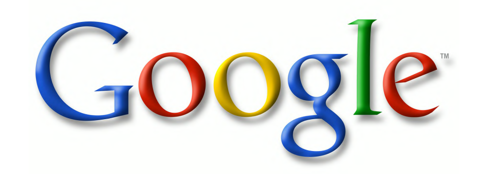
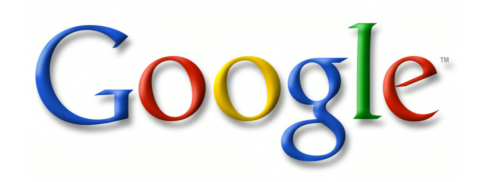
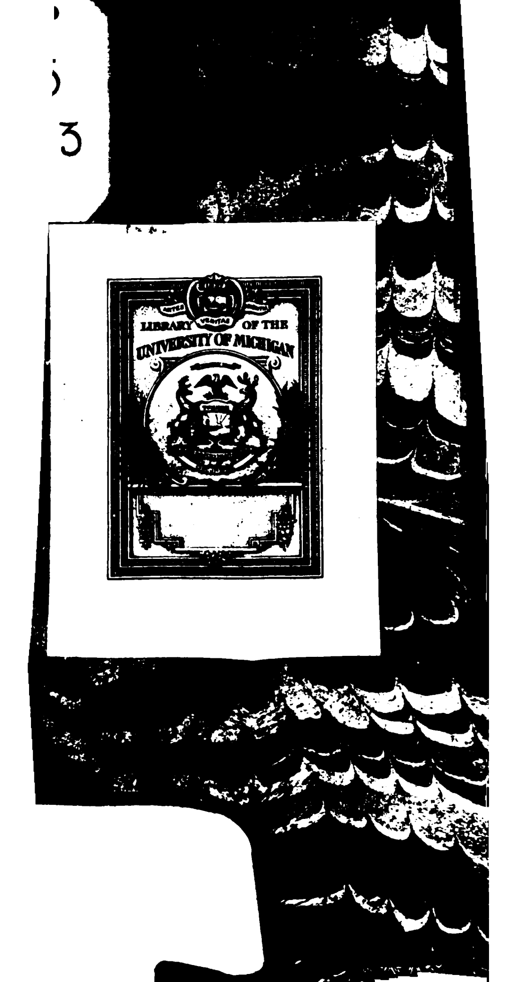






ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute sorte de Musique.

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf

AVERTISSEMENT.

ON vend à Amſterdam chez PIERRE MORTIER, un Livre Curieux du Jardinage intitulé, *Theorie & la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux jardins*, apellez communément les jardins de propreté, comme ſont les Parterres, les Boſquets, les Boulingrins, &c. Contenant pluſieurs Plans & Diſpoſitions generales de jardins: Nouveaux Deſſeins de Parterres, des Boſquets, de Boulingrins, Labirintes, Sales, Galeries, Portiques & Cabinets de Treillages, Terraſſes, Eſcaliers, Fontaines, Caſcades, & autres ornemens ſervant à la Decoration & Embelliſſement des jardins. Avec la maniere de dreſſer un Terrain, de le couper en terraſſes, & d'y tracer & executer toutes ſortes de Deſſeins, &c. 4°. avec Figures.

On vend auſſi chez ledit MORTIER. Une Carte du Theatre de la Guerre en Flandres & dans le Pays-Conquis, *où le Boulonois, la Champagne, partie de* Normandie, & l'Iſle de France, où eſt la Ville de Paris, Verſailles, Fontainebleau, *juſques* à Troyes. Et les Plans des Pays-Bas, Bethune, Arras, St. Omer, Condé, Valenciennes, & autres.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1710.

ARTICLE I.

(a) LETTRE *du R. P.* DOM SILVAIN *&c. à l'*AUTEUR *de ces* NOUVELLES, *contenant quelques* REMARQUES *sur les* STATUTS *des* CHARTREUX *dans une Lettre du Feu Abbé de la Trappe, &c.*

MONSIEUR.

VOUS avez parlé en la République des Lettres, (b) Janvier 1709. de l'Explication des anciens Statuts des Chartreux, par Dom *Innocent* *Mas-*

(a) *Cette Lettre m'a été renduë fort tard, parce que l'Auteur n'a pas sû le lieu de mon séjour qui est Leide & non pas la Haye.* (b) *pag.* 62.

Masson leur Général, & vous nous ayez apris que Mr. *Simon* venoit d'abréger cet Ouvrage dans la *Bibliothéque Critique* du I. Volume. Le Livre de ce bon Général, comme tous les autres qu'il a écrits, étoit un désordre & un fatras; de sorte qu'il avoit besoin de la main de Mr. *Simon*, pour y répandre quelque ombre d'Analyse. Mais quelle que soit la netteté, qu'il y a aporté, elle ne servira qu'à laisser encore mieux apercevoir la foiblesse de Dom *Innocent Masson* écrivant contre une Piéce de Mr. l'Abbé *de la Trappe*. Quoi qu'elle soit en forme de Lettre, on ne la trouve point parmi le Recueil de Lettres de ce célébre Abbé. J'ai cru donc, qu'elle venoit tout-à-fait bien dans votre Journal, pour y être exposée aux yeux de tous, & conservée à la Postérité. La vérité est mise, les faits sont représentez en ce point de notorieté & d'évidence, que toutes les repliques d'un Adversaire, ne sont plus que pour en imposer par un excès de hardiesse, à ceux qui sont moins clair-voyans. Formez-en, Monsieur, un de vos Articles, qui ne sera pas le moins curieux, ni le moins recherché de votre Journal.

Je

Je vous l'envoye copiée fidellement. Mr. *Simon* n'aura pas sû, ou se sera bien gardé de dire, que l'Explication des anciens Statuts des Chartreux avoit été un Livre préparé, pour faire du bruit dans le Monde contre Mr. l'Abbé *de la Trappe* : mais que le bon Général des Chartreux ayant été obligé de pressentir le gout de la Cour ; son Livre fut disgracié, desaprouvé, & il falut se reduire d'en faire un secret d'Ordre & de quelques Amis particuliers. Mr. *Simon* aura aussi gobé trop facilement les recits de son Auteur, en qui différens Ecrivains ont désiré pourtant déja plus de bonne foi (a). Voici un endroit d'une de ses Lettres insérées en son Ouvrage, sur quoi vous voudrez bien me permettre, Monsieur, de vous arrêter un moment. C'est aux pages 120. 121. où *Dom Innocent Masson* avance, *qu'un Apostat de l'Ordre des Chartreux natif de Beauvais, où il avoit pris des Instructions de Mess.* Tristan & Herman *avoit écrit à Mr.* de la Trape, & *qu'incontinent après son Apostasie, il s'étoit allé mettre entre les mains des Associez*

 de

(a) *Voyez les Avis de l'Auteur de la Pratique des Billets, sur la Vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex & l'Histoire du Cas de Conscience. Tom. I. pag.* 329.

de l'Auteur du Libelle, qui s'étoient rendus ses Auditeurs Bénévoles, & qui avoient écrit à lui Dom Masson, *en sa faveur, montrant qu'ils le blâmoient sur la parole d'un homme de cette farine. Ausquels il lui avoit fallu écrire pour les détromper. Que nonobstant tout cela, cet homme étoit allé en un autre Monastère, qu'il y avoit été reçu Novice, & renvoyé après quelque tems, parce qu'on connut qu'il étoit Profès de l'Ordre : mais que ce renvoi se fit avec des patentes de l'Abbé pleines d'éloges & de recommandations, qui surprendroient, si on les voyoit. Bref, qu'il a des Pièces en main, qui étonneroient du Monde, s'il les communiquoit. Cet Apostat,* continuë Dom Masson, *après avoir fait divers Voyages à Rome, & être revenu en France diverses fois, où il a demeuré* incognito, *s'est enfin retiré à Rome, où il a demeuré fixement depuis deux ou trois ans, ce me semble, & il ne nous a pas été possible de nous saisir de lui, quoi qu'il ait eu l'éfronterie de paroitre plusieurs fois dans notre maison de Rome, en étant retenus par la protection & le crédit de ceux qui s'en servent. Enfin, à l'heure que je vous écris ceci, je reçois des assurances indubitables, qu'il sert à Rome d'E-*

mis-

*missaire, d'Espion, & de Facteur, comme il a fait depuis longtems aux bons amis de feu Mr. d'*Ypres*, qui sont en France. J'ajoute, qu'on ne pouvoit guéres choisir un génie plus éfronté, plus emporté, plus malin, & moins capable de crainte raisonnable, que l'est celui de cet Apostat.* On sent le fiel & l'amertume de ce Discours. Mais après tout se trouveroit-il sincére? Rien moins que cela. Celui qui est appellé un Apostat, étoit un Religieux, que ce Général persécutoit, pour de prétenduës liaisons avec Mr. l'Abbé *de la Trape* & quelques illustres Ecclesiastiques; & qui sorti du Cloitre fut muni d'un Bref du Pape *Innocent XI.* pour pouvoir entrer dans un autre Ordre Réformé. Je ne m'étens pas là-dessus, ni sur d'autres particularitez, pour laisser toute l'attention au point principal, dont il s'est agi entre feu Mr. l'Abbé *de la Trape* & feu *Dom Innocent Masson.* Vous publierez, Monsieur, en votre Journal, la Lettre de Mr. l'Abbé *de la Trape*, toute belle & solide par elle-même; elle vous apartient par une espéce de droit, après que vous avez déja repoussé par une réflexion judicieuse un injurieux soupçon de Mr. *Simon*

 con-

contre Mr. l'Abbé *de la Trape* & ses Religieux. Je suis, &c. Le 18. Novembre 1709.

Lettre de Mr. l'Abbé de la Trape *à un Evêque, pour répondre aux plaintes & aux difficultez de* Dom Innocent Masson *Général des Chartreux, au sujet des Allégations faites de leurs anciens Statuts, dans les Livres de la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique.*

JE vois bien, Monseigneur, que l'Eclaircissement que vous demandez sur ce que j'ai écrit touchant l'Ordre des Chartreux dans le Livre de la Vie Monastique, n'est pas l'effet d'aucun doute que vous ayez de ma sincérité; mais plutôt une marque du désir que vous avez de me justifier de ce que l'on m'impute, que je n'ai parlé d'eux dans cet Ouvrage, qu'afin de diminuer de cette estime si générale, qu'ils ont eüe jusques à présent & de faire remarquer dans leur Observance des changemens & des afoiblissemens, qui n'y sont point, & qui n'y ont jamais été.

C'est-à-dire, Monseigneur, que vous voulez, que je vous donne des ar-

armes, pour me défendre, & que vous avez peine à voir, qu'une personne, que vous croyez innocente, & que vous honorez depuis long-tems de votre amitié, soit injustement attaquée, sans que qui que ce soit se mette en peine de répondre pour elle, & que ceux qui soufrent impatiemment les véritez que j'ai avancées, prennent avantage de mon silence.

Il est vrai que j'ai vû jusqu'ici avec patience tout ce qu'on a pris plaisir de répandre parmi le Monde, pour rendre ma bonne foi suspecte. J'ai sû, sans repliquer, l'aplication que l'on avoit à me décrier de tous côtez, & comme quoi l'on se servoit de cette mauvaise foi prétenduë, pour donner atteinte aux maximes principales, qui sont contenuës dans le Livre de la Vie Monastique. Mais ayant apris depuis peu qu'il couroit un Ecrit par lequel on veut faire croire, que je me suis mécompté dans tout ce que j'ai pû écrire de la conversation des Chartreux, soit dans les faits, que j'ai raportez, soit dans les conséquences, que j'en ai tirées, je croi que personne ne peut trouver à redire, que je m'explique

sur cette matiére, & que je mette ma justification entre vos mains. Et je le fais, non point dans la vuë de me conserver une réputation, de laquelle je sai que je ne dois faire aucun cas, comme Chrétien & comme Religieux; mais dans la crainte, que, si l'on faisoit tant, que de persuader au Monde, que je fusse tombé dans ces excès si considérables, on ne regardât le reste de mes sentimens comme de pures imaginations, & qu'on me jugeât indigne de toute créance. Ainsi vous êtes le Maître de l'Ecrit, que je vous envoye. Je vous laisse la liberté, Monseigneur, de le faire voir à ceux que vous jugerez à propos de le communiquer.

On trouve à redire, que nous ayons allegué l'exemple des Chartreux, & on prétend que nous leur avons imposé en parlant de l'austérité à laquelle nous avons dit qu'ils étoient obligez par les anciennes Constitutions de *Guigues* leur cinquiéme Général.

Ce qui m'a porté à parler de la pénitence dans laquelle les Chartreux ont vécu dans les premiers tems de leur Institution, c'est que mon dessein

sein étant de faire comme une chaine & une tradition de l'austérité, qui s'est pratiquée dans l'état Monastique, depuis sa naissance, jusques à présent; je n'ai pas cru que je pusse ne point donner à cette Observance si célébre le rang, qu'elle mérite d'y avoir, s'étant autant distinguée qu'elle a fait par sa mortification, & par sa grande austérité, & priver ceux à qui je parlois de l'édification qu'ils pouvoient tirer d'un monument de la pénitence si éclatant & si illustre. Et si je l'avois laissée sans en rien dire, il n'y a personne qui ne se fut étonné, que j'eusse passé sous silence ce qui étoit si digne d'être remarqué, & d'être mis au jour. Je n'ai donc raporté que ce qui faisoit davantage à mon sujet, & ce qui m'a paru qui pouvoit être plus utile, plus avantageux à l'Eglise, & plus glorieux à ce grand Ordre. Et je vous confesse, qu'il ne m'est pas venu dans la pensée que la diférence qui se peut rencontrer entre ce qui s'y pratique présentement, & ce qui s'y est pratiqué autrefois dût m'obliger de cacher les dons de Dieu & de taire les merveilles, qu'il a opérées.

On dit, que nous avons donné

mal à propos le nom de Constitutions des Chartreux à ce que *Guigues* a écrit, & qu'ils n'en ont jamais eu.

Le Livre, dont je me suis servi, dans les choses, que j'ai citées touchant les Chartreux, est imprimé à Basle l'an 1510. Il contient tous les Statuts de leur Ordre, & il n'y a point d'impression, ni plus ancienne, ni plus authentique, puis qu'elle a été reçuë, aprouvée & autorisée de tout l'Ordre, comme on le voit par le témoignage de *François du Puis* leur Général, qui se lit à la fin de cette Compilation. Les Statuts de *Guigues* y sont les premiers. Il est vrai, qu'ils n'ont pas pour titre *Constitutions*; mais bien *Statuta & Consuetudines* D. Guigonis *Prioris Cartusiæ.* Ces deux termes de *Constitutions* & de *Statuts* m'ont paru si semblables & si équivalens, que je n'ai point douté que l'on ne pût user également de l'un & de l'autre. Et la seule différence, que j'y trouve, est, que le mot de *Statut* a plus de force, plus de poids, & plus d'autorité, que celui de *Constitution*, & je ne crois pas qu'on puisse me blâmer avec justice, d'avoir donné le nom de Constitutions aux Statuts de *Guigues*. On

On dit encore que ces Statuts n'ont jamais été regardez, comme des Réglemens, qu'ils fussent obligez d'observer.

C'est un sentiment, qui ne m'est pas venu en les lisant; & je ne puis encore croire, quoi qu'on en dise, qu'il soit apuyé d'aucune raison; ni d'aucun fondement, car

Premierement, on lit ces mots à la tête de cette Compilation, *Statuta Ordinis Cartusiensis à* D. Guigone *Priore Cartusiæ edita Basil. an.* 1510.

Secondement, on voit dans l'Annotation qui suit, que *Guigues* redigea par écrit l'Institution de l'Ordre des Chartreux, & qu'il l'enseigna par son exemple. *Hic Cartusiensis propositi Institutionem & scripto digessit, & exemplo monstravit.* Et je ne sannois croire, qu'on puisse entendre autre chose par ces paroles, sinon qu'il a reduit & mis par écrit la maniére de vivre, qui s'observoit dans l'Ordre des Chartreux, & qu'il l'a pratiquée lui-même. Ce terme de *Propositi*, se doit expliquer par celui d'Ordre, comme l'on le voit dans l'Annotation, qui précéde la Compilation faite par le Général *Rissier*, *propositi Cartusiensis Consuetudines & Statuta*,

 aug-

augmentavit, compilavit, & correxit.

Troisiémement, le mot de *Statuta* dit une Ordonnance. *Statuere*, c'est ordonner & prescrire. Et rien ne fait mieux voir que ce que nous disons est véritable, que ces paroles du 41. Chapitre des Statuts de Guigues. *Præsentis Scripti sanctione statuimus*; & plus bas, *simili etiam tenore sancitum est*. Et si on vouloit afoiblir notre sentiment, en disant que ces prétendus Statuts ne sont que des usages apellez *Consuetudines*, on peut répondre que dans les Apostilles du premier Chapitre de la premiere partie des anciens Statuts, il y est expressément marqué, que ce terme de *Constitutiones* & de *Statuta* ont une même force, & une même signification. *Statuta & Consuetudines Ordinis generalis idem sunt.*

Quatriémement, on lit dans le Prologue de la premiére Partie des anciens Statuts des Chartreux de la même Edition, que *Basile* leur huitiéme Général ajouta aux Statuts de *Guigues* certaines choses, qui regardoient l'Ordre, & qui lui étoient utiles. *Statutis Guigonis nonnulla ad Ordinem spectantia & utilia adjiciens.*

Donc

Donc il faloit que les Statuts de *Guigues* fussent observez, puis que l'on y faisoit des additions, soit pour en diminuer l'austérité, soit pour les étendre à de certains besoins, ausquels il étoit mal aisé qu'il eût pourvû, par des Statuts aussi resserrez que les siens.

Cinquiêmement, dans l'année 1259. c'est-à dire, environ deux siécles après la fondation de l'Ordre, le Général *Riffier* homme d'une grande érudition, & d'une vertu éminente, augmenta les Statuts & les coutumes des Chartreux; il les corrigea & en fit une compilation. *Propositi Cartusiensis Consuetudines & Statuta augmentavit, compilavit & correxit.* Or il est vraisemblable qu'il n'y avoit point eu d'autres Statuts, jusqu'alors; puis qu'on n'en voit nulles marques, ni aucuns vestiges dans le Livre, que nous avons cité; quoi qu'il renferme tous leurs Statuts.

Sixiêmement, il dit au commencement de cette Compilation, en parlant de *Guigues*, qu'il a donné une forme & reduit comme en abrégé, les anciennes Coutumes, ou les Statuts des Chartreux. *Ordinis Car-*

tusiensis Consuetudines seu Statuta succinctè in formam redegit.

Septiémement, dans le Livre de la premiere Compilation, les Statuts de *Guigues* sont citez dans toutes les marges, soit que l'on confirme ce qu'il avoit déja établi, soit qu'on le change, soit qu'on le modére.

Huitiémement on lit dans le 1. Chapitre de la 2 Partie de la même Compilation, que bien qu'on ait changé quelque chose dans l'Observation des Coutumes de *Guigues*, c'est-à-dire, des Statuts, car, comme nous l'avons déja remarqué les mots de *Statuta* & *Consuetudines* n'ont qu'un même sens parmi eux; neanmoins on les aura & on les conservera dans toutes les Maisons de l'Ordre, selon tout ce qu'elles contiennent à la lettre, & sans y rien changer, qu'on rétablira ce qui s'y pourra trouver d'effacé, & dans toutes les années bissextiles on les lira dans toutes les Communautez; afin que l'on sache à quel point l'on est tombé & déchu de la vie & de la conversation des anciens Péres, *Ut videamus quantum lapsum facimus à conversatione Patrum antiquorum*. Cela mar-

marque évidemment que ces Statuts avoient été observez, qu'on s'en étoit relâché, & qu'en beaucoup de points l'Observation en avoit été abandonnée. Car pourquoi dire que l'on conservera les Statuts dans toute leur intégrité, afin que l'on voye la grandeur de la chute, que l'on a faite, *quantum lapsum facimus*? Si ce n'est parce qu'on la pratiquoit autrefois, & qu'on a cessé de la pratiquer. Pour tomber de quelque endroit, il faut y avoir été auparavant. Pour être déchu d'un état ou d'une vie, il faut l'avoir observée. Car pourquoi vouloir que les Chartreux se convainquent de relâchement & de la décadence dans laquelle ils sont, en leur montrant les Statuts de *Guigues*, si ce n'est parce qu'ils les ont regardez & reconnus? Que l'on donne à cela telle explication, que l'on voudra, il faut demeurer d'acord, par tout ce que nous venons de raporter, qu'avant *Guigues* on n'avoit rien statué; que ses Statuts ont été observez. Et cela même qu'on les a changez; qu'on y a ajouté, & qu'on les a corrigez, en est une preuve, qu'on ne sauroit contredire.

Après tout, je ne suis pas le premier,

mier, qui ai considéré les Statuts de *Guigues*, comme des Constitutions. Car nous lisons dans la Vie de S. *Antelme*, que *Guigues* donna des bornes certaines à l'Institut des Chartreux ; qu'il composa une Régle à laquelle il voulut qu'on donnât le nom de Coutume : *Cartusiensium Instituto quosdam certosque limites statuit. Regulam quoque ipse conscripsit, quam Consuetudines apellari voluit.* Et que S. *Antelme*, qui fut après lui Prieur de la Grande Chartreuse, prit un soin particulier de faire observer ce qu'il avoit prescrit par ses Constitutions : *quemadmodum in suis Constitutionibus præscripserat.*

Et dans la vérité, pourroit-on croire que cet Ordre si saint, se fut conservé pendant tant de tems & avec tant d'édification, sans avoir eu ni Constitutions ni Régles assurées ; que dans chacun de ses Monastéres on se fût conduit par ses propres lumiéres, & par son propre esprit, sans avoir été unis par aucune conformité de principes, de maximes, de régularitez, ni de pratiques ; enfin, sans Statuts, sans Réglemens, & sans Loix communes ?

Ce n'est pas avec plus de fonde-

ment,

ment, qu'on nous reproche de n'avoir pas été sincéres dans nos Citations. Mais afin d'avoir tout l'éclaircissement, que l'on peut désirer sur cet article, aussi bien que sur l'autre, rien n'est plus utile que d'examiner en détail les endroits, que nous avons raportez.

Le premier se trouve dans la page 18. du Livre de la Sainteté de la Vie Monastique, Tom. II. & il est pris du 41. Chapitre des Statuts de Guigues. *Cupiditatis occasiones nobis & nostris Posteris, quantum, Deo juvante, possumus, præscindentes, præsentis Scripti Sanctione statuimus, quatenus loci hujus habitatores, extra suos terminos Eremi, nihil omnino possideant; id est, non agros, non vineas, non hortos, non Ecclesias, non Cœmeteria, non oblationes, non decimas, & quæcunque hujusmodi.* Nous l'avons raporté sans y rien changer. Et la conséquence, que nous en avons tirée, savoir afin de s'ôter toute occasion & tout prétexte de sortir de l'enceinte de leurs murs, nous a paru très-naturelle & très-juste. Car comme il n'y a rien, qui cause plus d'affaires, de soins, & de dissipations, & qui donne plus de sujets aux Religieux de sortir de

leur

leur solitude, que de posseder de grands biens & de grandes terres ; il n'y a rien aussi qui leur en ôte davantage l'occasion & les prétextes, que de les obliger de se contenter des choses nécessaires, & de faire valoir ce qu'on a dans son voisinage, & comme dessous sa main, en demeurant dans le Monastere. Notre dessein n'a pas été de dire, qu'ils ne devoient rien posseder hors de leurs murailles ; mais bien de marquer qu'un des principaux motifs de ce Statut étoit celui de resserrer les Chartreux dans le dedans de leurs Maisons, de les engager à y vivre dans une retraite exacte, en leur défendant de posseder des biens au delà de l'enclos de leurs Déserts.

Le second endroit est dans la page suivante. Le passage est pris tout entier du Chapitre 78. des Statuts de *Guigues*. La citation est fausse dans le Livre de la Vie Monastique. On a mis 48. au lieu de 78. Notre induction est celle de l'Auteur. Il régle le nombre des Religieux de la Chartreuse à 13. ou 14. *Hanc autem numeri paucitatem eâdem consideratione delegimus, quâ nec Hospitum equitaturas procuravimus, nec domum eleemosyna-*

synariam habemus; videlicet ne ad majores, quàm locus iste patitur, expensas coacti, quærere, & vagari, quod horremus, incipiamus.

Il est vrai que l'on s'est trompé, en disant, *pour empêcher que la multiplication des biens & des personnes ne les tirât de la solitude.* Car le texte ne parle point de la multiplication des biens, mais seulement des personnes. Ce qui a causé ce mécompte; c'est qu'il leur est défendu dans l'Article 41. *d'augmenter leurs biens & leurs possessions.* Ainsi c'est une méprise ou une transposition qu'on a faite. Mais on ne peut pas dire pour cela que l'on aît eu dessein de leur imposer, puis que l'on n'a rien avancé dans le fond, qui ne soit véritable.

Le 3. passage suivant est traduit & raporté mot à mot, & il ne sauroit recevoir aucune difficulté.

Le 4. est dans la 3. question du Silence. On dit que la pratique du Silence sanctifia l'Ordre de Cisteaux; & que celui des Chartreux l'embrassa à son exemple; qu'ils obligerent les Convers de l'observer avec une exactitude rigoureuse, & que depuis ils ont regardé l'obligation du Silen-

ce,

ce, comme celle de la solitude. C'est dans les Statuts de *Guigues*, Chap. 55. Voici ce qu'ils portent: *agentes*, ou bien, *edentes ubicumque sunt silentium tenent*, il parle des Convers, *quod licet & prius, tamen post exemplum reverendissimorum ac Deo dilectorum Cisterciensium Monachorum, quos & Religione, & numero in brevi multum crevisse gaudemus, perfectius custodimus.*

Nous avons apuyé notre sentiment sur ces mots, *licet priùs*, c'est-à-dire, *quoi que nous gardassions déja le silence, néanmoins l'exemple des très-révérends & chers en Dieu, les Religieux de Cisteaux, que nous aprenons avec joye s'être augmentez en peu de tems en la pieté & en nombre, fait que nous l'observons avec plus d'exactitude, perfectiùs custodimus.* Je ne pense pas qu'on puisse dire que cette explication non plus que la précédente ne soit pas fidelle.

Le cinquiême endroit est dans le Chapitre de l'Abstinence. On dit que, selon leurs premieres Constitutions, ou selon les Statuts de *Guigues*, Chapitre 35. les Chartreux jeûnoient le lundi, le mercredi, & le vendredi au pain & à l'eau avec un peu de sel;

sel; que le mardi, le jeudi, & le samedi, ils mangeoient des legumes, ou quelques choses semblables. Voici les termes; *unne de jejuniis cibisque dicendum, secundâ, quartâ, sextâque Feriâ pane & aquâ, & sale, si cui placet, contenti sumus. Tertiâ, quintâ, & Sabbatho legumina, vel aliquid hujusmodi ipsi nos coquimus. A Coquinario vinum accipimus, & in quintâ Feriâ caseum, vel aliquid cibi lautioris accipientes.*

On prétend contre notre sentiment, que cette abstinence du lundi, du mercredi, & du vendredi étoit volontaire, & à l'option des Religieux, & non pas d'obligation, comme nous l'avons dit. On se fonde sur ces paroles, *si cui placet*, que l'on veut étendre sur tout l'article. Mais notre pensée a été, comme elle l'est encore, que ces mots, *si cui placet*, ne regardent que le sel; & que l'intention du Legislateur a été d'ordonner le jeûne au pain & à l'eau, & d'accorder, comme une maniére d'adoucissement, la liberté d'ajouter au pain & à l'eau l'assaisonnement du sel; & voici mes raisons.

La premiére est que le dessein de *Guigues*, comme il paroit dans le titre

tre de ce Chapitre, *de jejuniis & cibis*, a été de faire voir l'ordre que les Chartreux gardoient dans les tems de leurs jeûnes, & quelle étoit la diversité de leur nourriture, selon la différence des jours. Cependant, si ce jeûne au pain & à l'eau, que l'on marque qu'ils observoient le lundi, le mercredi, & le vendredi avoit été une austerité libre, on ne sauroit pas précisément quelle auroit été leur nourriture ces jours-là; puis qu'au cas qu'ils se fussent servis de la liberté, qu'on prétend qu'ils avoient de ne se pas contenter du pain & de l'eau; on ne verroit pas ce qu'ils mangeoient. Ainsi ce que l'Auteur auroit voulu aprendre de régler, demeureroit indécis & inconnu. On sauroit bien de quoi les Chartreux vivoient le mardi, le jeudi, & le samedi; mais les autres jours on l'ignoreroit. Ce qui fait voir que ces termes, *si cui placet*, ne tombent point sur le pain & l'eau tout ensemble, mais sur le sel seulement.

La seconde raison est que la question se trouve décidée par la ponctuation. Car dans l'Edition de Basle de l'année 1510. ces termes *de pane & aquâ* se suivent sans aucune virgule,

gule, après il y a un gros point. Ensuite est, *sale*, *si cui placet*, un autre point, & puis *contenti*. En cette maniére; *pane & aquâ. Et sale, si cui placet, contenti sumus*.

La troisiême est, que dans la premiere compilation des Statuts des Chartreux faite par le Général *Riffier*, il est dit dans le Chapitre, *de jejuniis & cibis*, que le jeûne au pain, & à l'eau, & au sel est presque aboli, *quasi in desuetudinem abiit*. Et il est ordonné, qu'au moins une fois la semaine on observera la même abstinence & d'une maniére si exacte, que personne n'en sera dispensé, si ce n'est par la foiblesse, par la maladie, ou par la vieillesse. Tout cela marque évidemment que ce jeûne avoit été exactement observé, qu'on avoit cessé de le garder, & que, pour ne le point abroger entiérement, on l'avoit reduit à un jour chaque semaine.

La quatriême, de dire le lundi, le mercredi, & le vendredi nous nous contenterons de pain & d'eau, & de sel, si cela plait à quelcun, *pane & aquâ*; *& sale, si cui placet, contenti sumus*, c'est une phrase impropre, rude, & barbare. Mais de dire,

 nous

nous nous contentons du pain & de l'eau, & si quelcun veut y ajouter du sel, il le peut faire, c'est une maniére de parler pure, courte & intelligible; & il n'y a personne, pourvû qu'il regarde ces termes sans intérêt & sans prévention, qui puisse leur donner un autre sens.

La cinquième, il y a des exemples d'une abstinence pareille dans l'Ordre des Camaldules, avant l'établissement des Chartreux. On lit dans le 27. Chapitre des Constitutions des premiers, que ce qui s'apelle abstinence, c'est ne manger que du pain & boire que de l'eau, à quoi ceux qui le veulent peuvent ajouter du sel. *Abstinentia, sicut in antiquis Constitutionibus declaratum videtur, communi loquendi usu in Eremo dicitur, quando nihil præterquàm panem & aquam, cum salis, quibus placuerit, additione, licèt edentibus sumere.* On ne voit donc pas pourquoi on ne veut point que les Chartreux, dont la pénitence a été si extrême & si distinguée, ayent été capables d'embrasser cette austérité, qu'ils avoient prise, selon toute apparence, des Camaldules.

La sixième, ce n'est pas sans raison,

son, que l'on a permis cet usage du sel, à ceux qui jeûnoient au pain & à l'eau; puis que les Solitaires anciens en ont usé de la sorte, & l'ont regardé comme quelque chose, qui pouvoit modérer la rigueur de cette pénitence. On le voit par les Histoires des Saints. S. Antoine vivoit avec du pain, de l'eau, & du sel. S. *Romain* de Cilicie vivoit de la même maniére, & S. *Julien Sabas* avec cent Moines, qu'il avoit sous sa conduite. S. *Jean Chrysostome* raporte des Moines de son tems qu'ils vivoient du pain, de l'eau, & que quelques-uns y ajoutoient du sel.

On voit encore dans ce que *Philon* Juif a écrit de l'austérité, que les Esséniens (a) ou les premiers Chrétiens, qui demeuroient du côté d'Alexandrie, ont pratiquée, que leur nourriture n'étoit que du pain, que le sel leur tenoit lieu de tous mets, & que les plus délicats y ajoutoient de l'Hissope pour assaisonnement.

On lit que l'Abbé *Achillas* ayant surpris l'Abbé *Isaie* dans Scethé, qui mettoit de l'eau dans un vaisseau, par-

(a) *L'Abbé* de la Trape *se trompe de prendre les Esséniens pour des Chrétiens; mais cette erreur ne lui est pas particuliére.*

parce qu'étant incommodé, il n'avoit pû avaler le pain sec avec le sel, qui étoit sa nourriture ordinaire, il regarda cela comme une délicatesse, & lui dit qu'il quittât Scethé, & qu'il allât en Egypte, s'il vouloit vivre de la sorte.

Cette condescendance de manger du sel pouvoit convenir plus particuliérement aux Chartreux qu'aux autres, qui selon leurs anciens Statuts ne mangeoient jamais du pain salé. Cet assaisonnement paroit peu de chose aux Moines de maintenant, parce qu'ils ne manquent de rien, & qu'ils vivent dans l'abondance. Mais il étoit considérable à ceux qui vivoient dans une abstinence rigoureuse, & qui n'avoient que du pain & de l'eau pour toute nourriture.

En septiême lieu, parce que dans toutes les Observances Monastiques, le lundi, le mercredi, & le vendredi ont été plus particuliérement consacrez à la pénitence, que les autres jours; & il n'est pas à croire que dans celle des Chartreux, si exacte & si austére, on se soit dispensé de cet usage autorisé d'un consentement si général. Ainsi, s'ils n'ont mangé

que

que des légumes le mardi, le jeudi, & le samedi, il faloit que dans ces autres jours ils gardassent une abstinence plus rigoureuse dans leur nourriture, qui étoit, sans doute, celle du pain & de l'eau. Il reste encore aujourd'hui un monument de cette austérité premiere, lors que le vendredi ils vont demander au Prieur & recevoir tous ensemble la dispense du jeûne au pain & à l'eau.

Ce sentiment ne m'est pas particulier. S. *Pierre* Abbé de Cluny, dans la Rélation, qu'il a faite de l'Ordre des Chartreux, dit qu'ils ne mangeoient que du pain avec de l'eau tous les lundi, mercredi, & vendredi de l'année. *Omni, secundâ, quartâ, & sextâ Feriâ pane solo & aquâ contenti sunt.* Il n'y ajoute pas le sel, comme il est porté dans les Statuts de *Guigues.* Sans doute, parce qu'il étoit à leur option d'en user, & que le pain & l'eau étoient d'obligation. *De Instit. Carth. Monach. cap. 28. lib. 2. de Mirac. P. Ab. Cluni.* Le P. *Thomassin*, qui a pénétré dans l'Antiquité plus que personne, dit que les Chartreux gardoient aux jours même qu'ils ne jeûnoient pas, une abstinence exacte, qu'ils n'u-

soient jamais de viande, ni de poisson, que lors qu'on leur en donnoit, qu'ils ne mangeoient ni d'œufs, ni de fromage, que le jeudi & le dimanche, & qu'ils jeûnoient au pain & à l'eau, le lundi, le mercredi, & le vendredi, afin de récompenser par ces abstinences certains jours, ausquels ils ne jeûnoient pas.

Enfin, il est contre toute raison de dire que *Guigues*, cet homme si éclairé & si sage, eut fait un Statut d'une pratique importante, & qu'il eut laissé en même tems la liberté de l'observer, ou de ne le pas observer.

Ce qu'on a dit (a) que les Chartreux ne buvoient du vin, que le mardi, le jeudi, & le samedi, se trouve dans le Chap. 33. de *Guigues. Tertiâ, quintâ, & Sabatho legumina vel aliquid hujusmodi ipsi nobis coquimus; à Coquinario vinum accipimus.* Dans le 34. on voit, qu'ils ne le buvoient jamais pur. Et on lit la même chose dans les Statuts de *Risfier; nam puro non utimur.*

On

(a) *Dans le Livre de la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique. Et c'est ce Livre qu'il faut toujours entendre, quand Mr. l'Abbé* de la Trape *parle de la sorte.*

On a pris dans le 33. Chapitre de *Guigues* ce que l'on a remarqué qu'ils ne mangeoient qu'une fois le jour, depuis les Ides de Septembre jusqu'à Pâques, à l'exception des Fêtes solennelles. *Ab Idibus Septembris usque ad Pascha, non nisi semel, in die manducamus, exceptis solemnitatibus.*

Ce que l'on a dit que le sel étoit l'unique assaisonnement de leurs viandes ordinaires se voit dans leurs anciens Statuts, comme nous l'avons remarqué. *Generaliter autem communes hujus domus cibi sale tantùm condiuntur.* Quant à ce que l'on a avancé, que les dimanches après None, les Fréres recevoient du serviteur de la Cuisine, des herbes, des légumes, & d'autres choses semblables, & qu'on leur donnoit après soupé un tourteau de gros pain; on l'a tiré du 7. Chap. des Statuts de *Guigues. A Coquinario legumina, sal & cætera hujusmodi exposcimus, & accipimus post cœnam singulas tortas tanquam Christi Mendici.* Ce mot de *Torta* signifie un Tourteau de gros pain dans tous les Dictionnaires.

On a pris, qu'ils n'achetoient du

poisson que pour les malades dans le 38. Chap. de *Guigues*. Les termes sont précisément comme nous les avons raportez. *Propter hos solos, si tanta fuerit ægritudo, pisces emere solemus.* On voit la même chose dans la Compilation de *Riffier*; & on y lit ce qui suit dans la 2. Partie, Chap. 44. Si quelcun nous envoyoit du poisson, ou quelque chose de semblable, on le donnoit aux Fréres dans la mésure & aux jours, que l'Institut le pouvoit permettre. Ce qu'il n'auroit point dit, sans doute; si dans ce tems-là l'usage commun avoit été d'en acheter. *Nam si quis nobis pisces aut hujusmodi miserit aliquid, eâ mensurâ & die reficiendis fertur fratribus, quantùm Institutio & propositum poscit.*

La pénitence des Convers est à la lettre dans les Statuts de *Guigues*, comme nous l'avons écrit. *A Kalendis Novembris usque ad Pascha avenæ vescuntur pane. In Adventu tamen & Quadragesimâ per singulas hebdomadas, singulas triticeas ex pitantiâ recipiant Tortas. Guig. Cap. 53.* On lit la même chose dans la Compilation de *Riffier*.

Toutes ces citations, qui concernent

nent l'abstinence se trouvent dans le Chap. 18. de la Nourriture du Livre de la Sainteté de la Vie Monastique, Question 2. Ce que nous avons raporté du travail des mains est mot à mot dans les Statuts de *Guigues*. Il y a même quelque chose de plus: car on y voit qu'ils employoient encore à des exercices manuels ce qu'il y avoit de tems entre l'heure de None & celle de Vêpres. *Et quod Nonam & Vesperas disterminat manualibus occupatur operibus. Stat. Guig. cap.* 29.

Nous avons dit en parlant de la pauvreté, qu'il étoit défendu aux anciens Chartreux de rien posséder au delà de leur désert. Les choses sont exprimées à la lettre, comme nous les avons raportées, non seulement dans les Statuts de *Guigues*, mais encore dans la premiere Compilation de *Riffier*. Véritablement il modére les Statuts de *Guigues*, & y ajoute ces paroles; *absque licentiâ Capituli generalis*. Ce qui est déja un adoucissement & une restriction de la premiere rigueur.

La même défense est renouvellée dans la 3. Compilation faite par le Général *du Pui*; lequel ajoute aux

Statuts de *Riffier*, & *sans la permission du Prieur de la grande Chartreuse. N si fiat cum speciali licentiâ Capituli Generalis, aut Prioris Cartusiæ.*

Il nous reste un autre endroit touchant les malades, que nous avons cité dans la 2. Question de la patience dans les maladies. Nous nous sommes servis des termes, que nous avons trouvez dans les Statuts de *Guigues*. La même chose se lit dans la I. Compilation faite par *Riffier*. *Medicinis autem, excepto Cauterio & sanguinis minutione, perrarò utimur. Stat. antiq. 2. Part. Cap. 13. Art. 3.*

Je pense que voila tous les endroits, que nous avons citez des Statuts des Chartreux. Et je ne vois pas quel sujet on peut avoir de dire, que nous leur avons imposé & que nous n'avons pas été sincéres.

On dit que c'est sans fondement, que nous avons avancé que l'Ordre des Chartreux s'est ressenti de l'inconstance, qu'ils se font, au contraire, toujours conservez dans la premiere vigueur, & que l'on ne le peut inférer des deux exemples, que nous avons raportez.

Je puis répondre à ce reproche, qu'il y avoit environ 70. ans que l'Ordre des Chartreux paroissoit avec éclat dans le Monde & remplissoit d'édification toute l'Eglise par sa pénitence & sa Sainteté. lorsque Dieu ayant apellé à lui le bienheureux *Guignes* cinquiême Prieur de la grande Chartreuse, qui leur avoit le premier donné des régles, & redigé par écrit la maniére dont ils devoient se conduire, il s'éleva dans ce Saint Ordre une si violente tempête, & le vaisseau se trouva dans un si grand orage, qu'il se vit sur le point d'en être submergé. Voici ce qu'en écrit S. *Bernard* au Pape *Eugéne*. (a) *Ceux qui nous tentent ne sommeillent, ni ne dorment. Quelles nouvelles tempêtes n'ont-ils point excité dans les montagnes? Quelles embûches n'ont-ils point dressées dans le desert? Les Chartreux ont été troublez. Ils se sont vûs étourdis & chancelans, comme des gens yvres, & toute leur sagesse s'est évanouie. Il faut que vous sachiez, S. Pére, que c'est l'ennemi qui a fait tout le mal, & qu'il dure encore. Il espére qu'il engloutira toute cette sainteté, & vous savez que ce lui seroit un mor-*

(a) Epist. 270.

ceau délicat. Il en a déja rendu Prévaricateurs, & il se sert d'eux pour attaquer par une guerre domestique & intestine ceux qu'il ne pouvoit surmonter par lui-même. On n'a point entendu dire depuis que cet Ordre a été fondé, qu'un Chartreux en soit sorti & y soit rentré, sans faire de satisfaction. Ceux qui en étoient mal sortis y sont rentrez encore plus mal, & ont ajouté une nouvelle faute à la premiere. Pensez-vous, S. Pére, à ce que feront ceux qui en étant sortis comme des desobéissans, y sont rentrez comme des superbes? Leur orgueil ne fait que croître, & ils se réjouissent dans le mal qu'ils ont causé. Ils insultent à ceux à qui ils ont fait injure. Ils sont victorieux. Ils triomphent. Le Prieur n'est plus Prieur. Pendant que le méchant s'éléve, le pauvre est brûlé. Il veut sortir comme les autres. Il ne peut voir de ses yeux la destruction de son Ordre, & il l'auroit déja fait, s'il avoit pu sortir seul. (a)

Nous

(a) *S.* Antelme *dont Mr.* de la Trape *va parler étoit ce Prieur pieux & zélé contre lequel, des Religieux s'éleverent, & recoururent à Rome à bien, malgré les remontrances de S.* Bernard *à un Pape, qui avoit été son disciple, ils furent soutenus & protegez; de sorte que le bon S.* Antelme *se démit, & sortit de la Grande Chartreuse, ne pouvant résister à l'auto-*

Nous lisons la confirmation de cet événement dans la Vie de S. *Antelme*, qui fut élu Prieur de la G. Chartreuse peu de tems après la mort de *Guigues*. L'Historien ayant raporté avec combien de sagesse & de Religion le bienheureux *Guigues* avoit conduit ses fréres, dit que S. *Antelme* le suivoit pas à pas en toutes choses, & tenoit la main pour faire que ceux qui étoient sous sa conduite observassent exactement ce qu'il avoit établi par ses Constitutions. *Subditos ita vivere voluit, quemadmodum ille in suis Constitutionibus praescripserat*; & qu'il prenoit un soin extrême de reparer les ruines qui étoient arrivées en cette sainte Maison. Il nous aprend qu'après la mort de *Guigues* l'Observance s'y étoit relâchée & la Discipline afoiblie, *non erat is qui antè fuerat Religionis fervor*; & que la cause de ce malheur étoit de ce qu'il y avoit peu de personnes constantes & zélées, la plus grande partie des Religieux ayant été accablez par la chute des neiges des rochers. Il dit que le Saint mit toute son at-

rité & ne voulant conniver au relâchement. Mr. de la Trape a-t-il ses raisons, pour passer cette Observation, qui eut pû déplaire à la Cour de Rome.

plication à rétablir les édifices & redresser les murs, à réformer toutes choses sur les Constitutions premiéres; *ut ad priores conscriptas Constitutiones reformarentur.* Qu'il travailla à faire rentrer les négligens & les opiniatres dans leur devoir; tantot par des avertissemens doux & charitables, tantot par des menaces & de vives repréhensions; & que s'il en trouvoit qu'il ne pût pas reduire, il les chassoit du Monastére, de crainte qu'ils ne troublassent la paix & la tranquilité des autres. Car il y en avoit, qui ne pouvant pas soufrir des exhortations si saintes, & qui n'aimant que la dissension & la discorde, avoient l'audace & l'insolence de s'élever contre lui.

Voila ce que j'ai regardé comme un effet de l'inconstance. Et je laisse à juger s'il en pouvoit arriver un plus grand & plus considérable dans une Maison si célébre, que celui de passer tout d'un coup d'une sainteté éminente dans une confusion scandaleuse. On dira que ces maux cessérent, & que les choses se rétablirent, comme elles étoient auparavant. Cela peut être. Mais il est bien difficile qu'un mouvement si

violent

violent & aussi extraordinaire n'aît toujours eu quelques suites. C'est un édifice ébranlé, que l'on n'a pû réparer, & qui se soutient; mais qui ne laisse pas d'avoir des ouvertures & des fentes. Ce sont de ces maladies & de ces blessures profondes, dont la guérison n'est jamais si entiére, qu'il n'en demeure toujours quelque foiblesse & quelque ressentiment.

Nous renvoyons le reste de cette Lettre au mois prochain.

ARTICLE II.

La THE'ORIE *&* *la* PRATIQUE *du* JARDINAGE. *Où l'on traite à fond des* BEAUX JARDINS *apellez communément les* JARDINS DE PROPRETE', *comme sont les Parterres, les Bosquets, les Boulingrins, &c. Contenant plusieurs Plans & Dispositions générales de Jardins; nouveaux Desseins de Parterres, de Bosquets, de Boulingrins, Labirinthes, Sales, Galeries, Portiques, & Cabinets de Treillages, Terrasses, Escaliers Fontaines, Cascades, & autres ornemens servant à la décoration & embélissement des Jar-*

Jardins. Avec la maniére de dresser un Terrain, de le couper en Terrasses, & d'y tracer & exécuter toutes sortes de desseins, suivant les Principes de la Geométrie; & la méthode de planter & élever en peu de tems tous les plants, qui conviennent aux beaux Jardins; comme aussi celle de rechercher les Eaux, de les conduire dans les Jardins, & d'y construire des Bassins & Fontaines, avec des Remarques & Régles générales sur tout ce qui concerne l'Art du Jardinage. A Paris, chez Jean Mariette. 1709. in 4. pagg. 208. gros caractere. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

LE Dessein de l'Auteur de cet Ouvrage, est, comme il paroit par son Titre, de traiter des Jardins qu'on peut apeller *Jardins de propreté*, c'est-à-dire, des beaux Jardins, qu'on a soin d'entretenir proprement, comme sont les Parterres, les Bosquets, les Boulingrins, ornez de Portiques & de Cabinets de treillage, Figures, Fontaines, Cascades, &c. Il se plaint de ce que nous n'avons parmi nos François, que deux ou trois Auteurs, qui ayent parlé des beaux

beaux Jardins; & qui encore n'ont fait qu'entamer & éfleurer cette matiére ; outre que les Desseins, qu'ils ont donnez à la fin de leurs Livres, sont d'un gout fort commun & ne sont plus d'usage présentement. Il s'étonne que tant de gens ayent écrit des Jardins fruitiers & potagers; & qu'il ne s'en soit trouvé aucun jusqu'à présent, qui ait parlé à fonds des Jardins de propreté, qu'il estime les plus beaux & les plus nobles de tous; quoi que Mr. *la Quintinye* tâche de donner la préférence aux Fruitiers & Potagers. Tous ces Potagers & tous ces Fruitiers, dit-il, quelque beaux qu'ils puissent être, sont toujours placez dans des lieux écartez & séparez des autres Jardins; preuve évidente, qu'on les croit plus nécessaires pour l'utilité d'une maison, que pour en augmenter la beauté & la magnificence. Ce sont de ces choses, qu'il faut aller chercher pour les voir; & qui d'abord ne se doivent point présenter à la vuë dans un beau Jardin.

L'Auteur supose un Particulier riche & curieux de Jardinage, qui veut faire la dépense nécessaire pour planter un beau Jardin. Il le conduit

duit pas à pas, depuis le choix qu'il doit faire d'un bon Terrain, jusqu'à l'exécution & derniére perfection de son Jardin. Il l'instruit de tout ce qu'il doit savoir, pour n'être point trompé par les gens de la Campagne, & par les Ouvriers, qu'il employera dans les Travaux. Il lui donne les moyens de connoître les bons Plants, de les bien planter & élever en peu de tems, la maniére de faire des Bassins, des Fontaines jaillissantes, & d'en conduire les eaux dans son Jardin, celle de construire des Terrasses, des Escaliers, &c. & sur tout de se former un bon gout à l'égard des dispositions générales des Jardins, & des Desseins de Parterres, Boulingrins, Bosquets, Treillages, Cascades, & autres ornemens convenables. Il y joint vint-cinq Planches bien gravées avec leur explication.

L'Ouvrage est divisé en deux Parties, qui contiennent en tout dix-huit Chapitres. Dans la premiére on enseigne toute la Théorie du Jardinage. Elle donne des régles générales de mesures & proportions des parties d'un Jardin, qu'on apuye d'exemples & de desseins, qui renferment

ment toute la délicateſſe & le bon gout de l'Art du Jardinage.

La ſeconde Partie en enſeigne toute la Pratique ; comme la maniére de dreſſer un Terrain, ſoit de niveau, en pente douce ou en Terraſſes, & d'y tracer & exécuter toutes ſortes de deſſeins les plus difficiles ; le tout démontré par des principes & Figures de Géometrie, & prouvé par quantité d'expériences. On enſeigne enſuite la maniére de planter & élever en peu de tems tous les Plants, qui conviennent aux Jardins de propreté. Enfin, on donne la méthode de rechercher les Eaux, de les conduire dans les Jardins, & d'y conſtruire des Baſſins, Fontaines, & Caſcades.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces choſes, qui demanderoient de longs diſcours, pour ſe rendre intelligible. Ce que l'Auteur dit des Arbres & des Plants, dont on doit ſe ſervir dans les Jardins m'a paru très-utile. Il parle de tous ces Plants en particulier ; il en donne la deſcription, il marque ce qu'ils ont d'avantageux & de deſavantageux. Nous en raporterons un ſeul exemple. *Le Maronier d'Inde*, dit l'Au-

l'Auteur, *apellé ainsi, parce qu'on a aporté des Indes des Marons, qui en ont multiplié l'espêce en France, est un des plus agréables Arbres à la vuë. Sa tige droite, son écorce unie, sa tête réguliére, son beau feuillage, ses fleurs en pyramides, le font rechercher plus qu'aucun autre. Il n'est bon qu'à former des Allées, étant un très-mauvais Arbre, pour planter des quarrez de bois. Il ne s'éléve pas bien haut, mais il vient fort droit. Son bois est tendre, casse aisément, & n'est propre à aucun usage, pas même à brûler, noircissant dans le feu; ainsi cet Arbre n'est d'aucun raport. Son fruit n'est bon qu'à planter; on dit cependant qu'on a trouvé le secret depuis peu d'en faire de la poudre pour les cheveux. Tout le mérite qu'a le Maronier d'Inde, c'est de croitre fort vîte; aussi est-il de peu de durée, & très-sujet aux hanetons & aux chenilles, qui le dépouillent entiérement de ses feuilles, jusqu'à laisser sa tête toute nuë.* Notre Auteur donne de semblables descriptions de tous les autres Plants, qu'on peut employer dans les Jardins de propreté.

Il parle aussi de la maniére de garentir les Plants des bêtes & des insectes, qui leur nuisent, tels que

sont

ſont les Lapins, les Mulots, les Taupes, les Chenilles, les Hanetons, les Fourmis, les Cantarides, les Limaçons, les Taons, les Turcs, & quantité de vers, dont on ne ſait point les noms. Outre cela il y a d'autres Inſectes, qui attaquent les Arbres fruitiers, les fleurs, & les légumes, comme ſont les Punaiſes, les Perçoreilles, les Tigres, les Lezards, les Liſettes, les Araiguées, les Pucerons, les Gueſpes, &c. Mais il ne parle point de ces derniers, parce qu'ils ne ſont point à ſon ſujet. A l'égard des Fourmis, l'Auteur dit qu'on les chaſſe en répandant au pié de l'arbre, de la Scieure de bois bien menuë, parce que ſentant cette poudre remuer ſous elles, elles fuyent & craignent de s'aprocher. Cette méthode me paroit peu utile, puis qu'elle ne détruit pas les fourmis; que cette pouſſiére peut bientôt être diſperſée par le vent ou endurcie par la pluye. Il vaut mieux recourir aux autres remédes, que l'Auteur propoſe. On ſe ſert, par exemple, de Vaſes pleins d'eau avec du miel, que l'on met au pié de l'Arbre, ce qui les noye. Ou bien, l'on met de la glu à la tige de l'Arbre, ce qui les empêche de mon-

ter.

ter. On a encore un autre ſecret pour les atraper ; c'eſt de jetter dans l'endroit de la fourmillière un os à demi décharné, qui dans un inſtant ſera couvert d'un million de ces Inſectes ; on le retire auſſi-tôt, on le trempe dans l'eau pour les noyer, enſuite on rejette cet os, qui ſe retrouve couvert dans le moment, & par ce manége on les ruine entiérement. On peut encore les brûler avec de la paille ou de la cendre chaude répanduë ſur la fourmillière.

En parlant de la recherche des Eaux, l'Auteur rejette entiérement, comme fabuleux, tout ce qu'on a publié de la Baguette de Coudrier apellée *divinatoire*. Voici comment on peut connoitre qu'il y a des eaux en quelque endroit. Si les herbes qui couvrent la terre ſont des roſeaux, creſſons, baumes ſauvages, * vitez, argentine, joncs & autres herbes aquatiques, ce ſera une marque aſſurée qu'il y a de l'eau en ces endroits, pourvû que ces herbes y croiſſent d'elles-mêmes, & qu'elles ſoient d'un beau verd foncé. On peut encore conſulter la couleur de la ter-

re ;

* *Je ne ſai ce que c'eſt que* vitez. *Il y a, peut-être, en cet endroit, quelque faute d'impreſſion.*

re; car si elle paroît verdâtre ou blancheatre comme sont les terres glaiseuses, il y aura sûrement de l'eau.

On peut encore connoître les sources cachées, en se couchant, avant le lever du Soleil, le ventre contre terre, ayant le menton apuyé & regardant le long de la campagne, si l'on voit en quelque endroit une vapeur humide s'élever en ondoiant. D'autres disent que des nuées de petites mouches, qui volent contre terre, dans un même endroit, sont des marques certaines qu'il y a de l'eau; ou bien qu'on n'a qu'à enfoncer de longues tariéres de fer, qui étant retirées font juger de ce qu'il y a sous la terre.

ARTICLE III.

OEUVRES *d'*HORACE *en* LATIN *&* *en* FRANÇOIS *avec des* REMARQUES CRITIQUES *&* HISTORIQUES. *Par Mr.* DACIER, *&c.*

NOUS avons parlé des cinq premiers Volumes de cet Ouvrage dans nos *Nouvelles* d'Avril dernier, pag.

pag. 363. Nous allons présentement extraire quelques endroits des cinq derniers.

1. Dans l'excellente Préface, qui est au devant des Satires d'*Horace* Mr. *Dacier* a fait peu de changement. Il nous dit en parlant des Satires d'*Ennius*, qu'on y trouvoit la varieté, les railleries, les allusions, les fables, le dialogue même, en un mot tout ce qui faisoit le caractére & l'agrément des premiéres Satires, à l'exception de la danse & du chant. Il nous dit qu'il fera peut-être un jour un Traité particulier sur la Satire, qui sera plus étendu.

2. Sur le 47. *vers* de la 1. *Satire*, où on lit ces mots *Reticulum panis*, c'est-à dire, *un sac de rézeau dans lequel on portoit le pain*, Mr. *Dacier* remarque que ces filets n'étoient pas toujours faits de lin & de petite fisselle. On les faisoit quelquefois de jonc, & quelquefois même de petites lames d'yvoire ou d'argent, fort minces & fort souples. Dans la description qu'*Hippolochus* fit du festin de nôces de *Caranus*, on voit des rézeaux tissus avec des lames d'yvoire, & ensuite des rézeaux d'argent. A moins qu'on n'entende que ces ré-

zeaux

reaux étoient enrichis de petits ornemens d'argent ou d'yvoire, comme les Guides des chars qu'*Homére* apelle des *guides blanches d'yvoire.* * Cette derniére explication me paroit plus vrai-semblable. L'argent est assez ployable, pour en faire un tissu; mais il n'en est pas de même de l'yvoire.

3. Notre Commentateur parle assez amplement de l'usure, à l'occasion de ce que dit *Horace* de l'Usurier *Fufidius* dans la seconde Satire. L'usure a été différente à Rome, selon les temps & les personnes. La plus forte des usures ordinaires étoit celle qu'on apelloit *Centesima* à un pour cent par mois; douze pour cent par an, ce qui revient selon notre maniére de compter au denier huit ou environ. Cette usure étoit aussi apellée *as usura* & *as* tout court, parce que toutes les autres usures moindres tiroient d'elle leur qualification, & en étoient comme les parties, car on disoit,

Usura semis, ou *semis* lors qu'on payoit par mois la moitié de ce *centiéme*, demi pour cent par mois, six pour cent par an; c'est environ le denier dix-sept.

Bes, lors qu'on payoit les deux tiers

* *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

tiers de ce centième par mois, c'est huit pour cent par an, le denier douze.

Quadrans, lors qu'on payoit par mois le quart de ce centième, trois pour cent par an, le denier trente trois.

Quincunx, lors qu'on payoit par mois un cinquième de ce centième, environ deux & demi pour cent par an, qui est notre denier quarante.

Triens, lors qu'on payoit par mois le tiers de ce centième, quatre pour cent par an. Le denier vint-cinq.

Sextans, lors qu'on payoit par mois le sixième de ce centième, deux pour cent par.an. Le denier cinquante.

Enfin, *Usura unciaria*, lors qu'on ne payoit par mois que la douzième partie de ce centième, un pour cent par an.

La Loi des XII. Tables avoit défendu l'usure à un denier plus haut, *nequis unciario fœnore amplius exerceret.* On diminua encore cette usure de moitié, car on la fit *semiunciariam*, c'est le denier deux-cents par an; mais tantôt la rareté de l'argent, qui étoit sur la place, tantôt la facilité des Juges, qui connoissoient de l'Usure, tantôt les besoins pres-
sans

ſans des particuliers, & toujours l'avarice des Uſuriers, habiles à profiter de toutes les conjonctures, rendoient inutiles toutes les Loix, & l'Uſure demeuroit preſque arbitraire. Elle étoit peu réglée du tems de *Ciceron. Fœnus*, dit-il à *Atticus*, *ex triente idibus factum erat beſſibus. L'uſure avoit monté tout d'un coup le jour des Ides du tiers aux deux tiers.* C'eſt-à-dire, que du denier vint-cinq elle étoit montée au denier douze; ce qu'il dit là *beſſibus*, il le dit ailleurs *geminis trientibus:* C'eſt dans le *II. Livre* des Lettres à *Quintus*, *Idibus Quintilibus fœnus fuit geminis trientibus*; *aux Ides de Juillet l'uſure étoit aux deux tiers, au denier douze.* Quelquefois elle étoit au *ſemis. Omnino ſemiſſibus magna copia eſt*, dit-il à *Sextius. On trouve de l'argent tant qu'on veut à la moitié.* C'eſt-à-dire, à la moitié du centiême par mois, à ſix pour cent par an. Quelquefois on la portoit au plus haut denier, au centiême par mois, *à Cæcilio*, dit-il à *Atticus*, *nummum moveri ne à propinquis quidem minore centeſimis poſſe. On ne peut arracher un ſol à Cæcilius, non pas même ſes plûs proches, à un moindre interêt qu'à un pour cent par mois.*

4. Comme Mr. *Dacier* justifie *Horace* & nous le représente vertueux, autant qu'il lui est possible, il répond à l'objection qu'on peut lui faire tirée de la *Satire* II. du *premier Livre*, où le Poëte ne détourne de l'adultére, que par la vuë des difficultez qu'on trouve ordinairement dans ces sortes de recherches, & des dangers, dont elles sont toujours accompagnées; & où il conseille l'amour des Courtisannes. Il dit qu'*Horace* avoit bien de meilleures raisons à alleguer, & qu'il connoissoit très-bien que l'adultére étoit un péché, qui attiroit la colére de Dieu. Mais aparemment il croyoit que ces raisons ne feroient pas beaucoup d'impression sur les Romains. Long tems avant la Loi écrite, la Loi naturelle avoit donné aux Payens une grande horreur pour l'adultére. Nous en voyons un exemple remarquable dans l'Histoire d'*Abraham* & d'*Abimelech* Roi de Guérar. Mais ces mêmes Payens regardoient la simple Fornication comme permise. Dans la Genése *Juda* s'aproche sans scrupule de *Thamar*, qu'il prend pour une Courtisane. Ces sentimens se sont conservez parmi les Payens. C'est celui de *Caton* dans la *Satire* II. du *Livre*

vre I. d'*Horace* & celui de *Micion* dans *Térence*. La Loi naturelle avoit déja commencé à s'effacer & à se corrompre. Il est vrai qu'il y a eu quelques Payens plus sages, qui l'avoient conservée, & qui regardoient la simple Fornication comme un crime, parce qu'elle étoit contraire à l'ordre établi de Dieu. Mais comme ces Payens étoient en petit nombre, & que le désordre étoit presque général il a fallu que l'Evangile vint ressusciter la Loi naturelle, en défendant la Fornication. De là vient que les Apôtres au XV. des Actes écrivent au nom de toute l'Eglise aux Gentils d'Antioche, de Syrie, & de Cilicie, de s'abstenir entr'autres choses *de la Fornication.*

5. Dans les Remarques sur la V. *Satire du Livre* I. Mr. *Dacier* refute plusieurs fois Mr. *Masson*. Il demande aussi comment *Horace* parle dans cette Satire du Préteur de *Fundi*; puisque *Fundi* étoit originairement une Préfecture, & que, quoi qu'elle fut devenuë ensuite une Ville Municipale, elle ne jouïssoit pourtant point de tous les droits des Municipes, c'est-à-dire, qu'elle ne tiroit pas les Magistrats de son Corps; on les lui envoyoit de Rome. Elle n'avoit donc point

de Préteur proprement dit. La réponse à cette objection se tire du fond de l'Antiquité même. *Festus* nous aprend qu'il y avoit deux sortes de Préfectures. L'une où Rome envoyoit des Préfets créez par le Peuple, comme à Capoüe, à Cumes &c. Et l'autre où le Préteur de Rome envoyoit des Magistrats tous les ans, comme à Fundi, à Formies &c. Voyez *Festus* au mot *Præfecturæ*. L'*Aufidius Luscus*, dont parle *Horace*, étoit donc un Magistrat envoyé à Fundi par le Préteur ; & comme tel, il tranchoit lui-même du Préteur, comme s'il eut été dans une franche Ville Municipale, qui n'eut pas été Préfecture.

6. Notre Commentateur remarque sur la même Satire, que la Philosophie qui nioit la Providence, & qui enseignoit que Dieu ne se mêle point des affaires des hommes, & qu'il ne fait ni bien, ni mal, étoit connuë & suivie au milieu de Jérusalem plus de trois cens ans avant l'Ecole d'*Epicure*, puis que Dieu lui-même dit dans le Prophéte *Sophonie*, *je fouillerai Jerusalem aux flambeaux*, *je visiterai ces hommes opulens*, *qui se tiennent sur les trésors comme sur la lie* ;

&

& qui disent en leur cœur, le Seigneur ne fait ni bien ni mal. On voit par là que c'étoit même la Philosophie des gens riches, qui sont ceux qui ont le plus d'intérêt, que Dieu ne se mêle pas de leurs affaires. * Je ne voudrois pas nier qu'il n'y eût de telles gens à Jérusalem du tems de *Sophonie*. Cependant il n'est pas sûr de le prouver par les paroles que je viens de citer. Il est assez ordinaire à l'Ecriture d'assûrer que les Pécheurs croyent & disent certaines choses, quand ils agissent comme s'ils les disoient & s'ils les croyoient. Ainsi dans le Pseaume XIV. le Prophete assûre, que *l'Insensé a dit en son cœur, il n'y a point de Dieu*, ce qui signifie qu'il agit, comme s'il le disoit & s'il le croyoit.

7. Dans les Notes sur la *I. Satyre* du *II. Livre*, notre Commentateur remarque qu'à proprement parler il y a dans *Horace* quatre espêces de Satires.

La premiére, & la plus commune, est celle où le Poëte parle, & telles sont toutes celles du *Livre I.* à l'exception de la *VIII.* & de la *IX.*

La seconde est celle où il ne parle

* *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

point, ou ne parle que peu, & dans laquelle il introduit un Personnage, qui parle. Telle est la *VIII.* du *Livre I. Olim truncus eram*, où le Dieu *Priape* parle depuis le commencement jusqu'à la fin: la *II.* du *II. Livre*, où *Horace* raporte un discours d'*Ofellus*, & où le Poëte ne dit que quatre mots. Et la derniere du *Livre II.* où il fait raconter par *Fundanius* le mauvais repas de *Nasidienus.*

La troisiême est celle où *Horace* introduit un personnage, qui parle avec lui, & dans laquelle le Poëte fait seul les deux Personnages, comme dans la *I.* la *III.* la *IV.* & la *VII.* du *II. Livre*; & dans la *IX.* du *Livre I.*

Enfin, la quatriême sorte est celle où il fait parler des personnages étrangers, sans qu'il se mêle dans la conversation, comme dans une véritable Piéce de Théatre, telle est la *V.* du *II. Livre*, qui n'est qu'un Dialogue entre *Tiresias* & *Ulysse.*

La premiére espêce, la seconde, & la quatriême sont très-connuës. La troisiême n'est pas moins naturelle que les autres; mais elle n'est pas si connuë. *Heinsius* a fort bien remarqué que le Poëte *Epicharmus* en fut l'In-

l'Inventeur : car après avoir longtems donné à châque personnage son rolle il s'avisa de faire faire deux personnages par un seul. C'est ce que *Platon* fait entendre dans le *Gorgias*. Cette maniére est très-agréable ; mais en notre Langue, quand les Piéces sont longues, elle y jette de l'obscurité. C'est pour la lever, que Mr. *Dacier* a marqué les Personnages.

8. Je souhaiterois que pour son honneur il eut entiérement effacé l'endroit de sa premiére Note sur la *Satire IV.* du second Livre, qui a donné lieu à la Critique de Mr. *Masson*, comme je l'ai dit ailleurs (a) ; ou qu'il eut avoué ingenument la faute, au lieu de la rejetter sur son Imprimeur. En effet, il ne faut que savoir lire, pour voir que tout le raisonnement de Mr. *Dacier* est fondé sur ce qu'il suppose qu'une Lettre de *Ciceron* fut écrite sous le IV. Consulat d'*Auguste* ; il veut que l'Imprimeur aît pris *Auguste* au lieu de *César*. Mais, si cela est, l'Imprimeur a fait plus que cela. Il doit aussi avoir écrit que c'étoit l'an de Rome DCCXXIII. *Horace* ayant alors 36. ans. Pour mieux comprendre tout

(a) *Nouvell. de Mars*, 1710. *pag.* 321.

cela; raportons ce qu'on lit dans l'Edition précédente, dans laquelle Mr. *Dacier* prétend que l'Imprimeur l'a mal servi, & comparons-le avec la maniére, dont il explique la chose dans sa nouvelle Edition. *Parce que* Catius, disoit-il dans la précédente, *étoit mort quand* Ciceron *écrivit cette Lettre, s'ensuit-il de là qu'il fut mort, quand* Horace *fit cette Satyre? Il est sûr que la Lettre de* Ciceron *fut écrite sous le IV. Consulat d'*Auguste, *l'an de Rome DCCXXIII.* Horace *avoit alors 36. ans. Pourquoi ne pouvoit-il donc pas avoir fait cette Satire avant cet âge-là? Il n'y a pas sur cela le moindre lieu de former un doute. Ainsi le passage de* Ciceron *au lieu de prouver ce que Mr.* le Févre *a prétendu, sert au contraire à nous aprendre, que cette Satire est un des Ouvrages qu'*Horace *composa pendant qu'il étoit encore jeune & au dessous de 35. ans.* Voici comment Mr. *Dacier* veut qu'on corrige cet endroit, & par consequent ce qu'il prétend avoir été dans sa premiére copie. *Il est sûr que la Lettre de* Ciceron *fut écrite sous le IV. Consulat de* César, *l'an de Rome DCCVIII.* Horace *avoit alors 21. ans. Il pouvoit fort bien avoir fait cette Satire à cet a-*

âge-là. Ainsi le paßage de Ciceron, *au lieu de prouver ce que Mr* le Févre *a prétendu, sert au contraire à nous aprendre, que cette Satire est un des Ouvrages, qu'*Horace *composa, pendant qu'il étoit encore jeune & au dessous de vint & un an.* Il n'y a personne qui sache un peu distinguer les fautes des Imprimeurs d'avec celles des Auteurs, qui ne remarque, que la différence de ces deux passages est duë à l'Auteur, & non pas à l'Imprimeur. D'ailleurs il n'est pas difficile de comprendre qu'*Horace* ait fait la Satire dont il s'agit avant l'âge de 35. ans : mais il n'est pas si aisé de se persuader, qu'il n'eut que 21. ans quand il la fit. Le raisonnement de Mr. *Dacier* paroit solide en suposant que la Lettre de *Ciceron* fut écrite le IV. Consulat d'*Auguste*; mais il n'a aucune solidité dès qu'on suppose qu'elle fut écrite le IV. Consulat de *César*, comme elle le fut en effet. J'ai peur que si Mr. *Masson* s'avise de repliquer, il ne triomphe sur cet endroit. Les Auteurs ont bien de la peine de convenir de bonne foi des fautes qu'on leur reproche.

Mr. *Dacier* a fait divers changemens & plusieurs additions dans ses

Notes sur la *Satire V.* du *Livre II.* mais il faudroit être trop long pour les raporter, ou seulement pour faire comprendre en quoi elles consistent. J'en dis de même des Notes de la *Satire VIII.* du même *Livre.* Mr. *Dacier* y a ajouté beaucoup de choses, pour confirmer l'opinion où il est, qu'*Horace* y fait la description non d'un bon, mais d'un méchant repas donné par un avare. (a) On dira ce qu'on voudra pour justifier le Poëte; mais il est bien sûr qu'aujourd'hui on blâmeroit un Auteur, qui feroit la description d'un repas, en sorte qu'on auroit de la peine à découvrir, s'il raille ou s'il parle sérieusement, s'il veut le blâmer ou le loüer. Quand la Satire de Mr. *Despreaux*, où il fait la description d'un méchant repas subsisteroit plusieurs siécles; pourvû qu'on entende la Langue Françoise; jamais on ne disputera sur le dessein qu'il se propose dans cette Satire.

9. Je n'ai pas trouvé beaucoup de changemens ni d'additions dans les Notes sur le *Livre I.* des *Epîtres.* Voici la plus considérable des Additions. *Horace* dit que *Phraate* reçut le Sceptre & l'Empire des mains de Ti-

(a) *Addit. de l'Aut. des Nouv.*

Tibére. Aucun Historien n'a relevé cet événement, ils n'ont tous parlé que de *Tigrane*. Le Poëte s'explique pourtant d'une maniére bien précise, jusqu'à marquer la posture de *Phraate*. Il n'y a nulle apparence que ce soit ici une flaterie d'*Horace*, & qu'il ait avancé une fausseté, qui n'auroit fait que lui attirer le mépris des Romains & d'*Auguste* même. Il faut qu'il y ait quelque vuide dans l'Histoire. Elle nous aprend seulement, que l'an de Rome 730. *Auguste* renvoya le jeune *Phraate* à son Pére, afin qu'en échange ce Prince lui renvoyât les Enseignes Romaines; *Phraate* reçut son Fils, & ne renvoya point les Enseignes. Mais l'an 733. *Tibére* ayant été envoyé en Orient, *Phraate* allarmé de sa marche se hâta de lui envoyer les Enseignes, pendant qu'il étoit en Arménie. Voila donc *Phraate*, qui est dans son Royaume, & qui dispose de tout en maître absolu. Comment *Tibére* le rétablit-il donc sur le Thrône? Voici la conjecture de Mr. *Dacier*. *Strabon* nous aprend que dans le même tems que ce Prince renvoya les Enseignes à *Tibére*, il demanda une entrevuë à *Titius*, qui

gouvernoit la Syrie, & que dans cette entrevuë, il lui remit entre les mains ses quatre Fils, les deux femmes des deux Aînez, & quatre petit-fils; pour se mettre à couvert des revoltes & des séditions ausquelles il étoit exposé. Il y a de l'apparence, qu'il profita de l'occasion du voisinage de *Tibére*, & qu'il voulut recevoir de sa main le diadême, pour se rendre plus respectable à ses peuples, qui le verroient sous la protection des Romains.

10. Voici une des Corrections. *Horace* parle de *Caton* dans l'Epitre XIX. du Livre II. Mr. *Dacier* avoit cru qu'il parloit de *Caton* le Censeur, bisayeul de *Caton* d'Utique; non seulement parce que ce qu'en dit le Poëte paroit lui convenir très-bien; mais aussi parce qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'*Horace* eut voulu si fort exalter la vertu de *Caton* d'Utique, & s'exposer par là à déplaire à *Auguste*.

Mais un de ses Amis l'a fait changer de sentiment. Ce n'est pas dans ce seul endroit où *Horace* parle avantageusement de *Caton* d'Utique; il apelle sa mort une *mort illustre*, *nobile letum*; il l'a représenté seul in-

invincible au milieu de l'Univers vaincu, il a donné à son courage une Epithéte pleine de noblesse & de force. Mr. *Dacier* a encore remarqué que quand *Horace* parle de *Caton* le Censeur, il a soin de le designer par des épithétes ou par des choses, qui le font reconnoitre. Il l'apelle *Priscus*, *l'Ancien*; ou *intonsus*, *qui n'a pas les cheveux faits*; ou il le joint avec *Ennius*. Au lieu que, quand il parle de *Caton* d'Utique, il l'apelle simplement *Caton*, comme c'est l'usage, quand on parle des gens qu'on a vûs ou pû voir. Ce qu'*Horace* dit dans cette Epître convient fort bien à ce dernier, car il avoit un visage si sévére, qu'il aprochoit du farouche, il alloit le plus souvent nuds piés & sans tunique, & il n'étoit pas plus propre en habits qu'un simple soldat, comme *Plutarque* le raporte. *Velleius* en a fait un éloge, qui est au dessus de tous les Panégyriques; & qui apuye merveilleusement l'idée qu'*Horace* en veut donner. *Caton*, dit-il, *homme très-ressemblant à la Vertu même; dont la nature aprochoit plus de celle des Dieux, que de celle des Hommes; qui n'a jamais fait le bien, pour paroitre l'avoir fait*

fait, mais parce qu'il n'étoit pas en lu de faire autrement; qui n'a jamais trouvé raisonnable que ce qui étoit juste, & qui exempt de tous les vices des hommes, a toujours eu la fortune en son pouvoir. Un homme fait comme celui-là méritoit bien de présider dans les Enfers à l'assemblée des Justes. Et c'est ce qui pourroit persuader contre la remarque de *Servius*, que Virgile dans ce vers:

His dantem jura Catonem.

a parlé de *Caton* d'Utique, & non pas de *Caton* le Censeur.

11. Selon Mr. *Dacier Jule Scaliger* a jugé tout de travers de l'Art Poëtique d'*Horace*, de même que de la plupart des autres Piéces de ce Poëte. Selon *Scaliger* c'est un Art enseigné sans art. Après avoir fait l'énumération des parties qui le composent, & qu'il n'a nullement comprises, il fait entendre que cet Art ne peut plaire qu'à des enfans, & qu'il n'y a nul profit à faire dans sa lecture. La raison, dit Mr. *Dacier*, qui a le plus nui à *Horace* dans l'esprit de *Scaliger*, c'est que *Scaliger* a fait aussi une Poëtique, dont il étoit fort amoureux. On avoue que cet Ouvrage n'est point sans mérite. Il

y a une belle méthode, un bel ordre, un ſavoir fort étendu; & le Stile en eſt noble, concis, & fort convenable au ſujet qu'il traite. Mais il manque par les fondemens, car il porte ſur un goût faux, & ſur des minuties, qui regardent plus le Grammairien que le Poëte. Nul précepte pour la grande Poëſie, nul chemin ouvert aux Poëtes; nul ſecours pour un génie, qui cherche à s'inſtruire; rien qui lui éléve l'eſprit & qui le diſpoſe à l'enthouſiaſme: rien qui lui montre en quoi conſiſtent les richeſſes de la Poëſie: en un mot rien qui découvre ce qui méne à la perfection & ce qui en éloigne. Au lieu que tout cela eſt admirablement traité dans *Horace*. La route, qu'un Poëte doit tenir, eſt très-bien marquée. Tous les Secrets de l'Art y ſont dévelopez, & tous ſes préceptes ſont ſi ſolides, ſi néceſſaires, & ſi importans, qu'encore aujourd'hui le ſuccès des plus grans Ouvrages de Poëſie dépend de l'obſervation de ces régles. Il y a tel précepte d'*Horace*, qui vaut mieux ſeul, que tout le Volume énorme de la Poëtique de *Scaliger*. Je ne raporterai aucun exemple des changemens que Mr.

Da-

Dacier a faits dans ses Notes sur ce Poëme. Il a aussi fait un grand nombre d'additions & quelques changemens à la *Chronologie des années d'*Horace *par les Consuls*, qui est à la fin de l'Ouvrage. Je ne m'y arrêterai point. Mais je ne dois pas oublier d'avertir que quand je parlai le mois passé de la *Vie d'Horace* par *Suetone* traduite & commentée par Mr. *Dacier*, je croyois que c'étoit une addition faite à cette nouvelle Edition. Je me suis aperçu depuis que cette même Vie avec la Traduction & les Notes est dans les Editions précédentes de l'*Horace* de Mr. *Dacier*, & que tout ce qu'il y a de changé, c'est que dans cette derniere Edition, au lieu de la renvoyer à la fin on l'a mise au commencement de l'Ouvrage.

ARTICLE IV.

ANIMADVERSIONES PHILOLOGICÆ & CRITICÆ *ad* VARIA LOCA VETERIS TESTAMENTI. *In quibus, ope præcipuè Linguæ Arabicæ, multa ab Interpretibus nondum satis intellecta illustrantur, quamplurima etiam no-*

vè explicanda modestè proponuntur ab ALBERTO SCHULTENS *Groningano, SS. Theol. Doctore.* C'est-à-dire, *Remarques Chronologiques & Critiques sur divers Passages, de l'Ancien Testament. Dans lesquelles, par le secours principalement de la Langue Arabe, on en explique plusieurs, que les Interprêtes n'ont pas bien entendus jusques ici, on propose modestement plusieurs nouvelles Explications. Par Mr. Schultens, de Groningue, Docteur en Théologie.* A Amsterdam, chez la Veuve Petzold. 1709. in 8. pagg. 552. gros caractére.

NOus avons déja donné l'Extrait (a) d'un Ouvrage de Mr. *Schultens* tout semblable à celui-ci; & nous sommes assurez que le peu que nous avons dit, doit avoir excité la curiosité des Lecteurs à lire le Livre même. Celui-ci n'est pas moins curieux, ni moins capable d'aquerir de la reputation à l'Auteur, ou de confirmer & d'augmenter celle qu'il a déja aquise. Tout ce qu'on peut faire sur un Livre comme celui-ci, qui contient des remarques tou-

(a) *Voyez les Nouvell. de Juin 1709. pag. 657.*

toutes détachées les unes des autres, c'est d'en alleguer quelques exemples.

1. Dès le 2. *Chapitre* de la *Genése* (a) *vers.* 18. Mr. *Schultens* trouve occasion d'exercer sa Critique. Il ne croit pas que les Interprêtes ayent réussi, en traduisant les paroles Hébraïques par celles-ci, *faisons lui une aide semblable à lui*, qui est la Traduction de la Vulgate. Il embrasse la pensée du Paraphraste Chaldaïque, qui a traduit par des mots Hébreux, que je rendrai en Latin sans les traduire en François, parce que la matiére ne le permet pas. *Non rectum est ut homo dormiat solus; faciam ipsi uxorem, quæ jungatur anterioribus ejus.* Le mot Hébreu נגר signifie, ce qui est par devant, ce qui est vis-à-vis, ainsi כנגרו signifie *Secundum anteriora ejus.* Il confirme son explication par les Langues Chaldaïque & Arabe.

2. Dans une Note sur l'*Exode*, Mr. *Schultens* remarque par occasion, que dans *Osée V.* 13. & *X.* 6. les Interprêtes ont changé un nom appellatif en un nom propre, & ont fait un *Roi Jareb*, qui ne fut jamais, d'un

(a) *Il y a ici une faute d'impression. vers.* 2. *au lieu de vers.* 18.

d'un *Roi qui combat.* La racine ריב signifie *disputer.* Le Prophéte parle du Roi d'Assyrie, qui avoit accoutumé de faire la guerre aux Israëlites. Le futur יריב peut être traduit par *celui qui a accoutumé de combattre* savoir *contre vous.*

3. *Nombres XXIV.* 17. La Vulgate, & la Version de Genéve ont traduit, *il ruinera* ou *détruira tous les Enfans de Seth.* Notre Critique veut qu'on traduise, au contraire, *il bâtira, il édifiera, il fondera tous les Enfans de Seth*, & il prouve cette explication par l'Arabe. Il croit que cette Prophétie regarde *Jesus-Christ*, & que les Enfans de *Seth* signifient l'Eglise, qui a été édifiée par *Jesus-Christ.*

4. *Juges V.* 17. *Ascer s'est tenu au Havre de la Mer, & est demeuré en ses* LIEUX ROMPUS. C'est la Traduction de Genéve. La Paraphrase Chaldaïque traduit le mot Hébreu מפרצים, par des *Villes désolées.* La Vulgate, au jugement de Mr. *Schultens*, a beaucoup mieux réussi, en traduisant *se tenoit dans ses Ports.* En Arabe פרצה, signifie *un lieu sur le rivage, coupé par le choc continuel des flots.* (a) Ce qui précéde confirme cet-

(a) *Addit. de l'Aut. de ses Nouv.*

cette explication. On sait que c'est une élégance Hébraïque, d'expliquer la même chose en deux maniéres différentes, dont l'une répond à l'autre. Il en est de même ici. *Asser s'est établi sur le rivage de la Mer, & a habité dans ses ports.*

5. *Juges XI.* 20. *Mais Sihon ne se fia point à Israël du passage par ses limites ou par ses terres.* On voit bien que cela n'est point net. Mr. *Schultens* prouve par l'Arabe qu'il faut traduire *Sihon ne donna point de sureté à Israël, pour passer par ses frontieres; il ne voulut point lui accorder de passeport.*

6. *Pseaume XVII.* 35. La Vulgate a traduit *vous avez rendu mes bras fermes comme un Arc d'airain.* Plusieurs autres ont traduit, *j'ai rompu de mes bras un arc d'airain.* Toutes ces traductions ne plaisent point à Mr. *Schultens*, qui préfére l'explication de plusieurs Rabins, suivant laquelle il traduit, *mes bras ont fait descendre*, c'est-à-dire, *ont plié un Arc d'airain.*

7. *Pseaume XXV.* 17. Tous les Interprêtes anciens & modernes traduisent comme a traduit S. *Jerôme*, *les détresses de mon cœur se sont augmentées.*

tes. Mais notre Auteur remarque que le verbe Hebreu הרחיב ne se prend jamais dans un sens neutre ou réciproque, mais toujours dans un sens actif, & il en aporte les exemples. Il traduit donc *les détresses ont dilaté mon cœur*, c'est-à-dire, *ont augmenté mes connoissances*, *ont rendu mon cœur sage*. Ainsi chez les Arabes, *ample* signifie *sage*. Dans l'Alcoran il est dit de Dieu qu'il est *ample & qu'il connoit toutes choses*. Au contraire *étroit* signifie un homme *sans expérience & sans sagesse*.

8. *Pseaume LV. vers* 20. La Vulgate a traduit, *Dieu m'exaucera*; *& celui qui est avant tous les siécles les humiliera*; *car il n'y a point de changement en eux*. Les LXX. ont traduit tout de même ces dernieres paroles. Mr. *Schultens* traduit, *car ils ne font aucun cas des alliances confirmées par serment*. Cela convient fort bien à ce qui suit, qu'il rend de cette maniére, *chacun d'eux met les mains sur la paix qu'il a faite*, *ou sur ceux qui gardent la paix avec lui*. Il confirme cette explication par l'Arabe dans lequel le mot Hébreu, qui fait ici de la peine, signifie, *jurer*, & ensuite confirmer une Alliance par serment.

9. *Pseau-*

9. *Pseaume LXV*. 10. *Le ruisseau de Dieu est plein d'eau*; quelques uns croyent que le mot *de Dieu* est ajouté pour montrer l'abondance de ce ruisseau, comme de *grandes montagnes* sont apellées des *montagnes de Dieu*. Notre Auteur prétend que cette explication est incommode & fausse. D'autres entendent par ce ruisseau de Dieu les nuées, ce qu'il n'aprouve pas non plus. Il croit que le ruisseau de Dieu, n'est autre chose que la pluye abondante ; ce qui convient fort bien à ce qui précéde & à ce qui suit; & c'est aussi le nom que les Arabes donnent à la pluye.

10. *Pseaume LXXI*. 6. (a) *J'ai été apuyé sur toi dès le ventre de ma Mére, c'est toi qui m'as tiré hors des entrailles de ma Mére*. Notre Auteur apuyé sur l'Arabe croit qu'on doit traduire ces derniers mots, *c'est toi qui me suffis, qui m'es suffisant dès les entrailles de ma Mére*. C'est en ce sens que les Arabes ont accoutumé de dire. *Dieu me suffit, ô l'illustre Protecteur. Apuyez-vous sur Dieu, il vous suffit de vous apuyer sur lui.*

11. *Pseaume LXXIV*. 11. *Pourquoi retires-tu ta main, même ta droite ?* *Con-*

(a) *Je me sers d'ordinaire de la Version de Genéve.*

Consume-les, la retirant *du milieu de ton sein.* Les mots qu'on trouve ici en caractéres Romains ne sont point dans l'Hébreu. Il a fallu les ajouter pour rendre le sens complet ; qui, comme l'on voit, est fort suspendu dans l'Original. Mr. *Schultens* préfére le *Ketib* au *Keri*; il veut qu'on lise חוק qui signifie un *décret* & non pas חק, qui signifie le sein, & veut qu'on traduise, non, *consume-les*, *la retirant du milieu de ton sein*; mais, *accompli* ou *exécute ton décret.* Quant au mot que nous avons traduit *du milieu*, il croit qu'il peut signifier, *è propinquo*, c'est-à-dire, *bientôt*, *au plutot*; *pourquoi retiens-tu ta main*, *même ta droite*, *exécute au plutot ton décret*. Cette explication me paroit fort heureuse, d'autant plus qu'elle n'ajoute rien aux paroles de l'Original.

12 *Pseaume* 139. 2. Plusieurs Interprétes traduisent: Tu connois quand *je m'assieds & quand je me léve*, ou, *quand je me tiens debout.* Selon cette traduction le mot hébreu שבת est à l'Infinitif & vient de ישב, qui signifie s'asseoir. Mr. *Schultens* croit qu'il vient plutot du Verbe שבת, qui signifie *se reposer*; ainsi il faudra tra-

 dui-

duire *tu connois quand je me repose*, c'est-à-dire, *quand je me couche & quand je me léve.* (a) Cela paroit beaucoup plus net, mais cela fait voir en même tems une chose, que tous ceux qui entendent la Langue Hébraïque reconnoissent de bonne foi, c'est que c'est une Langue fort équivoque, & par là-même très-difficile à entendre. On n'a qu'à lire les divers Commentateurs de l'Ancien Testament, & à faire attention à la différence qu'il y a entre leurs explications pour convenir de cette vérité. En voila assez pour juger de l'utilité de ce nouvel Ouvrage de Mr. *Schultens*, & pour faire souhaiter au Public, que ce Savant continuë à lui faire part de ses découvertes.

(a) *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

ARTICLE V.

INDEX PLANTARUM *quæ in* HORTO ACADEMICO LUGDUNO-BATAVO *reperiuntur. Conscriptus ab* HERMANNO BOERHAVE. *Apud Cornelium Boutestein.* 1710. C'est-à-dire, *Indice des Plantes, qui se trouvent dans le Jardin*

dits de l'Académie à Leide. Dressé par Mr. Boerhave. Chez Corneille Boutestein. 1710. in 8. pp. 308. gros caractére.

DEUX principales raisons ont obligé Mr. *Boerhave* à donner cet Indice au Public. La premiére est l'utilité de ses Disciples à qui il doit faire des leçons publiques de Botanique dans le Jardin des Plantes de l'Académie; & qui doivent savoir l'ordre qu'on observe dans ces Leçons, & à quoi il faut raporter les choses [illegible]eur dit & qui méritent d'être [illegible]quées.

La seconde, c'est que comme ce Jardin est très-riche par le grand nombre de Plantes qu'il contient, que cependant il est impossible qu'il les ait toutes, & que surtout l'hiver de la fin de 1708. & du commencement de 1709. a fait d'étranges ravages dans ce Jardin, & n'a pas non plus épargné aparemment ceux de la même nature, qu'on entretient ailleurs; on pourra voir par cet Indice les Plantes qui ont été conservées dans le Jardin de Leide & celles qui y manquent à présent, & ceux qui ont soin de ces divers Jardins, pourront

faire des échanges & se communiquer réciproquement les Plantes, qui leur manquent.

Ce qui cause de la difficulté dans l'étude de la Botanique, c'est principalement ce nombre prodigieux de Plantes différentes, qu'il est nécessaire & en même tems très-difficile de reduire à certaines Classes, afin de pouvoir plus facilement aprendre à les connoitre. La méthode la plus simple est la meilleure. Plusieurs savans hommes se sont attachez à trouver cette méthode. Mr. *B[illegible]er-have* croit que la méthode de [illegible] de *Tournefort* est la plus simp[illegible] toutes. Et il auroit disposé ces Plantes dans le Jardin selon cette méthode si le rude hiver, dont nous venons de parler, n'en avoit rendu quelques unes si languissantes, qu'il seroit à craindre qu'on ne les fit périr en les transplantant.

Cependant l'ordre dans lequel sont rangées les Plantes dans le Jardin Académique a ses utilitez. Le premier qui est l'Auteur de cet ordre a été feu Mr. *Herman* Professeur en Botanique; qui suivoit la méthode de *Morison* & surtout celle de *Cæsalpin*. Mr. *Hotton* vint après lui, qui s'attachoit

prin-

principalement à la méthode de Mr. *Rai*, en retenant bien des choſes de Mr. *Herman*, qu'il perfectionna par les lumiéres de Mr. de *Tournefort*.

Mr. *Boerhave*, qui n'a pû diſpoſer les Plantes ſelon la méthode de ce dernier Auteur, pour la raiſon que nous venons de dire*, a ſupléé en quelque ſorte, en faiſant planter à part une Plante de chacun des genres auſquels Mr. de *Tournefort* les a toutes reduites, afin que les Ecoliers puiſſent voir dans un petit eſpace un abregé du plus parfait de tous les Syſtêmes en ce genre. (a) C'eſt, ſans doute, la méthode la plus ſure, de donner une idée abregée d'une Science, avant que d'entrer dans le détail, & il ſeroit à ſouhaiter, qu'on pût toujours la ſuivre. Mais les Etudians ſont ſi preſſez dans leurs études, qu'on ne peut pas toujours l'obſerver Il faut courir la poſte avec eux, parce qu'ils ne peuvent pas ſe reſoudre à aller le pas.

Comme les Plantes ne ſont pas rangées ſelon l'ordre Alphabétique, qui dans cette matiére ſeroit plutot une confuſion qu'un ordre; Mr. *Boerhave* a eu ſoin de mettre à la fin

* *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

un Indice Alphabétique des Plantes, afin qu'on les puisse trouver, quand on n'entend pas bien l'ordre auquel elles sont disposées. Il a aussi eu soin de donner une explication des signes abrégez dont il se sert. Et parce que l'on peut to[illegible]s recevoir de nouvelles Pla[illegible], & que même l'Auteur en a recouvré plusieurs dans le tems de l'impression ou après; on a laissé de l'espace blanc à la fin de chaque espéce, afin qu'on y puisse mettre les nouvelles Plantes, qu'on a recouvrées depuis.

ARTICLE VI.

Epistola *primùm Italicè scripta, dein Latinè reddita: in quâ explicatur* **Mens et Doctrina Patrum Societatis Jesu**, *circa* **Controversiam Sinensem.** 1710. C'est-à-dire, *Lettre écrite premierement en Italien, & ensuite traduite en Latin, dans laquelle on explique la pensée & la doctrine des Jesuites, sur la Controverse Chinoise,* 1710. *in* 8. pp. 24. gros caractére. Sans nom d'Imprimeur ni du lieu de l'Edition.

Cet-

CETTE Lettre Latine a été certainement imprimée en Allemagne; mais je ne ſai ſi c'eſt une Traduction de l'Italien, comme on l'aſſure. Cela peut être. Les ſentimens des Jeſuites ſur les Controverſes Chinoiſes y ſont nettement expliquez. On les apuye des meilleures raiſons qu'il eſt poſſible, & on répond aux Objections des Adverſaires.

On reduit toute cette Controverſe à deux Articles, 1. Le ſervice que les Chinois rendent à *Confucius* & à leurs Ancêtres. 2. Certains mots dont on ſe ſert, pour ſignifier le véritable Dieu. Quant au premier Article, les Jeſuites poſent pour une régle infaillible, qu'il n'y a aucune action extérieure, qui par elle-même, & hors de l'intention de celui qui la fait & de celui qui l'a inſtituée, puiſſe paſſer plutot pour un acte religieux, que pour un acte civil. Pour donc ſavoir ſi les Cérémonies de la Chine ſont ſuperſtitieuſes ou non, il faut avoir égard à l'intention publique & à la fin de ceux qui les pratiquent. Il faut voir, par exemple, ſi les Cérémonies par leſquelles on honore *Confucius* & les Ancêtres,

ſont établies par les Loix de l'Empire pour témoigner qu'on reconnoit dans ces perſonnes une dignité plus grande que celle de la nature humaine; car ſi cela eſt ces Cérémonies doivent paſſer pour Réligieuſes; à moins de cela on doit les regarder comme purement civiles & politiques. Mais qui eſt-ce qui nous donnera des lumiéres là-deſſus? S'il s'agiſſoit de ſavoir ſi ces cérémonies ſont permiſes ou défenduës, on pourroit conſulter l'Ecriture, les Péres, les Conciles, les Décrets des Papes. Mais il ne s'agit pas de cela. Il eſt queſtion de ſavoir quel but ſe propoſent les Chinois dans la pratique de ces Cérémonies. Il faut néceſſairement conſulter les Chinois eux-mêmes, ou leurs Livres.

Les Jeſuites ont conſulté les Lettrez parmi les Chinois & l'Empereur de la Chine lui-même. Ils ont tous répondu tout d'une voix, qu'ils n'honoroient de cette maniére *Confucius* & leurs Ancêtres, que pour leur témoigner leur reconnoiſſance, & pour exciter dans le cœur de leurs Enfans le reſpect qu'ils doivent à leurs Parens & à leurs Précepteurs; ſans qu'on en demande ou qu'on en eſpé-

pére rien, sans qu'on reconnoisse rien en eux au dessus de l'humanité.

Les Jesuites concluent de là, que l'honneur rendu à *Confucius* & aux Ancêtres, est tout-à-fait innocent, si on a égard à la maniére dont les Loix de l'Etat le prescrivent. Car s'il y a quelques Payens superstitieux, qui poussent la chose plus loin, les Jesuites les desavouent & les condamnent. Après avoir ainsi expliqué la doctrine de ces Péres sur le premier Article, on répond à quelques Objections ausquelles nous ne nous arrêterons point, de peur que notre Extrait ne soit aussi long que le Livre même.

A l'égard du second Article, qui concerne les mots *Xam-Ti* & *Tien* dont les Chinois se servent pour signifier Dieu Les Jesuites posent pour principe, qu'il est impossible qu'un homme parvenu à l'age viril, puisse ignorer absolument qu'il y a un Dieu; & que par conséquent les Chinois ne peuvent ignorer entiérement cet Etre suprême. Cela étant, peut-on s'imaginer que parmi cinq cens mille caractéres qu'ont les Chinois & dont chacun en particulier fait un mot, il n'y en ait pas un seul qui désigne

la Divinité. Il peut être arrivé que quelques-uns ayent employé le caractére destiné à marquer la Divinité, pour désigner quelque Créature; mais il est impossible de concevoir que la Divinité n'ait point eu de nom parmi eux.

Or il paroît par les examens qu'on en a fait, que les Chinois n'ont d'autres mots, pour désigner les perfections divines, que ceux de *Xam-Ti* & de *Tien*; d'où ils concluent que ces noms sont les noms de Dieu chez les Chinois. Et il ne faut pas croire, que ce ne soit pas là le nom du vrai Dieu, sous prétexte que ces mots ont quelque autre signification; puis qu'il n'y a point de Langue qui n'ait des mots équivoques, ou qui signifient une chose pris dans le sens propre, & une autre pris dans le sens figuré. Cela est surtout permis aux Chinois, qui aiment fort les allégories.

Les Jesuites ont eu trois principales raisons pour permettre que les Néophytes se servissent de ces noms, pour désigner la Divinité. 1. Ils ont suivi l'exemple des Apôtres, qui n'ont pas fait difficulté de se servir du nom général dont les Grecs ou

les Romains se servoient pour désigner la Divinité, quoi qu'ils donnassent ce nom à leurs Idoles. 2. Ils vouloient par ce moyen combattre les Chinois Athées par leurs propres armes, en leur faisant voir que leurs Ancêtres avoient reconnu une Divinité & lui avoient donné un certain nom. 3. Enfin, ils ont répondu par là à l'Empereur de la Chine, qui leur demandoit comment il s'étoit pû faire, que Dieu, dont ils loüoient tant la Providence, la Bonté, & la Justice, eut permis qu'un si vaste Empire eut ignoré si longtems la véritable Religion. Que répondront à cela les Jesuites? Allégueront-ils le péché originel pour la cause de cette conduite de Dieu? Mais ce seroit expliquer une chose obscure par une autre plus obscure. Ils doivent répondre, que les Chinois eux-mêmes sont la cause de leurs malheurs, qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu. Mais si par les mots de *Xam-Ti* & de *Tien*, on entend le Ciel matériel ou sa vertu active, les plaintes des Chinois contre la Providence paroîtront justes, & on ne saura que leur repliquer.

On explique sur la fin de cette Lettre la pensée des Jesuites sur le Décret de *Clement XI.* qui condamne les Cérémonies Chinoises. Ils honorent & respectent ce Décret, & ils ont résolu d'en procurer l'observation de tout leur pouvoir; puis que ce Décret ne condamne rien que ce qu'ils condamnent eux-mêmes. C'est ici une pure question de fait & non pas de droit. Il s'agit de savoir si l'exposition des Cérémonies Chinoises faite par le P. *Martini* à *Alexandre VII.* est sincére ou si elle ne l'est pas. Mr. *Maigrot* tient pour la négative & les Jesuites pour l'afirmative. Ainsi la cause des Jesuites demeurera dans son entier, tant que le Pape ne condamnera pas comme fausse l'exposition du P. *Martini*. Rien n'a été défini contr'eux, comme on le prouve par les paroles même du Décret. On répond aux raisons qu'un Docteur de Sorbonne a alleguées, pour faire voir que l'exposition du P. *Martini* trouvoit sa condamnation dans le Décret de *Clement XI.* Et on tâche enfin, de prouver qu'il ne faut pas craindre, que les Jesuites puissent jamais perdre leur Cause, quand on en viendroit à un nouvel examen.

Je

Je dois avant que de finir répondre en peu de mots, à celui qui m'a fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant la Lettre, dont je viens de donner l'Extrait. Il se plaint que je parois trop passionné contre les Catholiques R. mais comme c'est là une accusation vague, qui ne spécifie rien; je ne sai si je me dois justifier ou passer condamnation sur cet Article. Je ferai seulement trois Remarques générales, qui pourront, peut-être, satisfaire. 1. La premiére, qu'on ne doit pas mettre sur mon compte ce que disent les Auteurs, dont je donne les Extraits. Il faut toujours distinguer soigneusement ce que je dis de mon chef, de ce que je ne dis que comme Historien. Je dois rendre compte du premier & non pas du second. 2. La seconde c'est que j'ai tellement été sur mes gardes quand j'ai parlé des Catholiques R. que je doute, qu'on puisse marquer un seul exemple où je leur aye donné des noms odieux de secte ou qui puissent leur déplairre. 3. La troisiême, c'est que Mess. les Catholiques R. doivent poser comme un principe incontestable, que les Réformez croyent être en droit d'exi-

ger

ger, qu'on les traite aussi honnêtement qu'ils traitent les autres. Ils sont Hérétiques dans la pensée des Catholiques R. cela est vrai. Mais les Catholiques R. sont Hérétiques dans la pensée des Réformez. Par quelle espéce de Jurisprudence les uns croiront-ils être en droit de donner aux autres les termes les plus odieux, pendant que ceux-ci seront obligez d'observer les régles de la plus exacte civilité? Je ne dis pas cela par raport à moi, car je ne crois point avoir péché sur cet article. Mais en vérité, il n'est pas juste de prétendre que les Auteurs Réformez soient toujours chapeau bas & à genoux, devant les Catholiques R. qui ne leur épargneront pas les épithétes les plus odieuses. On n'a qu'à lire le Livre de Mr. *Renaudot* contre Mr *Aymon*, pour voir à combien peu d'égards un Auteur Catholique R. se croit obligé envers les prétendus Hérétiques. Qu'on ne s'y trompe point, les Protestans croyent que les Catholiques R. doivent traiter avec eux d'égal à égal. S'ils se trompent, qui décidera le procès? Qu'on observe donc les Loix de la civilité de part & d'autre, ou qu'on ne se plaigne plus; &

qu'on

qu'on se souvienne de cet avis de Térence. *Desinant maledicere, malefacta ne noscant sua. Qu'ils cessent de medire, de peur que nous ne mettions au grand jour leur mauvaise conduite.*

On me recommande en second lieu de parler des Jesuites, sans aigreur, & de raporter leurs raisons, sans les attaquer. C'est ce que j'ai fait & que je ferai toujours. Quoi qu'un Jesuite m'ait attaqué par deux fois peu civilement, quoi que les Jesuites de Trevoux ayent adopté sa passion & la dureté de ses expressions contre moi; je ne leur rendrai jamais la pareille, & je puis les assurer que tout ce qu'ils ont dit & fait, & qu'ils pourront dire ou faire ci après, ne m'obligera point à manquer aux régles de la civilité & aux devoirs de la Charité Chrétienne envers eux.

On se plaint en troisiéme lieu de ce que j'ai parlé de certaines Réliques ridicules, (a) dont, dit-on, les Catholiques R. ne se moquent pas moins que nous. Mais, en vérité, c'est pousser la delicatesse bien loin, que de ne vouloir pas qu'il me soit permis, en faisant l'Extrait de l'Ouvrage d'un Théologien Réformé, de

(a) *Nouvelles d'Octobre* 1709. *p.* 417.

de copier des paroles, que ce Théologien lui-même a copiées mot à mot d'un Ouvrage de Mr. *Thiers* bon Catholique R. Quoi! ce qui n'eſt pas criminel dans le Livre de Mr. *Thiers*, qui doit avoir des égards pour ſon Egliſe, auſquels les Proteſtans ne ſont pas obligez, deviendra criminel dans mes *Nouvelles*, quoi que je ne l'aye pas accompagné de la moindre petite réflexion? C'eſt ce qui ne ſe comprend pas.

Enfin, on ſe plaint de ce que je fais tous mes efforts pour porter les Princes Catholiques à éloigner de leur Cour les Ecléſiaſtiques; & comme on ne cite rien, je ne ſai pas ce que l'on veut dire. Je déclarerai pourtant franchement que j'ai toujours crû, que les Ecléſiaſtiques ne devoient pas ſe mêler des affaires de la Politique. Je ne ſuis pas ſeul de mon ſentiment. On pourroit citer un bon nombre d'Auteurs Catholiques R. qui ont dit la même choſe; mais ici encore ce qui eſt orthodoxe dans leur bouche, pourroit bien devenir hérétique en paſſant par la mienne. Je n'en dirai pas davantage; & je m'engage à ne plus répondre, quand on ne fera contre moi que des plaintes

auſſi

aussi vagues que celles de la Lettre à laquelle je viens de satisfaire.

ARTICLE VII.

Le PRINCE KOUCHIMEN. *Histoire Tartare. Et* DOM ALVAR DEL SOL. *Histoire Napolitaine.* Imprimé à Paris, & se vend à Amsterdam chez Pierre Humbert. 1710. in 8. pagg. 150. gros caractére.

C'EST une Dame qui est l'Auteur de ce petit Livre, comme on nous l'aprend dans l'Avertissement. Elle nous dit, qu'elle a tant pris de plaisir à écrire, qu'elle se croit plus que payée de sa peine; & elle promet que si les Curieux rendent souvent visite au Libraire, il leur donnera de pareilles Histoires tant qu'ils voudront. Le moule est chez elle; la matiére ne manque jamais, & pourvû que l'Ouvrier soit encouragé par quelques loüanges soutenuës de quelques Louïs, il fournira toujours de l'Ouvrage. On nous assure que les Histoires qu'on rapotte sont trés-véritables, arrivées depuis quelques années; que les principaux Person-

na-

nages en font encore vivans. On a seulement changé leurs noms & leurs Pays. Ce sont des gens de condition, *qui ne seroient pas bien-aises d'être imprimez en spectacle.*

La premiére de ces Histoires est si peu déguisée, qu'il est facile d'y reconnoître l'Histoire du *Czar* ou Grand Duc de Moscovie à présent régnant, & du principal Ministre de sa Cour, qu'on apelle ici le Prince *Couchimen*. On y voit par quels degrez ce Favori est devenu le premier de l'Etat après le Souverain. C'est à lui principalement qu'est duë la grande victoire que le *Czar* a remportée sur le Roi de Suéde. On y voit les Voyages de ce Souverain dans diverses Cours de l'Europe, & l'Histoire des Conspirations tramées contre lui & de la punition des coupables. Ce qu'il y a de plus particulier dans cette Histoire est ce qui concerne le Fils du *Czar*, & dont nous ne voudrions pas garantir la vérité. Ce Prince l'ayant soupçonné injustement d'avoir conjuré contre lui ordonna à son Favori de le faire mourir sans lui repliquer. Le Favori se disposa à obéir. Tout étoit prêt pour cette exécution, qui devoit se faire durant

la nuit. Un Dragon en ayant été averti s'ofrit à subir la mort à la place du jeune Prince. Le parti fut accepté. Le Dragon eut la tête tranchée & le Prince fut sauvé. Après cette exécution, le *Czar* qui croyoit que son Fils avoit perdu la vie, eut de cruels remords, & se désesperoit. Le Favori le voyant au désespoir lui aprit enfin la vie de son Fils, ce qui augmenta sa faveur & sa fortune.

La seconde Histoire regarde deux personnes de la premiére qualité. Après la paix de Nimégue, *Charles II.* Roi d'Espagne épousa Mademoiselle, Fille du Duc d'*Orleans*. Le Viceroi de Naples voulut célébrer cette Fête le plus magnifiquement qu'il lui fut possible. Il s'y rendit beaucoup d'Etrangers, & entr'autres un qui se fit nommer *Dom Alvar del Sol*, il étoit parfaitement bien fait & si adroit qu'il remporta toutes les Bagues, dans les Courses qui se firent. Il devint pendant la Fête amoureux d'une Dame masquée, qui ne fut pas non plus indifférente pour lui. Ces deux nouveaux Amans se parlérent. La Dame donna même rendez-vous au Cavalier près d'une fenêtre grillée, d'où elle lui parla souvent : mais toujours

en

en masque. Elle lui dit qu'elle s'a
pelloit *Diana delle Stelle*, qu'elle é
toit fille, qu'elle pouvoit dispose
d'elle-même, puis qu'elle n'avoit n
Pére, ni Mére. Cette Dame vou
lant éprouver la constance de son A
mant, eut plusieurs conversations d
cette maniére, mais sans se faire voir
Dans une de ces entrevuës, l'Aman
se vit enlevé tout d'un coup par cin
hommes, qui le portérent dans u
Carrosse, en l'assurant qu'on ne lu
feroit aucun mal. On le mena dans
un Château magnifique, où il trou-
va une Princesse masquée, qu'il eu
prise pour sa *Diana delle Stelle*, si el-
le n'eut graisseyé. Elle lui déclara
qu'elle avoit conçu de la bonne vo-
lonté pour lui, & lui fit entendre
qu'il ne tiendroit qu'à lui de l'épou-
ser. Elle se démasqua en même
tems & lui fit voir la plus belle per-
sonne du Monde. Mais *Dom Alvar
del Sol* étoit à l'épreuve de tout. Il
déclara à cette Princesse, qu'il ne
pouvoit plus disposer de son cœur.
Sorti de cette conversation on le re-
conduisit à Naples dans le même Ca-
rosse. Il alla bientot voir sa Maî-
tresse, qui voulut savoir ce qui lui
étoit arrivé. *Dom Alvar del Sol* par

mo-

modeſtie ne voulut pas lui découvrir la vérité. *Diana* charmée de la conſtance & des maniéres de ſon Amant, ne pût plus ſe retenir ; elle ſe découvrit à lui, & lui fit voir qu'elle étoit cette jeune Princeſſe, qu'il avoit ſi généreuſement refuſée. Leur mariage fut conclu ſans obſtacle. L'Amante trouva dans le faux *Dom Alvar del Sol*, *Philippe Ramires de Guſman*, *Grand d'Eſpagne*, *Duc de Medina de las Torres.* Et *Dom Alvar* trouva dans la feinte *Diana*, une Princeſſe de la Maiſon de *Caraffa*, dont le Pére étoit Prince de *Stigliano* & de *Sabionetta*, Grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'Or, Prince du S. Empire, & la Mére étoit *Gonzagues.* Ces Hiſtoires ſont aſſez bien écrites, & d'un Stile aſſez vif.

ARTICLE VIII.

DISSERTATION *curieuſe* SUR *les* NATURALISATIONS *accordées aux Proteſtans*, *par la* REINE *de la* GRANDE BRETAGNE, *par le* ROI *de* PRUSSE, *&* *par les* ETATS *de* HOLLANDE, *où l'on fait voir les avantages qu'on peut recevoir de chacune, & celle qu'on croit*

croit devoir être préférée. Sans nom d'Auteur, d'Imprimeur, ni du lieu de l'Impression. in 4. pagg. 46. gros caractére. Se vend chez Pierre Mortier.

ON a mis au devant de cette Dissertation un avis du Libraire, employé presque uniquement à rechercher pourquoi l'Auteur s'est servi du terme de *Naturalité*, & jamais de celui de *Naturalisation*, que tous les Réfugiez François disent en Hollande, même ceux d'entr'eux qui écrivent le mieux. S'il m'est permis de dire mon sentiment sur cette question de Grammaire, je croi que le mot de *Naturalité* est François, & que celui de *Naturalisation* ne l'est pas, ou qu'il n'est pas tout-à-fait encore naturalisé. Peut-être le sera-t-il dans la suite, & s'il le devient, je crois qu'on pourra mettre une différence entre *Naturalisation* & *Naturalité*, la *Naturalisation* sera l'Acte du Souverain par lequel il reconnoit un particulier pour son véritable sujet, & la *Naturalité* sera le droit que le particulier aquiert par cet Acte. Je passe à la Dissertation même.

L'Auteur commence par l'Acte de

de Naturalité accordé par l'Angleterre, il en fait voir les avantages, & explique à cette occasion diverses coutumes & Loix de ce Royaume, qui ne sont pas connuës de tout le Monde.

La Naturalité accordée par l'Angleterre est sans restriction, pour tous les Etats dépendans de la Couronne. Par cet Acte on entre dans tous les droits des Habitans naturels du Pays, qui sont en très-grand nombre, & très-considérables. On peut devenir Membre du Parlement dans la Chambre basse, & obtenir du Souverain des Tîtres, qui donnent entrée dans la Chambre haute. Mais il faut savoir que ces dignitez de la Grand' Bretagne & de l'Irlande ne sont que des noms, sans que ceux qui ont les Tîtres possedent les Terres & les Seigneuries qui les portent. On verra dans ce petit Ecrit d'autres Remarques assez curieuses sur ces Tîtres.

Ce fut *Charles I.* qui inventa un nouveau Tître en Angleterre, en créant tout d'un coup cent Chevaliers Baronnets, dont lui ou ses Favoris eurent mille Livres Sterling pour châque Tître. C'est un Tître en l'air,

l'air, sans assignation sur aucune Terre, il passe par la mort du Pére au Fils ainé de la Famille, il ne donne point d'entrée au Parlement. Tout l'avantage qu'on en tire, c'est que celui qui est Baronnet a la qualité de *Ser*, & que la femme est *Lady*. Elles prennent le rang immédiatement après les femmes des Pairs. Cela s'est continué depuis le régne de *Charles I.* & la gratification qu'on fait présentement, pour avoir ce Titre, c'est de donner mille Guinées. On ne donne que cent Piéces, pour être fait simple Chevalier, qui donne la qualité de *Ser*.

Il y a en Angleterre un autre Acte accordé par le Souverain, qu'on appelle *Denisation*, & qui est particulier à ce Royaume. C'est une Patente, que le Souverain accorde en l'absence du Parlement, qui seul peut Naturaliser en Angleterre. On donne par là pouvoir à l'Etranger d'intenter toutes demandes en justice dans le Royaume, de prendre à ferme des biens à la Campagne & des maisons en Ville par Baux Emphyteotiques, ce qui n'est pas permis sans octroi. Il est rendu capable de disposer de ses biens meubles par Testament, & de re-

recevoir de même des Legs d'effets Mobiliaires. Mais tout cela présuppose, que c'est en attendant les Lettres de Naturalité, & le Souverain n'accorde jamais de Patente pour la *Denisation*, lors que le Parlement est assemblé. On fait voir ensuite les avantages, que retirera l'Angleterre, de la Naturalité qu'elle a accordée aux Protestans étrangers.

On passe delà à la Naturalité accordée par le Roi de Prusse. Elle est aussi générale & sans aucune restriction. Par elle on a droit de prétendre à tous les emplois que les Allemands possedent à la Cour & dans les Villes, soit civils ou militaires. Ainsi, si cette Naturalité n'est pas aussi avantageuse que celle d'Angleterre, cela vient de la constitution même des Etats du Roi de Prusse, & non d'aucune restriction dans la grace que ce Prince a accordée. Ce que ces deux Naturalitez ont de commun, c'est qu'elles rendent Aubains en France, inconvénient qui ne se trouve pas dans celle de Hollande.

L'Auteur s'étend beaucoup sur cette derniére. Il est dit dans le Préambule, que les *François Réfugiez ne se sont pas rendus indignes d'être natura-*

 li-

lisez. Ce terme d'*indigne* en a choqué quelques-uns ; mais c'est parce qu'ils n'entendent pas la phrase Flamande, laquelle, aussi bien que la Latine, pour dire, qu'on s'est rendu digne, & qu'on a mérité une chose, dit qu'on ne s'est pas rendu indigne. La Traduction Françoise n'est pas en cela exacte.

Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que cette Naturalité n'est pas générale & sans restriction, comme celles d'Angleterre & du Roi de Prusse. On y renvoye à la Résolution prise par les Etats le 25. Septembre 1670. & parce que plusieurs personnes n'ont pas vu cette Résolution, & qu'elle est fort courte, je la raporterai ici toute entiére.

Les Etats de Hollande & de Westfrise, après une mûre délibération, ont statué & accordé unanimément, comme ils statuent, établissent & déclarent par ces présentes, que ceux qui ont obtenu ci-devant, ou pourront obtenir ci-après des Lettres de Naturalisation, ne sont, ni ne seront en vertu de ces Lettres qualifiez ou rendus capables de posseder aucunes prééminences, prérogatives, exemtions, immunitez, ou autres privilégès particuliers, soit nobles, ou

ou roturiers, non plus qu'à être avancez à aucune Magistrature, Charges, Dignitez, offices, ou bénéfices, ausquels ils ne seroient pas admissibles, avant leur Naturalisation: mais que les susdites Lettres de Naturalisation ne sont uniquement que pour assurer & faire jouir ceux qui les obtiennent du droit de protection à l'égard de leurs personnes & de leurs biens; comme aussi des droits de mainténance, pour la jurisdiction établie, & sous leur Juge compétant, selon les Loix du Pays, en conformité de quoi, ci-après le Formulaire des Lettres de Naturalisation sera dressé en termes clairs & significatifs.

L'Auteur conclut de cet Acte, que ce n'est pas une Naturalité que les Etats ont prétendu accorder; mais une simple protection pour la personne & pour les biens. Et il ne faut pas être surpris, qu'ils n'ayent pas accordé la Naturalité; puis que pour cela il auroit fallu qu'ils eussent revoqué leur Résolution, qui paroît avoir été prise unanimément; & qui tient lieu de Loi. Or il est difficile de revoquer une telle Loi, sur tout, quand on ne voit point de nécessité absoluë de le faire.

On recherche les raisons de la Réso-

solution prise en 1670. & que nous venons de raporter. On examine si les Etats ont pu avoir aujourd'hui les mêmes raisons. On prétend que les Péres & les Enfans, qui ne sont pas nez en Hollande, ont besoin de Lettres de Naturalité ; mais que pour ceux qui sont nez en Hollande, c'est leur naissance, qui les fait Hollandois, ils n'ont pas besoin de Lettres pour l'être, & l'on ne peut leur donner l'exclusion des Charges, si les Loix Municipales des Villes n'y font pas d'obstacle. On soutient, que c'est là le droit commun à toutes les Nations, & que la plupart des Jurisconsultes nomment le *Droit des Gens*, qui donne aux Enfans pour Patrie, la Terre où ils sont nez.

On fait remarquer ensuite, que la Naturalité accordée en Hollande, ne la donne point pour les autres Provinces de l'Union, parce que châque Province est souveraine chez elle. Voici les avantages de cet Acte de Naturalité ou de protection. 1. Les François Réfugiez ne pourront plus être reclamez par leur Prince, & on ne permettra pas qu'on attente à leurs personnes ou à leurs biens.

2. On ne permettra pas qu'ils soient tra-

traduits devant d'autres Tribunaux que ceux de Hollande, lors qu'ils seront Défendeurs.

3. S'ils étoient Demandeurs, on ne les obligera pas de donner caution comme Etrangers, de ce qu'on apelle en Droit, *judicatum solvi.*

4. On ne pourra les arrêter pour leurs dettes, comme forains. Ils seront capables d'obtenir des Lettres de *Veniam ætatis*, & de bénéfice d'inventaire, que les Loix refusent aux Etrangers.

5. Leurs Enfans seront reçus indifféremment dans les Hôpitaux & Maisons de charité; nourris & élevez comme les Enfans de véritables Hollandois, car la simple Bourgeoisie des Villes ne fait pas Hollandois pour avoir lieu dans toute la Province. Tous ces avantages sont très-considérables, & on a lieu d'en avoir de la gratitude, lors qu'on les accorde.

On peut encore espérer que par là les Etats intercéderont envers la France, pour les Réfugiez, qui auront été naturalisez, afin que, si on ne veut pas les rapeller, ils puissent avoir la jouïssance de leurs biens, & qu'ils soient regardez comme exemts du droit d'Aubaine en France, en

conséquence des Traitez. L'Auteur fait voir que cette intercession est une des plus puissantes, que les Réfugiez puissent avoir, à cause des égards que la France aura toujours pour les Etats, plus que pour aucune autre Puissance, par des raisons de politique & de commerce. Il conclut que les Réfugiez peuvent tirer de plus grans avantages de cette Naturalité, que des deux autres; & il en allégue diverses raisons, qu'il seroit trop long de raporter ici.

Il remarque encore, que les Réfugiez ne recevront pas grand préjudice, de ce qu'on les exclut des Charges, puis qu'il y a peu de personnes parmi eux capables de remplir les Charges de la République; & que cette Résolution ne regarde point les Enfans nez en Hollande, qui sont Hollandois par leur naissance; mais qui ne peuvent pas prétendre aux Charges au préjudice des Loix Municipales des Villes, Privilèges, qui leur ont été accordez par les Comtes de Hollande, & le Placard n'a pas pû leur en donner la capacité.

Ainsi ce n'est pas proprement la Résolution, qui les exclut des Charges & des Emplois, c'est leur naissan-

ce.

ce. Pour les pouvoir posseder il faut être né entre la Meuse & la Zype. Ceux qui n'ont point cet avantage en sont exclus par les Loix; on les traitera comme ceux de la Nation, qui n'y peuvent entrer qu'à de certaines conditions. Les Villes ont le droit de conserver leurs Priviléges. Elles sont comme autant de Républiques confédérées ensemble, pour composer un Etat. Cette Confédération leur laisse la liberté de maintenir leurs Priviléges & de s'opposer à tout ce qui peut y donner atteinte. C'est pourquoi ceux qui ont été naturalisez ne doivent pas négliger de se faire recevoir Bourgeois des Villes où ils font leur séjour, surtout s'ils veulent songer à l'établissement de leurs Enfans.

On a mis à la fin de cette Dissertation le Placard des Etats Généraux, qui prive les François, qui sont sous la domination de France du droit de pouvoir recueillir des Successions dans les Provinces Unies ni d'y faire valoir leurs Contracts de mariage; un Extrait du Bil du Parlement de la Grande Bretagne pour la Naturalisation des Protestans Etrangers, l'Edit de Naturalité accordée par le Roi de Prusse; & le Placard de Naturalité en fa-

faveur des Proteltans donné par les Etats de Hollande & de Weſtfriſe. A l'égard du premier de ces Placards, l'Auteur en explique l'occaſion & les raiſons.

ARTICLE IX.

Extrait de diverſes Lettres.

D'*Angleterre.* Mr. *Whiſton* nous a donné depuis peu une Brochure ſur les Epîtres de S. *Ignace.* Il tâche de faire voir dans cet Ouvrage, que les Epîtres, qu'on croit fauſſement attribuées à ce Pére ſont les véritables, & que celles qu'on croit véritables ſont ſuppoſées, ou plutot ne ſont que des Extraits des autres remplis de falſifications & d'inſertions frauduleuſes.

Madame *Manley* a donné un troiſiéme Volume de ſon Roman Satirique; mais plus déguiſé, que les précédens. Il eſt intitulé, *Memoirs of Europe &c.* C'eſt-à-dire: *Mémoires de l'Europe, contenant ce qui s'eſt paſſé ſur la fin du VIII. ſiécle. Par* Eginard *Secretaire & favori de* Charles Magne, *& mis en Anglois par le Traducteur de la* Nouvelle Atlantide. in 8.

On

On a traduit en Anglois la Rélation de la Suisse, des Grisons &c. écrite en Italien par Mr. *Vendramino Bianchi.*

De France. Le R. P. *Anselme Banduri* Bénédictin Italien, qui demeure à S. *Germain des Prez* travaille à l'Histoire du Bas Empire, qu'il commence à *Dioclétien.* Il donnera la description de plus de 8000. Médailles, dont il a fait graver les plus considérables.

Il paroit un Livre *in* 12. de 296. pages, sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur. Je vois des gens, qui croyent y reconnoître le stile de Mr. l'Abbé *Boileau* Chanoine de la S. Chapelle. Le Titre est, *de Re Beneficiariâ Liber singularis, sive Quæstionis celebris & difficilis, an & quibus in casibus liceat homini Christiano absque culpâ & peccato plura Beneficia Ecclesiastica possidere ἀνάκριοις. Curâ & Studio Theologi Parisiensis Abbatis Sedicbembecbensis.* 1710. L'Auteur se déclare pour la pluralité des Bénéfices avec les conditions, qu'on admet ordinairement, & répond aux raisons & aux autoritez, dont s'étoient servis treize Docteurs de Sorbonne, qui firent imprimer en 1697. leur a-

vis sous le titre de *Décision* de Sorbonne, contre la pluralité des Bénéfices. Il se plaint même de ce que ces Messieurs ont fait passer leur avis particulier pour une décision de Sorbonne; puis que la Sorbonne ne les avoit pas autorisez, pour décider là-dessus en son nom, & n'avoit pas même été consultée sur cette prétenduë décision.

On a imprimé la *Retractation & soumission du P. Gerberon.* Elle est dattée du Château de Vincennes le 18. d'Avril, & ratifiée à Paris le dernier du même Mois, le P. *Gerberon* étant en liberté, & au milieu de ses Fréres à S. *Germain* des Prez. On a joint à cet Imprimé deux Lettres du P. *Gerberon* à Mr. le Cardinal Archevêque de Paris du 15. & du 22. d'Avril.

Un jeune Homme de 26. ans, nommé Mr. *Fourmont* commence à se distinguer par des essais & des projets, qui demandent une grande connoissance du Rabbinisme & des Langues Orientales. Il y a quelque tems, qu'il fit imprimer deux Lettres sur le Commentaire du P. *Calmet* sur la Genése. Ces Lettres ne sont que de petites brochures, l'une de 48. & l'autre

tre de 122. pages; mais il en promet une suite, & fait espérer, qu'*on y trouverá des Dissertations Critiques contre les Notes de ce Savant Bénédictin, des explications nouvelles sur un grand nombre de passages, & la solution de plusieurs difficultez de l'Ecriture Sainte.* La premiére roule sur *l'Auteur du Pentateuque & l'autorité des Rabins.* Mr. *Fourmont* dit souvent, qu'il ne prétend pas soutenir, que *Moyse* n'est pas l'Auteur du *Pentateuque*; mais il voudroit que le P. *Calmet* eut aporté de plus fortes raisons pour prouver, que *Moyse* est l'Auteur de ces cinq Livres, & il n'en trouve aucune bien concluante. *Il avertit* même *en passant* (pag. 25.) *qu'il est assez probable, que le Pentateuque ne porte le nom de Moyse, que parce qu'il contient ses Loix.*

Il s'étend ensuite sur l'autorité des Rabins; & pour les venger du mépris, que le P. *Calmet* a pour eux, il examine la Note de ce Pére, sur un passage de l'Ecriture; & aprés cela il assure (pag. 36.) que *si le Bénédictin avoit lû sur cet endroit les Rabins, dont il fait tant de mépris, il n'y en a pas un qui ne lui eut fourni une Note meilleure que celle qu'il nous a donnée.*

La seconde Lettre traite de *la maniére de prouver la Création par la Genése*. Il prend sur cet Article à peu près le même parti, que sur l'Auteur du *Pentateuque*. Il déclare qu'il n'a garde de nier la Création; mais seulement qu'il trouve qu'on s'y prend souvent assez mal pour la prouver. Il examine à ce sujet plusieurs passages de l'Ancien & du Nouveau Testament, des Péres, des Rabins, des Poëtes & des Philosophes, sur lesquels il exerce sa Critique, & fait paroitre bien de l'érudition, & quelquefois bien de la hardiesse. Mais il est encore jeune; l'érudition ne fera qu'augmenter & la hardiesse diminuera, à mesure qu'il avancera en âge.

Le même Auteur vient d'adresser une espéce de Requête Latine à Mess. de l'Assemblée du Clergé, pour leur demander une Pension, en leur promettant de continuer ses Etudes, pour le service de l'Eglise, & de s'apliquer à des Ouvrages, qui leur fassent plaisir. Il en propose quatre, par lesquels il a dessein de commencer. 1. Une nouvelle Histoire Critique de tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. 2. Une nouvelle Edition des Ouvrages de S. *Isidore* de Seville.

3. Ses Lettres sur le Commentaire du P. *Calmet*, c'est-à-dire, la suite des deux qui ont déja paru. 4. Une nouvelle Grammaire Hébraïque.

Le Pére *Baltus* Jesuite, dans la Préface de sa Réponse à l'Histoire des Oracles, promettoit d'examiner à fond le prétendu Platonisme des Péres de l'Eglise, à la faveur duquel des Auteurs impies & surtout les Sociniens, ont voulu faire passer les plus saints Mystéres de la Religion pour des opinions inventées par un Philosophe Payen. Son Ouvrage s'imprime à Paris *in* 4. chez *le Comte* & *Montalant*. Dans le premier Livre, il entreprend de montrer que les SS. Péres n'ont pas été élevez dans la Philosophie de *Platon*, & qu'il est faux que cette Philosophie ait régné dans les premiers siécles de l'Eglise, comme celle d'*Aristote* dans les derniers. Dans le second il fait voir que les SS. Péres n'ont jamais suivi les sentimens de *Platon* sur quelque matiére que ce soit, & qu'au contraire,, ils les ont rejetté absolument & sans exception. Dans le troisiéme il montre que les SS. Péres ont même combattu tous les points principaux de la doctrine de *Platon*, & qu'ils en ont refuté toutes

les erreurs. Dans le quatriéme, enfin, il examine les prétextes, qui ont donné lieu à cette accusation de Platonisme intentée contre les SS. Péres, & il reduit ces prétextes à quatre principaux. 1. L'idée qu'on a euë, qu'il en étoit des SS. Péres par rapport à *Platon*, comme des Chrétiens des derniers siécles par raport à *Aristote*. 2. Les Eloges qu'on trouve de *Platon* dans quelques SS. Péres, surtout dans *Clément* d'Alexandrie & dans S. *Augustin*. 3. La conduite qu'ont tenuë quelques Auteurs de réputation, qui, pour se tirer de l'embarras de certaines expressions sur la Trinité, en ont rejetté la faute sur le Platonisme. 4. Les Sociniens, qui ont tâché de faire valoir le préjugé du Platonisme des SS. Péres, pour détruire les Mystéres de la Religion Chrétienne, & particuliérement celui de la Trinité.

Il paroit depuis environ deux mois dans plusieurs Villes de ce Royaume un Ouvrage touchant les Aprobations des Livres, qui concernent la Théologie & la Religion, dont on avoit vû avec assez de peine quelques Exemplaires, lors qu'il fut imprimé à Anvers chez *Bernard Salius* en l'an-

née

née 1708. * Ce Livre est intitulé *Δοκιμασὴς*, c'est-à-dire, *Traité Historique touchant les Aprobations des Livres.* Il paroit fait avec beaucoup de discernement & d'érudition. Il fait voir fort clairement que le Parlement de Paris a déféré le premier le droit d'aprouver les Livres à la Faculté de Théologie & obligé les Libraires de cette Ville (Paris) à n'en vendre ni imprimer aucun sans cette Aprobation. Il marque aussi fort exactement tout ce qui s'est passé dans les Assemblées de la Faculté de Théologie & de l'Université de Paris sur ce sujet des Aprobations, depuis l'année 1523. jusqu'en 1623. & depuis cette année jusqu'en 1643. ou environ. Il fait voir que les disputes de Théologie, qui ont dégéneré en querelles de Théologiens, qui ont agité l'Eglise sur la Hierarchie à l'occasion du Livre de Mr. *Edm. Richer de Ecclesiastica & Politica Potestate*, & de Mr. *André du Val* tous deux Docteurs de Sorbonne en l'année 1611. & depuis, le sujet du Livre *de la Fréquente Communion*

** Nous dîmes quelque chose de ce Livre dans nos Nouvelles de Décembre 1708. pag. 694. mais comme ce qu'on nous en écrit présentement est plus circonstantié, nous avons cru faire plaisir au Public que de le raporter.*

munion, par Mr. *Antoine Arnauld*, & autres Questions touchant la division de la Grace de *Jesus-Christ* en *suffisante* & *efficace*, ont été cause, que la Loi si sagement établie par le Parlement a été entiérement violée & abrogée. Il découvre les fautes honteuses & grossiéres dans lesquelles sont tombez les Aprobateurs à gages, qui se sont depuis établis, à la place de ceux qui s'aquittoient gratuitement de cette fonction & qui étoient obligez d'en rendre compte à la Faculté ; dont les Loix justes & équitables, qui sont raportées dans ce Livre feroient beaucoup de bien & d'honneur au Public, si elles étoient rétablies, & exactement observées. Il y a dans ce Livre des choses très-curieuses & très-judicieusement remarquées, qui sont remplies d'érudition Grecque & Latine, & de beaucoup de preuves tirées des Archives du Parlement & de l'Université de Paris. Elles sont capables de faire beaucoup de plaisir aux Lecteurs raisonnables, & qui aiment la discussion des points historiques inconnus à bien des gens & surtout à ces nouveaux Censeurs, apellez *Conductitii*, & qui paroissent la plupart faire un

mé-

métier auquel ils ne sont nullement propres, & qui ne peut que les rendre ridicules.

Les Auteurs des *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts* imprimez à Trevoux, & qui se débitent à Paris chez *Jaques Etienne*, dans le mois d'Avril 1710, ont fait une nouvelle sortie contre Mr. le Docteur *Ellies du Pin*, au sujet des 2. 3. 4. & 5. Tomes de la Table Universelle des Auteurs Ecclesiastiques disposée par ordre Chronologique, & imprimée à Paris, chez *André Pralard*; quoi que Mr. *du Pin* n'ait point mis son nom à ce Livre. Après lui avoir reproché quelques méprises, dont on prétend que la plûpart sont des fautes d'Impression ou de Copiste, ils se sont avisez de parler d'un Livre fait par le Sieur *Claude Fonteius* il y a plus de trente ans. Ce Livre a pour tître *de Antiquo Jure Presbyterorum in Regimine Ecclesiastico*. Ces Journalistes disent, que Mr. *du Pin* l'attribuë sans façon à Mr. l'Abbé *Boileau* Docteur de Sorbonne. Ils ajoutent que ce Livre fut suprimé, dès qu'il parut, comme un Ouvrage séditieux & injurieux aux Evêques; rempli de Propositions har-

hardies & mal prouvées. *Est-ce*, disent ces Journalistes, *à ces marques*, *que Mr.* Du Pin *reconnoit les Ouvrages de Mr.* Boileau? *C'est à lui à se justifier sur ce point.* On ne sait pas bien encore quel parti prendront ces deux célébres Docteurs de Sorbonne sur ce sujet, contre les RR. Péres Jesuites, Auteurs du Journal de Trevoux. On ne sait pourquoi ils s'en prennent à ces deux Docteurs, qui peuvent leur répondre vivement, & dont ils n'ont aucun sujet de se plaindre. Tout ce qu'on peut dire en attendant, c'est qu'il est très-faux que le Livre de *Fonteius*, *de Antiquo jure Presbyterorum in Regimine Ecclesiastico* ait jamais été suprimé comme séditieux, & rempli d'aucune Proposition hardie & mal prouvée. Il y a au commencement de ce Livre une Préface, où l'Histoire de la maladie, de la mort édifiante & de l'enterrement de ce Mr. *Claude Fonteius* est raportée avec un caractére de vérité & de desintéressement, qui a persuadé au Public que *Claude Fonteius* en étoit le véritable Pére: & c'est, sans doute, ce qui a fait que personne n'a pû ni osé depuis trente ans s'en reconnoitre l'Auteur.

D'Allemagne. S'il y a des personnes dans votre Pays ou dans les lieux où vous avez correspondance qui veuillent acheter un Cabinet de Medailles & d'Antiquitez, Mr. le Duc de *Wirtemberg-Heidenheim*, en a un à vendre, dont il fera une honnête composition. Il en a fait imprimer le Catalogue, que je (a) vous envoye afin que vous puissiez le communiquer aux Curieux. (En voici le Titre) *Cimeliarchium seu Thesaurus Nummorum tam antiquorum quàm modernorum, aureorum, argenteorum, & aereorum, Serenissimi Principis ac Domini* Friderici Augusti *Ducis Wurtembergiæ & Tecciæ, Comitis Montispeligardi, Dynastæ Heidenheimii, &c. quod prostat Neostadii ad Cocharum. Stutgardiæ, Typis Bernhardi Michaëlis Mulleri. Anno* 1710. *in folio*, pagg. 139. gros caractére.

De Genéve. On m'a écrit de Genéve pour me faire voir que je n'ai pas eu raison de traiter de Fable (b) ce que quelques-uns disent que les Eaux du Rhône ne se mêlent point avec les Eaux du Lac, quoi qu'elles le traversent d'un bout à l'autre, & que

(a) *Mr. Cyrus Chion Pasteur dans le Wirtemberg.*
(b) *Mars* 1706. *pag.* 334.

que ce Lac aît dix-sept lieuës de longueur. Pour montrer que ce n'est pas là une Fable, on remarque que les Eaux de cette partie du Rhône, qui coule dans le Vallais, c'est-à-dire, dès la source de ce Fleuve, jusques à son entrée dans le Lac de Genéve, font venir à ceux qui en boivent cette enflure du col, qu'on apelle *Goitre*. On a remarqué que la même chose arrive à ceux qui boivent de l'eau du Rhône, dès sa sortie du Lac Leman, jusqu'à l'endroit où les eaux de l'Arve se mêlent avec celles du Rhône : que les eaux du Lac, au contraire, n'ont point cette mauvaise qualité. On ajoute pourtant une modification à la proposition, que nous avons rejettée, en disant que ces deux eaux ne se confondent pas *considérablement* : & on remarque que les eaux du Rhône après être sorties du Lac ne sont pas si propres à produire le *Goitre*, qu'avant qu'elles y soient entrées.

Je répons que cette modification pourroit me sufire, pour faire voir que la comparaison que quelques Prédicateurs en ont tirée & à laquelle j'en voulois principalement ne vaut rien. Je puis croire que le gros

de

de l'eau du Rhône pourroit ne se mêler pas entiérement avec celles du Lac, surtout s'il est vrai, comme quelques uns le prétendent, qu'on aperçoit au milieu du Lac un certain courant d'eau, qui pourroit bien n'être autre chose que le Rhône, qui passe à travers. A l'égard de l'expérience, dont on parle, je n'y fais pas beaucoup de fonds, parce que c'est une expérience très-difficile à faire. Tous les Habitans du Vallais ne boivent pas des eaux du Rhône, & ils ont presque tous le Goitre. Je ne sai s'il y a bien des Habitans de Genéve, qui ne boivent que des eaux de ce fleuve; ou si ceux qui n'en boivent pas d'autre sont plus sujets au Goitre, que ceux qui ne boivent que de l'eau du Lac. Il est incertain, si ceux qui ne boivent que de cette derniére, s'il y en a quelques uns, sont absolument exemts de cette tumeur. En général & les Habitans du Vallais, & ceux qui habitent autour du Lac Leman, en Suisse, en Savoye & à Genéve, sont assez sujets à avoir le Goitre; ce qu'on attribue communément non aux eaux du Rhône en particulier; mais aux eaux qui viennent des neiges fonduës,

duës, dont se servent les Habitans de ce Pays.

Du reste, il y a une voye sûre & aisée, ce me semble, de voir si les eaux du Rhône se mêlent ou ne se mêlent pas avec celles du Lac. Il faut savoir, si ces eaux ne sont pas plus abondantes en sortant du Lac de Genéve qu'en y entrant, car si elles le sont plus, comme elles le sont effectivement, ou je suis bien trompé, il faut bien de nécessité que le Lac communique de ces eaux au Rhône. Et en effet, il y a plusieurs riviéres assez considérables, qui entrent dans le Lac, & il n'y a que le Rhône, qui en sorte. Que deviendroient toutes ces eaux, si le Rhône n'en entrainoit une partie avec lui. Aussi voit-on cette conformité entre ce Fleuve & ce Lac, que leurs eaux croissent très-sensiblement l'été, & qu'elles diminuënt considérablement l'hiver; ce qu'on doit attribuer aux neiges fonduës. L'Auteur de la Lettre pouvoit m'aporter un autre exemple des eaux qui se joignent, & qui coulent quelque tems ensemble sans se mêler. C'est ce qui arrive à l'Arve & au Rhône au dessous de Genéve, où l'on voit l'eau de l'Ar-

ve

ve trouble, & celle du Rhône claire & bleüe, qui coulent dans le même lit pendant quelque espace sans se confondre. Le même arrive au Rhône & à la Saone à Lyon. Les eaux du premier fleuve étant bleües, & les eaux du second étant vertes. Mais il n'y a rien là d'extraordinaire. Je ne fais pas usage du reste de la Lettre, qui parle d'autres choses, parce que je ne suis pas bien au fait.

On a imprimé ici (Genéve) la *Morale de l'Evangile* par *Lucas.* On en a ôté les Méditations, qui étoient au devant de chaque Priére, & qui ne sont ni du même Auteur, ni du même prix. *in* 12. pagg. 371. On a aussi réimprimé dans la même Ville sous le nom de Rotterdam, *les Armes de Sion*, &c. *in* 12. pagg. 323. & les *Priéres Quotidiennes & sur divers sujets*, par Mr. *Pictet.* Nouvelle Edition corrigée, & augmentée de 46. Articles. pagg. 232.

De Hollande. Le Sieur *Isaac Troiel* Libraire d'Amsterdam a actuellement sous la presse la Traduction de Mr. l'Abbé *Regnier Desmarais* des deux Livres de la *Divination* de *Ciceron.* Pour grossir un peu le volume, le Libraire y ajoutera le Discours d'*Iso-*

cra-

crate à Demonique, sur la conduite d'un honnête homme dans tout le cours de sa vie, traduit aussi par Mr. l'Abbé *Regnier*.

TABLE
DES
MATIERES PRINCIPALES.
Mai 1710.

NOUVELLES DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute ſorte de Muſique.

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Weſtf.

AVERTISSEMENT.

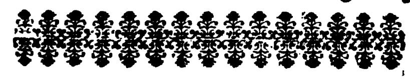
PIERRE MORTIER, imprime une belle Edition de l'Hiſtoire du Vieux & du Nouveau Teſtament ; Repreſenté avec des Figures & des Explications édifiantes, tirées des Saints Peres, pour regler les mœurs dans toute ſorte de conditions. Dediée à Monſeigneur le Dauphin. Par le SIEUR de ROYAUMONT, Prieur de Sombreval. Nouvelle Edition où l'on a mis de très-belles Figures en Grand & in Quarto.

L'edit MORTIER, vient de donner au jour une Carte de Languedoc en 2 feuilles.

Paſſe-par-tout Galant. 12

Adami Obſervationes Theologico-Philologicæ, quibus plurima S. Codicis, novi præſertim Fœderis, Loca, ex Moribus & Ritibus Diverſarum Gentium illuſtrantur. 4

A. A. Pagenſtecheri Manualium ad Inſtitutiones Juris ſuosque ad has editos Aphoriſmos repetita Prælectio, Subjiciuntur Ejuſdem Diſſertationes, de jure Naturæ, & Juris Civilis auctoritate. 12



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1710.

ARTICLE I.

ECLAIRCISSEMENS *sur les* CONJECTURES PHYSIQUES. *Par* NICOLAS HARTSOEKER. A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1710. in 4. pagg. 189. gros caractére.

MR. HARTSOEKER n'est pas de ces Philosophes entêtez de leurs hypothéses & de leurs découvertes, qui n'avouënt jamais qu'ils se sont trompez, & qui, jaloux de leurs productions, ne peuvent soufrir

qu'on les contrediſe. Je puis aſſurer, & pluſieurs autres perſonnes en peuvent faire de même, qu'il a cherché de toutes parts des objections, ſoit pour ſe confirmer dans ſes opinions, ou pour les éclaircir, ſi ces objections ne les détruiſoient pas, ſoit pour changer ces opinions, s'il arrivoit qu'il ſe fût trompé. Ce ſont ces objections ramaſſées de toutes parts, qui ont formé le Livre dont on vient de donner le Tître. N'ayant été compoſé qu'à meſure que Mr. *Hartſoeker* recevoit les Objections, & qu'on l'imprimoit, il n'y faut chercher d'autre ordre que celui du tems que les Objections ſont venuës à ſa connoiſſance. De là vient auſſi qu'on n'en peut donner un Extrait bien exact. Il ſuffira d'indiquer les matiéres en général, & de nous arrêter ſur quelques unes en particulier.

On a demandé à Mr. *Hartſoeker* ce que c'eſt que ſon premier Elément, qui n'eſt pas de la nature des Corps, dont la proprieté eſt d'être étendus en longueur, largeur, & profondeur? Si c'eſt quelque Eſprit, la Nature Plaſtique des Anciens, ou quelque autre Etre?

On répond qu'on n'en peut dire, que

que ce qui en a été dit dans les Conjectures Physiques, savoir qu'on n'en peut avoir une idée juste & parfaite, puis qu'il tient de l'infini ; & que n'ayant ni grandeur, ni figure déterminée, ni aucune qualité sensible, il ne tombe jamais sous les sens ni sous l'imagination. Que cependant on ne peut s'en passer, à moins que d'admettre le vuide dans la Nature, qui est un Etre imaginaire, auquel il faut accorder pourtant des proprietez réelles, qui ne peuvent convenir qu'à quelque chose de réel. Il dit néanmoins ailleurs que son premier Element est du feu tout pur : & à moins que ce mot de feu ne soit équivoque dans la Philosophie de Mr. *Hartsoeker*, de même que dans celle d'*Aristote*, il faut bien qu'il aît quelque qualité sensible. Puis qu'il veut bien permettre qu'on lui fasse quelques Objections, je lui avouërai, que malgré ce qu'il dit de son premier Element, il me paroit bien peu différent du vuide des Philosophes. Si c'est quelque autre chose, je conçois mieux le vuide, que je ne conçois son Element : & je ne sai point comment on peut bâtir quelque chose de certain & d'évident, sur un princi-

pe, dont on convient, qu'on n'a point d'idée distincte. Que les Elemens de *Descartes* soient chimériques, tant qu'on voudra, je ne m'y intéresse point; mais, du moins, les conçois-je; au lieu que notre Philosophe avouë, qu'on ne peut point avoir d'idée distincte de son premier Element. Quant à moi, je crois qu'on peut, pour donner quelque idée à ceux qui commencent à Philosopher, expliquer le Systême de quelque Philosophe. Mais dans le fonds, la Physique me paroit encore trop imparfaite, pour en pouvoir dresser un Systême bien sûr. Il faut continuer à faire des expériences; les faire avec jugement, en ramasser le plus que l'on pourra. Si elles ne nous servent pas à découvrir les Secrets de la Nature, peut-être serviront-elles à ceux qui viendront après nous.

Sur ce qu'on objecte à notre Philosophe que, selon ses Principes, la matiére ne seroit pas divisible à l'infini, il fait une Réponse, dans laquelle il y a quelque chose, sur quoi j'avouë de bonne foi mon ignorance. *Les Géomêtres*, dit-il, *ont très-bien démontré qu'il n'y a point de Corps, quel-*

quelque petit qu'il soit, qu'il n'y en ait d'autres plus petits à l'infini: & je sai bien qu'en suivant ces Démonstrations, il n'y a point de Corps solide quelque petit qu'il soit, dans lequel on n'en puisse concevoir un nombre capable de remplir tout le Monde visible, & qui ne seroient pourtant éloignez les uns des autres, qu'à une distance prise à discrétion, & telle qu'on voudroit la choisir, par exemple d'une ligne &c. Je sai même qu'on en pourroit remplir tellement tout le Monde visible, qu'il ne resteroit aucun espace vuide entre ces Corps. Voila de la Géometrie si subtile, qu'elle va infiniment & infiniment au delà de mes lumiéres. J'avois conçu jusqu'ici, qu'un pié cubique de matiére, par exemple, étoit divisible à l'infini; mais que quoi qu'on le divisât pendant toute l'éternité, bien loin que toutes ces parties vinssent à remplir tout le Monde visible; chacune d'elles n'occuperoit qu'une partie infinie d'un pié cubique d'espace; & que toutes ensemble ne feroient jamais qu'un pié cubique. Diviser le pié cubique, en sorte que ses parties vinssent à remplir tout le Monde, ce ne seroit pas, ce me semble, le diviser, mais le multiplier.

Mr. *Hartsoeker* ajoute, que cette doctrine des Géomêtres n'empêche pas, qu'il n'y ait des Corps qu'on peut apeller *premiers* ou *Matiére premiére*, qui, étant absolument durs & solides, sont indivisibles par eux-mêmes & de leur nature, & demeurent éternellement les mêmes. C'est-à-dire, que ces Corps sont à peu-près de la nature des Atomes d'*Epicure*, & sujets, par conséquent, aux mêmes difficultez, que je ne raporterai pas ici, parce que personne ne les ignore.

En parlant de la pesanteur, & d'une belle expérience de Mr. *Huygens*, que tous les Philosophes savent, Mr. *Hartsoeker* dit que l'eau enfermée dans un vase, qu'on a fait tourner sur un pivot tourne en rond, & qu'après que le pivot est arrêté, elle continuë à tourner, en sorte qu'elle va avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus éloignée du Centre. Cela est absolument contraire à ce qu'enseignent plusieurs Philosophes, & que l'expérience semble confirmer, qui est que lors qu'un fluide tourne en rond autour d'un centre, les parties qui sont près du centre vont plus vîte que celles qui en sont plus éloignées. En

En même tems, que Mr. *Hartsoeker* répond aux Objections qui lui ont été faites; il attaque les sentimens de plusieurs Philosophes Modernes; & il y a peu de Membres de l'Académie Royale de Paris, qui ayent écrit sur la Physique, l'Astronomie, & la Chymie &c. qui ne se trouvent refutez en quelques endroits de ces *Eclaircissemens*. Notre Philosophe permet qu'on l'attaque, il y invite même les Savans; mais il veut aussi avoir la permission d'attaquer à son tour; & il a raison.

Il y a beaucoup de remarques sur la nature de l'Air, que nous ne connoissons point encore bien. Notre Auteur assure, que nous sommes bien éloignez de connoitre la hauteur de l'Atmosphére de l'Air, puisque nous ne connoissons pas encore la quantité de corps étrangers, dont l'Air est chargé vers la surface de la Terre, & à quelle distance de la Terre ils cessent de s'y trouver. Ils y pourroient être en si grande quantité, & surpasser tellement l'Air en pesanteur, que l'Atmosphére de l'Air pourroit s'étendre à quelques centaines, même à quelques milliers de lieuës, loin de la surface de la Terre.

Le Mercure, selon lui, ne hausse ou ne baisse dans le Baromêtre, que parce qu'une quantité plus ou moins grande d'Exhalaisons, & de corps étrangers s'insinuë dans l'air & l'apésantit. Ainsi le Mercure hausse dans le Baromêtre par un vent d'Est ou de Nord-Est, parce que ces vens venant des Terres amenent quantité d'exhalaisons & de corps terrestres, qui pésent plus que les Vapeurs, & il baisse par un vent de Sud ou de Sud-Ouest, parce que ces vens venant de la Mer, aménent quantité de Vapeurs, qui lavent, pour ainsi dire, l'Air des exhalaisons, & des corps terrestres qui l'apésantissent; & ces Vapeurs font tomber à terre ces exhalaisons & ces autres corps, principalement lors que le mouvement de l'Air y contribuë, comme il arrive dans un tems Orageux. Si cela est, les Vapeurs ne sont pas le Véhicule des Exhalaisons, comme quelques Philosophes ont prétendu: les unes & les autres ne peuvent se trouver longtems ensemble dans l'Air: & le Mercure ne doit pas baisser partout par les mêmes vens; mais hausser au contraire dans un Pays, pendant qu'il baisse dans l'autre; car ce qui

eſt vent de Mer dans un Pays eſt vent de Terre dans un autre, & réciproquement; tous les Pays n'ayant pas la Terre à l'Eſt ou au Nord-Eſt, & la Mer au Sud ou au Sud-Oueſt.

Mr. *Amontons* a prétendu, que l'Air pourroit ſe condenſer juſques à être beaucoup plus peſant que l'Or, en ſorte que ce metal y pourroit nager. Mais il n'a pas pris garde, dit Mr. *Hartſoeker*, à la nature de l'Air, qui étant composé de corps à reſſort ne ſauroit être plié que juſques à un certain degré, ſans ſe caſſer & ceſſer par conſéquent d'être Air, de quelque figure même qu'on puiſſe repréſenter les parcelles de ces corps. Aparemment Mr. *Hartſoeker* raiſonne ici par l'impoſſible; ou que, ſelon lui, les particules de l'Air ne ſont pas de ces Corps éternels & immuables, dont il ſoutient que les corps viſibles ſont compoſez. Il eſt vrai qu'il ajoute, que caſſer les Cerceaux de l'Air ou deſunir les parcelles, dont l'Air eſt compoſé, eſt au deſſus des forces humaines: que ce ſeroit en quelque façon fruſtrer la Nature d'un Corps qui lui eſt ſi néceſſaire, & qui ne pourroit ſuivant ſon Syſtéme, jamais ſe rétablir que par la puiſſance

 di-

divine. Il ſuit clairement de là, que, ſelon Mr. *Hartſoeker*, ces parties dont les Corps ſont compoſez ne ſont pas par elles-même indiviſibles; puis que l'on conçoit une force qui pourroit les diviſer.

Mr. *Newton* eſt attaqué aſſez vigoureuſement par notre Auteur. Il dit que toutes les ſuppoſitions par leſquelles ce grand Philoſophe tâche de ſoûtenir ſon ingénieux Syſtême, valent bien moins que les qualitez occultes des Anciens. Il ajoute que ce Syſtême fait grand bruit dans le Monde; parce qu'il y a une douzaine de Savans en Europe, qui ayant établi une eſpêce de commerce de louanges réciproques, le louent avec excès, & qu'un grand nombre de gens, qui ne ſont que les Echos des autres, le louent avec tout autant d'excès, non parce qu'ils l'entendent; mais ſeulement pour faire croire dans le Monde, qu'ils ſont auſſi initiez dans ces Myſtéres. On tâche ici de faire voir l'impoſſibilité du Syſtême du Savant Anglois. (a) La vérité eſt que la plûpart des Philoſophes ſuppoſent des principes, qu'il eſt aſſez difficile de démontrer & dont ils

(a) Addit. de l'Aut, de ces Nouv,

ils ne donnent pas des idées fort claires. Mr. *Newton* ſuppoſe le vuide, que tous les Corps ſont peſans a proportion de leurs maſſes, & qu'ils péſent tous réciproquement les uns ſur les autres. Mr. *Hartſoeker* ſuppoſe deux Principes, le fluide & le ſolide. Les Péripatéticiens ont leurs quatre qualitez, le froid, le chaud, le ſec, & l'humide. Demandez leur à tous, qu'ils vous donnent une idée claire de ces principes; les moins ſincéres l'entreprendront inutilement, les plus ſincéres diront qu'ils ne peuvent le faire, & qu'il leur ſufit qu'il faut que la choſe ſoit comme ils le diſent.

Notre Philoſophe, qui croit qu'il y a une Atmoſphére autour du Soleil, croit auſſi qu'il ſe trouve dans cette Atmoſphére, quantité de corps combuſtibles, qui s'allument à une grande diſtance de cet Aſtre par la violence de ſon feu; & il ſoupçonne que ces corps enflammez contribuent à nous faire voir cette lumiére, que l'on découvre dans une Eclipſe totale du Soleil, comme une couronne lumineuſe autour de la Lune.(a)Peut-être auſſi que cette lumiére vient de

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

(a) l'Atmosphére même de la Lune, à travers de laquelle les rayons du Soleil soufrent réfraction ; en sorte qu'ils nous paroissent partir d'un lieu d'où ils ne partent pas actuellement.

En parlant de Mr. *Huygens* & de son *Cosmotheoros*, qui n'a été imprimé qu'après la mort de ce Savant ; Mr. *Hartsoeker* dit qu'il a assez de raisons pour ne point douter, que ce Livre ne soit de celui dont il porte le nom. . C'est une vérité certaine, & dont je ne sache personne qui ait jamais douté. Mr. *Huygens* m'a fait l'honneur de me parler de cet Ouvrage avant sa mort. J'en ai vû le manuscrit de sa propre main pendant sa vie. On avoit déja commencé à l'imprimer. Mr. *Huygens* voulut que j'en visse les épreuves. La premiére feuille étoit composée chez l'Imprimeur & corrigée avant qu'il mourut. Après sa mort Mr. de *Volder*, suivant les intentions de Mr. *Huygens*, me chargea du soin de l'Edition. Il vouloit que je fisse les petits Argumens, qui sont à la marge du

(a) Il y a des Philosophes qui croyent que la Lune n'a point d'Atmosphére; mais leur sentiment n'est point démontré.

du Livre; je crûs qu'il étoit plus capable de s'en bien aquitter que moi. C'est donc Mr. de *Volder*, qui est Auteur des argumens, tout le reste est très-certainement de Mr. *Huygens*. J'ai bien voulu rendre témoignage de ce fait, afin que dans la suite personne ne s'avise d'ôter le *Cosmotheoros* à son véritable Auteur.

La maniére dont on explique ici le Flux & le Reflux de la Mer n'est pas dans le fonds fort différente de celle de *Descartes*, quoique Mr. *Hartsoeker* croye que ce Savant homme étoit un assez pauvre Physicien. Mais & les Cartésiens & notre Auteur seront obligez de changer absolument sur cet Article, s'il est vrai, comme quelques Philosophes croyent l'avoir observé, que la Mer est basse, quand la Lune est à notre Meridien, & qu'elle est haute, quand elle est à l'Horizon.

Quelques uns ont douté de ce qu'a avancé notre Auteur, que l'eau purgée d'Air se condense en se gelant. Pour s'assurer de cette vérité par ses propres yeux, il dit qu'il faut prendre une bouteille de verre de la longueur d'un pié ou environ, & de la largeur d'un pouce ou deux; la remplir

plir d'eau, en tirer l'air par la Machine pneumatique, le plus exactement qu'il est possible, & l'exposer ainsi à la gelée. Alors on verra que l'eau se condense, en se gelant.

On ne croit point avec quelques uns que la Mer est salée par des rochers de sel dissouts. On conjecture, que la Mer est une lessive des sels, qui sont restez d'un ancien Incendie de la surface de Globe de la Terre. Pour moi, puis qu'il faut que le Sel ait une origine, & qu'il est assez indifférent, qu'il soit né dans la Terre ou dans la Mer; plutot que de supposer un incendie, dont on n'a pas la moindre preuve, & qui est sujet à bien des difficultez, je dirois tout d'un coup, que Dieu en créant les eaux de la Mer, les a créées salées. Je ne dirai pas ici comment cette salure de la Mer continuë. Il est facile de l'expliquer d'une maniére fort naturelle.

Mr. *Hartsoeker* doute un peu de diverses expériences raportées par Mr. de *Tschirnaus*. Il soupçonne, sur une, qu'il a faite par hazard, que le *Solium*, dont on a tant parlé depuis quelque tems, pourroit bien être, non un seul ver, comme on le

croit

croit d'ordinaire; mais plusieurs nids, qui sont comme à la file l'un de l'autre, où une infinité de petits vers se logent. Il rejette les expériences de Mr. *Homberg* sur l'Or, par lesquelles ce Savant Chimiste prétend prouver, que l'or se vitrifie. Il soutient toujours que ce Metal, de même que tous les autres, est ingénérable & incorruptible; & il aporte diverses expériences qu'il a faites, & qui le confirment dans son opinion. Il raille de la pensée de Mr. *de Tournefort*, qui soupçonne que les Pierres & les Metaux naissent de semence, comme les Animaux & les Plantes. Il en fait de même des raisons alleguées par Mr. *Parent*, pourquoi les Coquilles des Limaçons, qui sont des helices tournées autour d'une sorte de cone, sont toutes tournées d'un même sens dans une même espêce.

Mais il n'y a point de découvertes, dont il ait moins bonne opinion, que de celles de Mr. *Leuwenhoek*. Il dit que ce Curieux a écrit d'un stile bas & rempant cinq ou six gros Volumes d'Observations, qu'on pourroit mettre en très-peu de pages, si on en vouloit extraire ce qui est bon,

&

& laisser ce qui est faux ou inutile. Il lui nie, &, ce me semble, avec assez de raison, que par ses Microscopes on puisse découvrir les parties insensibles, dont les sels sont composez. Il voit, dit notre Auteur, floter de petites gouttes d'une liqueur rouge dans une liqueur claire & transparente, & il conclut de là que le sang n'est autre chose que des boules rouges: (a) ne prenant pas garde que chacun de ces globules en particulier est un composé des diverses premiéres parties du sang, qu'on peut connoitre par le Microscope. D'ailleurs, dit encore Mr. *Hartsoeker*, la liqueur rouge, qu'on voit nager en forme de boules dans une liqueur claire & transparente ne fait pas seule du sang; mais l'une & l'autre, quand elles sont unies & étroitement mêlées ensemble.

Il demande à Mr. *Leeuwenhoek*, de quels couteaux il se sert, pour dissequer un Pou, en séparer les vaisseaux spermatiques, en tirer la semence, &c. puis que toutes ces parties doivent être plus subtiles, que *le tranchant du couteau le plus aigu*. Il assure que ce Curieux ne fait voir toutes

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

les ces belles expériences qu'à sa femme ; & qu'il n'a garde d'en faire part aux personnes, qui pourroient s'y connoitre.

Il prétend qu'on a trop fait valoir dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, la découverte que Mr. *Bernoulli* a faite de la lumiére, qui paroit dans le Baromêtre. Il nie même que ce Savant Philosophe en soit l'Inventeur ; puis que Mr. *Picard* l'avoit découverte plus de 25. ou 30. ans avant lui. *Il a seulement tâché*, ajoute-t-il, *d'en rendre une raison telle quelle, suivant le Systême Cartésien ; mais cette raison me paroit bien defectueuse & embarrassée*. Quant à lui, il croit, que si un Baromêtre jette plus ou moins de lumiére qu'un autre, cela vient de ce qu'on y a laissé plus ou moins d'Air, que dans cet autre ; ou que les Tuyaux sont d'un différent verre, dont l'un peut être plus dur que l'autre, &c. ou que le Mercure est plus ou moins sale, & qu'il a sali plus ou moins les parois des Tuyaux ; ou qu'on y agite le Mercure avec plus ou avec moins de violence, & plus ou moins de tems de suite &c.

On trouvera diverses remarques cu-

curieuses sur des Régles de Fer ai
mantées, avec des raisonnemens Phy
siques, qui plairont au Lecteur, mai
qu'il est impossible de raporter ici.

Mr. *Hartsoeker* répond assez au long
à ceux qui se sont plaints de ce qu'il
a maltraité en plusieurs endroits *Des*
cartes & les Cartésiens. Il dit qu'il
a eu autant de droit d'en parler comme il a fait, que les Cartésiens en ont eu de maltraiter *Aristote* & ses Sectateurs. Il tâche de faire voir après cela que *Descartes* étoit un très-pauvre Physicien. Il fait un long detail des fautes qu'il prétend que ce grand Homme a commises; dont quelques unes sont certaines, & les autres encore douteuses. A l'égard de ces derniéres, on souhaiteroit que plutot que de les reprocher à *Descartes*, on eut refuté les Réponses que lui-même ou ses Disciples ont faites aux Objections, qui leur ont été proposées. Car ce n'est pas les persuader, que de remettre sur le tapis les mêmes Objections, sans faire aucune attention aux Réponses. Voici un exemple, dans lequel il semble que Mr. *Hartsoeker* refute mal *Descartes*. Ce Savant homme a voulu prouver, que la Substance qui pense est differen-

rente de la Substance étenduë; parce que les idées de la pensée & de l'étenduë n'ont rien de commun, & qu'on peut concevoir clairement la Pensée, sans concevoir l'étenduë & en niant même l'étenduë. *La Pensée*, dit Mr. *Hartsoeker*, *& l'Etenduë peuvent n'avoir rien de commun entr'elles, & apartenir pourtant à une même Substance, comme nous savons certainement, que l'étenduë & le mouvement peuvent apartenir aux corps, qui sont étendus, & qui peuvent se mouvoir, quoi qu'on n'ait pas besoin de concevoir le mouvement, pour concevoir l'étenduë, & que ces deux choses n'ayent rien de commun entr'elles.* Il est si peu vrai que le mouvement & l'étenduë n'ayent rien de commun; qu'on ne peut séparer le mouvement de l'étenduë; ni même concevoir du mouvement, sans concevoir en même tems de l'étenduë. Mr. *Hartsoeker* nous feroit plaisir de nous définir le mouvement, sans faire entrer l'étenduë dans cette définition. Ce savant Philosophe, au reste, n'ignore pas, que ni *Descartes* ni ses Disciples n'ont jamais dit qu'il n'y avoit dans les Etres, que ce qu'ils y concevoient. Mais ils ont assuré, qu'ils

qu'ils ne peuvent parler des Etres que selon les idées qu'ils en ont, selon ce qu'ils en conçoivent, & que pour ne rien dire que d'intelligible, ils ne doivent expliquer la Nature des Etres & leurs Phénoménes, que par les idées qu'ils en ont. Ils laissent volontiers à ceux qui ne veulent pas suivre cette méthode, la gloire d'expliquer tous les effets de la Nature, par ce qu'ils ne conçoivent point & dont ils n'ont aucune idée.

Descartes a fait plusieurs Conjectures pour expliquer les effets de la Nature, & Mr. *Hartsoeker* ne peut lui en faire un procès; à moins qu'il ne condamne le Titre de son Livre, qu'il nomme *Conjectures Physiques.* Il y en a de ces Conjectures de probables, d'incertaines, de fausses. Notre Auteur voudroit-il nier qu'il n'y en ait de ces trois espéces parmi les siennes? Non, sans doute, puis qu'il y en a quelques unes qu'il rejette lui-même; sur quoi il est d'autant plus digne de loüange, qu'il est rare que les Auteurs se retractent sur rien. Il accuse *Descartes* d'avancer mille choses, sans en alleguer aucunes preuves. Mais Mr. *Hartsoeker* aporte-t-il souvent d'autres preuves

res des Conjectures qu'il avance, si ce n'est qu'elles expliquent le Phénoméne, qu'il entreprend de prouver par ces Conjectures. Par exemple, pour expliquer, comment une Etoile fixe peut paroitre & disparoitre en des temps périodiques, il dit qu'il s'est formé une croute autour de cette Etoile, en sorte qu'il y a une ouverture quelque part, & que cette croute tourne avec cette Etoile. Que cette Etoile est invisible, quand le Trou n'est pas tourné de notre côté; & qu'elle paroit, lors que ce Trou étant tourné vers nous, l'Etoile se met, pour ainsi dire, à la fenêtre, pour se faire voir. Mais Mr. *Hartsoeker* n'aporte pas la moindre preuve de cette conjecture. On peut même soupçonner que cette conjecture, n'est que celle même de *Descartes* pour expliquer, comment certaines Etoiles fixes disparoissent, un peu déguisée & changée. On en peut dire de même de diverses Conjectures de Mr. *Hartsoeker*, ausquelles on peut soupçonner, que celles de *Descartes* ont donné lieu, quand même elles en paroissent fort différentes.

Quant au sentiment de *Descartes* sur l'Ame des Bêtes, plusieurs Disci-

ciples de ce Philoſophe l'abandonneront facilement à notre Auteur ; mais je doute qu'il y en ait beaucoup, qui accordent aux Bêtes autant de connoiſſance qu'il leur en accorde. Ecoutons-le lui-même. Cet endroit eſt, peut-être, un des plus curieux de ſon Livre. *Un Chien*, dit-il, *étant accoutumé d'aller réguliérement tous les jours de Dimanche à Charenton avec ſon Maître, qui y alloit entendre le Prêche, fut un jour laiſſé au logis. Cela ne plaiſoit pas trop à cet Animal: mais s'imaginant, ſans doute, comme on le pourra juger, par la ſuite, que ce ne ſeroit que pour cette ſeule fois, il eut patience. Mais comme le Dimanche ſuivant on l'enferma de nouveau, il prit ſi bien ſes précautions, qu'on ne l'atrapa pas une troiſiéme fois. Que fit-il? Il partit de Paris le Samedi pour ſe rendre à Charenton, où ſon Maître le trouva à ſon arrivée, & aprit qu'il y étoit déja venu dès le Samedi au ſoir. Un homme pourroit-il mieux raiſonner? Si j'attens juſqu'à demain, dit-il en lui-même, je ne pourrai éviter d'être enfermé, comme je l'ai été déja deux fois: il vaut donc mieux partir la veille. Il ſavoit donc compter les jours, me dira-t-on? Oui, ſans doute, & cela*

la même n'est pas si extraordinaire, puis qu'il y en a mille exemples. Il y a des Chiens, qui étant dans le voisinage d'une Ville, ne manquent jamais de s'y trouver tous les jours de marché, qui s'y tiennent une fois la semaine, afin d'y attraper quelque chose. Ceux qu'on fait tourner la broche dans les maisons des Catholiques, savent fort bien distinguer les jours maigres des jours gras, & l'on a toutes les peines du Monde à la leur faire tourner un jour maigre, comme si c'étoit alors une chose hors de leur devoir. J'ai vû un Chien, qui jeûnoient tous les jours de Dimanche jusqu'à quatre heures sans qu'on pût le faire manger quelque chose. La raison en étoit qu'une personne, qui ne manquoit jamais de venir ce jour-là sur les quatre heures en sortant de l'Eglise, dans la maison où étoit ce Chien, lui aportoit toujours tout son saoul d'amendes lissées, dont il étoit fort friand. Il ne vouloit pas gâter ce bon repas par quelque autre chose.

Peut-on expliquer ces faits, sans accorder à ces Animaux une Ame, qui reflêchit sur ses actions, qui se souvient du passé, qui prévoit l'avenir, qui compare ses idées, & en tire des conclusions? ..... Il y en a même assez qui

parlent ensemble : car puisque parler est communiquer ses pensées à autrui : un Cocq, par exemple, que fait-il autre chose quand on voit accourir cinq ou six poules au son de sa voix ? Il leur dit en son langage, qu'il a trouvé quelque bon morceau, dont il leur veut faire présent: Et regardez, je vous prie, avec combien de cérémonie, & avec quelle bonne grace, il leur fait ce présent.

Mr. *Hartsoeker* n'est plus content de la maniére méchanique dont luimême a expliqué le mouvement du Cœur. Il a recours à une *Ame, quelle qu'elle soit, qui résidant dans le Cervelet, jusqu'à ce qu'elle s'en retire, pour être comme absorbée de la grande Ame du Monde, pousse de là les Esprits vitaux vers toutes les parties de nôtre corps, afin qu'elles puissent faire les fonctions à quoi elles sont destinées.* Il ne resteroit plus qu'à savoir, si ce n'est, ce que c'est que cette Ame, comment après la mort de l'Animal elle est absorbée dans la grande Ame du Monde, ce que c'est que cette grande Ame, comment cette Ame particuliére pousse les Esprits. C'est-à-dire, que pour une difficulté ; en voila quatre ou cinq, plus difficiles à expliquer, que la premiére. Ne pour-

pourrons-nous jamais nous resoudre à répondre & à cette question & à une infinité d'autres, que nous n'en savons rien? Toute sorte d'ignorance n'est ni criminelle ni honteuse.

Mr. *Hartsoeker* prétend, qu'on ne peut pas juger de la chaleur, qui régne dans une Planéte par sa distance du Soleil, parce que d'autres causes peuvent concourir à diminuër ou à augmenter cette chaleur. Ainsi, selon lui, il se peut faire que des Hommes faits comme nous habitent ou dans *Mercure*, qu'on suppose être brûlé des rayons du Soleil, à cause de sa proximité; ou dans *Saturne*, où l'on croit que régne un froid insuportable, à cause de son grand éloignement.

Je m'arrête ici; parce que je n'aurois jamais fait, si je voulois copier tout ce qu'il y a de remarquable dans cet Ouvrage de Mr. *Hartsoeker*. C'est, sans doute, un grand Physicien; fécond en mille conjectures ingénieuses, pour expliquer les effets de la Nature, qu'il connoit très-bien. Je suis certain, qu'il ne sera pas fâché que je l'aye contredit. Je cherche la Vérité de bonne foi, de même que lui. Si je

ne suis pas en tout de son sentiment, je n'en ai pas moins d'estime pour son mérite. Il peut me contredire à son tour. Je l'assure que loin de le trouver mauvais, j'en serai très-aise.

ARTICLE II.

SUITE *de la* LETTRE *de Mr. l'Abbé* DE LA TRAPE *à un Evêque, pour répondre aux plaintes & aux difficultez de* Dom Innocent Masson *Général des Chartreux, au sujet des Allégations faites de leurs anciens Statuts, dans les Livres de la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique.*

NOUS avons allegué un second Fait arrivé dans la Chartreuse des Portes, tiré de la Vie du même S. *Antelme*, qui fait voir que cette Communauté étoit déchuë de l'état où elle devoit être. On peut dire qu'une Congrégation Monastique tombe dans l'afoiblissement, non seulement lors qu'elle diminuë dans la pratique de la Pénitence & dans la Discipline extérieure ; mais lors qu'elle perd de sa pieté, & que l'a-

mour de la pauvreté, le desinteressement, & la Charité s'en altére. Et l'on ne se trompe point, quand on assûre que des Religieux sont déchus; lors qu'ils paroissent plus attachez aux biens de la Terre, moins sensibles aux besoins des pauvres, & qu'ils ferment leurs cœurs & leurs mains, au lieu de les ouvrir sur leurs indigences & sur leurs miséres.

C'est la situation où cette Chartreuse étoit, lors que S. *Antelme* y arriva. Il trouva les greniers pleins de toutes sortes de grains & de légume, & beaucoup d'argent dans les cofres. Comme la cherté étoit grande dans tout le Païs, & qu'outre cette disette générale, la grêle avoit fait de si grands ravages dans les terres, qui apartenoient aux Religieux, que les Laboureurs n'avoient, ni de quoi vivre, ni de quoi semer, le Saint, qui ne songeoit qu'à amasser de ces trésors, qui ne sauroient périr, qui préferoit les richesses spirituelles aux temporelles, & le salut des Ames à tous les besoins de la Terre, ouvrit les greniers, distribua les grains aux pauvres, donna mille écus d'or à des Communautez Religieuses, qui é-

toient dans la néceſſité. Il fit la même choſe des ornemens d'Egliſe ſuperflus & d'autres meubles, dont cette Maiſon étoit remplie, & ſe comporta en cette occaſion, comme un homme Apoſtolique, & comme un diſpenſateur ſage & fidelle.

J'avouë que la diſpoſition de cette Chartreuſe m'a paru ſi oppoſée à cette pauvreté, cette compaſſion, cette charité Evangelique, de laquelle on doit faire une profeſſion exacte dans une obſervation ſi ſainte, que je n'ai pû la regarder, que comme un relâchement & un afoibliſſement dans la pieté. Et je ne crois pas qu'on puiſſe ſe former une autre idée d'une Congrégation Religieuſe, quand elle regorgera de biens, & qu'au lieu de les diſtribuer & de les répandre dans une néceſſité publique, elle les tiendra en reſerve, contre les préceptes du S. Eſprit, qui nous commande, de *rompre notre pain avec les pauvres, de leur ouvrir les portes de nos maiſons, & de les recevoir; de leur donner des vêtemens pour les couvrir, & d'être touchez de leur miſére, comme nous le ſerions de la notre. Iſaïe. LVII. 7.*

Nous pouvons dire à ceux qui ſe for-

formalisent de ce que nous avons cité ces deux endroits de l'Histoire des Chartreux, que sous le Généralat du Bienheureux *Guigues*, la Chartreuse de S. *Etienne* en Calabre, qui avoit été fondée par S. *Bruno*, & qui étoit le lieu de sa sépulture, se trouva dans un si grand relâchement, qu'après qu'on eut inutilement tenté tous les moyens possibles, pour y rétablir la pieté & la discipline, on fut contraint d'y apeller des Religieux de Cisteaux, & de la mettre entre leurs mains. Elle y est demeurée, jusqu'au Pontificat de *Leon X.* lequel voyant que les Réformateurs étoient tombez eux-mêmes dans le déréglement, rendit le Monastére à ceux à qui il apartenoit dans son origine.

Mais si nous avions voulu descendre jusques dans le milieu du second siécle de la fondation de cet Ordre, nous y aurions fait voir d'autres effets de l'inconstance, par des preuves si évidentes & des témoignages si autorisez, qu'il ne seroit pas possible de les combattre. Nous n'avons qu'à raporter celui de *Riffier* Prieur de la Grande Chartreuse, par lequel nous aprenons, com-

combien dès son tems, les enfans avoient dégénéré de la Sainteté de leurs Péres, & comme quoi ils marchoient par des voyes, qui n'étoient point celles, qu'ils leur avoient enseignées. Voila de quelle maniére il parle de l'état auquel se trouvoit ce grand Ordre.

„ Le Seigneur, *dit-il*, ayant défendu de changer les limites, que
„ nos Péres nous ont données, nous
„ devons craindre nous qui avons
„ transgressé dans une grande partie
„ les bornes de la vie réguliére, qui
„ avoit été établie par nos Péres,
„ qu'ils ne nous jugent, comme des
„ violateurs de ce précepte. Que si
„ quelcun doute que nous ayons ou-
„ trepassé les bornes de notre pro-
„ fession, ou que nous les ayons dé-
„ truites en quelque chose, qu'il li-
„ se & qu'il relise les coutumes ou
„ les Statuts de D. *Guigues* Prieur
„ de la Chartreuse, & pour lors il
„ verra combien notre Conversation
„ est éloignée de celle de nos Péres.
„ Ce qui nous donne sujet de crain-
„ dre, & nous doit faire employer
„ tous nos soins, pour empécher,
„ que nous ne tombions dans la sui-
„ te des tems, dans un état beau-

coup

„ coup plus relâché, que n'eſt celui „ dans lequel nous nous trouvons „ préſentement.

„ Comme nous liſons dans *Eſdras*, „ *continuë-t-il*, que les Princes & les „ Conducteurs ont été les cauſes pre„ miéres de la transgreſſion des Juifs; „ ainſi nous pouvons dire aujour„ d'hui, que la ſource de celle que „ nous voyons parmi nous, eſt le „ relâchement & la négligence de „ quelques Prieurs. Je dis négligen„ ce, parce qu'ils voyent les fautes „ de ceux, qui ſont ſous leur con„ duite, ſans les corriger, & ſans „ leur impoſer les peines, qu'ils mé„ ritent. Je dis relâchement, parce „ que ſe traitant eux-mêmes auſſi „ bien que leurs Fréres, avec trop „ d'indulgence dans les choſes, qui „ regardent le corps, ils s'afoibliſſent „ ſous le prétexte d'une direction „ fauſſe. Que ceux qui ſont dans „ ce cas aprennent par le Livre des „ Nombres, que les Princes ont é„ té punis par le Seigneur pour les „ fautes du Peuple. Et dans *Ezé-* „ *chiel*, que Dieu menaça de recher„ cher le ſang des peuples dans la „ main des Paſteurs. Il y en a, qui „ regardent comme une peine & u-

„ ne fatigue de demeurer avec leurs
„ Fréres, & qui se font un plaisir,
„ de se promener & de sortir de leurs
„ Monastéres. Ils s'embarrassent
„ d'affaires étrangéres, qui ne les
„ touchent point, & n'ont aucun
„ soin de la Bergerie, qui leur a été
„ confiée. Comme s'ils disoient,
„ que celui qui garde *Israël* le garde
„ s'il veut. C'est à ceux-là que s'a-
„ dresse le Prophéte *Zacharie*, lors
„ qu'il s'écrie: *O Pasteur, ô Idole,*
„ *qui abandonnez le Troupeau! O Pas-*
„ *tor, ô Idolum, derelinquens Gregem!*
„ Car celui qui abandonne le Trou-
„ peau est Pasteur de nom, & est u-
„ ne Idole, par son inutilité. Que
„ ceux-là, qui sont tels pensent au
„ compte, qu'ils rendront à Dieu,
„ de la Charge, qu'il leur a commi-
„ se.

„ Ceux qui voudront savoir, com-
„ bien il faut que la néceſſité soit
„ pressante, pour pouvoir sortir du
„ Monastére & se trouver parmi les
„ hommes, même aprés en avoir
„ obtenu la permiſſion, n'ont qu'à
„ faire réflexion, sur ce que le Prieur
„ de la Chartreuse ne sort jamais hors
„ des limites de son Désert. Et
„ comme tous ceux qui sont enga-
gez

„ gez dans un même Ordre, sont o-
„ bligez d'en accomplir les devoirs
„ dans une uniformité & dans une
„ égalité parfaite, nous qui avons
„ embrassé l'Institut des Chartreux,
„ duquel nous portons le nom, com-
„ ment est-ce que nous sortons hors
„ de nos enceintes, & que nous ob-
„ tenons pour cela si facilement des
„ dispenses ? Plût à Dieu, que nous
„ considérassions tous tant que nous
„ sommes à quel point de véritables
„ solitaires doivent haïr les raisons,
„ qui les obligent d'aller par le Mon-
„ de, les dangers ausquels sont ex-
„ posez ceux qui s'y trouvent; le
„ préjudice qu'ils font à ceux qui
„ sont sous leur conduite, ausquels
„ un des principaux devoirs des Su-
„ périeurs est de donner l'exemple,
„ dans l'amour du repos & de la so-
„ litude, comme dans la pratique
„ des autres exercices de notre Pro-
„ fession. Enfin le scandale, qu'ils
„ causent aux personnes, qui les
„ rencontrent, & qui les regardant,
„ parce qu'ils sont à la tête des au-
„ tres, ainsi que les principales pier-
„ res du Sanctuaire, dispersées dans
„ les Places publiques, ne les voyent
„ que comme des gens dignes de
 tou-

„ toute sorte de mépris, d'oprobre,
„ & de confusion; au lieu que, s'ils
„ se tenoient cachez dans le secret
„ de la face du Seigneur, ils s'atti-
„ reroient la vénération de tout le
„ Monde.
„ Il est aisé de voir combien notre
„ Observance s'est avilie par cette
„ conduite aux yeux des gens du sié-
„ cle. Mais le malheur est, qu'il y
„ en a plusieurs, qui ne veulent pas
„ s'apercevoir de cette vérité; qui se
„ jouënt de notre Ordre, & qui le
„ comptant pour rien méprisent in-
„ solemment en ce point & en quan-
„ tité d'autres, les obligations, qu'ils
„ y ont contractées.
„ Le Chapitre Général, auquel
„ nous avons promis & nous som-
„ mes obligez d'obéïr, a souvent re-
„ pris la recherche & le luxe des vê-
„ temens & des équipages des Che-
„ vaux, & fait des Réglemens sur
„ ce sujet. Cependant il y en a,
„ qui n'y ont eu que peu ou point
„ du tout d'égard. Et même plu-
„ sieurs se sont irritez contre la dé-
„ fense, au mépris du Chapitre, &,
„ par conséquent, au mépris de Dieu,
„ duquel le Chapitre nous tient la
„ place. Au mépris encore de la
dis-

„ disposition de notre Ordre, qui, „ d'autant plus que la profession, „ que nous en avons embrassée est „ austére, nous oblige plus que tous „ les autres Moines, à porter des „ habits vils & humilians, & à don- „ ner des marques de notre obéïssan- „ ce, de notre abjection, & de no- „ tre pauvreté, dans les choses, dont „ nous nous servons, pour notre „ usage.

„ Il y en a aussi, qui ayant perdu „ toute mémoire de cette rusticité „ sainte de l'Institut, qu'ils ont em- „ brassé, mettent tellement leur plai- „ sir dans ces sortes de mollesses & „ d'afectations, à leur propre honte, „ & à la confusion de notre Ordre, „ qu'il semble qu'ils ayent presque „ détruit toute la vigueur de l'esprit „ érémitique. C'est ce qui est cau- „ se, que ne trouvant pas dans nos „ déserts, de quoi fournir à leurs i- „ maginations & à leurs superfluitez, „ ils se portent à des choses, qui, „ non seulement ne sont ni conve- „ nables, ni expédientes; mais en- „ core, qui leur sont défenduës; sa- „ voir à courir par le Monde, pour „ y ménager des intérêts sordides, „ pour se servir des occasions, qui

„ se présentent, & qui peuvent leur „ échaper, pour s'acroitre, & éten„ dre leurs limites, & souvent pour „ se faire des revenus, sans en a„ voir aucune dispense.

„ Et parce que l'on a souvent fait „ ces sortes d'attentats avec autant „ d'impudence, que de danger con„ tre nos vœux, & qu'on le fait en„ core tous les jours, le Chapitre „ Général, qui a été institué pour „ la manutention, la conservation, „ & la correction de l'ancien Institut „ des Chartreux, & des Statuts ou „ des Coutumes, que nos premiers „ Péres ont réligieusement observez, „ & qui a soin de nos Ames, enjoint „ à tous en général & en particulier, „ soit Supérieurs, soit simples Reli„ gieux, qu'aussi-tôt qu'ils auront „ connoissance de quelque déréglement „ & de quelque excès, ils s'en „ reprennent les uns les autres avec „ une charité mutuelle, & en dési„ gnant les personnes, ou en géné„ral, sans les nommer, selon que „ la faute est publique ou ne l'est pas. „ C'est de quoi les Anciens particu„ liérement s'aquitteront, quoi que „ tous soient obligez à la correction „ fraternelle.

Voi-

Voila dans ce Discours de *Riffier*, inséré dans le 4. Chapitre de la 2. Partie des anciens Statuts, une peinture triste & fâcheuse ; mais qui est remplie de grande instruction. Elle nous montre, comme je l'ai dit, que les choses d'ici bas n'ont point de consistence assurée ; qu'il n'y a point d'intégrité sur la Terre, qui soit inviolable ; que les œuvres les plus saintes sont sujettes à de grandes révolutions ; que les hommes doivent s'humilier incessamment devant les jugemens de Dieu, reconnoitre leur fragilité & leur inconstance ; s'attacher avec toute la fidélité possible à ses volontez, & cependant attendre la persévérance de sa pure miséricorde.

On ne manquera pas de dire, que l'on profita des avertissemens des Chapitres Généraux, & que l'on rentra dans les voyes, que l'on avoit quittées. Il est aisé de le dire. Mais il est certain que les maux continuérent, & que dans la suite l'afoiblissement ne fit que s'augmenter. Et c'est ce qui paroit par ce qu'en a raporté *Rainald* dans la 2. Compilation des nouvelles Constitutions de l'année 1369. & par les changemens

&

& les mitigations, qui sont arrivées dans les anciens Statuts, ou les anciennes Coutumes des Chartreux.

„ *Rainald* dit dans son Prologue „ qu'ainsi que l'Eglise, comme une „ Mére pleine de bonté, change „ quelquefois certaines Ordonnan- „ ces, & les reduit à une forme meil- „ leure & plus utile; de même, com- „ me un Pére charitable, qui voit & „ soufre avec douleur les foiblesses „ & les infirmitez de ses Enfans, a- „ près beaucoup de considération, de „ délibération, & de diligence, il „ s'est résolu de faire une Compila- „ tion des Constitutions nouvelles, „ sous un petit nombre de Titres, „ afin qu'on pût les avoir en main „ avec plus de facilité & de promti- „ tude." Cela ne veut dire autre chose, à le bien prendre, sinon que, comme l'Eglise adoucit la rigueur de ses Canons, parce que les peuples ne sont plus capables de les observer dans leur exactitude; ainsi lui, par une semblable raison, est contraint de diminuer de la sévérité & de l'austérité des régles & des pratiques anciennes, & de les reduire à la portée de ses Fréres.

Il dit dans le Chapitre I. de la 2.

Par-

Partie de cette Compilation, que l'Obſervance ſe trouva preſque partout diffamée, & avec beaucoup de fondement & de juſtice, par les ſorties & les courſes fréquentes des Prieurs, par leurs vêtemens, par les équipages de leurs chevaux, plus riches & plus précieux qu'ils ne devroient être, & par quantité d'autres excès, & de déréglemens dans leſquels on les voit tomber, avec douleur, auſſi bien que beaucoup d'autres perſonnes de l'Ordre. *Cùm propter Priorum noſtri Ordinis evagationes nimias & diſcurſus, qui modernis temporibus, proh dolor! ab ipſis & cæteris perſonis Ordinis noſtri committuntur, noſtra Religio ſit notabiliter, & meritò ferè ubique diffamata.*

Ce ſont là les mêmes abus & les mêmes déſordres, que *Riſſier* avoit repris avec tant d'ardeur, de zéle, & de pieté, près de ſix-vints ans auparavant: &, par conſéquent, les maux n'avoient pas ceſſé, & les diligences, que l'on avoit faites pour les guérir, n'avoient eu ni l'effet, ni le ſuccès qu'elles devoient avoir.

C'eſt ce qui obligea dans le ſiécle paſſé *Lanſpergius* Chartreux, Reli-

gieux

gieux d'une éminente pieté, de s'é
crier dans un Discours, qu'il pro
nonça dans une Assemblée des Pères
de son Ordre. „ La Religion e
„ perduë; on ne voit plus de régula
„ rité parmi nous. Peu s'en fa
„ qu'on ne s'aperçoive, qu'il n'y
„ plus de Moines parmi les Char
„ treux, qui égale présentement l
„ gloire, qu'ils ont autrefois mérité
„ On se moque des Religieux, o
„ les traduit en ridicules, & ils s
„ sont tellement attiré le mépris de
„ hommes, qu'on s'imagine hono-
„ rer Dieu, que de les deshonorer.
„ D'où peut venir un si grand mal,
„ mes Freres, & par où nous som-
„ mes-nous attiré un tel mépris?
„ C'est, sans doute, au moins je ne
„ le puis penser autrement, la main
„ de Dieu, qui nous veut punir.
„ Combien y en a-t-il parmi nous
„ qui ont perdu leur premiére chari-
„ té & leur premiere ferveur? Et
„ généralement, à quelque ombre
„ près de Religion, qui paroit en-
„ core, la pieté est pour la plûpart
„ tout-à-fait éteinte dans ces lieux,
„ qui étoient auparavant si saints. Je
„ n'en parle qu'avec larmes. Ce
„ n'est aujourd'hui parmi les Reli-
gieux

„ gieux que desolation, que tiédeur,
„ que discorde, que passions déré-
„ glées. Et le scandale est si public,
„ que l'on ne peut croire qu'il y res-
„ te encore quelques gens de bien.
„ Quelle merveille donc, si n'étant
„ Religieux que d'habit, le Seigneur
„ nous abandonne à des hommes
„ profanes, qui insultent à notre é-
„ tat. Et quel Moine y a-t-il pré-
„ sentement, qui surpasse en pieté
„ un homme du Monde, qui ne se-
„ ra que médiocrement dévot?

Et comme si ce n'en étoit pas là assez, il ajoute; „ Je me sens enco-
„ re pressé de vous exposer mon a-
„ fliction. De quel Religieux peut-
„ on dire, c'est un homme simple, droit,
„ craignant Dieu, & ennemi du mal?
„ Quel est le Moine, qui ne mur-
„ mure pas contre son Supérieur, sur
„ le sujet de la nourriture; qui n'en
„ médise, qui ne lui porte envie, ou
„ qui ne roule quelque mauvais des-
„ sein contre son Frére? Où sont
„ ceux qui se soumettent sincérement
„ à leur Prieur, & qui ne pensent
„ point à lui nuire? Je passe sous si-
„ lence avec quelle facilité plusieurs
„ parmi nous se laissent aller au dé-
„ sir de leur cœur. La plûpart lassez
de

„ de résister, où il ne couteroit pas
„ beaucoup de vaincre, par une lâ-
„ cheté, qui devroit nous faire rou-
„ gir, se rendent dès que l'ennemi
„ paroit, & au premier effort. Croi-
„ riez-vous bien, mes Péres, qu'il y
„ en a qui croyent & prétendent
„ s'excuser, sur ce qu'en certaines
„ choses, il n'y a point de péché
„ mortel? Ah! s'il y avoit dans nos
„ cœurs tant-soit peu de crainte de
„ Dieu, si nous respections sa pré-
„ sence, nous ne nous amuserions
„ pas à disputer sur la nature du pé-
„ ché, parce que nous voudrions l'é-
„ viter tel qu'il pût être. L'esprit
„ de la crainte du Seigneur fait qu'on
„ les hait tous sans distinction. Pleu-
„ rez, pleurez, mes Perés, sur vos
„ Enfans, qui ont banni de leur
„ cœur cette divine crainte, ou qui
„ n'en sont touchez que foible-
„ ment. Pleurez de ce que dans la
„ plûpart de nos Communautez ce
„ n'est pour l'ordinaire que disputes,
„ que murmures, que jalousies, qu'a-
„ nimositez, que querelles. Vous en
„ avez plusieurs de ces enfans mal-
„ heureux, qui sont charnels, qui ont
„ des passions animales. Vous en a-
„ vez peu, si je ne me trompe, qui
soient

„ soient spirituels. Mais un grand „ nombre, au contraire, qui dispu„ tent, ou, qui s'entretiennent, pour „ ne rien dire de plus fort, du boire, „ du manger, du sommeil, des ha„ bits, des affaires de leurs Freres. „ Je crains bien que ceux-là ne fas„ sent la meilleure partie de l'Ordre. „ Il y en a d'autres, qui ayant assisté „ à l'Office & rempli les autres de„ voirs, ne s'occupent plus que du „ Corps, sans penser à l'Ame. Ils „ négligent la meditation, la con„ templation, l'oraison, & les autres „ exercices spirituels, qu'ils ignorent „ même très-souvent.

Que peut-on repliquer à des preuves si constantes, qui ne soit une marque toute visible de la peine qu'on a de paroître aux yeux des hommes tel que l'on est, & decheoir d'une réputation, qu'on s'est aquise, & que l'on veut conserver, à quelque prix que ce soit?

Mais, pour montrer que l'afoiblissement, ou, la mitigation a été générale, il n'y a qu'à prendre en détail les usages présens, & les mettre auprès de la rigueur & de la sainteté des anciens Statuts de leur Ordre. Et pour lors on verra plus clairement

ment que le jour, que la vie que les Chartreux ménent aujourd'hui a perdu plus que nous ne l'avons dit, de la régularité & de la pénitence premiére.

Toute cette discipline & cette pieté claustrale peut se reduire à quelques pratiques principales, comme la nourriture, les jeûnes, les travaux corporels, les veilles, la pauvreté, la solitude, & l'éloignement de cette cupidité, qui d'ordinaire est aussi vivante & aussi animée dans les personnes, qui ne sont plus du Monde, que dans celles, qui y sont engagées.

Pour ce qui est de la nourriture des Chartreux, selon les anciens Statuts, dans les tems des jeûnes, le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi, ils n'usoient que de pain & d'eau, à quoi ils pouvoient ajouter un peu de sel. Et ne mangeoient le Mardi, le Jeudi, & le Samedi, que des légumes, ou quelque chose de semblable, & ces trois jours seulement, il leur étoit permis d'user de vin.

Ils gardoient une pareille abstinence aux veilles de la Nativité, & de tous les Saints, & c'est ce qui ne s'observe plus parmi eux.

Ils n'achetoient jamais de poisson, que

ue pour les infirmes, & dans les randes maladies.

Le sel tout seul étoit l'assaisonnement ordinaire de leur nourriture.

Ils ne mangeoient que du pain bis, & le blanc n'étoit seulement que pour es malades.

Quel raport y a-t-il entre cette austérité si rigoureuse, & cette maniére i abondante, dont tout le Monde sait que les Chartreux se traitent aujourd'hui ? Ce pain si blanc & si bien fait; cette diversité de poissons; ces œufs; ce beurre frais; ce vin blanc & clairet, qu'on leur sert tout à la fois dans un même repas ? Quelle comparaison y a-t-il entre ces dînez magnifiques, qu'ils donnent à ceux qui les vont voir, & cette frugalité si exacte prescrite dans les anciens Statuts; par lesquels il leur est commandé de recevoir & de traiter leurs Hôtes avec les viandes, dont ils se servoient eux-mêmes. C'est ce que l'on voit dans les Statuts de *Guigues*. Cette pratique est confirmée dans les anciens Statuts. Les Statuts nouveaux faits par *Rainald*, il y a plus de 300 ans, contiennent quelque chose de semblable, lors qu'il y est ordonné que les Prieurs & les autres personnes-

sonnes de l'Ordre traiteront les Hô-
tes avec tant de frugalité, qu'ils ne
leur serviront que de deux mets, ou-
tre ce qu'on auroit donné à la Com-
munauté, & dont la préparation sera
fort simple & sans recherche : si ce
n'est que ces Hôtes fussent d'une si
grande considération, que l'on se
trouvât obligé de faire davantage; ce
qui est un afoiblissement des Consti-
tutions de *Guigues*.

Pour ce qui regarde les malades;
au lieu de cette simplicité si édifian-
te, qu'ils observoient telle qu'elle est
ordonnée dans les anciens Statuts,
ils usent maintenant de toutes sortes
de remêdes, & gardent en ce point
si peu de mesures, qu'ils ne font
point de difficulté d'aller prendre les
eaux, ne se souvenant plus de cette
instruction si importante de *Guigues*,
par laquelle il leur aprend, qu'ils doi-
vent être autant éloignez de la con-
duite des gens du Monde, dans la
maladie, que dans la santé. *Ut sa-
nos à sanis, ita ægrotos ab ægrotis sæcu-
laribus, debere cogitent discrepare.*

Ils travailloient autrefois le matin
& l'après-diné. Cette regularité ne
s'observe presque plus, & leur jardin
même, tout petit qu'il est, ils le
font

font faire par des mains étrangéres.

Là solitude étoit si grande parmi eux, qu'il est porté dans les anciens Statuts, qu'à l'exemple du Prieur de la Grande Chartreuse, qui ne sortoit jamais de l'enceinte de son désert, tous ceux qui ont embrassé le même Institut, devoient se tenir dans les mêmes limites. Il n'y a rien de moins observé que ce réglement. Les Prieurs vont à la campagne pour les moindres affaires, pour rendre des visites de civilité. Quoique *Guigues* leur défende d'aquérir des biens hors les bornes de leur désert, pour éviter les occasions de se trouver parmi les hommes. On peut ajouter que les Chartreux ont deux fois la semaine ce qu'ils apellent *Spatiamant*; c'est une promenade qu'ils font tous ensemble hors la clôture de leur Monastére; qu'ils se visitent dans leurs Cellules, qu'ils ont en particulier de longues conversations; ce qui est une liberté, qu'ils se sont accordée depuis peu, & que leurs Péres n'ont point connuë. Ils croyent que cette récréation est nécessaire pour le délassement des esprits. Mais ce n'a pas été le sentiment de leurs Péres.

Pour les veilles, il leur est défen-

du, à la reserve des infirmes, d[e]
dormir après l'Office de la nuit. Ce[la]
ne s'observe plus. Et dans la [...]
Compilation il est porté, que po[ur]
s'acommoder à l'infirmité humai[ne]
les Religieux reposeront en tout te[ms]
après l'Office de la nuit, nonobst[ant]
les Statuts contraires. *Permitti[mus]*
pariter, humanæ infirmitati compati[en]
tes, quòd omni tempore, Religiosi p[ost]
Matutinam, possint redire ad lect[um]
non obstante Statuto.

Les Chartreux, dans les premie[rs]
tems de leur Institution, ne savoie[nt]
ce que c'étoit de plaider. *S. Pier[re]*
de Cluni, dit que c'étoit une cho[se]
établie parmi les Chartreux de ne j[a]
mais plaider. Que véritablement, [si]
on leur faisoit injustice, ils en don
nóient avis à ceux qui étoient ca[pa]
bles d'en connoitre; mais qu'ils n'in
tentoient jamais de procès. Qu'il[s]
exposóient simplement le tort qu'il[s]
soufroient; mais qu'ils ne paroif
soient pas dans les Tribunaux, pour
y contester. *Il ne convient point*,
dit-il, *au Désert, de comparoître de-*
vant les Tribunaux séculiers. Ce n'est
point le fait de ceux qui sont morts au
Monde, de s'engager dans les affaires
publiques, soit pour demander, soit
pour défendre. Le

Le Cardinal de *Vitri* dit que les Chartreux s'étoient donné des limites certaines, & qu'il ne leur étoit pas permis de rien posseder au delà des bornes, qu'ils s'étoient prescrites: Qu'ils nourrissoient un certain nombre d'animaux; & qu'ils avoient des possessions fixes, qui leur servoient à soutenir avec frugalité la vie austére qu'ils avoient embrassée. Et que, si on leur ôtoit quelque chose de leurs biens, & qu'on leur fît quelque injure, ils n'en demandoient jamais raison en justice, ce qui faisoit qu'ils ne causoient jamais aucun scandale à ceux qui leur faisoient du mal. Qu'ils n'avoient point d'Avocats pour soutenir leurs Procès; & qu'ils ne se trouvoient point devant les Juges aux dépens de leur conscience.

Le Cardinal *Hugues* dit bien davantage: car il raporte que les Chartreux faisoient un vœu particulier de ne jamais plaider; quoi qu'il leur fût permis d'informer l'Evêque du tort qu'on leur faisoit, Il ajoute que, s'il n'est pas permis aux Chartreux de plaider, ce n'est point tant à cause qu'ils sont obligez de tendre à la perfection, que parce qu'ils ont fait vœu de ne se point défendre par la

voye des procès. *Cum Carthusiensibus non dispensavit propter votum tam contrarium.*

Je n'entre point dans tous les motifs, que les Chartreux ont eus en cela, pour changer de conduite. Je raporte seulement les faits & les changemens, tels qu'ils sont arrivez; pour faire voir que les Chartreux ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils ont été autrefois; & qu'ainsi ce n'est pas sans beaucoup de fondement, que j'ai dit, qu'ils s'étoient ressentis de l'inconstance, aussi bien que les autres.

Enfin, Monseigneur, S. *Bernard* raporte le scandale, qui arriva à la Grande Chartreuse, c'est-à-dire, environ 70. ans après sa fondation.

Riffier, qui fut Général de son Ordre en l'année 1260. en déplore l'afoiblissement.

Rainald, qui fut à la tête de l'Ordre en l'année 1370. parloit de la même maniére. *Nostra Religio fit notabiliter, & merito ferè ubique difamata.* Ce sont ses termes.

Lansperge dans le siécle passé encherit & exprime la grandeur de son afliction sur l'état & la décadence de son Ordre; comme nous l'avons déja remarqué. Quand je n'aurois que ces

ces témoignages pour mes garands, & cette tradition de relâchement si constante, peut-on me reprocher de n'avoir pas été véritable, quand j'ai dit, que les Chartreux n'ont pas persévéré dans toute la rigueur de leur Institut.

Les Chartreux, Monseigneur, disent, à ce qu'on m'a raporté, qu'ils ont ajouté à leurs anciens Statuts celui de ne manger jamais de viande. Secondement, que ces jeûnes au pain & à l'eau, dont j'ai parlé, étoient des pénitences libres, & non point ordonnées. Troisiêmement qu'il y a eu des Saints dans leur Congrégation dans tous les tems.

Il est vrai, pour le premier Article, que dans la premiére Partie des anciens Statuts, il est défendu à qui que ce soit, sans reserve, de manger de la viande. Ce qui a été confirmé dans la seconde Partie, & dans la troisiême. Mais il est vrai aussi que c'étoit une coutume ancienne; comme on le voit dans ces mêmes Réglemens par ces termes. *Usus carnium, cui Ordo noster renunciavit, nulli nostrûm conceditur.* Je ne crois pas aussi qu'aucun Chartreux en ait jamais mangé. Ainsi, on peut dire

qu'ils ont été plus religieux en ce point qu'en beaucoup d'autres.

Pour le second; quand cette abstinence seroit libre, comme ils le prétendent, quoi que nous ayons montré le contraire, il seroit vrai encore qu'elle est abolie; puis que nous lisons dans les Statuts de *Riffier*, en parlant de ce Jeûne, ces paroles: *quod nostris temporibus quasi in desuetudinem abiit.* Qu'il ordonne, qu'en la place de cette austérité, au moins on garderoit la même abstinence une fois la semaine. C'est ce que nous avons remarqué; & c'est encore ce qui ne se pratique plus maintenant.

Pour le troisiême, il est aisé de répondre, que pourvû que l'on puisse vivre dans une Observance mitigée, avec justice, pieté, & tempérance, *piè, justè, & sobriè*, comme dit S. *Bernard*, il n'est pas impossible, qu'il s'y forme des Saints. Mais ce sont ceux qui s'attachent précisément aux Indulgences accordées par l'Eglise, sans les étendre, & sans y rien ajouter: qui gemissent des abus & des afoiblissemens ausquels ils ne sauroient rémédier; y résistent par la disposition de leur cœur avec une fidélité

conf-

constante : qui soupirent après cette perfection & cette pureté de leurs Péres, dont ils se voyent si éloignez : & qui n'ont de part à l'état dans lequel ils sont contraints de vivre, que celle de l'union de la Charité, qu'ils sont obligez d'avoir avec leurs Fréres, les oblige d'y prendre. Dans le tems que S. *Bernard* faisoit voir aux Religieux de Cluni à quel point ils s'étoient égarez de la vérité de leur Régle, & combien leur Congrégation s'étoit relâchée, il ne laissoit pas de demeurer d'acord, qu'il y avoit parmi eux des Ames choisies, qui servoient Dieu & qui vivoient dans sa crainte. Et l'on sait quelle étoit la sainteté de celui, qui pour lors en étoit le Chef, & en avoit la conduite.

Je sai que bien des gens se sont intéressez pour les Chartreux. Qu'eux-mêmes ont eu peine à soufrir ce que j'ai dit avec des intentions fort innocentes, & que plusieurs d'entr'eux s'en sont expliquez avec chaleur. Mais en vérité il n'étoit pas juste que la considération, que l'on auroit euë pour les Enfans & pour les Disciples, nous portât à étoufer la gloire des Instituteurs & des Péres, qui est à

proprement parler celle de Dieu; puisqu'il est écrit, *mirabilis Deus in sanctis suis*. Les conduites éclatantes des Saints ne sont rien que ses œuvres. Ce sont des prodiges, qu'il opére en eux par les impressions de son Esprit & par la puissance de sa grace. Ainsi on ne doit ni cacher, ni suprimer ce qu'il y a eu de plus éminent en leur vie, de crainte qu'on ne s'aperçoive, qu'ils n'ont pas été suivis de leur Postérité; ni diminuer de la perfection, que Dieu leur a donnée; quoi qu'elle n'ait point passé dans leurs successeurs avec son intégrité & dans son éclat. Il est bon même qu'ils reconnoissent cette différence, qu'ils la ressentent, & qu'ils ne l'oublient pas; afin qu'elle leur soit un sujet de s'humilier devant les hommes, comme devant Dieu, & de recourir à lui, comme à la source de toute sainteté & de toute justice, pour en obtenir la force & la fidélité necessaires: en sorte qu'ils fassent par la disposition secrette de leurs cœurs, & par la pieté intérieure, ce qu'ils ne sont plus en état de faire par des moyens, des secours, & des pratiques extérieures, qu'ils ont abandonnées.

Les Chartreux sont assez dignes, qu'on

qu'on les considére, en les prenant dans la situation où ils sont; qu'on les estime de s'être soutenus, malgré la corruption des tems, & de s'être distinguez comme ils ont fait, dans cette décadence presque universelle des Observances Monastiques; sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une immutabilité prétenduë, qui n'est point de ce Monde, & qui ne peut se rencontrer que dans la societé de ceux qui n'en sont plus, & en qui Dieu aura détruit tout principe d'inconstance, qu'il aura confirmez dans sa grace, & rendu pour jamais incapables de toute altération & de tout changement.

Je pourrois raporter plusieurs autres choses, que je passe sous silence, & qui ne sont pas moins contraires à cette institution primitive, que celles que j'ai remarquées. Comme, lors qu'il est dit dans les anciens Statuts en parlant de la pauvreté & de la simplicité à quoi ils étoient obligez, que d'autant que leur Institut a plus d'âpreté & d'austérité que les autres, ils sont aussi plus obligez que le reste des Moines de témoigner de bassesse & d'humilité daus leurs habits, & dans tout ce qui peut servir à leur usage.

Quantò propositum asperius subivimus, tantò ad attritionem, & humilitatem vestium & universorum, quæ ad usum nostrum pertinent vilitatem, abjectionem, & paupertatem super alios omnes Monachos nos astringit. 2. Partis Stat. ant. cap. 4.

Quelles réflexions ne pourroit-on point faire sur le changement arrivé depuis peu dans la Grande Chartreuse ? Ces lieux afreux, où les Saints s'étoient retirez, comme entre des remparts inaccessibles ; ces lieux qui faisoient des impressions sur les Ames les plus dures, que l'on ne pouvoit voir, sans être rempli d'une sainte horreur ; ces rochers escarpez, qui s'entrepressoient les uns les autres, qui sembloient y avoir été mis par la divine Providence, comme autant de barriéres ou de boulevars, pour en défendre l'entrée, & que l'on ne pouvoit entreprendre de forcer, sans périr ; enfin, cette habitation si propre pour exciter la pieté, pour annoncer la grandeur de Dieu par l'idée qu'elle donnoit de la pénitence, pour confondre l'envie des Démons, & la malignité des Libertins, n'est plus ce qu'elle a été. Les chemins en sont aplanis ; toutes les voyes en sont ouver-

ver-

vertes. Comme si ceux qu'il avoit voulu cacher dans le secret de sa face, avoient autant d'envie de se remontrer au Monde, qu'il en avoit eu de les en séparer. Y a-t-il rien qui fasse voir avec plus d'évidence, que cette disposition ne s'est point faite dans ce Désert, par le même esprit, qui y régnoit autrefois, & que les Enfans en cela n'ont point suivi les traces de leurs Péres?

C'est une pensée, qui se confirme par l'état auquel tout le Monde sait que se rencontre aujourd'hui cette Chartreuse; qui après avoir été reduite en cendres, de pauvre & de simple qu'elle étoit, est devenuë pompeuse & superbe par la magnificence de ses Cellules & de ses Bâtimens. Mais véritablement, si cette Maison, qu'on peut apeller nouvelle avec justice, a plus de politesse, plus d'ajustement, plus de beauté extérieure, que la premiére; on peut assurer qu'elle n'en a ni la gloire, ni l'éclat, ni l'édification; & que ce n'est point celle qu'on a vu l'acomplissement de ces paroles du Prophête, *magna erit gloria domûs istius novissimæ, plus quàm primæ.*

Je m'en tiens là, Monseigneur, & je

je pense, qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage, pour faire voir, que je ne suis pas si blâmable, qu'on a voulu faire croire, que je l'étois, soit dans mes intentions, soit dans les choses que j'ai imputées. En un mot les Chartreux peuvent avoir la sainteté de leurs Péres; quoi qu'ils n'en ayent plus ni la pénitence, ni l'austérité; pourvû que, nonobstant ces diférences, ils conservent la charité, qui seule forme les Saints; qu'ils vivent dans leurs Déserts remplis de l'Esprit de Dieu, vuides de celui du Monde; qu'ils gémissent de cette premiére simplicité, qu'ils ont perduë; qu'ils s'afligent de se voir privez de cet ornement principal, & qu'ils disent dans le mouvement de leur douleur, comme le Prophéte; *cecidit corona capitis nostri.*

S'il y avoit quelque chose, Monseigneur, dans ce que j'ai l'honneur de vous écrire, que vous trouvassiez à redire, je consens qu'il soit effacé. Vous savez, que la soumission, que j'ai pour vos sentimens ne sauroit être plus grande qu'elle l'est, non plus que le respect avec lequel, Monseigneur, je suis votre très-humble & très-obéissant serviteur. ARMAND JEAN

JEAN, *Abbé de la Trape.* le 20. Juillet 1689.

ARTICLE III.

OEUVRES POSTHUMES *de Monsieur* DE MAUCROIX. Imprimé à Paris, & se vend à Amsterdam chez Pierre Humbert. 1710. in 12. pagg. 385. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

FRANÇOIS DE MAUCROIX nâquit à Noyon en 1619. le 7. de Janvier. Il se rendit de bonne heure à Paris, où il brilla dans ses études d'Humanitez. Sensible dès lors aux charmes de la Poësie, il ne lui manqua pour devenir un très-bon Poëte de profession, que d'être né moins ennemi d'un grand travail. La situation de sa Famille le détermina, un peu malgré lui, à se faire recevoir Avocat & à fréquenter le Barreau. Il plaida cinq ou six fois avec succès. Mais, quoi qu'il eut une grace infinie à prononcer, cependant sa timidité naturelle, & l'horreur qu'il avoit de la chicane, le dégoutérent bientôt de son métier. Enfin, ne pouvant

résister à l'ardeur, qui le portoit aux belles Lettres, il en fit son unique occupation, & se livra tout entier au plaisir de faire des vers. Il auroit aparemment continué à se divertir de cette maniére, si on ne lui eut resigné un Canonicat de l'Eglise de Reims. Ce Bénéfice, qu'il eut à l'age de trente ans, & qui fut suivi d'un autre, l'obligea donc à se retirer en Champagne, d'où il ne sortit plus, que pour un voyage qu'il fit en Italie, & pour aller de tems en tems à Paris. Ses Ouvrages, également nombreux & utiles, rendent compte de son loisir au Public. Il mourut à Reims dans sa quatre-vints-dixiéme année; le 9. d'Avril 1708. Il avoit pour amis Mess. *d'Ablancourt*, *Conrart*, *Patru*, *Pellisson*, *de la Fontaine*, *Racine*, & *Despreaux*. Ses Ouvrages n'étant que des Traductions, où il a été contraint de s'asservir à un génie étranger; c'est une régle peu sûre, pour juger de celui qui l'animoit, lors qu'il se rendoit à lui-même. *Sans être de l'Académie*; a dit le P. *Bouhours*, * *il avoit tout le mérite d'un excellent Académicien.* Plus recomman-

* Dans sa Remarque sur *recouvert*, pour *recou-*
-é,

mandable encore par sa droiture, par sa candeur, & par sa générosité, il ne laissoit pas, quoi que son revenu fût modique, d'en faire part à ceux de ses Amis, qui étoient plus favorisez des Muses, que de la Fortune. Il conserva toute sa belle humeur dans une extrême vieillesse, & toute sa fermeté d'esprit jusques au dernier soupir.

A l'égard des Oeuvres Posthumes de Mr. de *Maucroix*, ce sont la plûpart des Traductions. On y voit d'abord celle d'un ancien Dialogue sur les Orateurs, attribué par quelques uns à *Tacite*, & par d'autres à *Quintilien*. Il n'est pas parvenu entier jusques à nous. On y examine d'abord, si l'Eloquence est préférable à la Poësie: ensuite, si les anciens Orateurs, c'est à-dire, ceux qui étoient avant *Ciceron* ou de son tems, passent en mérite les Modernes, c'est-à-dire, ceux qui vivoient sous *Vespasien*. Enfin, supposé que ces derniers ayent dégénéré, quelles sont les causes d'un si triste changement. Il paroit par ce Dialogue que, du tems qu'il fut composé, on agitoit la même question, qu'on a tant agitée de nos jours, savoir à qui on doit donner

ner la préférence aux Anciens ou aux Modernes. On étoit partagé sur cette question, comme on l'a été de notre tems.

On trouve ensuite une Traduction des *Philippiques* de *Démosthene*. Il y a vint cinq ans, que Mr. de *Maucroix* en fit paroître une ; mais on nous assure, que celle-ci est si peu la même, qu'à peine y a-t-il deux phrases conformes à la premiére Edition. Mr. *de Tourreil*, qui a travaillé sur le même sujet après Mr. de *Maucroix* a aussi donné deux Editions de son *Démosthéne*, fort différentes l'une de l'autre pour les tours & pour les expressions, souvent même pour les pensées.

La Traduction des *Philippiques* de *Démosthéne* est suivie de celle de quelques endroits choisis des *Verrines* de *Ciceron*, après quoi l'on voit la Traduction des *Catilinaires*, & celle de l'Oraison de *Ciceron* pour *Marcellus*. Cette Oraison qui est une loüange perpétuelle de *César* marque que cet Orateur ne savoit pas moins l'art de loüer, que celui de blâmer & d'invectiver. Mais on peut légitimement soupçonner que *Ciceron* faisoit la Cour à *César*, dont il redou-

doutoit la puissance, un peu aux dépens de la sincérité & de ses véritables sentimens.

Ces Traductions finissent par celle de l'Instruction de *Quintilien* sur la maniére de composer, tirée de sa *Rhétorique Liv. X. Chap.* 3. & 4. C'est une Piéce excellente, que ceux qui composent devroient savoir par cœur. Elle seule vaut mieux que de gros Volumes, que des Modernes ont faits sur le même sujet.

On a mis six Lettres à la fin de ce Volume. La prémiére est de Mr. *de Maucroix* à Mr. *de la Fontaine.* Il lui écrit sur sa maladie, & lui témoigne la consolation qu'il a des dispositions Chrétiennes où il le voit. Cette Lettre est dattée du 14. Fevrier 1695. & Mr. *de la Fontaine* mourut le 13. de Mars de la même année. Sa derniére occupation fut de traduire les Hymnes de l'Eglise.

La seconde Lettre est de Mr. *Despreaux* à Mr. *de Maucroix.* Elle est dattée du 29. Avril 1695. c'est-à-dire, peu de tems après la mort de Mr. *de la Fontaine.* Il lui dit que ce Poëte célébre, qui passoit pour un honnête débauché, affligeoit souvent son corps de haires, de cilices, & de disci-

ciplines ; ce qui paroit à Mr. *De-preaux* d'autant plus incroyable, que jamais rien ne fut plus éloigné de son caractére que ces mortifications. Il parle ensuite de quelques uns des Ouvrages de Mr. *de Maucroix*, & de ceux de quelques Poëtes. Il dit de Mr. *Godeau*, que, quoi que ce soit un Poëte fort estimable, il lui semble pourtant qu'on peut dire de lui ce que *Longin* dit d'*Hyperide*, qu'il est toujours à jeun, & qu'il n'a rien qui remuë ni qui échaufe; qu'en un mot, il n'a point cette force de style, & cette vivacité d'expression, qu'on cherche dans les Ouvrages, & qui les font durer. Qu'il ne sait point s'il passera à la Postérité; mais qu'il faudra pour cela qu'il ressuscite, n'étant presque plus lû de personne.

Malherbe, au contraire, croît de réputation à mésure qu'il s'éloigne de son siécle. Cependant la nature ne l'avoit pas fait grand Poëte; mais il corrige ce défaut par son esprit & par son travail. *Racan* avoit plus de génie que lui; mais il est plus négligé & songe trop à le copier. Il excelle surtout à dire les petites choses, & c'est en quoi il ressemble mieux aux Anciens, qui sont surtout admirables par cet endroit.

L

La troisiême Lettre est la Réponse de Mr. de *Maucroix* à la précédente. Les trois derniéres sont du même Mr. de *Maucroix* au P. *Bouhours*. La premiére de ces trois contient des remarques judicieuses & utiles sur divers Auteurs. On nous y assûre que Mr. *de la Fontaine* étoit l'Ame la plus sincére & la plus candide qui fût jamais, & que Madame *de la Sabliere* disoit de lui, qu'il ne mentoit point en prose. *Voiture* ne cache point assez son art. Il pousse de tems en tems la plaisanterie trop loin. On se lasse de tout; même de rire. *Malherbe* a beaucoup d'élévation; mais il n'a presque ni douceur, ni tendresse. Le seconde & la troisiême contiennent des remarques très-utiles sur l'Eloquence & sur l'Art de remuer les Passions.

On a mis à la fin de ce Volume une Liste des Ouvrages de Mr. de *Maucroix* plus exacte que celles qui ont paru ci-devant. Le Lecteur ne sera pas fâché de la trouver ici.

Traduction des *Homelies de S. Jean Chrysostome au peuple d'Antioche.* A Paris, 1671. Seconde Edition augmentée. Là-même, 1689.

Traduction de l'*Histoire du Schisme*

me d'Angleterre, écrite en Latin par Sanderus. A Paris 1675. En Hollande, 1683.

Les Vies des Cardinaux Polus & Campége. A Paris, 1677. Ces deux Vies sont la suite de l'Histoire du Schisme d'Angleterre. L'une est traduite du Latin de *Bécatel*, & l'autre du Latin de *Sigonius*.

Traduction du *Traité de Lactance de la mort des Persécuteurs de l'Eglise.* A Paris, 1680. A Lyon. 1699.

Traduction de l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire Universelle, fait en Latin par le P. Petau.* A Paris, 1683. A Bruxelles, 1690.

Ouvrages de Prose & de Poësie des Sieurs de Maucroix & de la Fontaine. Deux Tomes. A Paris, 1688. Le premier Tome ne contient que des Vers de Mr. *de la Fontaine.* Dans le second, qui est de Mr. de *Maucroix*, sont les *Philippiques* de *Démosthéne*, la *Verrine* de *Ciceron*, *de Signis*, & trois Dialogues de *Platon*.

Traduction des *Homélies d'Asterius Evêque d'Amasée.* A Paris, 1695.

Poësies diverses. Elles n'ont point

été

[so]nt imprimées toutes ensemble; mais [i]l s'en trouve dans le Traité de *Richelet* sur la Versification Françoise, [e]t dans plusieurs Recueils d'Auteurs [d]ifférens.

Oeuvres Posthumes. A Paris, 1710. La Traduction des *Catilinaires* & de l'Oraison pour *Marcellus*, qui font partie de ces *Oeuvres Posthumes*, est aussi imprimée séparément avec le Texte Latin, & de courtes Remarques à côté.

ARTICLE IV.

*DISSERTATION *sur l'*ORIGINE *des* IDE'ES, *où l'on fait voir, contre Mr.* Descartes, *le Révérend Pére* Malebranche, *& Messieurs de* Port-Royal, *qu'elles nous viennent toutes des sens & comment.* A Paris, chez François Delaulne & Jean Musier. 1710. in 8. pagg. 75. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

L'AUTEUR de cette Dissertation nous en donne lui-même le Précis

cis

*On a remarqué en donnant le Titre de ce Livre dans les Nouvell. de Février. 1710. pag. 236. que l'Auteur se nomme *Basselin.*

cis sur la fin; & comme il n'y a per-
sonne qui naturellement puisse mieux
expliquer son sentiment, que celui
qui en est l'Auteur; je me contente-
rai de ce Précis, pour donner l'Ex-
trait de cette Dissertation.

Elle est divisée en deux Parties. On
prouve dans la premiére, I. qu'il n'est
point certain que Dieu soit l'unique
Auteur de nos Idées. 1. Parce que
la preuve tirée de ce que la Créature
ne peut pas créer, sur laquelle le *P.
Malebranche* apuye cette nouvelle o-
pinion, ne prouve rien du tout,
comme le même argument apliqué
sur la volonté le fait assez voir. 2.
Parce que le second raisonnement du
même Pére, tiré de ce que l'Esprit
n'a point de modelle sur lequel il
puisse former ses Idées, est encore
tout-à-fait insufisant, puis que l'on
fournit à l'Esprit ce Modéle, qui est
l'image corporelle de l'Objet gravée
dans le fond du Cerveau; & l'on ex-
plique par conséquent ici en partie,
comment nous connoissons les Ob-
jets sensibles.

Que l'on peut même tirer de la
comparaison entre l'intelligence Di-
vine & l'esprit humain, que ce der-
nier produit ses idées, de même que
Dieu

Dieu produit les siennes, & que la différence, qui est entre Dieu & l'Homme, bien loin de détruire cette convenance, ne fait, au contraire, que marquer la souveraine puissance de Dieu, & persuader, qu'il a pû former des Créatures, qui produisissent des Idées. L'Auteur ne prend néanmoins aucun parti dans cette question, qui est étrangére à son sujet.

II. Il prouve en second lieu, que nous n'aportons avec nous aucunes idées en naissant; 1. Parce que ces Idées ne se font point sentir intérieurement; quoi que, selon *Descartes*, & les Cartesiens, cela soit de la nature de la pensée. 2. Parce que l'on a beau aporter de l'attention, après en avoir même été averti, l'on ne remarque au fond de soi-même aucune impression de cette sorte d'Idées. 3. Parce que l'on ne se souvient point de les avoir euës, lors que par l'impression que fait sur nous l'autorité des personnes que nous estimons, nous nous sommes mis dans la tête, que ces idées sont réelles. On refute ici par occasion la maniére méchanique, dont les Cartésiens expliquent la Mémoire. 4. Enfin, par-

parce qu'il est trop facile de dédui
des sens ces idées, que l'on voudro
faire passer pour être innées, comm
la seconde Partie de la Dissertation l
fait voir; & qu'il nous est impossib
de nous les représenter, sans quel
que analogie avec les idées des cho
ses, qui nous ont été connuës pa
les sens.

III. Il prouve en troisiéme lieu, qu
ce n'est point en Dieu que nous vo
yons les choses. 1. Parce que le
Idées de Dieu ne peuvent jamais ê
tre apellées nos Idées, & que c'e
de nos idées qu'il s'agit. 2. Ce qui
est une suite de la raison précédente
parce que notre Ame doit être inté
rieurement affectée de la représenta
tion de l'Objet. Pour explique
comment cela se fait, on montre d
quelle maniére nous connoissons le
choses, qui frapent les sens, & l'o
établit la réalité des idées objective
& formelles, qu'admettent les Scho-
lastiques.

La perception formelle est repré-
sentative; parce que sans cela il n'y
auroit aucune image de l'Objet dans
l'esprit, ni selon le P. *Malebranche*,
qui n'y admet que cette perception,
ni selon l'Auteur, qui prétend que
cet-

ette perception conſervée dans l'eſprit eſt l'idée objective.

Nous avons donc encore dans l'eſprit une idée objective des corps, 1. Parce que rien autre choſe que notre modification ne peut être cette idée objective. 2. Parce que Dieu le Pére a un pareil terme de cette intellection, qui eſt le Verbe. 3. Parce que dans ce Syſtême, tout ce qui regarde nos connoiſſances s'explique très-naturellement, comme on prétend le faire dans la ſeconde Partie de cette Diſſertation.

On fait voir dans cette ſeconde Partie, I. Que nous connoiſſons les Objets négatifs par les ſens, ſoit que nous nous en raportions à ce que nous expérimentons nous-mêmes, ſoit que nous ayons recours à ce que nous aprennent les autres, qui ſont les deux ſeules maniéres d'aquérir des Idées.

En parlant de la maniére, dont nous viennent les Idées, par les leçons, que nous donnent les autres hommes, l'on indique comment un Enfant aperçoit la force du jugement, tant affirmatif que négatif. C'eſt une réflexion d'un grand uſage pour la ſuite, parce que ces juge-

mens font tout ce qu'il y a de plus instructif.

2. Que les Idées des choses matérielles & insensibles, nous arrivent encore par les sens, lors que, pour nous instruire, l'on employe, non seulement les Idées générales des objets, tant positifs, que négatifs, qui nous ont été désignez par de certains mots; mais encore le jugement, tant affirmatif que négatif, qui nous persuade, quoi que par pure autorité, que des Idées, dont nous n'avons jamais éprouvé la liaison, se doivent néanmoins lier les unes avec les autres.

3. Enfin, que les sens nous fournissent encore les Idées des objets spirituels, & par-conséquent insensibles; parce que nous nous formons des idées générales de qualitez, sur ce que nous apercevons dans les corps; ce qui joint aux moyens précédens, nous donne des Idées justes de tous les objets insensibles & spirituels. Il faut en voir le détail dans la Dissertation même; ce que l'on y en dit est trop concis, pour pouvoir être représenté en moins de mots.

L'Auteur ajoute, que si le Public a pour agreable cet essai, il tâchera de

de mettre cette matiére dans tout son jour. Cela paroit fort nécessaire ; car quoi qu'il y aît grande aparence qu'il a raison, dans les deux principales propositions qu'il avance, l'une qu'il n'y a point d'Idées innées ; l'autre que toutes nos Idées viennent de nos sens ; cette matiére ne paroit pas encore bien éclaircie dans cette Dissertation.

ARTICLE V.

COMMENTARIUS CHRONOLOGICUS, PHILOLOGICUS & EXEGETICUS ORACULI *Dan.* *IX. v.* 24-27. *editi de LXX.* HEBDOMADIBUS, *Sensum, Tempus, & Circumstantias è sacris profanisque Scriptis eruens, atque Terminis suis quàm exactissimè includens. Accedit Appendix, seu Pars Dogmatica, in quâ demonstratur Jesum esse Messiam, & in veras causas Incredulitatis Judaeorum inquiritur. Adjectis sub finem Capitum & Sectionum, Locorum S. Scripturae, Vocabulorum Hebraicorum & Graecorum, ut & rerum Indicibus. Auctore* ALEXANDRO SOSTMANNO *Emm. Fil.* C'est-à-dire : *Commentai-*

re Chronologique, Philologique, & Explicatif de l'Oracle de Daniel IX. vers. 24-27. touchant les LXX. Semaines, dans lequel on en découvre par les Ecrivains Sacrez & Profanes le Sens, le Tems, & les Circonstances, & on les renferme très-exactement dans leurs véritables bornes. On y a joint un Appendix, ou Partie Dogmatique, dans laquelle on démontre que Jesus est le Messie, & on recherche les véritables causes de l'Incrédulité des Juifs. On a ajouté à la fin des Indices des Chapitres, & des Sections, des passages de l'Ecriture, des mots Hébreux & Grecs, & des Matiéres. Par Mr. Sostman. A Leide, chez Corneille Boutesteyn. 1710. in 4. pagg. en tout 328. gros caractére.

QUOI qu'on aît déja beaucoup écrit sur les LXX. Semaines de *Daniel*, on n'a pourtant pas encore levé toutes les difficultez, que cette matiére renferme, & je ne sai si un homme qui écrivant sur cette matiére prétendroit avoir parfaitement défriché ce sujet, & dissipé toutes les ténébres qui le couvrent, ne passeroit point pour présomtueux. Ces dif-

difficultez ne nuisent point dans le fonds à la dispute que nous avons avec les Juifs; parce que quoi qu'on ne convienne pas du tems où l'on doit commencer ces Semaines, & de celui où elles finissent, il y a ceci de certain. 1. Qu'il s'agit du Messie dans cet Oracle. 2. Que les Semaines, dont il y est parlé, sont des Semaines d'années. 3. Que ce tems s'est écoulé à peu près au tems auquel *Jesus-Christ* a soufert. 4. Que, par conséquent, les Juifs doivent convenir ou que cet Oracle a trouvé son accomplissement en *Jesus-Christ*; ou qu'il ne s'acomplira jamais, ce qu'on ne peut penser sans blasphême. En voila assez pour le commun des Chrétiens. Il est permis après cela aux Savans d'entrer dans un examen plus particulier de cette matiére, & d'être même dans des opinions différentes.

Mr. *Sostman*, qui, dans une grande jeunesse, fait déja paroître un grand savoir, n'abandonne pas entiérement l'opinion de quelques Savans sur ce sujet; mais il n'y en a pourtant aucune qu'il suive entiérement, & il paroit original dans le nombre d'années qu'il donne aux LXX. Se-

maines, dont il s'agit. Car après être convenu avec tout ce qu'il y a de Chrétiens & même avec la plûpart des Juifs, qu'il s'agit ici de Semaines d'années, en forte qu'une de ces Semaines vaut fept ans; il ne convient pas que ces LXX. Semaines faffent 490. ans; mais 500. ans parfaits. Pour trouver ce compte; il entreprend de prouver, que *Daniel* dans cette Prophétie a égard à l'année du Jubilé, & il croit avec plufieurs Savans, que cette année étoit la cinquantiême & non la quarante-neuviême, comme le prétendent divers autres Interprêtes. Il n'ignore pas les difficultez qu'on a faites contre cette opinion, qui met le Jubilé à la cinquantiéme année, & il y répond d'une maniére affez fatisfaifante.

Il femble que *Daniel* ait voulu nous aprendre, qu'il faifoit allufion à l'année du Jubilé, & qu'il faloit chercher dans cette année l'explication de fa Prophétie; puis qu'au lieu de parler fimplement de LXX. Semaines; il parle de fept Semaines, de foixante & deux Semaines, & puis d'une autre Semaine, qui font en tout le nombre de LXX. n'eft-ce pas pour indiquer, qu'il veut qu'on di-

vise ces septante Semaines de sept en sept, par raport à l'année du Jubilé; en sorte qu'on donne à chaque septenaire de Semaines, non l'espace de quarante neuf ans; mais celui de cinquante: ainsi c'est de même que s'il avoit dit, que le terme dont il parle étoit composé de dix grans Jubilez, dont chacun contient l'espace de cinquante ans.

A l'égard du tems duquel il faut commencer à compter ces Semaines, l'Auteur le fixe à la septiême ou huitiême année du Régne d'*Artaxerxes I.* surnommé *Longuemain*; mais il croit avec quelques Savans Chronologues, qu'il faut avancer de huit ans le commencement du Régne de ce Prince. Il prouve aussi, que les années, dont il s'agit dans l'Oracle de *Daniel* sont des années Solaires & non pas Lunaires. Il adopte l'opinion de *Petau*, qu'*Artaxerxes* fut associé à l'Empire par son Pére *Xerxes*, & il se sert pour le prouver des mêmes raisons, que ce Savant Jésuite a employées.

Ce fut donc l'année septiême, depuis qu'*Artaxerxes* fut associé à l'Empire, la 4248. de la Période Julienne, 466. avant la naissance de *Jesus-*

 Christ,

Christ, que fut donné l'Edit en faveur des Juifs, dont il est parlé dans l'Oracle de *Daniel*. Mais parce qu'il falut quelque tems à *Esdras* pour former de nouveau la République d'*Israël*, & pour lui donner des Loix; notre Auteur fixe le commencement des Semaines de *Daniel* en l'Automne de l'année suivante, qui fut la 4249. de la Période Julienne; 1030. depuis la sortie d'Egypte, l'an 74. de *Cyrus*, 465. ans avant *Jesus-Christ*, qui étoit la derniére année du Régne de *Xerxes*, & la premiére d'*Artaxerxes*, depuis qu'il régna seul. Ainsi la fin des LXX. Semaines composées de 500. ans tombe à l'Automne de l'année 4749. de la Période Julienne, la 81. du Calendrier de *Jules César*, l'an 36 de *Jesus-Christ*, & le 23. ou dernier de l'Empire de *Tibére*.

Mr. *Sostman* fait voir, que son Systême s'accorde fort bien & avec la Prophétie de *Daniel* & avec l'accomplissement de cette Prophétie. 1. A châque septiême semaine on ajoute une année, ce qu'il prétend avoir prouvé qu'on doit faire. 2. On commence toutes les années à l'Automne, qui étoit le commence-

cement de l'année civile parmi les Juifs. En particulier, non feulement on fixe le commencement des Semaines à un Edit très-remarquable donné par le Roi de Perse en faveur des Juifs; mais la derniére semaine convient parfaitement bien à ce qui en est dit dans le Texte. Toute cettte Semaine est employée à la confirmation de l'Alliance, faite avec les Juifs par *Jesus-Christ* & par ses Apôtres après lui, jusques à ce que l'Evangile fût annoncé aux Gentils, selon ce qui en est dit au verset 27. de cet Oracle. Au commencement de cette Semaine *Jesus-Christ* est baptizé, & il commence d'exercer la charge de Chef & de Prince après que les 7. Semaines & les 62. Semaines sont écoulées. Au milieu de la derniére Semaine le *Christ* est crucifié, & par son sacrifice il met fin à tous les Sacrifices typiques de l'ancienne Loi, selon ce qui est prédit, *Daniel IX. vers.* 26. & 27. Enfin, tout ce tems étant écoulé, l'Alliance confirmée aux Juifs est rompuë, & traitée avec les Gentils; après quoi la République des Juifs finit aussi; & la Nation est entierement assujettie aux Gentils.

parlent ensemble : car puisq
communiquer ses pensées a
Cocq, par exemple, que fç
chose quand on voit accourir
poules au son de sa voix? Il
son langage, qu'il a trouvé q
morceau, dont il leur veut fai
Et regardez, je vous prie, a
bien de cérémonie, & avec q
ne grace, il leur fait ce présent

Mr. *Hartsoeker* n'est plus
de la maniére méchanique d
même a expliqué le mouve
Cœur. Il a recours à une *A*
le qu'elle soit, qui résidant dans
velet, jusqu'à ce qu'elle s'en re
être comme absorbée de la gran
du Monde, pousse de là les Esp
taux vers toutes les parties d
corps, afin qu'elles puissent f
fonctions à quoi elles sont destin
ne resteroit plus qu'à savoir,
n'est, ce que c'est que cette
comment après la mort de l'A
elle est absorbée dans la grand
du Monde, ce que c'est que
grande Ame, comment cette
particuliére pousse les Esprits,
à dire, que pour une difficult
voila quatre ou cinq, plus di
à expliquer, que la premiére

Auteur n'y dit rien
& qu'on ne sache
ne puisse trouver
commentateurs ; ce
nt pour diminuer le
rage. On est aussi
vouloir pas dire ce
dit, quand ils ont
que de suivre le che-
ce chemin n'est pas

ons point, non plus,
Appendix, qui con-
qui prouvent que
le Messie, & les rai-
ulité des Juifs. Nous
de remarquer que
assé un si grand nom-
férentes ; qu'il fau-
e, que nous n'en
uire à un Extrait, pour
le Analyse.

ICLE VI.

LILIENTHALII *Lieb-*
de HISTORIA LIT-
ertio cujusdam Gentis
TIA, CONSULTA-
t à dire, *Avis sur la ma-*
ire l'Histoire Litteraire

tils. Comme cette explication n'est pas sans difficulté, l'Auteur répond aux principales qu'on peut lui faire. Il prouve, par exemple, par la maniére dont les Juifs comptoient les jours depuis Pâques jusques à la Pentecôte, & par le nom de Fête des Semaines, qu'ils donnoient à cette Fête, qu'on peut fort bien donner 50. ans à sept Semaines d'années; comme la Fête de la Pentecôte, apellée la Fête des Semaines, étoit le 50. jour après la Fête de Pâques. On soutient contre Mr. *Allix*, que les Juifs ont célébré le Jubilé après le retour de la Captivité, & l'on montre que le passage de *Néhemie*, sur lequel ce savant s'est fondé, a un autre sens.

Après avoir ainsi déterminé en général, dans les deux premiers Chapitres, ce qui concerne les LXX. Semaines, & qui est ce qu'il y a de plus obscur dans l'Oracle de *Daniel*, notre Auteur entre dans l'explication particuliére de toutes les parties de cet Oracle dans les Chapitres suivans: mais nous ne nous y arrêterons pas, de peur de trop étendre cet Extrait, & parce que cette matiére est plûtôt Théologique que Criti-

tique ; & que l'Auteur n'y dit rien de fort singulier, & qu'on ne sache déja, ou qu'on ne puisse trouver dans les autres Commentateurs ; ce que je ne dis point pour diminuer le prix de son Ouvrage. On est aussi blâmable de ne vouloir pas dire ce que les autres ont dit, quand ils ont rencontré juste, que de suivre le chemin battu, quand ce chemin n'est pas sûr.

Nous n'entrerons point, non plus, dans le détail de l'*Appendix*, qui contient les Argumens qui prouvent que *Jesus-Christ* est le Messie, & les raisons de l'Incrédulité des Juifs. Nous nous contenterons de remarquer que l'Auteur y a ramassé un si grand nombre de choses différentes ; qu'il faudroit plus d'espace, que nous n'en donnons d'ordinaire à un Extrait, pour en faire une juste Analyse.

ARTICLE VI.

M. MICH. LILIENTHALII *Liebstadio-Prussi de* HISTORIA LITTERARIA *certæ cujusdam Gentis* SCRIBENDA, CONSULTATIO. C'est à dire, *Avis sur la maniére d'écrire l'Histoire Litteraire*

d'une Nation particuliére. Par Mr. Lilienthal, de Liebstad dans la Prusse. A Leipsic & à Rostoch. chez Jean Henri Rusworm. 1710. in. 8. pagg. 248. Gros caractére.

CE n'est ici que comme le Précurseur d'un plus gros Ouvrage, que nous promet Mr. *Lilienthal.* Il veut nous donner l'Histoire Litteraire de Prusse. Il dit que plusieurs Personnes ont formé & exécuté de semblables desseins à l'égard de quelques Pays particuliers ; il en donne même divers exemples ; mais il croit que la plûpart n'ont pas pris assez garde à l'étenduë de leur sujet. Les uns se sont contentez de donner des Catalogues de Livres, & ont honoré ces Catalogues du Tître magnifique d'Histoire Litteraire d'un tel Pays. D'autres sont allez un peu plus avant, ils nous ont apris le nom des hommes Savans des Pays, dont ils parloient, ils nous en ont donné la Vie, ils en ont fait l'Eloge, & ont publié une liste de leurs Ouvrages. Mais cela ne suffit pas : il faut marquer la naissance des Lettres & des Arts dans un Pays, en faire voir les pro-

progrès jusques au tems auquel on écrit ; expliquer les révolutions qui leur sont arrivées, les *Incrustations* (*Incrustationes*) les secours, les ornemens & autres choses de cette nature, que *Bacon* a fort bien expliquées dans un passage que l'Auteur en cite*, & qui est trop long, pour être raporté ici.

C'est donc pour remedier à tous ces défauts, & pour faire voir l'étenduë d'une Histoire Litteraire d'un Pays particulier, que Mr. *Lilienthal* a publié ce petit Ouvrage. Il le divise en quatre Sections. La premiére parle de l'origine des Lettres, & de leur Introduction dans un certain Pays. Il entend par les lettres, & les caractéres, qui composent les mots, & les Arts & les Sciences, qui portent aussi ce nom. Dans la seconde il marque ce qu'il faut observer sur la Propagation & l'acroissement de la Litterature. La troisiéme comment on doit représenter les Belles Lettres parvenuës à leur plus haut degré dans un Pays. Enfin dans la quatriéme on explique les fatales révolutions des Belles Lettres & leurs causes. Il aporte partout des exem-

* Lib. II. de Augm. Scient. cap. 4.

exemples pour éclaircir davantage ce qu'il dit. Mais il a soin d'avertir & avec raison ; qu'on doit expliquer toutes ces choses que comprend l'Histoire Litteraire, autant que cela est possible. (a) En effet, il est souvent très-difficile, pour ne rien dire de plus, de savoir comment les Lettres se sont introduites dans un Pays, & quels sont les premiers caractéres, qui y ont été en usage : &, à moins qu'on ne veuille donner dans la Fable, il est impossible de se satisfaire soi-même & de satisfaire les autres. Il en est de même de ce qui concerne la Vie des Savans, s'ils ont surtout vécu dans des tems un peu éloignez du notre. Nous n'en savons d'ordinaire que de certaines généralitez peu capables de satisfaire les personnes curieuses. Mais ici, comme ailleurs, il faut se contenter de ce que l'on peut, & éviter surtout de donner dans la Fable, quand on n'a rien de certain à dire.

Notre Auteur paroit partout fort judicieux & avoir bien médité sa matiére. Il ne manque jamais d'indiquer ceux qui ont fait des Traitez sur les matiéres, dont il parle, & il

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

fait voir qu'il a une grande connoissance des Livres, sans charger pourtant le sien de citations longues & ennuyeuses. En parlant des Académies, il refute solidement le Savant *Thomasius*, qui dans les Observations imprimées à Hall, a entrepris d'en faire voir l'inutilité & même le danger, (a) par des raisons, qui ne font pas honneur à ce Savant. Il dit, par exemple, que c'est le Parricide *Cain*, qui abusant de son esprit, & s'éloignant de la simplicité de son Pére, a le premier fondé des Ecoles publiques. Mais où est ce qu'il a apris cette belle origine des Ecoles? Ce n'est pas dans l'Ecriture, qui n'en dit pas un mot. Si ce sont les Rabins qui l'ont dit, ils n'en savent pas plus que nous sur ce sujet. Ils n'en doivent être crûs qu'autant qu'ils prouveront ce qu'ils avancent par de bonnes autoritez. D'ailleurs, quand ce seroit *Cain*, qui seroit l'Inventeur des Académies, quand il les auroit même inventées pour une mauvaise fin, il ne s'ensuivroit pas que les Académies fussent mauvaises en elles-mêmes. De méchans Princes font souvent de très-bonnes Loix; & tous ceux

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

ceux qui ont inventé des choses utiles à la Societé n'ont pas été des Héros en vertu & en pieté.

Notre Auteur s'étend beaucoup sur ce qu'il faut observer en écrivant l'Histoire d'une Académie, & raporte par occasion diverses Loix & Coutumes observées dans quelques Académies. Il voudroit qu'on introduisit celle qui s'observe à Oxford, qui est que châque Etudiant doit se choisir un Tuteur, qui veille sur ses Etudes. Il dit qu'à (a) Royalmont en Prusse on a établi la Coutume que châque Etudiant doit avoir un Professeur particulier, qui dirige ses Etudes. Il croit qu'un tel établissement est fort avantageux.

Il voudroit aussi, qu'autant qu'il est possible, un Historien indiquât le nombre d'Etudians qu'il y a d'ordinaire dans une Académie ; & il raporte à ce sujet avec étonnement ce que dit *Cambden* que, du tems d'*Edoüard I.* il y avoit à Oxford trente mille Etudians. Comme les Académies se sont multipliées, & qu'il y a un grand nombre de personnes, qui, ou par un faux préjugé, ou pour ménager, préférent à présent les étu-

(a) ou Konigsberg.

tudes particulieres aux publiques, je doute qu'on trouve aujourd'hui dans le Monde une seule Université, où il y aît un si grand nombre d'Etudians. D'ailleurs on précipite beaucoup plus aujourd'hui les Etudes, qu'on ne faisoit autrefois, & c'est encore là une raison pourquoi les Etudians sont présentement beaucoup moins nombreux.

Notre Auteur avertit avec raison, en parlant de la maniére, dont on doit écrire la Vie des Savans, qu'il faut prendre garde de bien écrire leur nom; de peur de faire faire des équivoques à ceux qui liroient ces noms propres mal écrits. Il en raporte deux exemples remarquables; le premier est de *Melanchthon*, dont les Lieux communs furent condamnez en Italie à cause du nom de *Melanchthon*; & reçus ensuite avec aplaudissement à Venise, quand ils y furent réimprimez sous le nom de *Philippe de Terra Nera.* Ceux qui achetérent cette Edition avec tant d'empressement ne prirent pas garde, que ces noms ne différent qu'en ce que l'un est Grec & l'autre Italien. Le second exemple est d'*Eutychius*, qui, en parlant d'*Eusébe* de

Cé-

Césarée, qui se surnommoit *Pamphile*, s'imagina que *Pamphili* ou *Phili* étoit le nom d'un Evêché, & sur ce fondement il apelle *Eusébe* Evêque de la Ville ou de *Phila* ou de *Phili*. Mr. *Lilienthal* ne sera pas, sans doute, fâché que je l'avertisse que lui-même s'est mépris, quand il a parlé de l'Auteur des *Mémoires sur l'Etat présent de la Chine*. Il l'apelle *P. de la Comte*, & il falloit dire *P. le Comte*.

En raportant dans sa quatriéme Section les causes qui nuisent aux Belles Lettres, il n'oublie pas le Pietisme, qui s'est si fort répandu en Allemagne, & qui fait Profession de mépriser la Philosophie & toutes les Sciences humaines. Si les Pietistes en sont crûs, on ne les étudiera plus, & on s'attachera entiérement à un Mystique ridicule, ou à un Fanatisme outré, qui fera de tous les hommes autant de Visionnaires, vuides de toute science & parfaitement pleins d'eux-mêmes. On ne sauroit mieux les punir qu'en les abandonnant à leur Pietisme, & empêchant qu'ils ne profitassent des avantages que les Arts & les Sciences procurent aux hommes.

No-

Notre Auteur croit auſſi qu'il y a ... trop grand nombre d'Académies, ... qui donne la facilité à mille per... ...nnes d'étudier, quoi qu'elles n'a... ...ent pas les Talens néceſſaires pour ...ela; & qui remplit enſuite les Char... ...es dans l'Etat & dans l'Egliſe de ...ujets indignes, & qui les obtien... ...ent par leurs brigues & par leurs ...mportunitez. Les réflexions de ...'Auteur ſur ce ſujet meritent d'être ...uës avec attention.

ARTICLE VII.

...RATIQUE *de l'*HUMILITE'. *Par* CLAUDE GROTESTE DE LA MOTHE, *Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de la Savoye, à Londres.* A Amſterdam, chez la Veuve de Paul Marret. 1710. Grand in 12. pagg. 331. gros caractére.

NOUS avons déja divers Traitez ſur l'Humilité. Il y a cinq ans, qu'il en parut encore un nouveau imprimé à Utrecht, chez *van de Water*, & nous en parlâmes dans nos Nouvelles de Février 1705. pag. 213. Mr. *de la Mothe* nous dit que tous ces Traitez l'auroient détourné d'en com-

composer un nouveau, si on ne l
eut représenté, que l'agrément d
la nouveauté, que les premiers n'
voient plus, pourroit le faire lire,
qu'il auroit la satisfaction de conti
buer à l'établissement d'une vertu
qui est, en quelque sorte, la ver
fondamentale du Christianisme.
se rendit à cet avis: surtout puis q
c'étoit une Societé qui s'occupe da
Londres à répandre la connoissan
de l'Evangile, qui le chargeoit d
ce travail, persuadée que ce sero
une chose fort utile, si l'on publio
de nouveaux Traitez sur les devoi
de la Morale Chrétienne.

Mr. *de la Mothe* montre d'abor
en peu de mots combien l'Humilit
est nécessaire, après quoi il en fa
voir la Nature. (a) On pourro
peut-être croire, que cet ordre e
renversé, & qu'il faut connoitre c
que c'est que l'Humilité, avant qu
d'examiner si elle est nécessaire. E
cela seroit vrai, si l'Auteur tiroit l
nécessité de l'humilité du fonds de l
Nature; mais comme il l'établit pa
des argumens qu'on peut apeller ex
ternes, pris surtout de l'autorité d
l'Ecriture, tout le Monde en fait as
sez

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

s sur la nature de l'Humilité, pour
comprendre les raisons, qui en éta-
blissent la nécessité, avant que de li-
re ce que dit Mr. *de la Mothe*, pour
mieux faire connoitre cette Vertu.

Il dit que pour la bien connoitre,
il faut la considérer d'une maniére
absoluë & d'une maniére relative.
*L'Humilité dans le premier sens, régle
l'opinion que nous avons de nous-mê-
mes; & dans le second nous dirige, se-
lon les objets extérieurs, qui l'occupent.*
Au premier égard l'Humilité consiste
à bien limiter l'opinion, que nous a-
vons de nous-mêmes. Pour cet ef-
fet, il faut considérer 1. Le néant
de notre corps. 2. La foiblesse de
notre Esprit. 3. La nature du Chris-
tianisme. 4. Le grand exemple de
Jesus-Christ.

Pour donner quelque idée du stile de
notre Auteur, & de la maniére, dont il
traite son sujet, nous en raporterons
quelques paroles. *Dites ce que vous vou-
drez de votre naissance, de vos richesses, de
vos dignitez, de votre credit, de votre
mérite personnel; j'oppose à tout cela
que vous êtes pécheur, & un grand pé-
cheur: le côté de la balance où je mets
ce poids ne léve pas de terre, & ne fait
pas même un mouvement de trépida-
tion;*

tion; c'est comme si on avoit mis
montagne d'un côté, & de l'autre q
ques grains de sable; les péchez form
la Montagne; les avantages que la
nité met à prix seront les grains de
ble: nulle comparaison entre ces d
poids.

Si l'on trouve que cette idée est
forte, c'est que l'on ignore la nature
péché: rien n'est plus pesant; ce
fait que le pécheur n'en sent point
poids, c'est une insensibilité de mort. Q
l'on mette tel poids, que l'on voudr
sur un mort, il ne s'en apercevra p
cela n'empêche pas que le poids ne
très-réel. Il en est de même du péc
le mort spirituel n'en sent pas la pesa
teur; que l'on n'infére pas de là que
péché ne pése pas. Car comme si Di
ressuscitoit le mort que l'on a chargé,
Ressuscité crieroit les hauts cris, jusq
à ce qu'on l'eut déchargé, & avoüer
par là la pesanteur réelle du poids, d
il ne s'apercevoit pas apparamant;
même le pécheur, que la grace comme
ce à ranimer, jette des cris par où
prouve la pesanteur réelle du péché: c'é
toit la disposition de David.

C'étoit la disposition des Juifs, q
après avoir été eclairez par le jour qu
fit le miracle de la Pentecôte, disoient
dans

dans l'amertume de leur cœur, Hommes Fréres, que ferons-nous? *Croit-on que* David *accablé sous le poids de ses pêchez se glorifiât, parce qu'il étoit Roi d'Israël? On ne pense point à l'éclat d'une Couronne; quand on est actuellement occupé du sentiment douloureux que causent les pêchez que l'on a commis. Croit-on que les Juifs pénitens fissent les fiers, les entendus, dans le tems que leur componction leur faisoit jetter les hauts cris?*

Je sai bien que la repentance n'est pas toujours dans le frisson; il y a des tems qu'elle tire des gemissemens & des larmes; le nouvel homme se fait entendre par là dès qu'il est né; quand il est plus avancé, il a des solemnitez, où il rappelle les accens de sa premiere douleur; on reconnoit aussi qu'il a des intervalles de tranquilité, où les pechez ne font pas la même impression; mais il ne les oublie pas: & le souvenir qu'il en renouvelle de tems en tems, lui fait prendre le pli de l'Humilité. Si ce n'est plus ce poids accablant, qu'il ne sent plus; parce que la Grace l'en a déchargé; il ne laisse pas de marquer par son humiliation, qu'il se souvient très-bien de ce qu'il a été, & qu'il est le criminel delivré du suplice.

En

En parlant de l'exemple d'Humilité que nous a donné le Seigneur *Jesus*, il dit : „ Je voudrois pouvoir
„ tracer les progrès de l'Humiliation
„ du Seigneur ; pour cela il seroit
„ néceſſaire de tirer une Ligne, qui
„ d'un bout atteindroit à la perfec-
„ tion de la Nature divine, & qui
„ ſe termineroit à la mort honteuſe
„ de la Croix. Nul Mortel ne ſau-
„ roit prendre une telle meſure ;
„ parce que la perfection de la Na-
„ ture Divine eſt trop au deſſus de
„ notre portée, pour nous fournir le
„ premier point de l'alignement.

Après avoir expliqué les Motifs de l'Humilité priſe d'une maniére abſoluë, notre Auteur parcourt les illuſions, qu'on y oppoſe, qui ſont 1. Les loüanges que donnent les faux Amis. 2. Le ſoin qu'on prend de ſe cacher ſes défauts, 3. ou de les exténuer. 4. Prendre des aparences de Vertu pour des Vertus réelles. 5. Exaggerer ou multiplier ce qu'il y a de bon en nous. 6. Ne conſidérer que ce que nous avons de bon. 7. Mettre trop de prix aux avantages extérieurs.

En parlant de l'Amour propre, qui ne nous fait fair e attention, que ſur

sur ce que nous avons de bon, sans le comparer avec ce que nous avons de mauvais, *il semble*, dit notre Auteur, *que nous soyons étrangers chez nous-mêmes, & que l'Amour propre faisant le marchand, nous veuille débiter à profit; c'est une espêce d'enchantement. Rompons le charme; il s'agit de nous-mêmes, nous n'avons qu'à nous étudier: nous ne nous laisserons pas tromper par cette méthode charlatane. Honneurs, richesses, agrémens de l'Esprit & du Corps*, dit Mr. *de la Mothe* un peu plus bas, *ce sont autant de sources où l'Amour propre trouve du poison pour l'Humilité. Si l'on faisoit l'anatomie de l'Orgueil de la plûpart des Hommes, on trouveroit, que c'en sont là les ingrediens. Faut-il qu'une Vertu aussi necessaire que l'Humilité aît tant d'ennemis!*

Après avoir considéré l'Humilité d'une maniére absoluë, l'Auteur la considére d'une maniére relative; premiérement par raport à Dieu; ensuite par raport au prochain. Par raport à Dieu, il y a deux motifs généraux de s'humilier. Le premier, c'est que l'Ecriture nous engage à nous humilier devant lui. *Ce n'est pas*, dit l'Auteur, *dans un endroit é-*

carté où l'on rencontre ce devoir. On peut dire qu'il surnage dans les Ecrits sacrez. Le second est tiré de la maniére dont notre cœur est disposé par raport aux Objets plus excellens que nous, & ausquels nous ne saurions refuser notre estime & notre respect. *Si l'excellence d'une seule espèce a tant d'ascendant sur notre cœur; que doit-ce être d'un Etre où toutes les espèces d'excellences concourent?*

Les motifs particuliers de s'humilier par raport à Dieu sont 1. Son Eternité. 2. Son Immensité. 3. Sa Puissance. 4. Sa Connoissance. 5. Sa Sagesse. 6. Sa Sainteté. 7. Sa Misericorde. 8. Sa Justice. On explique ensuite comment l'Humilité glorifie Dieu. 1. Dans les Sanctuaires. 2. Dans la Conversation tant de parole, que de conduite.

On traite, enfin, de l'Humilité, qui a le prochain pour objet. On fait voir d'abord, qu'elle a son siége dans le cœur; pour la distinguer de la Civilité, qui compose l'extérieur. *Elle dicte des paroles choisies: on étudie le ton de la voix, pour leur donner un nouvel agrément: on n'oublie aucune des manieres, que le Monde poli a introduites dans l'Art de plaire. Si*

après que l'on a reglé l'exterieur sur cette tablature, on croit avoir pratiqué l'Humilité Chrétienne, on se trompe grossiérement.

On fait voir ensuite en quoi consiste cette Humilité, on explique en quel sens S. *Paul* a pû dire, que chacun doit estimer son Prochain plus excellent que soi-même. On montre comment on doit pratiquer cette Vertu, par raport aux états, aux personnes, & à certaines maniéres, qui lui conviennent. On en étale les fruits, qui sont repos d'esprit, utilité dans la Vie civile, priviléges de la Grace.

Mr. *de la Mothe* se fait une Objection, sur ce qu'il a avancé, & avec raison, que *plus les Hommes sont orgueilleux, plus notre humilité les charmera.* „ Cette Morale, dit-il, „ que l'expérience prouve tous les „ jours, fournit un cas de conscience; par notre Humilité nous confirmons l'Orgueil des autres; est-„ ce une chose innocente, que de „ les confirmer dans leur péché? „ J'arrête le cours de cette Objec-„ tion, par la considération de l'or-„ dre de Dieu: il nous ordonne „ l'Humilité. Le commandement

 de

„ de Dieu eſt notre grande régle ;
„ nous ne pouvons nous en écarter
„ ſans prévarication ; quelque in-
„ convénient qu'il y ait, il faut lui
„ obéïr.

„ Lui-même tient ſouvent une
„ conduite, qui ſert d'occaſion à
„ pluſieurs péchez. Envoye-t-il ſes
„ Serviteurs annoncer ſa Parole ? Les
„ Incredules feront d'eux autant de
„ Martyrs, ou blaſphémeront con-
„ tr'elle. Fait-il lever ſa lumiére
„ ſur les méchans ? Ils en abuſent,
„ & l'obligent à éclairer des crimes,
„ que les ténébres euſſent prévenus.
„ La Grace a le même ſort ; elle
„ ſert à aggraver & à multiplier les
„ péchez des Impénitens. Toutes
„ ces ſuites n'obligent pas la Miſé-
„ ricorde Divine à rebrouſſer che-
„ min : elle va toujours ſon train,
„ en endurciſſant la bouë, ou, en
„ amoliſſant la cire, ſelon les ſujets
„ qu'elle rencontre. Les péchez,
„ dont il eſt l'occaſion, ne l'arrêtent
„ point ; ils demeurent ſur le comp-
„ te des hommes, qui ont mis leur
„ nature en état d'abuſer de ſes fa-
„ veurs. Nous obéiſſons à Dieu.
„ C'eſt là notre Régle.

*Après avoir ſuivi l'*Humilité *dans*

toutes ses branches, & dans la plupart de ses motifs, l'Auteur *passe à la méthode des pensées détachées*, que quelques personnes lui conseilloient de suivre en traitant ce sujet. Il les a prises dans trois Livres. 1. L'Ecriture Sainte, dont il met plusieurs passages dans une suite de Sections.

2. Le Livre de l'*Imitation de Jesus Christ*, qui a un air de dévotion, qui charme notre Auteur.

3. Mr. l'Abbé *Boileau*, *qui avoit*, dit notre Auteur, *l'imagination vive, riche, élevée, & dont nous avons des pensées sur l'Humilité.*

TABLE DES MATIERES PRINCIPALES.

Juin 1710.

FAUTES *à corriger dans les six premiers mois de* 1710.

PAg. 31. lig. 13. *trouver*, lis. *prouver*. pag. 312. lig. 22. *Polygame*, lis. *Polygamie*. pag. 344. *n'ont confirmé aucun des Articles du Livre imprimé présenté au Parlement qui concernent*, lig. *n'ont confirmé aucun des Articles du Livre imprimé présenté au Parlement, que ceux qui concernent*. pag. 442. lign. pénult. *Confession répanduë*, lis. *Confession étoit répanduë*. pag. 443. lig. 10. *ils l'accusent d'être des Grecs Latinisez.* lis. *Ils l'accusent d'être Calvinistes. Les Protestans n'en veulent pas croire ceux qui disent tout le contraire, ils les accusent d'être des Grecs Latinisez.* pag. 477. lig. 14. *a publié*, lis. *a composé*. pag. 618. lig. 14. & 15. *qu'on peut connoître*. lis. *qu'on ne peut connoître*.

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1710.

A.

Am-

De-

E.

Ori-

LXXIV.

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juillet 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute ſorte de Muſique.

M.DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Weſtf

AVERTISSEMENT.

PIERRE MORTIER, imprime une belle Edition de l'Histoire du Vieux & du Nouveau Testament ; Representé avec des Figures & des Explications édifiantes, tirées des Saints Peres, pour regler les mœurs dans toute sorte de conditions. Dediée à Monseigneur le Dauphin. Par le SIEUR de ROYAUMONT, Prieur de Sombreval. Nouvelle Edition où l'on a mis de très-belles Figures en Grand & in Quarto.

Ledit MORTIER, vient de donner au jour une Carte de Languedoc en 2 feuilles.

L'Espagne & le Portugal en grand point. Les Cartes particulieres d'Espagne. Le Plan d'Aire & des autres Places fortes du Pays Conquis.

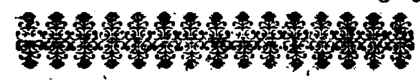
Roland Tragedie en Musique par Lully complet. fol.

Persée Tragedie en Musique. 4.

Europe Gallante en Musique. 4.

Ledit MORTIER, imprime actuellement l'Opera de Phaëton fol. & continuera d'imprimer tous les Opera dudit Auteur.

Politique tirée de l'Ecriture Sainte par J. B. Bossuet Evêque de Meaux. 8.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1710.

ARTICLE I.

ISAACI CASAUBONI EPISTOLÆ, *insertis ad easdem Responsionibus, quotquot hactenus reperiri potuerunt, secundum seriem temporis accuratè digestæ. Accedunt huic tertiæ Editioni, præter trecentas ineditas Epistolas, Isaaci Casauboni Vita; Ejusdem Dedicationes, Præfationes, Prolegomena, Poëmata, Fragmentum de Libertate Ecclesiastica. Item*, MERICI CASAUBONI, *Is. F.* EPISTOLÆ, *Præfationes, Prole-*

gomena, & Tractatus quidam rariores. Curante THEODORO JANSON. AB ALMELOVEEN C'est-à-dire, *Lettres d'Isaac Casaubon, ausquelles on a joint toutes les Réponses, qu'on a pû trouver jusques ici, disposées par ordre Chronologique. On a ajouté dans cette troisième Edition, outre trois cens Lettres, qui n'avoient point encore été imprimées, la Vie d'Isaac Casaubon, ses Dédicaces, ses Préfaces, ses Prolégoménes, ses Poëmes, un Fragment sur la Liberté Ecclésiastique. Item les Lettres, les Préfaces, les Prolégoménes, & quelques Traitez rares de Mery Casaubon, fils d'Isaac. Par Mr.* D'ALMELOVEEN. A Rotterdam, chez Gaspard Fritsch & Michel Böhm. 1709. in fol. pagg. 1212. gros caractére.

MR. *d'Almeloveen* *, qui a une très-belle Bibliothéque, a pris surtout un très-grand soin de ramasser les Lettres des Savans tant imprimées, que Manuscrites. Il seroit

* Docteur en Medecine & Professeur en Histoire & en Belles Lettres dans l'Université d'Harderwic. On met cette Note, parce que quelques Journalistes s'y sont trompez.

roit aussi difficile d'en trouver ailleurs un Recueil aussi complet que le sien. C'est ce qui lui a donné la facilité de publier cette Nouvelle Edition des Lettres de *Casaubon*, plus parfaite que les deux précédentes, qui avoient paru, quoi que publiées par deux Savans de ces Provinces du premier mérite.

Après l'Epître Dédicatoire, on trouve une Préface où Mr. *d'Almeloveen* rend compte de son Travail, & dont nous ferons usage dans cet Extrait. Elle est suivie des Dédicaces de Messieurs *Jean Frederic Gronovius* & *Jean George Grævius* mises au devant des Editions, que l'un & l'autre avoient procurées des Lettres de *Casaubon*.

Après cela vient la Vie de ce Savant écrite fort au long & composée avec beaucoup de soin par Mr. *d'Almeloveen* sur les Lettres de l'Auteur, sur le Journal de sa Vie, qu'il a reçu d'Angleterre, & sur d'autres Mémoires qui lui ont été communiquez.

Isaac Casaubon nâquit à Genéve * le

* Voyez la Lettre DCCCLXXIX. à Jean Prideaux, où il le dit positivement, & qui contient diverses particularitez sur son sujet.

le 18. de Février 1559. du moins, s'il en doit être mieux crû que *Morreri*, qui dit qu'il nâquit à Bourdeaux petit Vilage, il eut dû dire, grand Vilage ou petit Bourg du Dauphiné. Son Pére s'apelloit *Arnauld Casaubon* & sa Mére *Jeanne Rosseau*, qui s'étoient retirez à Genéve, à cause des persécutions pour la Religion. Il fut élevé à Crest petite Ville du Dauphiné, où son Pére fut apellé pour être Ministre, après que la persécution eut cessé. Il étudia sous la direction de son Pére, jusques à l'âge de 19. ans, qu'il fut envoyé à Genéve, pour continuer ses études Il fit de grands progrès dans la Langue Grecque, par les soins de *François Portus* de Candie, qui étoit Professeur en cette Langue, auquel il succeda dans la même Profession, quelques années après, à l'âge, si je ne me trompe, de 23. ans. Il publia peu de temps après ses Notes sur *Diogéne Laërce*, imprimées pour la premiére fois, si l'on en veut croire le titre, à Mayence *in* 8. en 1583. Il dédia cet Ouvrage à son Pére, qui en le loüant de son travail, lui dit qu'il estimeroit plus une seule remarque

sur

sur les Livres sacrez, que tous les Ouvrages qu'il promettoit sur des Livres prophanes. Depuis ce tems, il s'attacha effectivement à des études, qui eussent du raport à la Religion, & publia quelques Notes sur le N. Testament, qui sont en petit nombre, mais qui ont toujours été fort estimées.

En 1584. il publia ses *Leçons sur Théocrite*, qu'il dédia à *Henri Etienne* Imprimeur de Genéve, de qui il épousa ensuite la Fille. Ce fut aparemment ce qui donna lieu à ses Ennemis de dire qu'il avoit passé sa jeunesse à corriger des épreuves chez cet Imprimeur, ce qui est faux, mais qui ne devroit pas ternir la gloire de *Casaubon*, quand il seroit vrai. Il donna son *Strabon* en 1587. à Genéve chez *Vignon*. Il avoit étudié la Philosophie & la Jurisprudence pendant trois ans avec soin, sous *Jules Pacius* célébre Philosophe & Jurisconsulte. Il s'attacha aussi à l'étude des Langues Orientales & des Livres des Rabins. Il publia peu de tems après *Denys d'Halicarnasse*, avec quelques Notes, qu'il avoit composées étant fort jeune, & ausquelles il ne mit pas la der-

dernière main. Il donna aussi au Public *Polyænus* des Stratagêmes, qui jusques à ce tems-là n'avoit point paru en Grec.

A l'âge de 31. ans il publia *Aristote* en Grec & en Latin. Il eut à peu près dans ce même tems un chagrin considérable, dont il se plaint amérement dans ses Lettres; c'est qu'ayant cautionné une somme assez grosse, selon ses facultez, pour Mr. *Wotton* Anglois, il fut obligé de la payer, ce qui le mit fort à l'étroit; cependant il fit tant, qu'enfin par le moyen de ses Amis, & surtout du célébre *Joseph Scaliger*, il fut remboursé un an après.

Il donna son Commentaire sur les Caractéres de *Théophraste* en 1592. Il le revit quelques années après, excité par un Grec nommé *Furlanus*, qui avoit travaillé sur le même Auteur après lui, & dont l'Ouvrage étoit assez méprisable. Le travail de *Casaubon* sur *Théophraste*, est encore très-estimé aujourd'hui, & un des Ouvrages, qui lui ont aquis le plus de réputation. Il publia ensuite l'*Apologie* d'*Apulée* avec des Notes, qu'il dédia à *Joseph Scaliger*. En 1595. on vit paroitre son Com-

Commentaire sur *Suétone*, qui fut reçu avec tant d'aplaudissement, que l'année suivante, il en falut faire une nouvelle Edition. Cependant, il ne se plaisoit point à Genéve, soit qu'il ne s'accommodât point des maniéres d'*Henri Etienne* son Beau-pére homme chagrin & difficile, soit que les gages qu'il avoit ne lui parussent pas suffisans pour subsister, soit qu'il fût d'une humeur un peu inquiéte. Il accepta donc la Charge de Professeur en Langue Grecque & en Belles Lettres, qui lui fut oferte par ceux de Montpellier, avec des gages plus considérables, que ceux qu'il avoit à Genéve. Ce n'est pas qu'il ne hézitât assez long tems avant que de prendre ce parti; mais, enfin, il se laissa vaincre par les sollicitations de *Philippe de Canaye Seigneur du Frêne* & de *Guillaume Ranchin* célébre Professeur en droit à Montpellier. A peu près dans le même tems ceux de Nîmes voulurent l'avoir, pour rétablir leur Académie; mais il les remercia. Il semble aussi qu'on pensa de l'apeller alors à l'Université de *Franeker*; mais cela n'est pas certain. Il fut d'abord fort es-

timé & fort suivi à Montpellier, & il parut fort content de son état. Mais cela ne dura pas long tems. On ne tint point tout ce qu'on lui avoit promis. On le chicana sur ses gages ; on ne les lui paya point au tems échu : en un mot, on lui fit tant de chagrin, qu'il dit dans une de ses Lettres, qu'il étoit sur le point de s'en retourner à Genéve.

En 1598. il fit un Voyage à Lyon, pour y faire imprimer ses Notes sur *Athenée* ; il y fit faire aussi une nouvelle Edition de son *Theophaste* augmenté de quelques Chapitres. Il logea à Lyon chez *Mery de Vicque* homme riche & qui aimoit les gens de Lettres. Celui-ci le mena avec lui à Paris, où il fut parfaitement bien reçu de tous ses Amis, & surtout des Présidens du *Harlay* & de *Thou*. Le Roi *Henri IV.* informé de son mérite voulut qu'il quittât Montpellier, pour venir professer à Paris. Incertain de ce qu'il feroit il s'en retourna en Languedoc, où il reçut des Lettres d'*Henri IV.* en datte du 3. Janvier 1599. par lesquelles il l'apelloit à la Profession des Belles Lettres à Paris. Il partit pour

pour s'y rendre le 26. de Février de la même année.

Etant arrivé à Lyon, son Ami de *Vicque* l'obligea à y rester, du moins, disoit il, jusques à ce que le Roi qui devoit s'y rendre, y fut arrivé, surtout puis que l'Edition de son *Athenée*, qui alloit fort lentement, avoit besoin de sa présence. Des affaires Domestiques l'obligérent d'aller à Genéve, où il se plaint qu'on ne lui rendît pas toute la justice qu'il prétendoit, au sujet de l'hoirie de son Beau-pére. Mais on sait assez que les Plaideurs, qui perdent leur Procès, se plaignent toujours de l'injustice de leurs Juges. Ayant longtems inutilement attendu le Roi à Lyon, après un second Voyage à Genéve, il alla, enfin, à Paris, quoi qu'il prevît bien que, comme le lui avoient prédit *de Vicque* lui-même & *Scaliger*, il n'y auroit pas toute la satisfaction, qu'il avoit d'abord espéré. Ce n'est pas qu'*Henri IV*. ne le reçut très-humainement; mais la jalousie de quelques autres Professeurs, & surtout sa Religion lui causérent beaucoup de chagrin.

Il fut nommé pour être un des Ju-

Juges dans la Conférence entre *Jaques Davy du Perron Evêque d'Evreux*, depuis Cardinal, & le célébre *Philippe du Plessis Mornay*. Et parce qu'il ne fut pas favorable à ce dernier, qui, si on en croit les Historiens du tems, ne se tira pas bien de cette Conférence, on fit courir le bruit, que *Casaubon* changeroit bien-tôt de Religion. Deux événemens arrivez dans la suite augmentérent beaucoup ce soupçon. L'un fut le changement de Religion de *Philippe de Canaye*, grand ami de *Casaubon*, & l'autre le changement de *Jean Casaubon* son propre Fils. Cependant il se justifie de ces accusations dans plusieurs de ces Lettres, & la suite a fait voir que, ou ces soupçons avoient été faux; ou que si *Casaubon* avoit eu quelque tentation de changer de Religion, il y avoit résisté. Il est pourtant vrai, qu'il n'étoit pas en tout du sentiment des Réformez. Il disoit que sur les Sacremens, les Péres de l'Eglise croyoient quelque chose de plus que les Réformateurs *. Quoi qu'il en soit; Mr. d'*Almeloveen*, rapor-

* Voyez la Lettre DCLXX. à *Utenbogard*; & la MXLIII. adressée à *Tilenus*.

porte au long ce qui se passa à la Conférence de Fontainebleau, pour faire voir, qu'on avoit tort d'accuser *Casaubon* d'avoir voulu favoriser dans cette occasion l'Evêque d'*Evreux*.

On le chicana sur ses gages & sur les frais qu'il avoit faits pour se rendre à Paris avec sa Famille, parceque le Marquis *de Rosny* Thrésorier du Roi ne lui étoit pas favorable : & il lui falut un ordre exprès d'*Henri IV*. pour être payé. Il retourna quelque tems après à Lyon, pour presser l'impression de son *Polybe*; & il s'y brouilla avec son Ami de *Vicque*, parce qu'il ne voulut pas le suivre en Suisse, où *de Vicque* étoit envoyé de la part du Roi. Ce Prince lui ayant ordonné de retourner à Paris, il s'y rendit avec sa Famille; & il y fut fort bien reçu & du Roi son Protecteur, & de la plupart des personnes distinguées. Il ne faisoit point de leçons publiques; mais il en faisoit de particuliéres, & s'occupoit en même tems à publier divers Ouvrages des Anciens. Il s'occupa aussi alors de l'étude de l'Arabe & y fit des progrès si considérables, qu'il voulut en composer

un Dictionaire & traduire quelques Livres de cette Langue en Latin.

Casaubon dit lui-même qu'en 1601. il se vit obligé malgré lui d'écrire à *Jaques VI.* Roi d'Ecosse, qui le fut depuis d'Angleterre; mais il ne nous aprend pas les raisons qui l'y obligérent. Ce Prince lui répondit d'une maniére fort honnête, ce qui obligea *Casaubon* à lui écrire une seconde fois. M d'*Almeloveen* a mis ces trois Lettres dans la Vie de son Auteur; parce qu'elles ne se trouvent pas dans le corps de l'Ouvrage.

Cependant *Henri IV.* augmenta sa pension, & le fit son Bibliothécaire à la place de *Jean Gosselin* grand Mathématicien, mais homme fort bizarre, & qui ne permettoit pas à *Casaubon* de se servir des Livres de la Bibliotheque du Roi, autant qu'il eut voulu. Il entra en possession de cette nouvelle Charge en 1603. que *Gosselin*; qui étoit extrêmement vieux, ayant été laissé près du feu par son Valet, y tomba & se brûla.

Il publia cette année ses Remarques sur les Auteurs de l'*Histoire Auguste*; & fit un Voyage en Dauphiné, pour

pour y voir sa Mére, & à Genéve pour ses affaires particuliéres. En 1604. il publia une Dissertation sur *Dion Chrysostome.* On vit paroître peu de tems après ses Notes sur *Perse*, qui étoient des Leçons, qu'il avoit faites à Genéve.

Il eut dans ce tems-là à soutenir de nouvelles attaques de la part des Jésuites & du Cardinal *du Perron*, sur le fait de la Religion. Il arriva même qu'ayant disputé fortement avec ce dernier dans un repas où il avoit été invité, on publia qu'il avoit, enfin, promis de se faire Catholique R. Ce fut ce qui l'obligea d'écrire une Lettre à ce Cardinal, que les Ministres de Charenton jugérent à propos de faire imprimer, pour dissiper tous ces faux bruits.

Les Magistrats de Nîmes entreprirent de nouveau de l'apeller dans leur Ville, en lui ofrant une Maison pour le loger & une pension de six-cens écus d'or. Mais il n'osa pas accepter ce parti, de crainte de déplaire au Roi. Il publia peu de tems après avec des Notes une belle Lettre de *Grégoire de Nysse*, qui n'avoit point paru jusques alors.

Les célébres Disputes entre le Pape

ape *Paul V.* & la République de Venise, le portérent à composer un Traité sur la Liberté Ecclésiastique, dans lequel il défendoit les droits de Dieu & des Souverains contre les prétensions de Rome. Mais ces différens étant terminez, le Roi le fit suprimer, avant que l'Impression, & même, peut-être, avant que la composition en fut achevée. Mais parce que l'Auteur en envoyoit les feuilles à quelques-uns de ses Amis, à mesure qu'elles étoient imprimées, l'Ouvrage ne put être entiérement suprimé. On dit même, qu'il y a deux ou trois Editions de ce Fragment. Ce qu'il y a de certain c'est que *Melchior Goldast* l'insera dans ses *Collectanea de Monarchia S. Imperii:* & parce que ce Livre est assez rare, Mr. *d'Almeloveen* a jugé à propos de réimprimer ce Fragment dans ce Recueil. *Casaubon* publia dans le même temps des Notes courtes, mais savantes, sur une Inscription Grecque contenant la Dédicace d'un Fond faite par *Hérode le Grand.*

En 1609. il eut par ordre du Roi un entretien avec le Cardinal *du Perron* sur la Religion. Le dessein étoit de le porter à embrasser la Religion

igion Romaine. On publia même, qu'il avoit chancelé. Cependant il acheva son *Polybe*, qu'il consacra au Roi, par une Dédicace, qui a été généralement estimée de tous les Savans. Il croyoit en recevoir un présent considérable; mais il nous aprend lui-même que sa Religion fit qu'il n'en eut rien du tout. Ajoutez à cela qu'*Henri IV.* qui étoit assez ignorant, ne connut pas le prix du présent, que *Casaubon* lui faisoit.

Dans ce tems-là il eut la connoissance de l'Ambassadeur d'Angleterre, & par son moyen, il lia commerce avec plusieurs Savans de ce Royaume.

En 1610. il arriva deux choses, qui affligérent cruellement *Casaubon*, savoir le meurtre d'*Henri IV.* qui lui fit perdre toute espérance de pouvoir se maintenir dans son poste; & le changement de Religion de son Fils *Jean*, dont nous avons parlé ci-dessus hors de son rang. Ce dernier événement l'afligea d'autant plus, qu'on fit courir le bruit que lui-même avoit chargé celui qui enseignoit les Mathématiques à son Fils de lui inspirer les sentimens de l'E-

l'Eglise Romaine. M. d'*Almeloveen* le justifie de toutes ces accusations & fait voir que *Casaubon* soupira longtems pour le changement de Religion de son Fils.

La même année, en ayant obtenu la permission de la Reine de France il alla en Angleterre avec *Henri Wotton* Ambassadeur Extraordinaire de *Jaques I.* Il y fut parfaitement bien reçu de tous les Savans & de toutes les personnes distinguées. Il vit le Roi & mangea avec lui plusieurs fois. Il en reçut d'abord un présent de mille Livres monnoye de France, parce qu'il fit connoître, qu'il vouloit visiter les Universitez de Cambridge & d'Oxford. Il lui assigna ensuite deux Prébendes, l'une de Cantorberi & l'autre de Westmunster, avec une pension de deux mille Livres. Ce Prince écrivit en même tems à la Reine de France, de permettre à *Casaubon* de faire un plus long séjour en Angleterre, que celui qui lui avoit d'abord été accordé.

Peu de tems après qu'il eut passé la Mer, *Pierre du Moulin*, écrivit à *Jaques Montaigu* Evêque de Ba... pour lui aprendre que *Casaubon* avoit beaucoup de penchant pour le Papisme

sme ; qu'il n'y avoit qu'un petit ombre d'articles, qui le retinssent rmi les Réformez, que, s'il reurnoit en France, il changeroit e Religion, comme il l'avoit pros, ce qui causeroit beaucoup de andale & de préjudice au Parti éformé. Il le prioit en même tems tâcher de le retenir en Angleter-, & de l'obliger à écrire contre s Annales de *Baronius*, puis qu'il voit qu'il avoit des materiaux tout êts sur ce sujet Je ne sai si cet Lettre porta coup ; mais il est rtain que *Jaques I.* l'engagea à mposer l'Ouvrage qu'il nous a nné contre les Annales de ce Carnal. * Quelques Savans ont dit u'il avoit renversé les Giroüetes de e grand Edifice. Il est constant ue *Casaubon* auroit rendu de plus ands services à la République des ettres, si on lui eut permis de conuer à travailler sur les Auteurs ophanes. Il fut aussi obligé d'écrire une Lettre à *Fronton le Duc*, ontre la Doctrine des Jésuites sur l'Autorité des Rois ; & elle fut publiée presque malgré lui. Il en reçut un présent considérable de *Jaques I.* Il

* Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

Il eût encore ordre d'écrire une
tre Lettre au Cardinal *du Perr*
dans laquelle il dit qu'il n'est qu
Secretaire du Roi.

Son Ouvrage contre *Baronius*
achevé dans dix-huit mois, au co
mencement de l'année 1614. Il
survêquit pas beaucoup à ce trav
puis qu'il mourut le 1. de Juillet de
même année à l'age de LV. ans. O
lui trouva la Vessie double, dont
nous donne ici une longue descri
tion, de même que des causes de
mort. M. d'*Almeloveen* a joint à la V
d'*Isaac Casaubon* un abrégé de ce
de *Mery Casaubon* son Fils, qu
quoi que savant, n'avoit pas le m
me mérite que lui. Nous ne no
y arrêterons point, nous conte
tant de remarquer, que ce Sav
attribuoit à la Philosophie de *Desca*
tes, le peu de gout qu'on avoit de so
tems pour l'étude des Belles Lettr

Après cela viennent les E
tres Dédicatoires & les Préfac
d'*Isaac Casaubon*; suivies du Fra
ment de *la Liberté Ecclésiastiqu*
dont nous avons déja parlé. L'Au
teur fait voir qu'il faut distingu
entre la Liberté Chrétienne, qui
Dieu pour Auteur & dont les Pére
d

l'Eglise parlent souvent, & la Liberté Ecclésiastique dont ils ne disent rien. Il parcourt tous les tems de l'Eglise, & explique quelle a été la Liberté dans tous les siécles, depuis la naissance du Christianisme jusqu'à *Constantin le Grand*. 2. Depuis cet Empereur jusqu'à *Grégoire le Grand*. 3 Depuis ce Pape, jusqu'à *Hildebrand* ou *Grégoire VII*. 4. Depuis *Grégoire VII* jusqu'au Concile de Trente. Il montre après cela quelle est la Liberté Ecclésiastique, qu'on enseigne & qu'on défend aujourd'hui: qui en sont les principaux défenseurs & quel est leur but. Il prouve que cette doctrine renverse de fonds en comble l'autorité des Puissances Civiles. Il explique les Paralogismes & les absurdités de ceux qui la défendent. Il attaque en particulier *Baronius* sur ce sujet: & fait voir, enfin, qu'il seroit utile & honorable pour l'Eglise Romaine, si elle gardoit quelques mesures sur ce sujet. C'étoit là, du moins, le dessein que l'Auteur s'étoit proposé, comme il paroit par les Argumens des dix Chapitres, qui composoient tout l'Ouvrage. Mais nous n'en avons
que

que les trois premiers, qui s
assez longs; puis qu'ils compren
avec la Préface 72. pages de c
Édition.

On trouve ensuite les Poësie
l'Auteur, qui n'avoient jamais
toutes ramassées ensemble. Il
a de Grecques & de Latines.
les ne sont pas en grand nom
puis qu'elles ne contiennent que
pages d'Impression. Ce sont to
des Piéces assez courtes. Une
plus longues est une Paraph
Grecque du Pseaume CXXXV

Après viennent les Lettres
Casaubon, qui sont au nombre
MCX. parmi lesquelles il y e
trois cens, qui n'avoient jamais
publiées; ce qui fait voir le prix
présent, que nous fait M. d'*Al*
loveen. Quoi qu'il y aît peu
point de ces Lettres, qui traite
matiéres importantes, la lecture
laisse pas d'en être agréable & u
Mais comme les gouts sont di
rens, que les jugemens qu'on p
des Livres ne sont pas toûjours
intéressez, & que ces Lettres
sont pas d'un stile si pur, qu'il
aît du tout rien à redire, il ne f
pas être surpris que tous les Sava
n'

n ayent pas jugé de la même ma-
ére. * *Sorbiére* disoit qu'elles con-
oient l'Histoire d'un homme de
n & savant; mais qu'il n'y avoit
n de fort bon, si on en exceptoit
pureté du Langage & les caracté-
d'un homme franc & sincére.
e cependant tous les gens de bien
vent recevoir favorablement tout
qui nous reste d'un si grand hom-
. Celui qui nous a donné des
langes d'Histoire & de Littérature
s le nom de *Vigneul-Marville*,
re *qu'elles sont toutes parfaite-*
nt belles, & qu'il *ne craint pas de*
mettre au rang de celles de Gro-
& de Scaliger *pour l'érudition*, *&*
me un peu au dessus pour la facilité
la netteté du Stile, qui est tout-
fait épistolaire, & nullement guin-
. Il est vrai que ces Savans par-
ient ainsi des Lettres, qui avoient
ja paru; mais les nouvelles qu'on
joutées dans cette derniére Edi-
n, sont du même caractére; &
ne faut pas être fort habile pour
connoître qu'elles partent de la
ême main. On a reproché à *Ca-*
ubon, qu'il mêle trop de Grec dans
s Lettres Latines; & quoi qu'il
s'ex-

* Sorberiana, pag. 50.

s'excuse par l'exemple de *Cicer* & de quelques autres, il est pou tant vrai que c'est là un défaut. L P. *Vavasseur* * lui reproche aussi de Gallicismes Mais ces défauts & peut-être, encore quelques autre n'empêchent pas que ces Lettres n soient très-dignes d'être luës.

Dans cette Edition on a mis à l marge l'année à laquelle elles on été écrites. On a renvoyé autan qu'on a pû le faire aux Lettres de Savans ausquelles celles de *Casaub* servent de réponse, & à celles q répondent aux Lettres de nôtre Au teur. On a aussi ajouté à la marg de petites Notes de M. *Colomiez* qui expliquent quelques endroi obscurs; outre quelques Remarque qu'on a mises à la fin. En un mo on n'a rien négligé, pour rendr cette Edition aussi parfaite, qu'ell pouvoit être

Il paroit par la Lettre 348. qu M. *du Fresne*, après avoir em brassé la Religion Romaine, sol licitoit *Casaubon* d'en faire de mê me. Celui-ci lui répond qu'il se souviendra toûjours de leur ancien ne amitié & des obligations qu'il lui

a

* De Epigram. cap. 22.

a. Mais qu'il ne peut pas faire ce qu'il exige de lui, & encore moins suivre son exemple. Il le prie instamment de ne point imputer son refus à opiniatreté, mais plutot à simplicité; & au dessein de conserver soigneusement des opinions, qu'il a reconnuës vrayes, & dont il est pleinement persuadé. Dans sa Lettre CCCXIX. adressée à Mr. *du Plessis* il se justifie de même des soupçons qu'on avoit répandus, qu'il alloit changer de Religion. Dans la Lettre DCCVII. écrite à Mr. *de Thou*, *Casaubon* lui aprend que le Roi d'Angleterre *Jaques I.* a trouvé très-mauvais, qu'il ait suivi *Buchanan*, dans ce qu'il a écrit de la Reine sa Mére, puis que tout le Monde sait que cet Historien est un médisant. Il ajoute que ce Prince n'exige pas de Mr. *de Thou*, qu'il s'écarte le moins du monde de la vérité en faveur de *Marie* Reine d'Ecosse sa Mére; mais qu'il demande avec justice, qu'on ne lui impute pas des crimes inventez par de mauvais sujets, pour ternir sa réputation. Il dit que, quand les Princes auroient fait quelque chose, qui ne seroit pas tout-à-fait dans les

régles, & qu'il n'est pas nécessaire que la Postérité sache, aucune Loi de l'Histoire n'oblige un Historien à la publier. Je ne sai si tout le monde sera en cela de l'opinion de *Casaubon*. On croira qu'il est toujours important que la Postérité soit informée de ce que les Princes ont fait de bien & de mal; & qu'un Historien sincére est aussi obligé à dire le mal que le bien qu'il sait. Sans cela il est impossible que nous ayons une juste idée des personnes dont parle l'Histoire. Comme elles sont mortes, il ne leur revient aucun mal, quand on publie leurs vices, de même que leur vertu; & la Postérité en peut profiter. On aprend dans la même Lettre que *Jaques I.* avoit fait écrire une Histoire exacte & très-vraye des choses qui concernoient la Reine *Marie*, pour l'envoyer à Mr. *de Thou*, afin qu'il en fit usage dans son Histoire. Mais comme *Buchanan* n'en doit pas être crû sur sa parole dans les choses qu'il a écrites contre cette Reine, ce seroit aussi une imprudence d'ajouter foi à l'Histoire composée par ordre de *Jaques I.*

Quoi que *Casaubon* fût peu con-

sent des Genevois, il ne laissa pas d'écrire en 1603. en faveur de l'Ecole de Genéve au Roi d'Angleterre, de lui en représenter le mauvais état, & de la lui recommander fortement. C'est la Lettre 1035. de cette Edition, qui n'avoit point été imprimée dans les précédentes.

Il se plaint dans sa Lettre 1056. qu'il souffroit à Londres des insultes qu'il n'avoit jamais soufertes à Paris au milieu des Catholiques R. On jettoit des pierres à ses fenêtres & la nuit & le jour. Il reçut une grande blessure en allant à la Cour. Ses Enfans étoient heurtez dans les ruës; on les chargeoit d'injures; & lui & sa famille étoient quelquefois poursuivis à coups de pierre. C'étoit peut-être la haine qu'a d'ordinaire la populace contre les étrangers, & la maniére dont ils étoient vétus, différente de celle du Pays, qui leur attiroient ces avanies.

Dans la Lettre 1059. adressée à *Richard, Montagu* Evêque de Bath & de Wels, il se plaint fortement de ce que ce Prélat avoit entrepris d'écrire contre *Baronius*, en même tems que lui. Il le menace de s'en plaindre au Roi, qui l'avoit chargé d'é-

d'écrire contre ce Cardinal. Il lui dit qu'il y a longtems, qu'il a travaillé ſur cette matiére, & qu'étant le premier en datte, il ne doit pas courir ſur ſes briſées. Mr. *d'Almeloveen* a mis à la fin quelques Lettres, qu'il avoit reçuës trop tard, & d'autres qui étoient ſans datte, & qu'on ne pouvoit par conſéquent ranger ſelon l'ordre Chronologique.

Il a mis enſuite quelques Lettres choiſies écrites à *Iſaac Caſaubon*, qui n'avoient point encore été imprimées. Elles ſont au nombre de 50.

On trouve après cela les Lettres choiſies de *Meri Caſaubon*. Quoi qu'elles ne ſoient pas du même prix que celles de ſon Pére, elles méritent pourtant la curioſité du Public. Il n'y en a que 18. On y a joint une Epître dédicatoire, & les Préfaces du même Auteur miſes au devant des Ouvrages, qu'il a publiez. L'Apologie pour ſon Pére, contre ceux qui avoient mal parlé de lui dans leurs Ecrits. Une défenſe du même, contre ceux qui avoient publié ſous ſon nom un Livre impertinent & impie *de l'Origine de l'Ido-*

la-

latrie. Une Dissertation sur l'usage des mots & l'utilité qu'on retire de l'exacte connoissance qu'on en a. Son dessein dans cette Dissertation ressemble un peu à celui que s'est proposé le Savant Mr. *Werenfels* dans son excellent Traité des *Logomachies*. Une autre Dissertation sur l'Edition d'*Homére* faite à Leide par *Hackius*, dans laquelle on fait voir que cette Edition ne vaut du tout rien. Et, enfin, une autre Dissertation sur un passage d'*Homére*, qui a fait de la peine aux Interprêtes, & où il semble que ce Poëte fait Dieu Auteur du péché.

On a mis à la fin de tout ce Recueil la Clé des Lettres de *Casaubon* par Mr. *Colomiez*; mais augmentée de plus de la moitié par Mr. *d'Almeloveen*; elle sert à entendre plusieurs endroits obscurs de ces Lettres. Peut-être eut-il été plus commode de la mettre au bas des pages.

ARTICLE II.

LETTRE *écrite par le* CONSISTOIRE *de la Ville de* BRUNSWICK *à* SON ALTESSE SE-

RE'NISSIME *le* DUC *de* BRUNSWICK-LUNEBOURG-WOLFEMBUTTEL. Communiquée à l'Auteur de ces *Nouvelles*.

APRE'S avoir rendu à Dieu du profond de nos Ames des actions de graces, de ce qu'en touchant le cœur de V. A. S. il l'a voulu disposer à nous accorder la demande très-humble, que nous lui avons faite depuis peu, de ne pas ceder l'Eglise de cette Ville, nommée S. *Jaques*, aux Catholiques Romains, nous venons aussi présentement en faire nos remercimens très-humbles à Votre Altesse elle-même, faisant des vœux au Dieu des miséricordes, à ce qu'il lui plaise d'être votre rémunérateur, en exauçant vos priéres, pour les choses, qui vous intéressent le plus.

Nous aurions ressenti à la vérité une joye infiniment plus grande, si on avoit entiérement banni le culte erroné du Papisme de cette bonne Ville, pour n'y laisser, que la pure Parole de Dieu & son Evangile. Toutefois ne nous étant pas possible, d'un côté, de ne nous pas sou-

soumettre avec une patience respectueuse aux ordres de V. A. S. nous avons, de l'autre, une ferme confiance en Dieu, qu'il ne tentera ni nous, ni tous les autres Habitans de la Religion Protestante au delà de leurs forces; qu'il fera avoir une telle issuë aux tentations, qu'il nous envoye, que nous les puissions suporter, & que dans l'exercice de nos Charges, il nous revêtira de la force céleste, pour pouvoir combattre, & nous opposer avec courage & prudence à toutes les erreurs, & remplir soigneusement les autres devoirs de notre Ministére.

Mais, à un tel acablement de notre cœur, on y en ajoute un autre, presque encore plus grand & plus sensible, qui nous vient de l'inquiétude & du souci, que nous donnent les bruits, qui se répandent, & en partie les avis certains, touchant la propre personne de V. A. S. qu'on dit avoir pris la ferme résolution d'embrasser le Papisme, & d'en faire profession publique le Vendredi Saint, dans le même lieu, qui, depuis trois années, est déja fameux par une semblable Confession.

Cette nouvelle inopinée a causé

parmi nous tous, ses fidelles Sujets, une telle consternation, que nous ne nous sommes pas seulement mis à genoux devant Dieu, pour obtenir par nos gemissemens & nos suplications, qu'il lui plaise de détourner ce grand malheur de l'Ame d'un aussi grand Prince, mais cela nous a même porté à nous présenter devant elle par cette Lettre avec une profonde soumission & comme des Supliants, & nous nous assurons que, par un effet de sa bonté & clémence si connuë de tout le Monde, elle ne voudra pas imputer cette démarche à un esprit de curiosité, mais qu'il plaira à Votre Altesse la regarder & nous la pardonner, comme un simple effet d'une extrême nécessité, & de la sollicitude de nos consciences pressées par l'obligation indispensable de nos Charges.

Qu'il plaise donc à V. A. S. comme à un Prince très-sage, de considérer que, non seulement de tous les Princes de la Religion Protestante, mais aussi de tous les Princes & Rois Chrétiens, qui vivent à présent dans le Monde, elle est celui qui a atteint l'âge le plus avancé. De quel œil par conséquent l'exem-

ple de votre changement de Religion, Monseigneur, ne seroit-il pas regardé par des Princes plus jeunes? Il est aisé de comprendre ce que diront contre vous dans cette occasion votre profond savoir, vôtre longue expérience, les Ecrits que vous avez faits pour la défense de la Religion Protestante, & cette belle réputation, que vous vous êtes aquise dans le Monde.

Ayez la bonté de considérer encore, Monseigneur, que vous avez déja un pié dans la fosse, & que vous touchez par là à l'éternité. A quel danger V. A. S. n'exposera-t-elle pas son Ame, qui lui doit être si chére, & quel éclat ne produira pas dans tout l'Univers une action, qu'on fera passer de Pére en Fils, & jusqu'à la Postérité la plus reculée, en considérant la différence qu'il y a entre l'Eglise Romaine & la Protestante? Quels soins & quelles peines ne se sont pas données vos Ancêtres, Sérénissimes, Monseigneur, savoir, *Ernest* le Confesseur, le Prince *Julius* & d'autres, pour se séparer de la Communion Romaine, comme des personnes, qui avoient parfaitement reconnu, qu'à

moins que de vouloir risquer son salut, il n'étoit pas possible de demeurer dans une Eglise si impure & si corrompuë, dans laquelle, depuis la tenuë du Concile de Trente, tout n'a fait qu'empirer, où l'on a trouvé le secret de tordre l'Ecriture & d'élever la doctrine des hommes au dessus des préceptes de *Jesus-Christ*. Le mérite de son sang répandu seul a été regardé comme insuffisant pour procurer le salut; tous les Articles du Christianisme, sans en excepter un seul, ont été entiérement renversez & corrompus; les œuvres & les moyens de parvenir au salut y ont été pris à un contresens, opposé à ce que Dieu a ordonné dans le tems; & ils ont sur l'état des Ames dans l'éternité des sentimens contraires à ce que la seule & salutaire Parole de Dieu nous prescrit.

Nous osons bien assurer V. A. avec un profond respect, que ni *Calixte*, ni aucun véritable Disciple de ce Réformateur de nos Eglises ne sont allez jusques à dire, qu'on se peut sauver également dans les deux Eglises; mais ils se sont tous fixez à dire, que, quoi que les Idiots,

diots, qui n'ont pû avoir une connoissance plus étenduë, pouvoient se sauver dans la Communion Romaine; & être enlevez à la damnation, comme on enléve un tison du feu, que cela ne pouvoit pourtant jamais s'entendre de ceux qui peuvent & doivent être mieux instruits. A quoi ils ont ajouté, qu'il étoit toujours très-dangereux de passer d'une Eglise pure à une impure: & ce n'est que dans ce sens-là, que *George Calixte* a écrit au Landgrave de *Hesse-Cassel Philippe* & à diverses autres personnes. Que s'il est important de se garentir & de n'adhérer pas à une seule des plus petites erreurs; quel soin ne doit-on pas prendre, pour ne pas tomber dans celles qui sont fondamentales, entassées les unes sur les autres, liées ensemble, & capables de s'insinuer dans le cœur, & de le corrompre.

Mais si tout ceci ne satisfait pas encore V. A. S. comme on doit pourtant l'espérer, quand Elle y fera des réflexions sérieuses, qu'Elle nous fasse la grace de se mettre devant les yeux l'afreux scandale qu'Elle va donner à toute l'Eglise

Protestante, & particuliérement à celle de ses Etats & de cette Ville; qui s'est toujours opposée avec un si grand courage à tout changement de Religion. Que penseront vos Sujets de vous, Monseigneur, & avec quelle disposition de cœur & espérance d'être exaucez, pourront-ils présenter leurs priéres à Dieu; à ce qu'il lui plaise d'afermir par sa grace V. A. & sa Sérénissime Maison dans la vérité de l'Evangile, reçuë & reconnuë par elle de tout tems. Est-ce que l'ofre de tous les Royaumes avec toute leur gloire pourroit vous dédommager de la perte d'une Ame, dont vous devez rendre compte à Dieu, & qui est infiniment plus précieuse que tout l'Univers?

Mais nous avons le cœur si navré de douleur & de tristesse, que nous sommes hors d'état de nous étendre plus au long sur ce sujet. Il ne nous reste plus que de suplier V. A. par la miséricorde de Dieu & avec le très-profond respect, l'obéissance & la soumission, que nous lui devons, de ne vouloir pas abandonner le *constanter*, qu'elle a pris pour sa devise, & de ne pas toucher à la

Ré-

Religion Proteſtante; mais, au contraire, la garder comme la prunelle de l'œil; ainſi qu'elle s'y eſt obligée par les Ordonnances & les Loix, renouvellées dans ſes Egliſes. Nous la conjurons avec le même profond reſpect de ne vouloir pas courir avec tant de précipitation à ſa perte; mais de laiſſer encore le tems à nous & à tous ſes fidelles Sujets Proteſtans de prier Dieu avec ardeur pour Elle. Que ſi V. A. S. nous veut faire la grace de nous communiquer ſes doutes ſur la Religion, nous eſpérons, avec l'aide de Dieu, de les aplanir de telle maniére, qu'il ne lui en reſtera plus aucun de tous ceux qu'Elle aura voulu examiner ſans préjugé.

ARTICLE III.

JOHANNIS HEYMAN ORATIO INAUGURALIS *de* COMMENDANDO STUDIO LINGUARUM ORIENTALIUM, *habita in Auditorio majori A. D. 24 Martii, Anni MDCCX. cùm Ordinariam Lingg. O. O. Profeſſionem, ad quam ex Oriente evocatus erat, in Alma Acad. Lugd.*

Batava ex Illustr. Curatorum & Consulum Decreto auspicaretur. C'est-à-dire, *Harangue Inaugurale de Mr. Heyman, pour recommander l'étude des Langues Orientales, recitée dans le Grand Auditoire, le 24. Mars 1710. quand il fut installé dans la Charge de Professeur en Langues Orientales, à laquelle il avoit été apellé de l'Orient par Mess. les Curateurs de l'Université, & par Mess. les Magistrats de la Ville de Leide.* A Leide, chez Jean du Vivié & Isaac Severin. 1710. in 4. pagg. 51. gros caractére.

COMME Mr. *Heyman* a beaucoup voyagé, même par ordre de ses Supérieurs, il commence sa Harangue par faire voir l'utilité des Voyages. Il passe ensuite aux Langues Orientales, & marque quelles elles sont, avant que d'en faire voir l'utilité. Il demande en passant quelle a été la premiére Langue du Monde, & rejette avec beaucoup de raison ceux qui ont crû que c'étoit l'Hebraïque. Cette premiére Langue s'est perduë, & toutes celles qu'on a parlé dans l'Orient en sont des

des dialectes, qui ont soufert divers changemens; par les raisons, que châcun peut facilement comprendre.

A l'égard d'*Abraham*, comme il étoit Chaldéen, il aporta avec lui en Canaan, la Langue Chaldaïque; mais il ne faut pas croire que la Posterité ait conservé cette Langue. Il lui arriva sans doute, ce qui arrive à tous les Etrangers, qui passent d'un Pays dans un autre, surtout, quand ils sont en beaucoup plus petit nombre que les Habitans du Pays, où ils vont s'établir; c'est-à-dire, que les Enfans d'*Abraham* aprirent le Langage des Cananéens. De là vient que la Langue Hébraïque, que parloient les Israëlites, est apellée la *Langue de Canaan* dans l'Ecriture.

Mr. *Heyman* examine ensuite, combien il nâquit de Langues, qu'on peut apeller primitives, après la confusion des Langues; & ici, comme partout ailleurs dans sa Harangue, il fait paroitre qu'à la connoissance des Langues, il joint beaucoup de jugement & de bon gout, qualitez qui se trouvent rarement ensemble. Il rejette donc les

Fa-

Fables inventées ſur ce nombre des Langues, & fait voir qu'il eſt impoſſible de le connoitre.

Il parle après cela des Langues Orientales, que nous connoiſſons; il les diviſe en Langues mortes & en Langues vivantes : il les parcourt toutes les unes après les autres, & en fait voir l'utilité en peu de mots. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous méneroit trop loin. Nous aimons mieux renvoyer le Lecteur à la Harangue même : & nous pouvons preſque aſſurer, que tous ceux qui ont du gout pour ces ſortes de matiéres la liront avec plaiſir.

ARTICLE IV.

LETTRE *de Mr.* DE ROSEL BAUMON *à l'Auteur de ces* Nouvelles *contenant des* REMARQUES *ſur quelques* PASSAGES *d'*HORACE.

MONSIEUR,

ON a vû dans votre Journal une explication d'un paſſage de la IV. Satire d'*Horace* toute contraire à celle des autres Interprêtes de ce Poë-

oëte. Vous nous y avez donné, Monsieur, avec votre exactitude ordinaire, le précis des raisons sur lesquelles Mr. *Coste* fonde cette nouvelle Explication, laissant au Public à juger, si son Interprétation devoit être préférée à celle de Mr. *Dacier* & du P. *Tarteron*. C'est sur ce point de Critique, que je prens la liberté de vous adresser quelques Réflexions, persuadé, Mr. par vos maniéres honnêtes envers tout le Monde, que vous ne le desapprouverez point. Je voudrois pouvoir aussi surement compter qu'elles auront votre sufrage. Si je ne regarde pas ce bonheur, comme tout-à-fait certain, du moins, Mr., crois-je avoir quelque lieu de m'en flater.

Si dans l'endroit de la dixiême Satire d'*Horace*, où parlant de *Lucilius*, il s'exprime ainsi

At dixi fluere hunc lutulentum, sæpè ferentem
Plura quidem *tollenda relinquendis*.

Il faloit donner au mot *tollenda* le sens que Mr. *Coste* lui donne, sa No-

Note sur le passage de la quatriè
Satire, qui constamment est rép
dans la dixiême, seroit moins u
preuve, qu'une démonstration
la solidité de sa découverte. T
consiste donc à savoir si Mr. C
ne s'est point mépris en expliqu
le passage de la dixiême Satire. P
moi, je crois fermement qu'il
pas fait assez attention à la partic
quidem, qui, dans ce passage, m
que le correctif ou l'adoucissem
si l'on veut, qu'*Horace* avoit ap
té à la censure des Ouvrages
Lucilius. Le P. *Tarteron* n'av
pas non plus d'abord assez pris g
de à la particule *quidem*. Cet o
a été réparé dans la derniére E
tion, qu'il nous a donné de sa b
le Version, où il a heureusem
rendu le sens de cette particule.

Ce fondement posé, qu'*Hora*
dans la dixiême Satire, pour ju
fier sa censure, fait valoir ce co
rectif ou adoucissement, il n'est p
possible d'entendre le mot *tollere*
dans le sens de *retrancher*; au con
traire il est clair que celui de *choi*
ou de *prendre* est le seul, qu'o
peut lui donner. A cette raison e
faveur du dernier sens, il est facil
d'e

d'en ajouter d'autres, qui ne sont pas moins fortes. En effet, s'il faloit entendre le mot *tollere* dans la signification, que Mr. *Coste* lui attribuë, *Horace* pourroit-il loüer les Ouvrages de *Lucilius*? Lui qui, selon cette explication, avoüeroit avoir dit, que dans les Ouvrages de *Lucilius, il y avoit souvent plus à retrancher qu'à laisser*. Mais si, parce qu'on n'auroit pas condamné en tout un Ecrivain, on étoit encore en droit de lui donner quelques loüanges; du moins ne le feroit-on pas à trouver étrange, que les Admirateurs de cet Ecrivain ne fussent pas contens d'une censure qui, à peu de chose près, tomberoit sur tout ce qu'il auroit mis au jour. C'est là pourtant un étonnement qu'*Horace* auroit mal-à-propos fait paroître, s'il étoit vrai qu'il eut employé le mot *tollere*, dans le sens, que Mr. *Coste* lui donne.

Mais toutes les difficultez s'évanouïssent, & il n'y a aucun lieu d'être surpris, que ces mêmes Partisans de *Lucilius* fussent choquez du jugement qu'*Horace* avoit fait de ses Ecrits, quoi que la censure y fut tempérée par le correctif ou l'a-

l'adoucissement, dont j'ai déja parlé. En effet, qui ne voit que, bien loin qu'il servît à réparer le mal, ce prétendu adoucissement étoit, au contraire, lui-même un second outrage fait aux Ecrits de *Lucilius* ? Du moins, c'est ainsi que l'a cru *Quintilien*, comme il sera montré dans la suite de cette Lettre. Aujourd'hui encore, dire simplement, que dans un Ouvrage il y a quelque chose de bon, ou déclarer tout ouvertement que l'Ouvrage ne vaut rien, sont des expressions presque synonymes. Enfin, *Horace* voulant apaiser les Admirateurs de *Lucilius* déja assez indignez contre lui, il s'y seroit bien mal pris, si, dans la dixiéme Satire, il faloit entendre son *tollere* dans le sens de *retrancher*. Les mots de *sæpè* & de *plura* ajoutez à ce terme, bien loin d'être propres à desarmer ces Partisans de *Lucilius*, devoient, au contraire, les animer au dernier point contre *Horace*. Mais si l'on entend ce *tollere* dans le sens, que Mr. *Dacier* & le P. *Tarteron* lui donnent, *Horace* aura adroitement glissé dans l'adoucissement, dont on ne s'étoit point payé, les mots de *sæpè* & de *plu-*

lura, pour rendre l'adouciſſement plus conſidérable, & faire ainſi paſſer ces Admirateurs de *Lucilius* pour des gens ſi paſſionnez, que rien n'étoit capable de les contenter.

Je viens préſentement au paſſage de *Quintilien* allegué par Mr. *Coste* dans ſa Préface, pour confirmer ſon explication. Il ſeroit pour elle d'une grande autorité, s'il lui étoit favorable; mais c'eſt de quoi je ne ſuis nullement perſuadé. Le raiſonnement le plus ſpécieux de Mr. *Coste*, pour tirer avantage du paſſage de *Quintilien*, eſt pris de ce que cet Auteur raportant l'endroit de la quatriême Satire d'*Horace*, qui contient le jugement qu'il fait des Ouvrages de *Lucilius*, dit qu'il n'eſt pas du ſentiment d'*Horace*, qui penſe *Lucilium fluere lutulentum*, & *eſſe aliquid quod tollere poſſis*. *Quintilien*, ſelon Mr. *Coste*, joignant ces deux choſes enſemble, Mr. *Coste* en conclud, que le premier a jugé, qu'elles étoient toutes deux deſavantageuſes à *Lucilius*.

A cela je répons, que la conjonction *&* n'a pas été miſe dans ce paſſage, pour marquer le ſens, que

que *Quintilien* donnoit aux parol
d'*Horace* ; mais seulement par
qu'elle étoit nécessaire pour expr
mer l'entier jugement qu'*Horace*
voit fait des Ecrits de *Lucilius*. C
jugement renfermoit deux parties
l'une conçue en ces termes, *bu*
fluere lutulentum, & l'autre en ceu
ci, *erat quod tollere posses*. *Quint*
lien donc, pour raporter l'entier ju
gement d'*Horace* ne pouvoit s'em
pêcher d'employer la conjonctio
&. Mais pour savoir quel étoit
sens, que *Quintilien* donnoit au
paroles d'*Horace*, est-il besoin d'au
tre chose que de lui entendre dire
qu'il n'est pas du sentiment de
Poëte? Cette déclaration ne sign
fie-t-elle pas qu'*Horace*, selon *Quin*
tilien, n'avoit pas assez fait de ju
tice à *Lucilius* en disant simplemen
que *dans ses Ecrits il y avoit quelq*
chose de bon S'il eut crû, comm
Mr. *Coste* le pense, qu'*Horace* avo
seulement voulu dire, qu'il y avo
quelque chose à retrancher des E
crits de *Lucilius*, il est clair qu'
auroit été de son sentiment ; ca
Quintilien donne assez à connoître
qu'il ne croyoit pas *Lucilius* un Au
teur sans défaut? D'ailleurs *Horac*
n'au

n'auroit rien dit de lui, qu'on ne pût dire des meilleurs Auteurs, dont les Ouvrages ne sont jamais si parfaits, qu'on ne puisse y trouver quelque chose, qui devroit n'y pas être. Mais cet *aliquid* du passage de *Quintilien* ne permet pas de douter qu'il n'eut jugé qu'*Horace* avoit parlé de *Lucilius* avec trop de mépris; puis que, comme je l'ai déja insinué, on ne sauroit plus maltraiter un Auteur, que de dire simplement que dans ses Ecrits il y a quelque chose de bon.

Enfin, ces dernières paroles du passage de *Quintilien*, *nam & eruditio in eo, mira & libertas, atque inde acerbitas & abundè salis*, montrent évidemment que, selon lui, dans les Ecrits de *Lucilius*, il y avoit, non pas simplement, comme *Horace* l'avoit dit, *quelque chose de bon*; mais plusieurs bonnes choses.

Comme je ne puis embrasser la nouvelle explication de Mr *Coste*, que je viens d'examiner, je ne saurois non plus m'accommoder de celle qu'il donne à ce vers de la premiére Epître d'*Horace*:

Et

Et mihi res, non me rebus subjungere conor.

Il faut trop de Commentaire pour y trouver ce qu'il croit qu'*Horace* a voulu y marquer. Outre cela je doute un peu que les anciens Poëtes employassent le mot *res* tout seul, dans le sens vague & général qu'on prétend qu'il a ici. Ces raisons sont cause que j'ai déja proposé une interprétation du même terme beaucoup plus simple, faisant signifier à *res* les *affaires*, & traduisant ainsi l'entier vers d'*Horace*, *& je tâche de me mettre au dessus des affaires, au lieu de chercher de m'y engager.* Mon explication a cet avantage, qu'elle forme une opposition à ce qui est exprimé dans cet autre vers qui précéde,

Nunc agilis fio & mersor civilibus undis.

(opposition que je crois avoir été nécessaire) & que d'ailleurs elle n'a rien de contraire au caractére d'*Aristippe*. Au reste, quoi que je m'éloigne des deux nouvelles explications de Mr. *Coste*, je ne laisse pas

as de faire un cas tout particulier de ſes Notes, ſans même excepter celles, que je prens la liberté de refuter, qui ne ſont pas moins ingénieuſes que ſavantes. Je me trouve à ſon égard dans la diſpoſition où il s'eſt vû pour le P. *Tarteron*. Tout charmé qu'il étoit de ſa Traduction, il l'a pourtant critiquée. Qui ſait même ſi ſa Critique n'a pas été une ſuite de ſa trop grande attache à conſidérer les beautez de cette verſion. Un Auteur ne rencontre pas toujours également bien. C'eſt une vérité, dont le P. *Tarteron* m'a fourni une preuve dès la ſeconde Ode d'*Horace*. Voici comme il explique ces mots adreſſez à Mars, *quem juvat clamor .... Quoi que rien ne vous plaiſe tant que les* CLAMEURS *des Combattans*; faute toute viſible; car dans notre Langue on dit *les cris* non *les clameurs des Combattans*. Le P. *Tarteron* devoit d'autant plus éviter d'employer ici le terme de *clameurs*, que ces mots qui précédent, *vous devez être rebuté du cruel plaiſir, que vous ont, helas! cauſé ſi longtems nos malheurs*, pourroient contre le ſens du Poëte, faire prendre.

ces *Clameurs* pour les plaintes des Combattans.

Dans l'Ode qui suit, cette phrase, *& la mort auparavant très-lente, quoi qu'inévitable & plus éloignée jusqu'alors, précipite ses pas*, n'est ni nette ni juste. A quoi bon la charger de ces paroles, *& plus éloignée jusqu'alors*, qui même sont placées après, *quoi qu'inévitable*? Pourquoi ne pas dire simplement, *la mort auparavant très-lente, quoi qu'inévitable, commença dès lors à précipiter ses pas.*

Enfin, dans l'Ode sixiême du même Livre, le P. *Tarteron*, expliquant l'endroit où il est parlé des courses d'*Ulysse*, les apelle des *courses maritimes*, ce qui n'est pas François. On dit bien *il a le pié marin*, mais on ne dit pas les courses *marines*, encore moins *maritimes*. On dit tout naturellement * *les courses sur la mer*. En voila assez, Monsieur, je crains même que ma Lettre ne soit déja trop longue. Je suis avec tout l'attachement possible &c.

De Rosel Baumon

A Berlin le 12. Juillet 1710.

A R

* Peut-être diroit-on encore mieux *les courses sur mer.*

ARTICLE V.

ANNOTATIONES *in* VETUS TESTAMENTUM *& in* EPISTOLAM *ad* EPHESIOS. INCERTO AUTORE. *E Bibliotheca Joannis Archiep. Eboracensis in lucem erutæ.* C'est-à-dire, *Remarques sur l'Ancien Testament & sur l'Epître aux Ephésiens. Par un Auteur inconnu. Tirées pour être mises en lumiere, de la Bibliothéque de Jean Archevêque d'Yorck.* A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1710. in 8. pagg. 744. gros caractére.

LE Sieur *de Coup* ayant acheté toute l'Edition de ces Remarques, du Libraire, qui les avoit imprimées il y a quelque tems*, y a fait mettre un nouveau Tître avec son nom, selon la coutume des Libraires de ce Pays. Je prens cette occasion d'en parler, parce que je n'en dis rien, lors que cette Edition de ce Pays parut.

Mr. *Antoine Scattergood* ayant eu charge de ranger la Bibliothéque de l'Archevêque d'Yorck, y trouva le

* En 1703.

Manuscrit de ces Remarques, qu'il jugea dignes de donner au Public. Mais cet Archevêque étant mort quelque tems après, l'Edition fut longtems differée, & l'Editeur ne put savoir de qui que ce soit, qui étoit l'Auteur de ces Remarques, ce qui fit qu'il les publia sous le titre d'Auteur incertain*.

Comme l'Edition qui s'en fit en Angleterre étoit peu connuë au deça de la Mer, & que quelques Amis Savans à qui Mr. *Rhenferd* les montra ne les avoient jamais vuës, il crut qu'il rendroit service au Public, s'il en procuroit une Edition dans ces Provinces. C'est celle dont nous parlons & que le Sr. *de Coup* a achetée. Mr. *Rhenferd* nous aprend qu'il n'en connoit pas plus l'Auteur, que Mr. *Scattergood*, qui les a publiées le premier. Ce qui n'est pas surprenant, puis que c'est un homme né en Angleterre, & qui est, peut-être, mort il y a plus de cinquante ans. Tout ce qu'on en peut connoître par son Ouvrage, c'est que c'étoit un Théologien Anglois, qui habitoit à Londres, & qui faisoit profession de la Religion An-

* En 1653.

Anglicane. Voici le jugement que Mr. *Rhenferd* porte de ces Remarques, & qui me paroit être fort juste. Elles sont courtes, dit-il, savantes, graves, pieuses. L'Auteur s'attache tellement au sens historique, qu'il n'oublie pas pourtant le type & l'allégorie. Pour découvrir ce sens il employe l'Histoire tant naturelle que civile, la Géographie, la Chronologie, toutes sortes d'Ecrivains, sans oublier même les Poëtes. Il montre même souvent l'origine des Fables du Paganisme. En expliquant les événemens, il marque les causes, les prétextes, les desseins, les succès, & entre même dans les secrets de la Politique, un peu plus que les Commentateurs n'ont accoutumé de faire. Il dispute aussi assez souvent principalement contre les Catholiques R. dont il resout les difficultez avec beaucoup de briéveté & de dextérité. A l'égard de la briéveté il est certain qu'il seroit difficile de dire les choses clairement & en aussi peu de mots, que les dit notre Auteur. Il paroît par le jugement de Mr. *Rhenferd*, que nous venons de raporter, que ces Notes sont plutot Théologi-

giques que Critiques. L'Auteur, quoi que de l'Eglise Anglicane, m'a aussi paru dans tous les sentimens du commun des Réformez, surtout à l'égard de la Prédestination. Les Notes sur l'Epître aux Ephésiens sont de la même nature que celles sur l'Ancien Testament. Nous raporterons un petit nombre d'exemples, pour faire mieux connoître la nature de ce Livre.

1. Sur le premier mot de la *Genése*, *au commencement*, l'Auteur l'explique, au commencement du tems, qui tombe sur le 18. du mois d'Avril. Plus bas il s'objecte, qu'il y a plus d'aparence, que le Monde a été créé en Automne, parce que c'est la Saison des fruits; il répond que dans les Pays chauds il y a des fruits au Printems comme en Hiver.

2. Sur le mot *créa*. Il y a, dit l'Auteur, deux Créations. La premiére est la production de rien, telle a été la Création de la Machine du Monde, telle est celle de l'Ame humaine. *Zachar. XII.* 1. La seconde est lors que Dieu produit les choses d'une matiére qui n'est pas disposée à recevoir la forme qu'il lui

li donne, telle est la production des espéces, & la création miraculeuse des individus.

3. Sur le mot pluriel *Elohim*, dont *Moyse* se sert dès le commencement de la Genése pour marquer la Divinité; notre Anonyme remarque que ce mot pluriel marque que la chose désignée par ce mot n'est nullement singuliére. Mais qu'il ne faut pas pourtant introduire là la Trinité; puis que dans le verset suivant le S. Esprit est apellé *Elohim*, & que cependant il n'est l'Esprit que du Pére & du Fils. Il faut donc entendre par le premier *Elohim* Dieu tout-puissant, le Pére agissant dans le Fils par le S. Esprit.

4. Sur la Création du Monde en six jours, l'Auteur fait deux questions. 1. Pourquoi Dieu a fait en six jours ce qu'il pouvoit faire en un moment? On répond, afin qu'on put voir l'ordre de la Nature. 2. Ce que faisoit Dieu avant la Création du Monde. On répond, il se contemploit dans son Fils *Proverb. VIII*. 30.

5. Sur ce que le Soleil & la Lune sont apellez deux grans Lumi-

 nai-

naires ; l'Auteur remarque que *Moyse* parle ainsi à l'égard de la lumiére & non à l'égard de la masse ; puisque la Lune est le plus petit des Astres, si on en excepte *Mercure* & *Venus*. L'Auteur se trompe, le Diamétre de *Venus* est deux fois plus grand que le Diamétre de la Lune.

6. Sur le verset 30. du premier de la *Genése*, l'Auteur assure positivement, qu'avant la chute, aucun animal ne se nourrissoit de la chair d'un autre animal. D'où il conclut que c'est un cruel spectacle que de voir des bêtes se battre les unes contre les autres. Il place le Paradis terrestre dans les Campagnes de Babylone, qui, selon *Herodote*, sont un Pays si fertile, que les blés rendent deux cens & trois cens pour un.

7. Sur le *Chapitre XI. de la Genése*, il assûre que la Langue Hébraïque est la premiére de toutes les Langues, & il le prouve du nom des Patriarches qui ont vécu avant le Déluge, & de celui qu'avoient divers Pays dans ces premiers tems. Mais il faudroit prouver, à l'égard des Patriarches, que *Moyse* n'a pas tour-

tourné ces noms selon le génie de la Langue Hébraïque; & à l'égard des Pays; qu'il ne leur a pas donné les noms qu'ils eurent après le Déluge. En voila assez, pour pouvoir juger de la nature de ce Commentaire.

ARTICLE VI.

TOUS *les* SYNODES NATIONAUX *des* EGLISES REFORME'ES *de* FRANCE. *Ausquels on a joint des Mandemens Roiaux, & plusieurs Lettres Politiques, sur ces Matiéres Synodales, intitulées Doctrine, Culte, Morale, Discipline, Cas de Conscience, Erreurs, Impietez, Vices, Désordres, Apostasies, Censures, Suspensions, Anathêmes, Griefs, Apels, Débats, Procedures, Décrets, & Jugemens Définitifs, concernant les Edits de Pacification & leurs Infractions, les Places de sureté & leurs Gouverneurs, les Chambres mi-parties & leurs Conseillers, les Assemblées Politiques & leurs Priviléges, les Universitez & leurs Professeurs, les Colléges & leurs Régens, les* E-

Eglises & leurs Pasteurs, les Consistoires & leurs Membres, les Colloques & leurs Départemens, les Synodes & leurs Modérateurs, Ajoints, Commissaires, Députez & Secretaires, qui ont aprouvé ces Actes. Mis au jour en deux Volumes, par Mr. AYMON, *Théologien & Jurisconsulte Réformé.* A la Haye, chez Charles Delo, 1710. in 4. Tom. I. pagg. 784. Tom. II. pagg. 813. sans la Table Alphabétique, qui en contient 35.

C'EST ici le Livre que nous annonçâmes dans nos Nouvelles de Février 1710. pag. 239. On y voit d'abord une Préface de Mr. Aymon, qu'il nomme *Préface Parabolique & Apologetique.* Il y fait voir l'utilité des Ouvrages de la nature de celui qu'il publie; utilité dont tout le Monde conviendra. Si les compilations des anciens Conciles sont généralement estimées, pourquoi n'estimeroit-on pas celles des Conciles plus modernes? Outre qu'on y trouve une infinité de faits propres à éclaircir & à perfectionner l'Histoire de l'Eglise; on y voit la décision de plusieurs Cas de Conscien-

Science, & de plusieurs Questions de Discipline; on y trouve la condamnation des Héréfies nées ou renouvellées dans les tems, que ces Conciles se sont assemblez, avec celle des Livres qui les contenoient. Il y est aussi parlé de divers Livres aprouvez ou composez par l'ordre de ces Assemblées. En un mot la lecture de telles Compilations ne peut être que très-agréable & très-utile.

Le Titre de l'Editeur avoit allarmé quelques personnes, qui craignoient qu'il ne publiât ou des Piéces, qui n'ont pas été faites pour être mises au grand jour, ou même des Piéces supposées, & dont il n'auroit, peut-être, pas découvert la supposition. C'est ce que nous aprend Mr. *Aymon* dans sa Préface. Voici ses termes. *Le Public n'auroit jamais eu le plaisir, ni l'avantage d'être informé des choses très-importantes qu'on y découvre* (savoir dans ce Recueil) *si on avoit adhéré aux sentimens de quelques Ministres trop scrupuleux, qui auroient voulu suprimer ces Actes, s'il avoit été en leur pouvoir, s'étant figurez, qu'on y trouveroit de certaines matiéres,*

dont il pourroit naître des inconvéniens, qui donneroient lieu à plusieurs controverses & recriminations de très-grande conséquence ; mais on a passé outre, en leur faisant voir que tout cela ne devoit pas empêcher la publication de ces Décrets & Réglemens Ecclésiastiques, puis qu'il n'y a jamais eu de Concile ni de Synode parmi les Chrétiens, où il ne se soit rencontré quelque chose de mauvais avec ce qui pouvoit être de bonne édification. C'est ce qu'il étend & explique plus au long dans sa Préface.

Quant aux sources où il a puisé ces Actes des Synodes de France, voici ce qu'il nous en aprend. *Ils ont été tirez*, dit-il, *des Manuscrits signez en forme authentique par les Modérateurs, les Ajoints & les Secretaires de ces Assemblées Synodales. Les Originaux en furent mis en dépôt, il y a dix-huit ans, dans la Bibliothéque de Mylord* Earl, *Baron de* Thornhaugh, *Lieutenant des Comtez de* Middlesex, *de* Cambrige, & *de* Bedfort *en* Angleterre. *Mr.* Quick, *Ministre à* Londres, *en a fait une Traduction Angloise, qui peut servir à connaître le veritable*

sens

sens de toutes les expressions surannées & ambigues de ces vieilles copies : mais on les a trouvées en meilleur François dans un Exemplaire Manuscrit, contenant la Compilation des XXVI. premiers Synodes, qui furent revus & corrigez l'an 1637. *par le Synode National d'*Alençon. *Trois années après Mr.* David Le-Leu *de* Wilhem, *Conseiller au Conseil des Princes d'*Orange, *& à celui de* Brabant, *ayant été Surintendant de ce Pays-là, par les Etats Généraux des Provinces Unies, les Ministres de* Charenton *lui envoyérent cet Exemplaire, dont il fit tirer une copie très-exacte par un de ses Secretaires. Elle a été conservée par son Fils Mr.* Maurice Le-Leu *de* Wilhem, *qui est aujourd'hui Président du Conseil Souverain & de la Cour Feodale de* Brabant *à la* Haye. *Cet illustre Jurisconsulte, qui est très-zélé pour tout ce qui concerne la Religion Réformée, a eu la bonté de donner cette Copie au Sieur* Aymon, *afin qu'il eut le moyen de faire une Edition bien correcte des XXVI. premiers Synodes Nationaux, qu'elle contient, ausquels on a ajouté, les trois derniers, qui y manquoient, de*

sorte que cet Ouvrage est entiérement complet.

Il n'y a, ajoute l'Editeur, *que l'Orthographe de quelques noms propres des Ministres & des Eglises Reformées de France; qui peut avoir quelques défauts, dans les endroits où les autres Exemplaires Manuscrits ne se trouvent pas bien uniformes avec cette Copie.* J'y en ai trouvé effectivement quelques unes; mais qui ne portent pas beaucoup de préjudice à tout l'Ouvrage. Par exemple dans le Catalogue de tous les Pasteurs & de toutes les Eglises Réformées de France dressé en 1673. *Valle-Lason*, pour *Val-clason*. *Millefaut*, pour *Maillefaut*. *Chamler*, pour *Chamier*, *Greguts*, pour *Cregut*. *Penichon*, pour *Pineton*; *Salmon Fauvré*, pour *Salomon Faure*. *Courtezan*, pour *Courtezon*. A la page 704. du second Volume, *Boulai*, au lieu de *Boulle*, & *Vezenobre*, au lieu de * *Vinsobres*. &c. Voyez la page 302. du premier Volume où ces deux derniers mots sont bien écrits.

Après la Préface générale, l'Edi-

* Il s'agit du lieu de ce nom, qui est en Dauphiné.

liteur a mis cinquante Lettres Anecdotes écrites au Cardinal *Borromée*, par *Prosper de Sainte Croix*, Evêque de *Chisame* connu depuis sous le nom de Cardinal *de Sainte-Croix*, qui étoit Nonce du Pape *Pie IV.* auprès de la Reine de France *Catherine de Medicis* dans le tems de la Ligue, depuis 1561. jusqu'à 1565. Elles sont en Italien & en François. L'Editeur dit les avoir tirées des Manuscrits Originaux de la Bibliothéque du Vatican. C'est ce qu'il assûre dans sa Préface: mais dans une Note, qui est à la fin de ces Lettres, il s'explique un peu autrement. *Elles sont*, dit-il, *en original dans la Bibliothéque du* Vatican, *où l'on a collationné la Copie, que le Sr.* Aymon *en donne ici.*

Ces Lettres contiennent des Nouvelles de ce qui se passoit en France, surtout au sujet de la Religion, depuis 1561. jusqu'à 1565. avec les Négociations de l'Auteur, pour abolir la Religion Réformée en France & pour exterminer les Réformez.

On voit, par exemple, dans la seconde Lettre, que dans une Conversation qu'il eut avec le Cardinal de

de *Chastillon* il l'assura qu'il ne trouvoit point de meilleur moyen, pour empêcher la Reformation de faire des progrès, que de bannir les Prédicateurs, puis que leurs discours persuasifs leur faisoient tous les jours des Sectateurs. Et sur ce que cette Eminence lui parloit de réformer quelques abus, & de permettre aux François de chanter en leur Langue, quelque chose de bon pour les exercices de pieté, il répondit qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter ces matiéres-là ; mais qu'il tenoit pour certain que le Concile de Trente accorderoit tout ce qu'il trouveroit bon & utile pour le salut & la conservation des peuples de ce Royaume.

Mr. *Aymon* a commis une faute par mégarde dans le commencement de la Traduction de la Lettre quatriême. Voici ses paroles, *en discourant ces jours passez avec l'Ambassadeur du Roi d'Espagne, sur les prétensions du Roi de Navarre, Sa Majesté me dit.* Puis que l'Auteur de ces Lettres s'entretenoit avec l'Ambassadeur d'Espagne, ce fut cet Ambassadeur qui lui répondit, & non pas le Roi d'Espagne. C'est

aussi

aussi ce qu'exprime l'Original Italien.

On faisoit espérer au Roi de *Navarre*, pour le porter à agir contre les Réformez, qu'on lui donneroit, par grace & non pas pour recompense, une si bonne satisfaction dans les Pays-bas ou en Italie, qu'il en seroit content. La suite a fait voir que ce n'étoit là que des paroles. On dit dans une autre Lettre qu'on lui faisoit espérer le Royaume de Tunis. *Prosper de Sainte Croix* écrivoit à Rome dans sa sixiême Lettre, que les *Huguenots* avoient agité une dispute dans la Ville d'Orleans, pour savoir lequel étoit plus avantageux, que le Royaume fut Electif ou Héréditaire. Je ne sai ce que c'est que cette dispute; mais les Réformez ont toujours été fort attachez aux intérêts de la Famille Royale.

Le zéle exterminant dont étoit agité ce Ministre lui fait quelquefois écrire des bagatelles, seulement parce qu'elles sont conformes à ses inclinations. Ainsi dans la vintiême Lettre, raportant le sentiment du Roi & de ses Fréres sur les Religionaires, il dit que Mr. d'*Anguien*, qui

qui n'étoit qu'un petit Enfant de sept ans, ne cessoit de dire, qu'il ne faloit point tarder plus longtems de brûler les Huguenots sans miséricorde. *C'est*, ajoute ce Prélat, *Mr. le Connétable, qui me l'a raporté, en me témoignant, qu'il en a un grand plaisir.*

Il ne se contente pas d'écrire des nouvelles sures, il mande aussi souvent des bruits de Ville. Les Politiques profitent de tout. Ils sont souvent eux-mêmes les Auteurs de ces bruits. Il dit dans la Lettre trente-septiême, qu'on avoit fait courir le bruit que * Poltrot, qui tua le Duc *de Guise*, avoit fait quelques démarches deux mois auparavant pour exécuter le même dessein; mais que le Duc lui fit tant de caresses qu'il se repentit; & que s'étant rendu à Orleans, *Beze* lui remontra si fortement, que cela étoit utile au service de Dieu, & lui procureroit à lui-même une gloire immortelle, qu'il resolut de le faire. Comme, de l'aveu de l'Auteur, ce ne sont là que des bruits, on n'y doit pas faire la moindre attention.

On nous aprend dans un Mémoire

* Il ne le nomme pas.

nt à la quarantième Let-
Reine de France * haïſ-
lement le Cardinal de
t qu'elle en avoit beau-
jet, ſurtout parce que
ne de *François II. Marie*
oſſe lui dit un jour, qu'-
t jamais autre choſe que
s Marchand ‡. On tient
: dit par la ſuggeſtion du
: *Lorraine. Sa Majeſté*,
e Auteur, *ne le peut on-*
elle n'a pas aſſez de con-
ſe reſoudre d'en témoigner
t ſon reſſentiment. Il eſt
ie le premier motif, qui
lre d'envoyer Mr. de Lor-
oncile de Trente, fut celui
de devant les yeux : &
t elle le fait reſter là pour
ujet, plutot que dans la
recevoir quelque ſervice ;
uoi je crois qu'il ſera diffi-
ſa Majeſté le rapelle.
de S. Croix avoit auſſi or-
rien négliger pour faire
en France le Concile de
Il paroit par ſes Lettres,
employa de tout ſon pou-
voir,

e de Medicis.
‡ de la Famille de Medicis.

voir; mais il ne put réussir.

Après ces Lettres, on en voit u ne de *Catherine de Medicis* Reine de France, à l'Evêque de *Rennes*, son Ambassadeur près de l'Empereur. Elle lui parle du peu de succès des Conferences qui s'étoient tenuës entre les Evêques & quelques Ministres Réformez, au sujet de la Religion. Elle dit que les Evêques lui avoient présenté les Canons qu'ils avoient dressez à leur Assemblée de Poissi, *où*, dit-elle, *ils ont touché fort catholiquement en beaucoup de choses, ce qui apartient à la Réformation des mœurs des Ministres de l'Eglise; mais quant à ce qui touche leur Grandeur & la pluralité de leurs Bénéfices, je laisse à vous & aux autres, qui verront leurs dits Canons, avec plus de jugement, que je ne puis avoir en tels affaires, de juger comme ils l'ont passé légérement.*

Elle dit dans la même Lettre, qu'elle attendoit le fruit qu'aporteroit le Concile Général, *encores*, ajoute-t-elle, *que jusques ici, il s'y soit connu si peu d'avancement, que je ne sai que m'en promettre assurément.* La suite a fait voir, que

cet-

ſſe ne ſe trompoit pas.
de France n'étoient pas
ente, lors qu'elle écri-
ettre.
es Préliminaires, vien-
tes de tous les Synodes
des Egliſes Réformées
Ils ſont au nombre de
dont le premier ſe tint à
Mai 1559. & jours ſui-
dernier à Loudun, de-
Novembre 1659. juſqu'au
de 1660.
dans ces Actes, la diſci-
gliſes Réformées de Fran-
r peu à peu, à meſure que
uveaux donnoient lieu à
ux décrets. On y voit
ces Egliſes eurent à ſe
pendant tout ce tems-là,
Remontrances au Souve-
ar tout ce que la pruden-
ienne peut ſuggerer de
contre tout ce que le Cler-
n, qui avoit toujours l'o-
Roi de France, faiſoit
létruire. On y trouve la
le pluſieurs Cas de con-
& quantité d'autres ma-
portantes ; qui en rendent
utile & agréable. Il n'eſt
pas

pas possible d'en donner un Extrai
exact. Je me contenterai de quel-
ques remarques.

Mr. *Aymon* a mis au devant de
ces Actes un Catalogue de tous les
Pasteurs & de toutes les Eglises Ré-
formées de France & de Bearn, tel
qu'il fut aporté au vint-septième
Synode National, tenu dans la Vil-
le d'Alençon, en 1673. Voici sa
Remarque à la fin de ce Catalo-
gue.

*Ce Catalogue est le dernier, qui a
été produit dans les Synodes Natio-
naux des susdites Eglises Réformées,
dont le nombre étoit de six-cens-vint-
six, & celui des Pasteurs de six-
cens-quarante-un, comme il paroit
par les Chifres, qui sont dans chaque
ligne dudit Catalogue; où il y a cent
quatre vints Eglises annexes, qui
n'ont pas été tirées en ligne de com-
te; c'est pourquoi le nombre total des
Eglises Réformées de France, étoit
de huit-cens & six, dans le tems que
celui des Pasteurs n'étoit que de six-
cens-quarante-un, d'où il résulte
qu'il y avoit cent-soixante-cinq E-
glises, qui étoient destituées de Pas-
teurs, quand ce Catalogue fut
dressé.*

Il

ble, qu'il y a deux fau-
rtance dans cette remar-
emiére, c'est que com-
it diverses Eglises, ainsi
par le Catalogue même,
plus d'un Pasteur; se-
cipe de Mr. *Aymon*, il y
d'Eglises destituées de
qu'il ne dit, car dans son
nne un Pasteur à chaque
a seconde faute, c'est
lises qu'on apelloit An-
peuvent pas être apellées
s destituées de Pasteurs.
it donner ce nom, qu'à
i ayant accoutumé d'avoir
r n'en avoient point. Pour
re tout cela, il faut sa-
lors de la fondation des
les lieux voisins, où il y
de Réformez, ou qui n'a-
s dequoi entretenir cha-
asteur, se réunissoient en-
pour en avoir un, & ce
partenoit également à ces
insi confédérées. Il alloit
antot dans un lieu, tantot
autre; quelquefois même
t alternativement dans l'un
'autre de ces Lieux.
la suite le Roi de France
dé-

défendit aux Pasteurs de prêcher e plusieurs lieux; ce qui causa beau coup de préjudice aux Eglises. Plu sieurs, qui n'eurent pas le moye d'entretenir un Pasteur, n'euren plus d'exercice chez elles, & furen obligées de l'aller chercher ailleur. Il y en eut beaucoup, qui firent de efforts, pour entretenir en leur pro pre un Pasteur, & leur pauvret faisoit, qu'ils étoient très-mal en tretenus.

Au reste, quoi que l'on convien ne généralement, que le nombr des Pasteurs est trop petit presqu dans toutes les Eglises Réformées il est vrai pourtant, que la Franc n'étoit pas le seul endroit où un seu Pasteur servoit deux ou trois Egli ses. On en use encore ainsi au jourd'hui dans la Suisse Réformée quoi que la Religion Réformée soit la dominante. Il vaut encor mieux, quand les Troupeaux n sont pas nombreux, qu'un seul Pa teur en serve plusieurs, & ait e même tems plus de revenu, pou pouvoir subsister & acheter des Li vres: que si châque Eglise avoi son Pasteur, qui eut à combattr perpétuellement contre la misére,

&

vas de quoi étudier.
des Articles sur les Ma-
nérales, dressez dans le
node National, Mr. *Ay-*
que, que ces Articles au
XL. sont les premiers
dressez, pour servir de
à la *Discipline Ecclésias-*
Eglises Réformées de
ans le tems de leur nais-
dans la suite cette Dis-
réglée peu à peu, selon
is besoins de plusieurs E-
composée de XIV. Cha-
Sections, contenant deux-
ieux Articles, plus éten-
s premiers, comme cela
les Actes de ces Synodes.
is ce même Synode qu'on
Confession de Foi, quoi
soit rien dit dans les Ac-
u'ils sont raportez ici. Ce-
ositivement dans les Ac-
iode tenu à la Rochelle au
ril 1571. Dans le Syno-
ans tenu en 1562. on con-
Livre intitulé, *Traité de*
ine & Police Chrétiene,
Jean Moreli, parce que
y condamnoit & renversoit
ccoutumé des Eglises, &

que

que le Livre contenoit une mauvaise doctrine, & tendante à la dissipation & confusion de l'Eglise.

Dans le Synode suivant tenu à Lyon en 1563. on en condamna un intitulé *la Déclaration du Mystére du secret de Dieu*, démontré par deux figures; & un autre, écrit à la main, intitulé, *le Miroir de l'Antechrist*, comme étant tous deux pleins de blasphémes, hérésies, propos de vanité, & scandaleux. On en déclara l'Auteur indigne du Ministére & de toute autre Charge Ecclésiastique.

Dans le Synode de la Rochelle tenu en 1581. on condamna un Livre intitulé *l'Histoire de France*, imprimé dans la même Ville, parce qu'on y parloit très-mal & sans respect des matiéres de la Religion, qu'il y avoit plusieurs choses vaines, profanes, pleines de faussetez & de calomnies, & qu'on y diffamoit plusieurs gens de bien vivans & morts. On y condamna aussi un Livre Latin sur la Genése d'un nommé *Jaques Broccard* Piémontois, imprimé aussi à la Rochelle, comme plein de profanations de l'Ecriture Sainte, d'impietez & d'erreurs très-

très-pernicieuses, surtout en matiére de Révélations & de Prophéties.

Dans le Synode tenu à Saumur en 1596. on condamna les Théses d'*Antoine de Lescaille*, comme contenant plusieurs points de Doctrine erronée, & contraire à l'Analogie de la Foi, surtout sur la matiére de la Justification.

Dans celui qui fut tenu à Montpellier en 1598. on condamna divers Livres composez pour la Réunion des Chrétiens, au préjudice de la Verité. Dès ce tems les affaires qu'on agitoit dans les Synodes devinrent plus nombreuses, en partie parce que *Henri IV.* ayant changé de Religion ne fut plus si favorable aux Réformez.

Ce fut dans le Synode de Gap tenu en 1603. qu'on résolut d'insérer dans la Confession de Foi l'Article touchant l'*Antechrist*, où il est déclaré que le Pape est cet *Antechrist* & le *Fils de perdition*.

Dans le Synode de la Rochelle tenu en 1607. on ordonna de suprimer un Livre, qui avoit pour titre *Elenchus Novæ Doctrinæ*. Dans le même Synode, les Députez ayant

après qu'*Henri IV.* n'aprouvoit pas qu'on soutint l'Article, qui concernoit le Pape, dressé dans le Synode de Gap, on ordonna que l'Impression en seroit surcise, pourvû que personne ne fut inquieté, pour avoir prêché ou soutenu cette Doctrine, ou pour l'impression qui en seroit déja faite.

Dans le Synode tenu à Privas en 1612. on examina avec soin la Question, s'il étoit permis de baptizer les Enfans sans prédication; on allegua les raisons de part & d'autre, & on jugea qu'elle étoit fort Problématique. On refuta aussi l'opinion de *Piscator*, qui nioit l'Imputation de la Justice active de *Jesus-Christ*. Cette Question avoit déja été agitée dans des Synodes précédens.

Dans le Synode suivant tenu à Tonneins en 1614. & auquel on avoit renvoyé la décision du tems auquel on devoit baptizer les petits Enfans, il fut décidé qu'il ne seroit pas permis de baptizer sans une prédication précédente ou immédiatement suivante. Cela fut un peu changé au Synode de Charenton en 1631. Dans le même Synode on dres-

dressa un Article, qui portoit, que *parce que la pernicieuse Doctrine des Jesuites contre la Vie, les Etats & l'Autorité des Souverains, se publioit tous les jours plus impudemment, par les Principaux de cette Secte, Suarez ayant depuis quelques mois renchéri sur ses Compagnons dans l'Ecrit, qu'il avoit nouvellement mis au jour:* la Compagnie détestant cette *abominable Doctrine avec ses Auteurs, exhortoit tous les Fidelles de l'avoir en horreur & exécration, & tous ceux qui ont charge d'enseigner, à la combattre fortement, pour maintenir conjointement avec le droit de Dieu, celui des Souveraines Puissances, qu'il a établies.*

On dressa aussi dans ce Synode des Expédiens, pour réunir les Eglises Chrétiennes, qui ont secoué le joug du Pape, & pour ajuster les différens, qui sont survenus entr'elles, ou qui pourroient encore s'élever dans la suite. Ces Expédiens méritent d'être lûs. On croyoit entr'autres choses qu'il faloit faire une Assemblée peu nombreuse de Deputez de toutes ces Eglises. Qu'il n'y avoit point de lieu plus commode pour cette Assemblée que la

Zélande, & qu'il en faloit bannir toute dispute.

Dans le Synode tenu à Alais en 1620. on reçut & aprouva les Canons du Synode de Dordrecht & on obligea tous les Professeurs & Pasteurs à en suivre la Doctrine. Les Députez des Eglises Réformées de France se fussent trouvez à ce Synode, si le Roi *Louis XIII.* ne le leur eut défendu.

Le Synode tenu à Charenton en 1623. fut le premier où l'on eut un Commissaire Politique de la part du Roi faisant profession de la Religion Réformée. On y résolut de faire des Remontrances au Roi, pour ne pas les assujettir à une Loi, qui flétrissoit injustement leurs Eglises.

On y reçut des Lettres de l'Eglise de Genéve, qui marquoient que cette Eglise convenoit avec celles de France tant dans les Points essentiels, que dans toutes ses Circonstances & Cérémonies. Que pour s'y mieux conformer, elle avoit suivi l'Avis qui lui avoit été donné d'ajouter quelques paroles d'exhortation, quand on distribuoit le Pain & le Vin sacrez; & qu'au lieu de Pain sans levain, dont ils s'é-

s'étoient servis jusques alors, pour se conformer aux Eglises voisines du Canton de Berne, ils vouloient se servir désormais de pain commun & levé ; qu'enfin, au lieu que les Anciens avoient autrefois assisté les Pasteurs, dans la distribution de la Coupe, ils avoient résolu, qu'elle ne seroit plus distribuée que par les Pasteurs. On confirma la résolution prise dans les Synodes précédens, que dans toutes les Eglises, il n'y auroit plus que les Pasteurs, qui distribueroient la Coupe.

Dans le Synode tenu à Charenton en 1623. le Député pour le Roi déclara que sa Majesté ne vouloit pas que des Ministres Etrangers servissent dans son Royaume, & qu'elle avoit trouvé mauvais, que le Synode d'Alais eut obligé les Pasteurs par serment d'aprouver une doctrine, qui avoit été définie dans un Gouvernement étranger, voulant parler du Synode de Dordrecht. On fit des Remontrances au Roi sur l'un & sur l'autre de ces Articles. On obtint alors, pour le premier, que les Ministres étrangers, qui servoient actuellement dans le Royaume, pourroient continuer à y être em-

employez, mais qu'on n'y en recevroit pas de nouveaux. Sur le second Article on représenta qu'en recevant le Synode de Dordrecht on n'avoit fait que confirmer la Doctrine, qui étoit déja reçuë dans les Eglises Réformées du Royaume. Cependant, pour donner une entiére satisfaction au Roi, on ordonna qu'à l'avenir, lors que l'on feroit prêter le serment aux Eglises & aux Universitez, on le feroit dans quelque forme, qui n'auroit aucun raport avec celle, dont on s'étoit servi pour le Synode de Dordrecht; & d'une maniére qui feroit exprimée dans un Canon dressé dans le Synode de Charenton, que l'on feroit imprimer & insérer dans les Actes.

Mr. *Aymon* a fait quelques Remarques sur quelques personnes, qui furent députées à ce Synode, ou dont il y est parlé. Du reste il paroit par la maniére dont les Articles sont couchez, que ce ne sont pas ici les Actes mêmes de ce Synode; mais une Relation Historique de ce qui s'y est passé, ou un abrégé de ces Actes; mais fort circonstantié. Il en est de même des Synodes suivans.

Ce fut dans celui de Charenton tenu en 1631. qu'on décida que les Luthériens, pourroient, sans faire abjuration, être reçus à la Communion dans les Eglises Réformées. On ordonna expressément dans le Synode aux Professeurs en Philosophie des Academies, qui en dépendoient, d'enseigner la Métaphysique. Mr. *Aymon* a aussi ajouté quelques Remarques sur quelques uns des Ministres de ce Synode, comme aussi des suivans.

Dans le Synode d'Alençon tenu en 1637. les affaires des Eglises changérent bien de face. On n'a qu'à lire la Harangue, que le Commissaire du Roi y fit, pour voir qu'on travailloit déja vigoureusement à sapper les fondemens de leur liberté; ce qui mit les Députez dans le dernier embarras. On examina aussi dans ce Synode les sentimens de Mess. *Amyrauld* & *Tetard*, sur ce qu'on a apellé l'*Universalisme*. On condamna quelques-unes de leurs expressions, comme sujettes à de fâcheuses conséquences. Cependant sur les explications qu'ils donnérent, on fut content d'eux & on les renvoya honorablement. Il n'en fut

pas de même de Mr. *de la Milletiére*, contre qui Mr. *Amyrauld* écrivit depuis, & qui avoit fait un Livre pour la réunion de la Religion; on le menaça, s'il ne changeoit de sentimens, de le retrancher du nombre des Eglises Réformées. Il fut excommunié * dans le Synode National suivant, & mourut dans la Religion Romaine.

Dans celui tenu à Charenton en 1645. sous le Régne de *Louis XIV.* on remarque par la Harangue du Commissaire du Roi, que les affaires des Réformez alloient toujours en empirant, & qu'on leur retranchoit tous les jours quelques uns de leurs priviléges. On dressa dans ce Synode un Formulaire pour le Baptême des Juifs & des Payens, qui se faisoient Chrétiens: on condamna un Livre qui nioit le péché imputé.

Le dernier Synode National se tint à Loudun sur la fin de 1659. & au commencement de 1660. Le Commissaire du Roi déclara, que sa Majesté ne vouloit plus qu'on tînt de Synodes Nationaux, que lors qu'el-

* Mr. *Aymon* l'apelle Ministre, mais je doute qu'il l'ait jamais été.

qu'elle le jugeroit à propos ; & en effet on n'en a plus tenu depuis. On défendit aux Réformez d'envoyer leurs Enfans étudier hors du Royaume, sous prétexte, qu'ils alloient étudier dans des Républiques, où ils pouvoient prendre des Principes Républiquains. Cette défense fut revoquée dans la suite. On ne voulut point que le Synode eut commerce avec les Etrangers, & pour obéir on présenta au Commissaire toutes cachetées les Lettres des Etrangers adressées à cette Compagnie. Le Commissaire les ayant luës leur en permit la Lecture; mais leur défendit d'y répondre.

Plusieurs Eglises demandérent avec importunité, qu'on adoucit l'Article touchant le Péché originel dressé dans le Synode précédent, sur quoi on ordonna qu'à l'avenir tous les Pasteurs, & tous les Proposans qui se présenteroient pour être reçus au S. Ministére, seroient seulement obligez de signer les Articles dixiéme & onziéme de la Confession de Foi. On défendit en même tems à toutes sortes de personnes de prêcher ou de faire imprimer aucune chose contre l'Impu-

tation mentionnée par ledit Synode dans ledit Article, & qu'on n'y changeroit rien du tout.

Le fameux Mr. *Morus* fut justifié dans ce Synode de toutes les accusations atroces, qu'on y avoit portées contre lui, & donné à l'Eglise de Paris, pour la servir.

Les Synodes de France étoient si soigneux d'empêcher qu'on ne fit aucun changement dans la Version de la Bible, dans les Notes, dans la Liturgie, & dans le Catéchisme à l'usage des Eglises ; qu'ayant été proposé dans une de ces Assemblées de changer le mot de *damnation* employé dans le Catéchisme en parlant de *Jesus-Christ*, on refusa de faire ce changement. Dans le Synode de Loudun cette affaire fut remise sur le tapis ; on représenta qu'en plusieurs Editions des Pseaumes ce mot avoit été changé en celui de *condamnation*. Surquoi le Synode jugeant que ces deux mots, ne signifioient qu'une même chose, laissa à la liberté des Imprimeurs de se servir de l'un ou de l'autre des deux à leur choix.

Au reste, quoi que nous ayons été assez longs sur cet Ouvrage, nous

n'a-

n'avons fait, s'il faut ainsi dire, que l'éfleurer. Il est constant qu'il contient une infinité de choses curieuses; & qu'il est fort instructif pour tous ceux qui veulent savoir l'Histoire, la Discipline, & les principales maximes des Eglises Réformées de France. S'il s'en fait une seconde Edition, on fera très-bien de choisir quelcun qui corrige avec soin les fautes qui se sont glissées dans les noms propres.

ARTICLE VII.

LETTRES & NE'GOTIATIONS *de Messieurs le Maréchal d'*ESTRADES; COLBERT, *Marquis de Croissy*: *& Comte d'*AVAUX, *Ambassadeurs Plénipotentiaires du Roi de France, à la Paix de Nimégue*; *& les Réponses & Instructions du Roi & de Mr. de Pomponne.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. 1710. *Tom I. contenant les Lettres de* 1676. pagg. 431. *Tom. II. contenant les Lettres de* 1677. pagg. 396. *Tom. III. contenant les Lettres de* 1677. pagg. 318. du caractére de ces Nouvelles.

JE crois qu'il n'y a point de Négociations de Paix, pour l'intelligence desquelles nous ayons plus de lumiéres, que pour celles de Nimégue. Le Sr. *Moetjens*, Libraire à la Haye, en a recueilli les Actes en sept Volumes, & ils ont été si bien reçus du Public, qu'il en a déja fait trois Editions. Il a imprimé l'Histoire de ces Négociations écrite par Mr. de *Saint Didier*, homme d'esprit, & qui étoit Secretaire du Comte d'*Avaux* Plénipotentiaire dans ces Négociations. Il a encore publié les *Mémoires* de Mr. le Chevalier *Temple* Plénipotentiaire de *Charles II.* Roi d'Angleterre, qui étoit le Médiateur de cette Paix. Il est vrai que les François accusoient cet habile Ministre d'être fort partial pour le Prince d'*Orange*, mais, peut-être, ne se plaignoient-ils de lui, que parce qu'il ne vouloit pas faire tout ce qu'ils souhaitoient. Après tout, il en est des Mémoires de Mr. *Temple*, comme de toutes sortes de Livres; il faut les lire avec précaution & discernement.

Enfin, le Sr. *Moetjens* nous donne dans ces trois Volumes, les Let-

res des Ambassadeurs de France, avec celles du Roi leur Maître & de Mr de *Pomponne*. Elles commencent par la premiére Lettre que les trois Ambassadeurs écrivirent en commun à leur Maître le 30. Juin 1676. quinze jours après l'arrivée de Mess. *Colbert* & d'*Avaux* à Nimégue, & deux jours après l'arrivée du Maréchal d'*Estrades*. Elles finissent avec l'année 1677. Il manque l'année 1678. toute entiére, & le commencement de 1679. Le Libraire n'a pas pû recouvrer les Lettres de ce tems-là. Il prie ceux qui peuvent les avoir de les lui communiquer, pour faire un Ouvrage complet.

Cependant, ce qu'il nous donne ici, tout incomplet qu'il est, ne laisse pas d'être très-digne de la curiosité du Public, & paroit si utile à tous les Ministres, qu'il leur est difficile de pouvoir s'en passer. On y voit une infinité de questions sur le Cérémonial, & sur les prétensions des Princes à cet égard, discutées avec beaucoup de soin. On y découvre la conduite & les maximes de trois des plus habiles Politiques, qu'eut, peut-être, alors la Fran-

France, sans parler des Lettres même de *Louis XIV.* & de Mr. de *Pomponne*, qui ne sont pas moins curieuses.

Il paroit que la France comprit d'abord, que pour en venir à une Paix, qu'elle souhaitoit, l'unique moyen étoit d'ofrir aux Hollandois, qui soutenoient presque tous seuls le fardeau de la guerre, des conditions non pas avantageuses; mais telles qu'ils se vissent obligez de les accepter, plutot que de continuer une guerre ruineuse, & dont ils ne voyoient point d'heureuse issuë. Pour cet effet, il faloit convenir avec eux de trois points principaux. Leur ofrir des conditions, du moins, tolérables sur le négoce. On commença par là, & le Roi de France se relâcha à cet égard de quelques unes de ses prétensions, sur les 50 sols par tonneau des Vaisseaux Hollandois qui alloient en France, & sur les Impôts mis sur les Marchandises du cru des Hollandois, qui y étoient portées. Le second point étoit de leur proposer une barriére dans les Pays-bas, qui assurât leur Pays. Ce qu'on leur ofroit n'étoit pas suffisant; mais la néceffité obli-

geoit

geoit de l'accepter. Le troisiême étoit de donner satisfaction au Prince d'*Orange*, à qui on avoit enlevé sa Principauté; & tout ce qu'il possedoit en Bourgogne.

La France concevoit que, dès qu'on auroit satisfait les Hollandois, la nécessité les obligeroit à conclurre, & qu'ils deviendroient ensuite les Médiateurs de la Paix entre leurs Alliez & la France. C'est la principale Négociation, qu'on lit dans ces trois Volumes. Tout le reste ne regarde presque que le Cérémonial. On y parle des premiéres Propositions que firent les Alliez à la France, & qui lui parurent si déraisonnables, qu'elle se fit presser pour y répondre. Elle le fit enfin; & sa Réponse ne contenta pas plus les Alliez, que les demandes des Alliez avoient contenté la France. Les Ministres de cette Couronne négocioient dans le même tems secrétement avec l'Evêque de *Munster*, pour l'obliger à rentrer en Guerre avec les Hollandois, & retirer les Troupes qu'il avoit au service de l'Empire. Il est parlé dans ce même Ouvrage de certaines autres Négociations avec quelques

ques autres Princes d'Allemagn
qui tendoient toutes à les sép
des Alliez.

On disputa aussi longtems sur
Neutralité qu'on demandoit pour
environs de la Ville de Nimégu
laquelle étoit nécessaire pour la
reté des Ambassadeurs. Les H
landois vouloient, que le Pays
seroit déclaré neutre, ne fut po
sujet aux Contributions. La Fr
ce, qui possedoit Mastricht, vo
loit qu'il lui fut permis de les c
ger.

Ses Ambassadeurs se plaignoi
amérement de la grandeur de le
dépense à Nimégue. *Nos Mais*
disoient-ils, dans l'une de leurs Le
tres, *qui ne sont pas assurément*
plus belles de la Ville, nous so
louées quatre à cinq fois plus ché
qu'aux autres; de sorte qu'il nous
coute, à l'un vint-quatre mille L
vres, & aux autres des dix & u
mille Livres par an, sans comp
les reparations qu'il faut que no
fassions. Si les Proprietaires des a
tres Maisons, où sont logez les Am
bassadeurs en avoient fait autant, no
ne doutons pas que les Etats n'y do
nassent ordre; mais pour nous, no

ne devons rien espérer, & nous vous supplions humblement, Monsieur, si vous le jugez à propos, d'en informer sa Majesté.

Si on veut voir une preuve évidente de l'ardent desir qu'avoit le Roi de France de faire une paix particuliére avec la Hollande, on la trouvera à la page 265. du premier Tome. Voici comment ce Prince s'en explique à ses Ambassadeurs. *Je vois avec plaisir que la Déclaration, que les Etats Generaux ont faite à leurs Alliez ne laisse plus lieu de douter, que la Negociation de la Paix ne se commence dans peu de jours. Je pourrois même desirer que la même lenteur, qui a paru jusqu'à cette heure de la part de la Cour de Vienne, & de celle de Madrit, continuât, & qu'elle servît à faire connoître davantage aux Hollandois, que l'intention de la Maison d'Autriche est de perpétuer une guerre pour son seul interêt, & contre celui de tous ses Alliez. Peut-être trouveriez-vous par là les Etats Generaux plus disposez à un Traité separé, qui seroit le succès le plus agreable, que je puisse attendre de votre negociation.*

Mais

Mais si on a de la curiosité dev un trait de la bonne foi dont se p quént les Politiques, on le trouv ra dans une Lettre du même Pri ce, qui est à la page 272. Mr. *Tem ple* avoit dit à un des Ambassadeu de France, qu'il lui découvriroit u secret, à condition qu'il n'en point de part à ses Collégues. *Bi que vous eussiez jugé ensemble*, le répond sur cela le Roi leur Maître, *que le Sr.* Colbert *ne devoit promettre au Sieur* Temple *de garder, sous le sceau de leur ancienne amitié, ce qu'il lui communiqueroit des sentimens du Prince d'*Orange, *je juge qu'il peut lui donner cette parole, sans intention de la garder, parce qu'il pourra en cette sorte tirer de lui diverses connoissances, dont il auroit, peut-être, peine de s'expliquer à un autre.* Et sur la fin de la même Lettre. *De même que j'ai approuvé que le Sieur* Colbert *promit le secret au Sieur* Temple, *je juge de même favorable, que le Sieur* d'Estrades *donne une semblable parole au Prince d'*Orange, *ainsi qu'il lui fait demander par le Sieur* Pesters. *Toutes ces connoissances separées seront utiles, lors qu'elles seront raportées en-*

tre

vous. On voit à la page 286. e ces Ambassadeurs n'oubliérent s de suivre en cela les ordres de ur Maître. „Nous suivrons aussi, *disent-ils*, ce que Votre Majesté nous ordonne, en promettant le secret à tous ceux qui le voudront exiger de nous, & en vous communiquant néanmoins très-fidellement tout ce qui viendra à notre connoissance, de quelque endroit qu'il puisse venir.“

Que ceux qui exigeoient ainsi le cret de ces Ambassadeurs, espéssent qu'ils le garderoient bien, ou ue même ils ne leur dissent pas des hoses, qu'ils étoient bien-aises u'ils raportassent, c'est ce que je 'oserois pas assurer.

Il paroit par toutes ces Lettres, ue le principal but des Ministres de rance étoit de diviser les Alliez, ils en avoient reçu des ordres exrès du Roi leur Maître. Voici ce u'il leur en marquoit dans sa Lete du 29. Mars 1677. *. *Tout ce ui peut diviser ses ‡ Alliez ne me nt être qu'avantageux, & je dois rticuliérement souhaiter que la Hollan-*

* Tom. II. pag. 195.
‡ De la Hollande.

lande traite pour elle ſeule, lorsqu
le perdra l'eſpérance de le faire
tout le reſte de ſon Parti. Ce
dant Meſſ. *Temple* & *Jenkins*
baſſadeurs d'Angleterre craign
cette Paix particuliére, comme
avantageuſe à leur Maître. Ils
en écrivirent à l'inſçu de My
Berckley troiſiême Ambaſſadeur
la même Couronne, aparemm
parce qu'ils le croyoient trop p
pour les intérêts de la France.
Miniſtre le découvrit, & ne m
qua pas d'en avertir les Amb
deurs du Roi très-Chrétien, co
me auſſi de la plupart des choſe
qui ſe paſſoient, & qu'il leur i
portoit de ſavoir. Pour prévenir
coup, *Louis XIV.* ne manqua pas
faire aſſurer ſa Majeſté Britan
que, qu'il ne conclurroit rien ſ
ſa participation. Il ne paroit pas
ces Lettres, qu'on ait entrepris
même de détacher l'Empereur d'a
ſes Alliez, peut-être parce qu'ils
croyoient intéreſſé à continuer
guerre, qui augmentoit extrêm
ment ſon crédit & ſon autorité da
l'Empire.

On apréhendoit auſſi à la Cour d
France, que l'Angleterre allarmé
de

s Conquêtes que le Roi très-Chré-
n faisoit dans les Pays-bas, ne prit
uelques mesures contraires à ses
térêts. On tâcha donc de guérir
Roi d'Angleterre sur cet Article.
Voici comment s'en expliquoit ce
Prince dans sa Lettre du 14. Mai
677. * „ Parce que je ne puis
„ trop faire connoître, combien je
„ souhaite de guérir la crainte, qui
„ paroît si générale, que je n'aché-
„ ve la conquête des Pays-bas; j'ai
„ bien voulu remettre entre les
„ mains du Roi d'Angleterre un
„ expédient plus capable de faire
„ perdre cette inquiétude. C'est
„ pour ce sujet, qu'au lieu que,
„ jusqu'à cette heure, je n'avois
„ voulu m'engager à ne plus atta-
„ quer les Pays-bas Catholiques,
„ qu'en cas que la Hollande fît un
„ Traité particulier; j'ai bien voulu
„ lever une condition, qui deman-
„ doit trop de tems, & à laquelle
„ les Etats Généraux feroient, peut-
„ être, difficulté de se porter, pour
„ ne pas abandonner leurs Alliez.
„ Ainsi, pour dégager cette Propo-
„ sition des longueurs, qui y sem-
„ bloient attachées, j'ai témoigné
au

* Tom. II. pag. 282.

„ au Roi d'Angleterre, que j'a-
„ portois une nouvelle facilité à la
„ conservation du Pays-bas; que je
„ remettois entre ses mains l'offre
„ de ne plus faire la guerre dans
„ toutes les dix-sept Provinces;
„ pourvû que la Hollande, l'Es-
„ pagne, & tous leurs Alliez s'o-
„ bligeassent à ne la point faire de
„ ce côté-là, qu'ils ne se servissent
„ point des Places, qu'ils y occu-
„ pent pour la porter dans les Pro-
„ vinces de mon Royaume, com-
„ me je ne me servirois point de
„ celles, que j'ai conquises, & de
„ celles de mes Etats, qui sont pro-
„ ches de ces frontiéres, pour faire
„ entrer mes Armes dans aucune
„ des dix-sept Provinces; que du
„ reste, jusqu'à la Paix générale, la
„ Guerre se pourroit faire partout
„ ailleurs. *On juge bien que ni l'Empereur, ni le Roi d'Espagne ne se seroient pas accommodez de cet expédient. Le premier, parce qu'il auroit donné la facilité au Roi de France d'agir puissamment en Allemagne; & le second parce qu'il auroit craint de perdre ses Etats en Italie, & encore plus les Conquêtes, qu'on

* Addit. de l'Aut. de ces Nouvelles.

qu'on auroit pû faire sur lui en Catalogne: la moindre perte de ce côté-là ayant toujours été plus sensible aux Espagnols, que les plus considérables dans les Pays-bas.

Les Ambassadeurs du Roi très-Chrétien avoient trouvé mauvais, que le Roi de Danemarc eut donné dans ses Plein-pouvoirs le titre de Roi de France au Roi d'Angleterre. Ils en avertirent leur Maître, & voici ce qu'il leur répondit. *,, Je ,, ne juge pas à propos, que vous ,, en releviez la difficulté; outre que ,, je néglige ce vain titre, dont le ,, Roi d'Angleterre témoigne de ,, s'honorer depuis si longtems, l'E- ,, crit par lequel vous êtes conve- ,, nus, que ceux qui feroient pris ou ,, omis par les Parties, ne pour- ,, roient nuire ni préjudicier, em- ,, pêche qu'il ne puisse tirer à aucu- ,, ne conséquence. " ‡ Cependant comme les Politiques sont de grans Chicaneurs, & qu'on voit des exemples de chicane beaucoup moins importans dans ces Lettres, si le Roi de France n'eut eu dessein de ménager le Roi d'Angleterre, on auroit

* Tom. II. pag. 300.
‡ Réflex. de l'Aut. de ces Nouv.

bien pû chicaner sur ce sujet : puis qu'il ne s'agissoit pas là des tîtres pris ou omis par un Souverain; mais d'un Tître qu'un Souverain donnoit à un autre, & de la vérité duquel la France ne convenoit pas.

Dans une Lettre du 3. de Septembre 1677. * les Ministres de France écrivoient à Mr. *de Pomponne* deux Nouvelles, qui leur avoient été dites, par le Secretaire de Mr. de *Beverning* Plénipotentiaire de Hollande. La premiére que les Etats Généraux avoient apris, qu'il alloit des Couriers deux ou trois fois la semaine de Madrit à Fontarabie, qui passoient aparemment jusqu'à Bayonne, où étoit Mr. de *Grammont*, qui pourroit négocier quelque chose; parce qu'aussi-tôt que ces Couriers étoient de retour à Madrit, le Conseil d'Espagne, qui est ordinairement si long, s'assembloit incessamment. L'autre que Mr de *Beverning* savoit positivement, que les Espagnols avoient les mêmes vuës & les mêmes espérances de se rendre Maîtres des Provinces-Unies, qu'ils avoient il y avoit soixante ans.

Voici ce que leur répondit le Roi de

* Tom. III. pag. 118.

de France sur cet Article. „ Bien
„ qu'il n'y ait fondement quelcon-
„ que aux soupçons que l'on con-
„ çoit en Hollande des fréquents
„ Couriers qui sont dépêchez de
„ Madrit à *Fontainebleau* *, & qu'au-
„ cun n'ait passé jusqu'à Bayonne,
„ n'aportez point toutefois trop de
„ soin à les détruire, affectez plu-
„ tot de les nourrir sous main, &
„ en laissant entendre que vous n'en
„ êtes pas informez, laissez au Sieur
„ de *Beverning*, l'inquiétude où il
„ paroît être, que lorsque ses Maî-
„ tres s'attachent trop scrupuleuse-
„ ment à ne point traiter sans l'Es-
„ pagne, l'Espagne ne seroit point
„ si religieuse à leur égard, & son-
„ geroit peut-être, à convenir sépa-
„ rément des Pays-bas avec moi:
„ Qu'aucune de vos paroles ne con-
„ tribuë à faire naître cette pensée
„ au Sieur de *Beverning*; mais ne
„ travaillez point aussi à détruire
„ celle qu'il en auroit conçuë. "
‡ Qui sait si Mr. de *Beverning* n'a-

 voit

* Il n'est pas parlé dans la Lettre des Ambassadeurs, de *Fontainebleau* mais de *Fontarabie*. Je soupçonne qu'il y a faute en cet endroit & cela paroît assez par les paroles suivantes.

‡ Addit. de l'Aut. de ces Nouvelles.

voit pas ses vuës particuliéres quand il faisoit parler ainsi aux Ministres de France? Il en est des Ministres des Souverains dans leurs Négociations, comme de leurs Généraux dans leurs Armées. Ils pensent continuellement à se donner le change les uns aux autres.

Si on veut savoir la perte qu'a faite la France en perdant la Ville de l'Isle, on le connoîtra par ce qu'en écrivoit *Louis XIV.* à ses Ministres dans sa Lettre du 24. Septembre 1677. * *Il en est de même*, disoit-il, *de Courtrai à l'égard de l'Isle, & je ne pourrois remettre cette Place à l'Espagne, sans découvrir entiérement l'Isle, qui par sa puissance & par ses richesses se peut dire la Ville Capitale de ce que je posséde aux Pays-bas.*

Ce fut en 1677. que le Prince d'*Orange* passa en Angleterre, & se maria avec *Marie* fille du Duc d'*Yorck* & Niéce de *Charles II.* Ce Voyage & cette Alliance intriguérent un peu les Ministres du Roi très-Chrétien, qui se consoloient pourtant sur les assurances, que *Charles II.* avoit données à leur Maî-

* Tom. III, pag. 161,

Maître. Voici ce qu'en écrivoit Mr. *de Pomponne* aux Ambassadeurs de France à Nimégue*. *L'on s'y flatte* (à la Haye) *que le Mariage de ce Prince aportera une nouvelle face aux affaires, particuliérement à celles de la Paix: mais je dois vous dire, Messieurs, que le Roi d'Angleterre a fait donner de nouvelles assurances à sa Majesté, que ses dispositions & son affection pour ses intérêts seroient toujours les mêmes: qu'il s'étoit cru obligé de guérir par cette Alliance les inquiétudes, que son étroite Alliance avec la France, & la Religion de Monsieur le Duc d'*Yorck *avoient excité dans ses Sujets; mais que, comme elle lui aquerroit plus de créance & d'autorité sur l'esprit de ce Prince, il faisoit état de s'en servir pour le porter plus aisément à une Paix raisonnable & dont sa Majesté eut sujet d'être contente. La suite fera voir si Monsieur le Prince d'O*range *aura plus de déférence pour ses conseils; mais sa Majesté a plus de sujet que jamais d'être persuadée, que les sentimens de ce Prince ne changent point pour elle.*

* Dans sa Lettre du 13. Novembre 1677. Tom. III. pag. 252.

Ce qui est très-assuré, disoit le même dans une autre de ses Lettres ‡, *est que le Roi n'a pas lieu en façon du Monde de regarder cette affaire, comme pouvant aporter préjudice à ses intérêts.* *Tant il est vrai que les plus déliez Politiques peuvent se tromper dans leurs raisonnemens. La suite a fait voir que le Mariage du Prince d'*Orange* étoit le moyen que la Providence vouloit employer, pour ruiner les grands projets du Roi très-Chrétien, & pour abaisser sa puissance.

Je dois ajouter, avant que de finir cet Article, qu'il paroit par la lecture du Livre, qui en fait le sujet, que les Instructions des Ministres de France & leur pouvoir étoient fort limitez. Il faloit qu'ils allassent à la source, toutes les fois, qu'il arrivoit quelque chose de nouveau, ou qu'on faisoit quelque progrès dans la Négociation. Craignoit-on que s'ils savoient le secret de leur Maître, ils ne s'avançassent trop? Il n'y a pas d'apparence. On doit juger plutot, qu'il survenoit des cas imprévus, & que le Conseil

‡ En datte du 20. Novembre. 1677.
* Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

seil de France lui-même n'étoit pas d'abord tout-à-fait déterminé, sur les conditions qu'il accorderoit aux Alliez. C'est, du moins, ce qu'on peut conjecturer par la lecture de ces Lettres.

ARTICLE VIII.

LETTRES *de Messire* ROGER DE RABUTIN, *Comte de Bussy, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Mestre de Camp Général de la Cavalerie Françoise & Etrangére. Avec les Réponses. Nouvelle Edition, où l'on a inséré les trois Volumes de Nouvelles Lettres publiez en 1709. & rangé toutes les Lettres selon l'ordre Chronologique.* A Paris, chez Florentin Delaulne. 1711. in 12. Tom. I. pagg. 419. Tom. II. pagg. 473. Tom. III. pagg. 490 Tom. IV pagg. 436. Tom. V. pagg. 432. du caractére de ces Nouvelles. Se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier, &c.

JE parlai dans mes Nouvelles de Février 1710. pag. 195. des trois nouveaux Volumes des Lettres du Com-

Comte *de Bussy* imprimées à Paris, & j'annonçai en même tems, la nouvelle Edition qu'on en alloit faire conjointement avec les quatre premiers Volumes, qui avoient déja paru. C'est de cette Edition dont je viens de donner le Tître, & dont je m'en vai rendre compte en peu de mots.

On voit d'abord un Avertissement où après avoir assuré que l'Art d'écrire des Lettres est un des moins connus, quoi que tout le Monde s'en mêle, & marqué un défaut de celles de *Balzac* & un autre de celles de *Voiture*, on assure avec raison, que celles qui sont contenues dans ces cinq Volumes sont exemtes de ces deux défauts. On rend ensuite raison de cette Edition, & voici à quoi se reduit ce qu'on en dit.

Ces cinq Volumes comprennent non seulement les Lettres des quatre premiers Tomes, mais encore celles des trois nouveaux. Les anciennes Lettres ont été imprimées sur l'Edition qu'on en fit à Paris en 1706. qui est beaucoup plus correcte, qu'aucune autre qui eut été publiée auparavant en Hollande ou ail-

leurs.

leurs. Toutes les Lettres ſont rangées ſelon l'ordre de leur datte. Quelquefois on rencontroit parmi les Nouvelles Lettres des Réponſes à des Lettres qui étoient dans les premiers Volumes ; & quelquefois la Réponſe à une Lettre, qui étoit dans un des Tomes des *Nouvelles*, ſe trouvoit dans un des Volumes des premiéres. On a remedié à tout cela.

En rangeant les nouvelles Lettres, on en a trouvé quelques unes, qui étoient à peu près les mêmes, que d'autres qui avoient déja paru dans les quatre premiers Volumes ; on les a laiſſées ; & on n'a retranché que celles qui étoient tout-à-fait les mêmes dans les premiéres & dans les derniéres, car on en a trouvé quelques unes de telles. On ſoupçonne que cette diverſité des mêmes Lettres, vient de ce qu'on a eu différentes Copies, & qu'on les a imprimées en différens tems ſur différens Manuſcrits. *Mais on peut encore demander d'où vient la différence de ces Copies ? Voici ma conjecture. Souvent quand on a composé une Lettre, on la change

* Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

en la copiant, & on ne prend pas la peine de marquer ces changemens dans le brouillon qu'on en garde. Il peut se faire que le brouillon & les copies soient tombées en différent tems entre les mains des Libraires.

Enfin, au lieu que dans les Editions précédentes des quatre premiers Volumes, on avoit suprimé les Noms des personnes qui écrivoient au Comte *de Bussy*, ou dont il étoit fait mention, ce qui en rendoit la lecture beaucoup moins agréable, dans celle-ci on a mis ces noms lors qu'on les a pû découvrir par le moyen des *Nouvelles Lettres*, où presque tous les noms paroissent tout au long, par d'autres Livres, & même par la nouvelle Edition des anciennes Lettres, où l'on a imprimé les premiéres Lettres des noms, avec autant d'étoiles, qu'il y a de Syllabes dans ces noms-là.

Je n'entrerai dans aucun détail de ces Lettres. J'ai fait quelques Remarques sur les Nouvelles, dans l'endroit que j'ai cité au commencement de cet Article *. Pour les pre-

* Observez pourtant, qu'on ne doit pas toujours ajouter foi aux Nouvelles qu'on mandoit au Com-

premiéres qui ont paru, elles sont déja trop connuës pour en rien extraire. Je me contenterai de dire, que si on en excepte quelques endroits un peu trop libres, il y a peu de Livres plus propre à former le stile, l'esprit, & le bon gout, que celui-ci.

ARTICLE IX.

OEUVRES DIVERSES *de Mr.* LOCKE. A Rotterdam, chez Fritsch & Böhm 1710. grand in 12. pagg. 568. gros caractére.

C'EST ici le Livre, que nous annonçâmes dans nos Nouvelles d'Avril dernier, pag. 479. Quoi que nous ayons déja indiqué les Piéces dont il est composé; nous les raporterons encore pour en parler un peu plus amplement.

La premiére qui paroît ici est la Lettre sur la Tolérance, qui a fait tant de bruit, & que plus d'un Auteur

te de *Bussy*. Il y a une Lettre, par exemple, où l'on dit une chose fausse, & injurieuse à la Cour de *Hanover*. Je voulois que les Libraires l'effaçassent dans leur derniére Edition; mais ils ont craint, que, si on s'apercevoit de cette supression, cela ne la décriât.

teur m'attribua dès qu'elle parut, quoi que je ne l'eusse pas encore vuë, & que je n'en eusse pas même entendu parler. Voici le titre sous lequel elle parut la premiére fois. * *Epistola de Tolerantia, ad Clarissimum Virum T. A. R. P. T. O. L. A. scripta à P. A. P. O. J. L. A.* On ne comprit pas alors le Mystére de ces Lettres Capitales & initiales. On nous l'explique présentement, elles signifient, *Theologiæ apud Remonstrantes Professorem, Tyrannidis Osorem, Limburgium Amstelodamensem scripta à Pacis Amico, Persecutionis Osore, Joanne Lockio Anglo.* C'est-à-dire, *Lettre sur la Tolérance écrite à Mr. Limborch d'Amsterdam, Professeur en Théologie chez les Remontrans, Ennemi de la Tyrannie, par Jean Locke Anglois, Ami de la Paix, Ennemi de la Persécution.*

Cette Lettre n'eut pas plutot vû le jour, qu'un des Amis de Mr. *Locke* la traduisit en Anglois, & il s'en fit deux Editions à Londres en 1690. Cette même année un Théologien d'Oxford, qui ne se nommoit point, y publia une brochure pour

* Imprimée à Gouda en 1689.

pour y répondre, en datte du 27. Mars, vieux stile. Mr. *Locke* se défendit dans une seconde Lettre en datte du 27. Mai suivant. Le Théologien repliqua dans un Ecrit, où il soutenoit * l'*Intolérance mitigée*. Mr. *Locke* ne vouloit pas repliquer; mais ses Amis l'y engagérent. Il donna donc sa troisiéme Lettre pour la Tolérance, dattée du 20. Juin, 1692. & qui comprend 350 pages *in* 4. Le Théologien ne répondit que douze ans après par un petit Ecrit de 18. pages. en gros caractére. Mr. *Locke*, tout moribond qu'il étoit alors, puis qu'il mourut le 28. Octobre de la même année, répondit par une quatriême Lettre. Quoi qu'elle ne soit pas achevée, le Fragment qui nous en reste, & qu'on a publié avec ses Oeuvres Posthumes, montre qu'il conserva le calme & la vivacité de son esprit, jusques au dernier soupir.

De toutes ces Lettres, on n'a traduit que la premiére. Les autres sont une longue dispute, qu'on n'entendroit pas même bien, à moins

* C'est ainsi qu'on s'explique dans l'Avertissement mis au devant du Livre, dont on donne l'Extrait.

moins qu'on n'eut celles ausquelles elles servent de réponse.

La seconde Piéce de ce Volume est un Traité, *de la Conduite de l'Esprit dans la Recherche de la Vérité.* Ce ne sont proprement que des matériaux, que Mr. *Locke* avoit ramassez, pour en former à loisir un édifice plus vaste & plus régulier. Les transpositions & le dérangement qu'il y a dans cette Piéce, font voir que ce n'étoit que des pensées détachées, que l'Auteur couchoit sur le papier, à mesure qu'elles lui venoient dans l'esprit. On a remedié à ce défaut en mettant châque Article à sa place naturelle.

Il y a de fort bons avis dans ce Discours pour la Recherche de la Vérité, quoi que le stile de l'Auteur soit un peu diffus, de même que dans ses autres Ouvrages. Il veut surtout que l'usage nous aprenne à nous former des idées claires & distinctes, & à faire des raisonnemens justes. Pour montrer qu'à cet égard, de même qu'à tous autres, l'usage produit l'habitude, il raporte l'exemple de ceux qui étudient les Mathématiques. D'abord,

bord, ils ne conçoivent presque rien à ce qu'on leur dit, ou ils conçoivent très-peu.

Avec le tems ils aquiérent la facilité de le concevoir, & enfin ils le conçoivent sans peine. Tout cela est vrai; & est d'ailleurs une suite nécessaire de l'opinion de Mr. *Locke*, qu'il n'y a point d'idées innées, & qu'elles nous viennent toutes des sens. Mais quand toutes les idées seroient innées, cela ne seroit pas moins vrai; puis qu'il est certain que l'usage nous peut faire aquerir la facilité de les trouver en nous-mêmes.

Tout le Monde sait que les Préjugez sont un grand obstacle à la découverte de la Vérité. Mr. *Locke* dit qu'il ne sait qu'un seul remméde pour s'en délivrer; c'est d'examiner ses propres préjugez & de ne se mettre point en peine de ceux des autres. Pour connoître si c'est le Préjugé ou la Raison, qui nous gouverne, nous devons savoir, que tout homme, qui embrasse une opinion, doit supposer, à moins qu'il ne se condamne lui-même, qu'elle est fondée sur de bons principes: qu'il ne la reçoit qu'à propor-

portion de l'évidence qu'il en a, & que ce n'est point par inclination ou par quelque fantaisie qu'il la soutient, mais parce qu'il en a de fortes preuves. Si malgré tout cela, il ne peut soufrir qu'on la combatte, ni examiner avec soin les argumens de ses Adversaires ; il doit avouër que c'est le Préjugé qui le tyrannise. Ce n'est point l'évidence de la Vérité ; qui le persuade ; mais il se repose tranquilement sur une supposition anticipée sans aucun examen, & sur quelque Préjugé qu'il chérit, & dont il ne veut pas qu'on le dépouille. Car si le Dogme qu'il soutient a toute l'évidence, qu'il lui attribuë, & s'il est convaincu de sa vérité, pourquoi craint-il qu'on le mette à l'épreuve ?

Mr. *Locke* n'est point de ceux qui confondent *lire* avec *étudier*. La lecture, selon lui, nous fournit la matiére de nos connoissances ; mais il n'y a que la Méditation seule, qui les digére, & qui les convertisse à notre usage. On peut dire que nous sommes à cet égard des Animaux qui ruminent. Il ne suffit pas de s'accabler d'un tas de Recueils : à moins que nous ne les mâchions à di-

diverses reprises, ils ne peuvent servir à notre nourriture. Si on ne fait que repeter ce que les autres ont dit, ou produire leurs raisons, ce n'est qu'un acte de la mémoire, le jugement n'en est pas mieux, & on n'en devient pas plus savant. Une telle Science n'est fondée que sur le raport d'autrui, & l'ostentation qu'on en fait, n'est autre chose, tout au plus, que discourir par routine, & très-souvent sur de faux principes. Car tout ce qu'on trouve dans les Livres n'est pas toujours bâti sur des principes clairs & solides.

Mr. *Locke* n'oublie pas les Préjugez que les uns ont pour l'Antiquité & les autres pour la Nouveauté, & dit là-dessus tout ce que pensent comme lui toutes les personnes desinteressées & exemptes de Préjugez. C'est que les Hommes ont toujours été à peu près les mêmes à l'égard des Talens naturels. Que l'Education & la Mode ont mis une grande différence entre les différens Ages de plusieurs Pays; & fait qu'une Génération l'a beaucoup emporté sur une autre pour les Arts & pour les Sciences. Il y a un grand

grand nombre de penſées importantes dans ce Traité, dont quelques unes ont beaucoup de raport avec celles du P *Mallebranche* dans son Traité de la *Recherche de la Verité*; quoi que d'ordinaire elles ſoient traitées ou tournées autrement. Comme elles n'ont d'ordinaire aucune liaiſon entr'elles, il ſeroit difficile d'en donner un plan bien exact.

Le troiſiême Diſcours de ce Recueil roule ſur les Miracles. Ces penſées vinrent à Mr. *Locke* en liſant *l'Eſſai de Mr.* Fleetwood *ſur les Miracles*, & la Lettre, qu'on lui avoit écrite ſur le même ſujet. Notre Auteur n'eſt point content des définitions ordinaires qu'on donne d'un miracle; parce qu'il ſuit que les Miracles ne ſeroient point à l'uſage de la multitude, mais des ſeuls Philoſophes; & que même il ſeroit difficile à ceux-ci de s'en ſervir pour déterminer ce que c'eſt qu'un veritable Miracle. Il le définit *une Operation ſenſible, que le Spectateur regarde comme divine, parce qu'elle eſt au deſſus de ſa portée & contraire même, à ce qu'il croit, aux loix établies de la Nature.*

Il répond aux difficultez, qu'on peut

eut faire contre sa définition. Il
soutient que la matiére des Miracles
n'est pas si difficile qu'on se l'imagine. Il dit que les Hommes qui ont
le plus de pénétration, ne sauroient
découvrir jusqu'où peut s'étendre
le pouvoir des Agens naturels ou
les Etres créez; mais qu'il saute aux
yeux de tout le Monde, qu'il ne
sauroit égaler la toute-puissance de
Dieu; d'où il conclut, que le pouvoir supérieur est un Indice infaillible, pour s'assurer de la Révélation
divine, attestée par des Miracles,
produits pour servir de Lettres de
Créance à un Ambassadeur envoyé
de la part de Dieu. Pour donner
une idée plus claire de sa pensée, il
la reduit à ces trois Propositions. 1.
On ne peut regarder une Mission
comme divine, si la Personne qui
en est revêtuë annonce quelque chose, qui déroge à l'honneur ou à l'unité du vrai Dieu; ou qui combatte
la Religion Naturelle ou les Principes de la Morale; parce que Dieu
a découvert ces grandes Véritez
aux Hommes par les lumiéres de la
Raison, & qu'il est impossible qu'il
leur enseigne le contraire par la Révélation; puis qu'en ce cas il détrui-

truiroit l'usage & l'évidence de la première, sans laquelle on ne sauroit distinguer la Révélation divine des impostures du Diable.

2. Il ne faut pas attendre, que Dieu nous envoye quelcun exprès pour nous instruire des choses indifférentes ou de peu de conséquence, ou qui se peuvent découvrir par l'usage de nos Facultez naturelles.

3. Le seul cas où l'on peut accorder une Mission céleste avec la haute Idée & la vénération profonde que nous devons avoir pour la Divinité, ne sauroit être que la Révélation de certaines véritez surnaturelles, qui se raportent à la gloire de Dieu, & au grand intérêt du Genre Humain.

Les Opérations extraordinaires, qui servent à rendre témoignage à une telle Révélation, doivent être regardées avec justice comme des Miracles, qui portent les marques d'un pouvoir supérieur, aussi longtems qu'il ne paroit aucune Révélation différente accompagnée de marques d'un plus grand pouvoir. Car il n'y a nulle apparence, que Dieu voulut abandonner sa préroga-

tive, jusqu'à soufrir qu'une de
; Créatures mit les seaux de son
torité Divine à une Mission, qui
; viendroit pas de sa part. Outre
ue ces événemens surnaturels sont
unique moyen, qui reste à Dieu,
lon nos idées, pour assurer les
Hommes, en qualité de Créatures
aisonnables, de ce qu'il trouve à
ropos de leur réveler, & qu'il ne
eut jamais consentir qu'on le lui
rrache, pour servir aux vuës par-
iculiéres d'un Etre inférieur, qui
ntreprend de s'opposer à lui. Les
narques donc d'un pouvoir supé-
ieur ont été & seront toujours un
Guide infaillible, pour conduire les
Hommes dans l'examen des Reli-
gions, & leur montrer celle qu'ils doi-
vent embrasser comme divines quoi
u'ils ne puissent determiner au juf-
e ce qui est ou qui n'est pas au def-
us des forces d'un Etre créé.

La quatriéme Piéce de ce Volu-
e est la Méthode de dresser des
ecueils, qui a déja paru dans le
ome II. de la *Bibliothéque Univer-
le*, & dont je sai que plusieurs
ersonnes se sont servies utilement.
tte Méthode n'aprend ni ce qu'on
it extraire d'un Livre, ni sous
quel

quel Tître il le faut placer : m[...]
seulement comment on peut dirig[...]
ses Recueils en ordre Alphabétique
& mettre pourtant toutes ses Re-
marques tout de suite. Je dou[...]
que pour cela on puisse trouver un[...]
méthode plus ingénieuse & plu[...]
commode que celle de Mr. *Locke*.

On voit en cinquiême lieu da[...]
ce Volume les Mémoires pour ser-
vir à la Vie du Comte de *Shaftes-
bury* tirez des papiers de M. *Lock[...]*
& dont Mr. *le Clerc* a fait usa[...]
dans le *Tome VIII.* de sa *Biblioth[...]-
que Choisie*.

On a mis à la tête de ce Recue[...]
l'Eloge Historique de Mr. *Locke*
qui se trouve dans le Tome VI. d[...]
la même *Bibliothéque Choisie*. Ce[...]
Eloge est terminé par l'Epitaphe La-
tine de Mr. *Locke* faite par lui-même
& qui n'avoit point été publiée en-
core.

ARTICLE X.

Extrait de diverses Lettres.

De *Hollande*. Les Sieurs *Wa[...]-
berges* ont publié depuis peu l[...]
Livre suivant. *Cornelii à Beughe[...]*
Ap[...]

pparatus ad Historiam Litterariam ovissimam variis Conspectibus exhibndus, quorum quintus & ultimus ipsi seculi nunc prodit, qui est Biographia Eruditorum Critico-Cuiosa, seu Dispositio Harmonica Scriprum Operumque, quorum Summaia & contenta in Actis & Ephemeribus Eruditorum totius fermè Eupæ ad finem usque seculi à C. N. XVII. *seu Ann.* MDCC. *exhibentur. ccedunt Supplementum Omissorum, & Dispositio quarta Auctorum & Oerum in quinque hisce Conspectibus recensitorum, cum Appendicibus Addendorum & Corrigendorum ad quator priores. Amstelædami. Apud Janssonio-Waesbergios.* 1710. *in* 12.

On a présentement un si grand nombre de Journaux, & chaque Journal a tant de Volumes, qu'on perd un tems infini à chercher ce qu'on veut trouver, sans le secours des Ouvrages de Mr. *de Beughem*, qui a composé des Indices très-commodes, qui ont raport à tous ces Journaux

Henri Scheurleer Libraire de la Haye a imprimé les *Ordonnances Militaires du Roi de France* &c. Ce Livre a bien été imprimé à Paris; mais l'Edition n'en a pas été distribuée

buée, je ne sai pourquoi. L'Edi
tion de la Haye est corrigée & aug
mentée par l'Auteur. On assur
que ce Livre a passé par les mai
de tout ce qu'il y a en France d'O
ficiers de distinction, qui l'ont lû
& examiné. Ce n'est ni l'Ouvrage
ni les réflexions d'une seule personne.

Le IV. Tome des Sermons de *Tillotson*, traduits en François par Mr. *Barbeyrac*, vient d'être imprimé, & le X. & dernier Tome de l'Histoire de *Louis XIII*. par Mr. le *Vassor* paroîtra au premier jour. Le Sr. *Brunel*, qui l'imprime, fournira les Tomes separez jusqu'à la fin de cette année, après quoi il ne les vendra que complets.

Table des Matiéres principales.

Juillet 1710.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
Chez qui l'on trouve toute forte de Musique.

M.DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

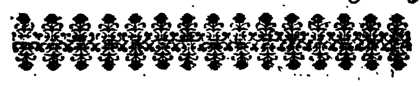
AVERTISSEMENT.

On vend à Amsterdam,

Chez PIERRE MORTIER,

UNE Grande Carte des Pays-bas, & le Pays Conquis où est compris une partie des Côtes d'Angleterre & de Flandres, & les Pays où se trouvent Calais, Dunkerque, Furnes, St. Omer, Nieuport, Ostende, Bruges, Ypres, Menin, Courtray, Lille, Tournay, Douay, Valencienne, Anvers, Bruxelles, Mons, Charleroy, Malines, Louvain, Namur, Venlo, Ruremonde, Maestricht, Liege, &c. On a corrigé cette Carte d'un grand nombre de fautes & ajouté les Degrez, & les Limites de chaque Territoire, &c. La gravûre & les Caractere très-bien gravés. Cette Carte est augmenté de 3 feuilles qu'on vend séparément & font en tout 21. feuilles qu'on peut coler en une Grande Carte ou bien en deux à cause de sa grandeur; on la peut aussi relier avec d'autres Cartes dans les Atlas

Idem une Grande Carte de l'Espagne & du Portugal, où sont marqués tous les Campemens & Marches que l'Armée des Alliés a fait en Catalogne, Espagne &c. jusqu'à present.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Aout 1710.

ARTICLE I.

SACRORUM ELÆOCHRISMATON MYROTHECIA TRIA, *in quibus exponuntur Olea atque Unguenta Divinos in Codices relata: Et olim vel cunctis universim Gentibus, in vitæ quà quotidiano, quà molliore cultu; vel nominatim apud Israëlitas, tam in Sacrorum Antistibus, Lotis, Supellectilibus, quàm in Regibus solemniter inaugurandis usurpata. Auctore* FR. FORTUNATO SCACCHO *Ordinis Eremitarum S. Augus-*

gustini, Apostolici Sacrarii Præfecto. Opus eruditione multiplici conspersum, & instituta Veterum, Literasque reconditiores, Hebraïcas, Romanas, hujus argumenti occasione passim illustrans. Nec antea sic emendatum. Adornatum Figuris elegantissimis. Amstelædami, apud Petrum de Coup. C'est-à-dire, *Trois Boëtes des Huiles Sacrées, qu'on employoit dans les Onctions; dans lesquelles on explique les Huiles & les Oignemens dont il est parlé dans la Bible; & qui étoient employez anciennement ou chez toutes les Nations, soit dans l'usage ordinaire, soit par ceux qui avoient un soin particulier de leur corps, ou principalement chez les Israëlites, tant dans la Consécration solemnelle des Ministres des choses Saintes, des lieux, des meubles, que dans celle des Rois. Par Fortunat Scacchi, de l'Ordre des Ermites de S. Augustin, Maître de la Chapelle du Pape &c.* A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1710. in Folio. Colomn. 1154. Sans y comprendre les Préfaces & les Indices. D'un caractére plus gros que celui de ces Nouvelles. On

ON a mis au devant de cet Ouvrage l'Eloge de *Fortunat Scacchi* tel qu'on le trouve dans l'*Encomiasticon Augustinianum* de *Philippe Elssius*. Le P. *Labbe* * parle dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum* de cet *Elssius*, & il avertit les jeunes Gens, qu'ils ne doivent pas trop se fier à cet Auteur, parce que plein de zéle pour son Ordre, il a ramassé de toutes parts avec empressement & sans précaution tout ce qu'il a cru pouvoir contribuer à en relever la gloire; sans examiner ce qu'il disoit, en bon Chronologue & Historien. C'est ce qui a fait qu'il a donné dans les Fables & a commis de très-lourdes fautes. Le P. *Labbe* ajoute, qu'*Elssius* en raportant les Ouvrages des Auteurs de son Ordre, ne fait souvent que copier les Catalogues de ceux qui l'ont précédé, sans qu'il y mette rien du sien.

On peut justifier en partie ce que dit le P *Labbe*, par l'Eloge qu'*Elssius* fait de *Scacchi*, s'il a été fidellement copié dans l'Edition dont je parle. Car *Elssius* se contente de dire que *Scacchi* étoit Fils de *Ja-*

* Pag. m. 178.

ques Olivier Scacchi Chevalier d'une ancienne & illustre Famille d'Ancone. Il n'a garde de nous aprendre que *Jaques Olivier Scacchi* avoit eu ce Fils d'une servante *. Ce n'est pas que le Fils en doive moins être estimé pour tout cela : mais on n'en juge pas ainsi ordinairement. Quoi qu'il en soit de la naissance de *Fortunat Scacchi*, il fut d'abord nourri dans un Couvent de l'Ordre de S. *Augustin* dans la Ville de *Fano*, où on lui donna le nom de *Frère Fortunat*. Non par ses Parens, qui eûrent la cruauté de l'exposer; mais par les Directeurs d'un Hôpital de la Ste. Vierge. A l'age de cinq ans, ses Parens se repentant aparemment de leur faute, le reconnurent pour leur enfant; & le firent élever. Il alla en Espagne en 1596. & fit ses Etudes en Théologie à Complute. Etant de retour en Italie, il y aprit la Langue Hébraïque. Pour la Grecque il ne s'y attacha que dans sa Vieillesse. Il avouoit lui-même dans une Lettre qu'il écrivoit à *E-*

ry-

* Voyez diverses particularitez remarquables dans la *Pinacotheca III.* de *Janus Erythraeus.* On a mis ce qui concerne *Scacchi* au devànt de cette Edition.

ticius Puteanus en 1619. ‡ qu'à peine savoit-il les principes de cette Langue, *cùm Græcam Linguam vix ego à limine salutaverim*. Il enseigna en plusieurs endroits d'Italie; & se fit aussi estimer par ses prédications. *Scipion Cobibutio* * Cardinal du Tître de Sainte *Susanne*, l'honora de son amitié. Mais il fut surtout estimé du Cardinal *Maphée Barberin*, qui étant devenu Pape sous le nom d'*Urbain VIII*. le fit venir à Rome en 1624. & le fit Maître de sa Chapelle. Il posseda cet emploi pendant quinze ans. Sa santé ne lui permettant pas de loger dans le Vatican, comme son emploi sembloit l'exiger, on soupçonne que cette raison fit que le Pape s'en dégouta; ou, peut-être, parce qu'il avoit parlé un peu trop librement du S. Pére. Il demanda en vain quelque récompense de ses longs travaux dans un âge fort avancé. On lui fit croire qu'il avoit formé le dessein de se défaire de sa Charge, qui fut donnée à un autre

‡ On l'a mise au devant de cet Ouvrage dans cette Edition.

* Erythræus Papelle *Cobellutio*.

Presque dénué de toutes choses, il vendit sa Bibliothéque & se retira à Fano, où il mourut aveugle à l'âge de 70. ans.

Il a fait divers Ouvrages, que nous ne raporterons pas ici, nous contentant de parler de celui qui fait le sujet de cet Article. Mr. *König* * ne nous en parle pas assez distinctement, quand il se contente de dire que c'est un long Ouvrage *in* 4. imprimé en 1626. Tout l'Ouvrage ne parut pas en même tems. Le premier Livre fut imprimé à Rome chez *Zanetti* en 1625. Le second chez le même en 1627. Le troisiême Volume ne parut qu'en 1637. l'Auteur étant alors âgé de 62. ans. Il dit lui-même qu'il auroit paru plutôt, s'il eut été assez riche, pour fournir aux frais de l'Impression; & qu'il y auroit même ajouté un quatriême & un cinquiême Livre. J'ignore si ces deux derniers ont jamais paru, & j'en doute fort. Le premier de ces deux derniers devoit traiter des onctions, des parfums, & des cérémonies des Noces, & en particulier de l'oignement précieux que la Femme péche-

* Dans sa *Bibliotheca Vetus & Nova.*

cherefſe verſa ſur *Jeſus-Chriſt*. Et le ſecond des mêmes choſes à l'égard des enterremens & ſurtout de celles que les ſaintes femmes emploÿerent dans le deſſein d'embaumer le Corps du Seigneur. Les trois premiers, qui avoient déja paru dans le tems que nous venons de marquer, furent réimprimez enſemble *in folio* à Amſterdam, chez *Halma* en 1702. Le Sieur *de Coup* ayant acheté le reſte de l'Edition, y a fait mettre un nouveau tître, & nous a fourni l'occaſion d'en parler; car nous avouons, que nous n'avions point vû auparavant cette derniére Edition.

Dans le premier Livre *Scacchi* explique la compoſition & l'uſage de l'Huile Sainte qu'on emploÿoit dans la conſécration des Sacrificateurs, des Autels, des Tabernacles, & de tous les Vaiſſeaux ſacrez. Il nous donne même la Figure de la plupart de ces choſes avec leurs explications.

Dans le ſecond Livre, l'Auteur traite de cette Conſécration ellemême, & c'eſt pour cela qu'il lui donne le nom particulier de *Myrothecium Conſecrationis*. Il y parle

pourtant encore de l'huile Sainte, & en fait voir le prix, par celui des Aromates, qui entroient dans sa composition. Il parle aussi du Tabernacle, du Chandelier, de la Table des pains de propositions des Autels, de l'Arche, des Cherubins qui la couvroient; des Sacrificateurs & des Sacrifices, & d'un grand nombre d'autres choses, qui concernent le Culte Lévitique; en sorte que l'Auteur donne beaucoup plus qu'il ne promet dans son Titre.

Le troisiême Livre a pour titre *de l'Inauguration du Roi d'Israël.* L'Auteur y explique tous les Ordres des Sénateurs de la République d'*Israël*, & tous les Ordres Militaires. Il y parle de la pompe de l'Inauguration, de l'adoration qu'on rendoit au Roi consacré, des Acclamations, des Cantiques qu'on chantoit devant lui, & de toutes les Cérémonies qu'on observoit dans la Consécration des Rois. A l'exemple des Critiques, il ne se renferme pas tellement dans les bornes de son sujet, qu'il ne fasse des courses sur les frontiéres, & dans les Pays Voisins. Il employe tout ce que les Au-

Auteurs Profanes & les Ecrivains sacrez peuvent lui fournir pour éclaircir son sujet; & il y a peu de passages de l'Ecriture, où il soit parlé des matiéres qu'il traite, sur lesquels il ne répande quelques lumiéres. Il y en a même toujours quelques uns, qui font l'argument de ce Chapitre. On y a joint de bons Indices des passages expliquez. Mais au lieu d'en donner autant qu'il y a de Livres; il auroit falu n'en donner qu'un seul, surtout puis que les pages se suivent dans cette Edition. On auroit par là dispensé le Lecteur de chercher trois fois. Ce même défaut régne dans plusieurs autres Livres, & surtout dans *le Pline du P. Hardouin*. Il n'y a presque que ceux, qui sont obligez de se servir souvent des Indices des Livres, qui sachent en connoître les défauts, & qui soient capables d'en composer qui soient un peu exacts. Par malheur, c'est un Ouvrage si pénible & si ennuyant, qu'il y en a peu de ceux qui seroient capables de s'en bien aquitter, qui veuillent s'en donner la peine. Au reste, nous n'entrerons dans aucun détail de l'Ouvrage de *Scacchi*, parce qu'il n'est pas nouveau.

ARTICLE II.

LETTRE *écrite d'Allemagne à l'*AUTEUR, *où il est parlé de* DIVERS LIVRES, *dont on n'a point fait mention dans ces* NOUVELLES*.

J'AI fait depuis peu à Helmstadt une petite course fort agréable, dont il faut, Monsieur, que je vous rende compte. Vous savez que cette Université, fondée en 1576. par le Duc *Jules* de Brunswick, d'où elle a pris son nom de *Julienne*, a toujours eu des hommes célébres en tout genre de Littérature, mais surtout par un caractére infiniment plus estimable que tout le savoir du Monde, c'est la modération & l'amour de la paix & de l'union entre les Chrétiens.

Cet-

* L'Auteur de cette Lettre n'avoit point encore vû les *Mémoires* imprimez à Rotterdam, chez *Abraham Acher*, où il est parlé des mêmes matiéres que dans cette Lettre. Il ne faut pas s'etonner s'il ne les avoit pas vûs, puis qu'ils ne sont pas encore tombez entre mes mains, quoi que je demeure, pour ainsi dire, à la porte de la Ville où ils sont imprimez. Si l'on ne parle pas de certains Livres, c'est la faute des Libraires qui les impriment, qui n'ont pas le soin de nous en avertir.

Cette Académie n'a pas dégénéré à cet égard, non plus qu'aux autres, depuis le célébre *George Calixte*, qui avoit trouvé le rare secret d'unir une profonde & vaste érudition avec une très-grande modération.

Discordi quamvis multùm frendente caterva.

On accuse ordinairement les Théologiens moderez de foiblesse & de timidité, & cela peut bien être vrai de quelques uns: mais il me semble qu'on fait injustice à cet égard aux Théologiens de distinction, & qui ont par conséquent à soûtenir sur un Théatre public un caractére, qui constamment n'a pas à beaucoup près la pluralité des voix. Il faut avoir, au contraire, un grand courage & une ame au dessus du commun, pour s'exposer sans cesse de la part de ses propres Fréres aux accusations atroces d'être des perfides & de faux Fréres, qui livrent piés & poings liez la Vérité & l'*Orthodoxie* entre les mains de l'Ennemi. Je trouve bien plus en sureté ces Théologiens emportez & soutenus par la Populace

Quos
Defendit numerus, junctæque
umbone Phalanges.

Cette espéce de persécution a été le sort ordinaire de ceux qui, dans quelque Parti que ce soit, ont voulu rapprocher les Esprits, soit en s'éloignant des extrémitez violentes, où ne se jettent que trop plusieurs Théologiens, soit en adoucissant ce qu'il y a quelquefois de dur & de crud dans les expressions, ou en éclaircissant mille & mille mal-entendus, qui font qu'on se porte des coups d'autant plus furieux, qu'on se bat presque toujours sans se voir, *Andabatarum more*. C'est ce talent pacifique que *George Calixte* fit valoir durant toute sa vie, parmi mille contradictions, & que ses Successeurs ont cultivé avec soin; sans se mettre beaucoup en peine du nom de Secte *, qu'on leur a donné, pour les rendre odieux; mais qui se peut aussi prendre en très-bonne part.

Le plus ancien Théologien d'Helmstadt est à présent Mr. l'Abbé *Fabrice* ‡, qui après avoir employé

* Calixtins.

‡ Il est Abbé de Lautter, où il y a un beau Monastere entre Helmstadt, qui apartenoit autrefo

ployé pendant plus de trente ans avec beaucoup d'honneur & de distinction ses beaux talens tant dans l'Université d'Altorph (qui, par parenthése, lui est redevable du Privilége qu'elle a d'enseigner la Théologie) que dans celle d'Helmstadt, se trouve à présent dans l'agréable situation, que *Ciceron* souhaitoit à un honnête Homme, qui a bien servi le Public. *Otium cum dignitate.*

Comme il n'y a point de mérite sans quelques traverses, Mr. l'Abbé *Fabrice* a eu les siennes, & c'est un petit morceau d'Histoire, dont je vous ferai part d'autant plus volontiers, que les Piéces en ayant été pour la plûpart rendues publiques, j'en puis bien parler, sans être accusé de me vouloir mêler de trop de choses.

Vous aurez sû, sans doute, qu'on a voulu rendre suspecte la Religion de Mr. *Fabrice* par un certain Ecrit publié d'abord par quelque Jesuite de Cologne, & ensuite en plusieurs autres lieux. Cet Ecrit attribué aux Théologiens d'Helmstadt en général & au Docteur *Fabricius* en parti-

aux Bénédictins, & qui avoit été fondé par l'Empereur *Lothaire*.

ticulier portoit en substance, *qu'il y a si peu de différence entre la Religion Protestante & la Religion Romaine, qu'un Protestant peut en bonne conscience embrasser cette dernière, s'il le trouve expédient.* L'Université fit imprimer en 1708. sa *Protestation* publique contre cet Ecrit, & je me souviens de l'avoir vuë dans vos *Nouvelles de la République des Lettres.* Quoi que cette Protestation contienne indirectement l'Apologie de Mr. *Fabrice* sur qui les soupçons rouloient presque uniquement, il a cru être obligé de se justifier en son propre nom contre une accusation si atroce. C'est ce qui ne lui a pas été difficile; puis qu'elle n'étoit fondée que sur un Ecrit sans aveu, & qu'il a même desavoué formellement, comme une imputation de ses Ennemis & de ceux de la Religion Protestante. Voici comme il parle de cet Ecrit dans une Piéce publique, que je n'ai pas vuë, & que je ne cite qu'après la Dissertation de Mr. *Frik*, dont je parlerai plus bas. Il l'appelle *Responsum nec plenum, nec cum præscitu meo, immo mendosè editum;* *atque hoc*, continue-t-il, *quod jam*

sci-

scribo, solemnis contra illam Editionem, Protestationis vim habere, próque tali agnosci volo atque jubeo.

Il eſt vrai qu'il ne diſconvient pas d'avoir été conſulté ſur le cas important & délicat, dont il s'agiſſoit alors, & d'avoir même donné une Réponſe; mais il ſoutient fortement que celle qu'on a renduë publique eſt tellement tronquée & falſifiée, qu'il ne peut la reconnoître pour la ſienne. Il s'étoit même déja expliqué ſur cette matiére aſſez ouvertement, pour être à couvert de tout mauvais ſoupçon dans une Diſſertation *, où il agite cette Queſtion, s'il eſt permis de quitter une bonne Religion, & que l'on croit telle, pour en prendre une qu'on croit fauſſe; & cela par des intérêts temporels. Car, après avoir établi là-deſſus ſes principes, qui ſont ceux de tous les Proteſtans, &, je penſe, de tous les Chrétiens, ou même de toutes les perſonnes de bon ſens, & repondu à certaines objections, à la vérité bien frivoles, il con-

* Imprimée pour la premiére fois en 1688. à [...]torph, & depuis à Helmſtadt en 1699. *Aman. [...]ol. Diſſert. IV.*

conclut pour la négative en ces termes. *Non obstant igitur objectiones allatæ, quominus iterum apertè atque intrepidè pronunciemus ab orthodoxa ad heterodoxam Religionem, commodi temporalis causâ, illæsâ conscientiâ, transire Christianorum posse neminem.* Mais comme il y a long-tems que cette Dissertation est publique, & que l'on pourroit croire que depuis, par complaisance, ou par quelque autre motif Mr. *Fabrice* a changé de sentiment, il faut voir de quelle maniére il se défend de l'accusation intentée contre lui à l'occasion de sa prétenduë *Réponse*.

Je vous ai déja parlé, Monsieur, d'une Protestation, qu'il a fait contre cet Ecrit, & que je n'ai pû voir, quelque perquisition que j'en aye faite. Mais il m'est tombé deux autres Piéces entre les mains, où il me semble qu'il s'est expliqué assez nettement, pour en être content, surtout ne s'agissant que d'un particulier, dont les sentimens ne doivent pas tant intriguer le Public. La premiére de ces Piéces est une *Lettre* * *aux personnes de pieté & de savoir en Angleterre, où il défend sa ré*

* Elle est dattée du 8. d'Octobre, 1708.

putation contre les fausses & injustes rélations, qu'on a faites contre lui. On avoit envoyé au Docteur *Fabrice* à Helmstadt deux de ces Gazettes imprimées, qui courent la Ville de Londres sous le tître de *Post-Boy*; où ce Docteur fut bien surpris de se voir aussi cruellement déchiré, qu'il l'est dans ces Ecrits. Son Apologie roule principalement sur ces trois chefs. 1. Qu'il ne connoit point pour sien un Ecrit falsifié, tronqué, & corrompu, tel qu'est celui qu'on a publié sous son nom. 2. Qu'il est prêt à défendre contre tous le sentiment, qu'il a exprimé dans son véritable Ecrit, sous les *précautions* & *restrictions*, qu'il y a aportées; pourvu pourtant que ce ne soit pas par des Ecrits publics; parce qu'il n'est, dit-il, ni d'humeur, ni de loisir de consumer en disputes inutiles, le tems, qui lui reste à vivre: *nec mihi aut vacat aut placet reliquum vitæ tempus disputando, hoc est, inutiliter consumere*; mais bien dans une Conférence publique & bien réglée avec des personnes doctes tant Ecclésiastiques que Séculiéres; où l'on ait tous les Livres & tous les autres moyens né-

cessaires pour s'éclaircir. Il se fait fort de faire voir dans une pareille Conférence, qu'il ne favorise point les erreurs, les abus, & les superstitions des *Papistes*, qu'il ne les exténuë point, & qu'il ne conseille point d'embrasser leur Religion. 3. Il soutient que dans le jugement qu'il a fait de l'Eglise Romaine, il ne s'est point éloigné du sentiment de ses Prédécesseurs, qui est qu'à la vérité les Papistes sont engagez en diverses erreurs; mais qu'ils n'errent pourtant pas dans le fondement de la Foi, *Pontificios variis quidem erroribus esse implicitos, non tamen errare in fundamento fidei*; & il attribuë le même sentiment à plusieurs célébres Théologiens Réformez, tant de France que d'ailleurs. Mais, ajoute-t-il, aucun de nos Théologiens n'a été assez stupide & assez extravagant, pour tirer de ce principe cette conséquence fausse & absurde, qu'il est permis, pour un intérêt temporel * de quitter la Religion de ses Ancêtres, & d'embrasser, ou la Religion Catholique Romaine ou quelque autre que ce soit. Il ajoute qu'il a toujours nié cette con-

*Commodi temporalis causâ.

[co]nséquence, qu'il la nie encore, [e]t qu'il la niera toujours.

J'avouë que ces deux clauses, *la [R]eligion des Ancêtres* & *l'intéret tem[p]orel*, me paroissent hors d'œuvre [i]ci, & que mon sentiment seroit [m]oins limité; c'est que, tant qu'un [h]omme est persuadé que sa Religion [e]st la véritable Réligion, & que les [a]utres sont ou mauvaises, ou mê[m]e moins bonnes, il ne lui est pas [p]ermis en bonne conscience de la [q]uitter. Quoi qu'il en soit; voici [u]n beau passage de *George Calixte*, [q]ui aparemment expliquera la pen[s]ée de Mr. *Fabrice* avec beaucoup [p]lus de netteté & de précision; *Pon[t]ificiam igitur, quæ tot additamentis, [t]um alia, tum præsertim dogmata de Pœnitentiâ & Eucharistiâ contami[n]ari & perverti, tum Pontificem [s]uum Universæ Ecclesiæ Monarcham [s]e fingere, & dum super Imperato[r]es & Reges se effert, hoc ipsorum [I]mperiorum & Regnorum quietem [t]urbare passa est; etiamsi Ecclesiæ ti[t]ulo non prorsus denudemus, pluri[m]is tamen superstitionibus, abusibus, & corruptelis scatere, ab Apostolicâ & antiquâ plurimùm recedere, & [i]nquinatissimam esse affirmamus. Ex*

quo

quo porro consequitur neminem, qui quidem adsequatur & intelligat, aut opportunitatem assequendi & intelligendi habeat, salvâ suâ conscientiâ & sine offensâ Dei, qui sinceritatis Auctor est & patronus, à puriore ad hanc impuram transire posse.

Il paroîtra que c'est la pensée de Mr. *Fabrice* par une autre Lettre à un Ami Anglois, qui roule principalement sur deux chefs, dont l'un regarde la Faculté Théologique d'Helmstadt en général, & l'autre Mr. *Fabrice* en particulier. A l'égard de la Faculté Théologique d'Helmstadt, il dit que c'est une imputation fausse & malicieuse, que celle que l'on fait à cette Faculté, d'enseigner qu'il est permis à un Protestant d'embrasser le Papisme. *Nous suivons*, dit-il, *à cet égard la saine Doctrine, qui nous a été transmise par nos Ancêtres, c'est que, quoi que nous ne croyions pas que l'Eglise Romaine renverse entiérement les fondemens de la Foi, & que nous n'ôtions pas l'espérance du salut à tous ceux qui en font profession, cependant, à cause d'un grand nombre d'erreurs énormes & d'abus dangereux, où elle se trouve enveloppée,*

nous ne croyons pas qu'aucun Chrétien mieux instruit puisse légitimement embrasser cette Communion. C'est là à peu près ce que signifient en François les paroles de *George Calixte*, que je viens d'alleguer.

Pour ce qui regarde Mr. *Fabrice* en particulier, il s'inscrit en faux contre cinq Articles, qui lui avoient été imputez dans un Ecrit public, au mois d'Août de la même année. Il dit donc 1. qu'il est très-faux, qu'il ait contribué au changement de Religion de ** ni qu'il l'ait conseillé. 2 Qu'il est très-faux qu'aucun de ses Collégues ait déclaré aucun dessein, qu'il eût d'assembler contre lui les Membres de la Faculté. 3. Qu'il est très-faux qu'il ait rien avancé là-dessus contre la Doctrine de ses Ancêtres. 4. Qu'il est très-faux que deux Prédicateurs de la Cour ayent été destituez de leurs emplois, pour avoir prêché contre lui. 5. Qu'il est très-faux, qu'il passe pour l'Auteur du Libelle (*Libelli*) qui établit qu'il est permis d'embrasser la Religion Romaine, que pour cela il s'est rendu odieux & méprisable à l'Université, & qu'aucun Etudiant ne veut plus entendre ses Leçons. C'est

C'est en effet une grande injustice, & une bevuë bien grossiére de confondre la modération avec l'indifférence & de soupçonner d'abord de mauvaises intentions tous ceux, qui ne disent pas anathême aux opinions opposées à celles de leur Parti. On peut bien à la vérité quelquefois cacher de mauvais desseins sous le voile de la modération; & il est vrai, que dans les Controverses de Religion, on a souvent remarqué, que la douceur est un effet de la mollesse & de la timidité: mais alors ce sont des défauts personnels, qu'il ne faut pas imputer à la douceur & à la modération même, qui constamment sont de très-grandes vertus. Jusqu'à ce que de pareils desseins éclatent par la conduite & par les effets, qu'on en ait des preuves qui ne soient point équivoques, ou, pour le moins, des indices très-violens, l'équité naturelle, aussi bien que le respect, qui est dû au Scrutateur des cœurs, veulent que l'on suspende pour le moins son jugement. Mais lors qu'on fait des protestations & des desaveus publics, tels que ceux qu'a faits Mr. *Fabrice*, il me semble que per-

personne n'eſt en droit d'en exiger davantage, & qu'il n'y a ni juſtice, ni charité à faire de plus amples perquiſitions. Il y en a beaucoup moins à s'acharner contre un homme de mérite & de diſtinction, comme on a fait dans une Diſſertation, d'ailleurs très-docte & très-inſtructive, dont il faut à préſent que je vous rende compte, parce qu'elle contient des choſes bien curieuſes & bien dignes de l'attention du Public. En voici le Tître.

JOHANNIS FRICKII *V. D. M.* BRITANNIA RECTIÙS *de* LUTHERANIS EDOCTA; *ſeu de Fide Lutheranorum in Romanam minimè pronâ; & de orto apud Britannos è Libello Helmſtad. Scandalo Epiſtol. Diatrib. Ad Reverendum Tho. Ittigium, &c. Ulmæ.* 1709. C'eſt-à-dire, *L'Anglèterre mieux informée touchant les Luthériens &c.*

MR. *Frick* répond dans cette Lettre, autant qu'il a pu être informé des choſes, à dix Queſtions faites par l'illuſtre Societé de la Propaga-

tion de la Foi dans les Pays étrangers, établie en Angleterre par autorité Royale. Il répond, dis-je, à dix Questions de cette Societé, au sujet d'un changement de Religion, qui a beaucoup fait de bruit en Allemagne, il y a quelques années, & d'une *Réponse* attribuée à quelques Théologiens, que l'on prétend avoir favorisé ce changement. Voici les Questions. * La premiére si la Princesse, qui a embrassé la Religion Romaine à combattu quelque tems pour sa propre Religion. La 2. si le Prince son Pére a donné les mains à ce changement. La 3. S'il y a eu quelques Prédicateurs de la Cour, qui ayent parlé librement contre ce changement dans leurs Sermons prononcez à la Cour. La 4. si la Princesse a été contrainte de faire abjuration publique de sa Religion; quoi qu'on lui eût promis de l'en dispenser. La 5. où cette Abjuration s'est faite, & en quels termes. La 6. si les Docteurs d'Helmstadt ont été consultez, si ç'a été en public ou en particulier, & ce que chacun d'eux a répondu. La 7. quel a été le jugement de l'Acadé-

* Pag. 10. 11.

démie sur la *Réponse* ‡ en question, lors qu'elle a paru. La 8. de quelle maniére se sont conduites à cet égard les autres Universitez d'Allemagne. Si leurs Docteurs ont écrit contre cette *Réponse*, ou s'il paroît par leurs Ecrits que tous les Luthériens la regardent avec indignation. La 9. comment il est arrivé que cette *Réponse* a vû le jour. La 10. dans quels Ecrits les Papistes ont triomphé de la prétenduë conformité des Luthériens avec eux, soit à Mayence, soit à Cologne, soit ailleurs.

Je ne m'arrêterai pas à plusieurs réflexions préliminaires que fait Mr. *Frik* * à la loüange d'un Régne, qui fait aujourd'hui le sujet de l'admiration ou de l'éfroi de toute l'Europe; & sur l'état présent de la Nation & de l'Eglise Anglicane. Je souscris aux loüanges de tout mon coeur, & pour le reste, je ne m'en mêle pas. Je n'insisterai pas non plus sur divers endroits, où le Docteur *Fabrice* me paroît fort mal trai-

‡ C'est celle qu'on a d'abord attribuée à Mr. *Fabrice*, & puis à la Faculté Théologique d'Helmstadt.

*Pag. 1-5.

té. C'est une affaire personnelle, & j'aime mieux m'en tenir à la réponse que fait Mr. *Frik* aux Questions des Anglois.

D'abord il aplaudit * avec raison au zéle véritablement Chrétien, qu'ils ont fait paroître dans cette occasion, ponr les intérêts & pour la gloire de la Religion Protestante. Il falloit, en effet, aux Protestans, où je comprens aussi les Réformez, un pareil aiguillon & un exemple de ce poids, pour les réveiller de leur indifférence & de leur sécurité; pendant que leur Ennemi commun remue Ciel & Terre, pour avoir des Prosélytes, & qu'il montre en toute occasion une si grande jalousie & un zéle si ardent, pour le maintien de ses dogmes. Mais en même tems Mr. *Frik* ne peut dissimuler, qu'il a été surpris de voir les Anglois s'allarmer si fort pour tout le Luthéranisme à l'occasion d'un seul Ecrit imputé sans preuve à un seul Docteur †, ou, tout au plus, à une seule Université. Il prétend même qu'en Angleterre il s'est trouvé plusieurs Théologiens & même des Evêques Courtisans, qui

* Pag. 12. † Pag. 13.

qui n'ont pas parlé de l'Eglise Romaine avec moins de complaisance, qu'on veut que ceux d'Helmstadt l'ayent fait, sans qu'on en ait fait aucune censure aux premiers, & sans que pour les sentimens de quelques particuliers, les Luthériens ayent prononcé contre toute l'Eglise Anglicane. *Nec nostratium quisquam ob paucos παπίζοντας toti Ecclesiæ Anglicanæ dicam scripsit.* Je ne doute point que les Anglois ne puissent tirer de la diférence des conjonctures de quoi répondre solidement à ce reproche, & nous aprendre là-dessus bien des particularitez, que le Savant Auteur de la Dissertation peut avoir ignorées. Les choses se sont passées dans des tems où l'Eglise Anglicane étoit opprimée, pour ainsi dire, à la veille d'être la proye du Papisme, &, par conséquent, hors d'état d'exercer son autorité contre des gens apuyez par la Cour. Mais la seule Révolution d'Angleterre n'est-elle pas une assez belle Apologie du zéle des Anglois pour leur Religion, aussi bien que pour leur Nation? A l'égard de l'Archevêque *Laud*, que Mr. *Frik* nomme

en passant, il est regardé en Angleterre comme un Martyr de la Religion Anglicane, & il ne succomba que par une Faction, qui ne trouva point de meilleur moyen de le rendre suspect à sa Nation, que de l'accuser de favoriser le Papisme. Cette accusation y est si odieuse, que, quand quelques mal-intentionnez veulent opprimer quelcun, il n'y a point de machine, que l'on fasse joüer plus à coup sûr, que cette sorte d'accusation. Mais écoutons parler le Docteur *Nicholz*, qui n'est pas inconnu à Mr. *Frik*, sur le sujet de cet Archevêque. * *Dein* Laudius *Archiepiscopus per Puritanam in Parlamento Factionem damnatus, cum magno Ecclesiæ gemitu, capite plectitur. Hujus fortuna documenta esse potest quantam hominum adeò nobilium pectoribus cæcitatem inducat civilis furor, & invidia summa etiam judicia possit implere. Cùm nequirent Parlamentum movere magni hujus Viri tanta dignitas, atque cum summa doctrina admiranda vitæ pietas conjuncta. Simul & tot in Pontificio Hoste profligando, tam feliciter exhausti labores, quin eum tanquam*

* Appar. ad Défens. Eccl. Anglic. p. 39.

quam scelestum & Papicolam atroci censurâ damnarent. Nos à temporum istorum invidiâ semoti, præter intempestivam fervorem, quod in illo culpetur sanè non videmus.

A l'égard de *Samuel Parker*, que Mr. *Frik* nomme aussi, & qui, sans doute, étoit un Evêque de Cour, on m'a assuré, qu'il mourut de honte & de dépit après la Révolution. Mr. *Frik* reproche en particulier à Mr. *Ernest Grabe* * Professeur à Oxford, de n'avoir pas rendu justice là-dessus à sa Patrie; puis qu'il n'ignore pas avec quel zéle il fut éclairci & ramené de ses doutes par les Théologiens Luthériens, & principalement par le célébre Mr. *Spener*. Comme je ne connois pas moins Mr. *Grabe* sur le pié d'un homme d'honneur & de probité, que sur celui d'un homme très-savant, l'ayant vû assez particuliérement à Oxford il y a quelques années, je ne doute pas qu'il n'eut rendu bon témoignage à la Vérité, à cet égard, s'il eut été consulté, ou s'il eut sû que l'Eglise Anglicane eut quelques doutes là-dessus. Mais le témoignage particulier d'un Alle-

 mand,

* Pag. 12.

mand, qui est en Angleterre, n'est pas ce que demandoient les Anglois dans cette occasion.

Quoi qu'il en soit, Mr. *Frik* entreprend ici l'Apologie de sa Patrie & de sa Communion; & il s'en aquitte, à mon avis, fort bien. Tout le Monde sait que feu Mr. le Docteur *Spener* étoit un homme d'une grande pieté aussi bien que d'un profond savoir; & Mr. *Frik* ne pouvoit mieux faire, que d'alleguer l'exemple d'un personnage de ce poids, & d'un merite aussi généralement reconnu. Ce Vénérable Théologien ayant été consulté sur cette Question, *s'il restoit encore quelque espérance de salut pour une Princesse Protestante, qui étant recherchée par un Prince Catholique Romain, feroit abjuration de sa Religion* *, Mr. *Spener* soutint fortement la négative & l'apuya par des raisons sans replique. Ensuite Mr. *Frik* allégue ‡ l'exemple de quelques Princesses Protestantes d'Allemagne, qui assistées des conseils généreux & Chrétiens de leurs Directeurs de conscience, ont résisté à la tentation d'être Reines, malgré les so-

* Pag. 13. ‡ Pag. 16.

sophistiqueries des Jésuites.

De là il passe au détail des Questions des Anglois. Sur la 1. il répond, mais seulement par ouï-dire, que la Princesse n'a point cedé, sans plusieurs combats redoublez, & qu'enfin * elle se rendit à la sollicitation de quelque Théologien lâche & téméraire ‡, qui osa se rendre caution de l'événement, & qui se fit fort d'en pouvoir rendre un jour bon compte devant Dieu.

Pour la 2. Question, l'événement y a répondu §. A l'égard de la 3. il répond qu'il y a eu plusieurs Théologiens de ce Pays-là, & même de ceux qui avoient direction de conscience à la Cour, qui ont expliqué là-dessus leurs sentimens en public & en particulier avec une liberté & un courage véritablement Apostolique. Il en distingue entr'autres deux*, qui, après avoir inutilement employé les instances & les exhortations, & remontré le danger vivement, mais avec respect, voyant, enfin, qu'ils ne pouvoient rien obtenir, imitérent le zéle de S. *Ambroise*, sans imiter sa hau-

* Pag. 17. ‡ Il est mort depuis. § Pag. 7. 18.
* Niecamp & Knoph.

hauteur, & déclarérent respectueusement au Prince, qu'ils ne pouvoient en conscience lui donner la Communion, de peur de se rendre en même tems & coupables eux-mêmes, & complices du péché d'autrui. On ne manqua pas de donner un tour criminel à une si sainte hardiesse, qui leur a attiré des aplaudissemens de toutes parts, & de bons établissemens à Hanover & à Hildesheim, après qu'ils eurent été destituez de leurs Charges.

Sur la 4. Question *, Mr. *Frik* a peine à se persuader, qu'on eut promis à la Duchesse de la dispenser de l'Abjuration, à cause de la grande rigueur de l'Eglise Romaine à cet égard. Mais, si on lui promit de la dispenser d'abjurer, il est certain qu'on ne lui tînt pas parole: car elle ne fut pas plûtôt à Bamberg, qu'elle fit abjuration de sa Religion en face d'Eglise entre les mains de l'Archevêque de Mayence. Le Formulaire étoit en Allemand; on le présenta à la Princesse, & elle le lut à haute voix & d'un visage gai, à ce que porte la Rélation. Là elle jura obéissance au

* P. 23.

au Pape comme au Vicaire incontestable de *Jesus-Christ*, promit de s'attacher avec une foi inébranlable à tous les Articles du Concile de Trente, & de demeurer jusqu'au dernier soupir dans la Communion de l'Eglise Romaine, *telle qu'elle est à présent*, comme dans la seule véritable Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut, & prononça Anathême contre la Religion de ses Ancêtres. C'est ce que Mr. *Frik* * raporte sur la Relation faite à Bamberg, & munie du sceau de l'Archevêque.

Sur la 6. Question, Mr. *Frik* répond, que les Théologiens d'Helmstadt n'ont pas été consultez en corps, mais châcun en particulier, & qu'ils ont donné leur Réponse de même. Comme il n'a point vû leurs Réponses, il prend à cet égard le bon parti, qui est celui de la prudence, qui veut qu'on suspende son jugement sur ce qu'on ignore; & de la Charité, qui n'est ni soupçonneuse, ni portée à répandre des soupçons dans le Public. Mais il soutient ‡ que la Doctrine constante des Théologiens d'Helmstadt est,

 qu'à

* P. 24. ‡ P. 25.

qu'à la vérité parmi les diverses erreurs & abus (*corruptelas*) de l'Eglise Romaine, & malgré la Tyrannie Papale, les fondemens du salut & de la foi n'y sont pas entiérement renversez; mais que cependant ils bornent l'espérance du salut à ceux du peuple de l'Eglise Romaine *, qui tiennent dans la simplicité de leur Foi, les Articles du Symbole des Apôtres, & qui, en mourant, se reposent uniquement sur le mérite de *Jesus-Christ*, suivant l'ancien Rituel de Mayence, de Cologne, & de Trêves, qui est fort différent du Rituel moderne de l'Eglise Romaine, & que les Calixtins ont toujours opposé aux Papistes, comme la tête de *Méduse*, ainsi que parle Mr. *Frik*. *Ad præscriptum Ritualis Moguntini, Coloniensis, & Trevirensis; quorum Formulam ex antiquo Rituali Romano (cui novum tamen minimè respondet) desumtam, veluti Palladis αἰγίδα & Gorgonis Caput assiduè Calixti ambo Adversariis suis obvertunt.* Ensuite Mr. *Frik* allégue plusieurs autoritez des Théologiens d'Helmstadt, & en particulier des deux *Calixtes*, qui prouvent qu'ils

* Pag. 26.

qu'ils n'ont jamais pensé à aucun accommodement avec les Papistes, qui suivent la Doctrine du Concile de Trente. Voici les paroles d'*Ulric Calixte* en parlant des sentimens de *George Calixte* son Pére là-dessus. *Conciliationem Pontificiorum Doctrinæ, qualis ea imprimis sancita est in Concilio Tridentino, cum Doctrina Augustanæ Confessionis* Calixtus *neque instituit, neque instituere in animum indixit**. *Calixte* rend le même témoignage à tous les Théologiens d'Helmstadt.

Mr. *Frik* repondant à la 7. Question allégue la Protestation des Théologiens d'Helmstadt contre la fameuse Réponse. Mais parce que feu Mr. le Docteur *Ittigius* à qui il écrit cette Dissertation Epistolaire eut souhaité que ces Théologiens n'eussent pas renfermé leur Apologie dans les bornes d'une simple Protestation, il juge équitablement, qu'ils ont eu des raisons particuliéres pour en demeurer là. Quand on ne voit les choses que de loin, on décide, en effet, bien à son aise; mais si ces mêmes gens si décisifs & si zélez se trouvoient aussi en cer-

* Respons. ad Thes. Antisyn. p. 18.

certaines conjonctures délicates, ils trouveroient, peut-être, que, même par un principe de zéle pour le bien public, il faut que le zéle soit tempéré par la prudence.

Mais si les Théologiens d'Helmstadt ont eu des raisons secretes pour se renfermer dans les termes d'une simple Protestation, ceux d'entre les Luthériens, qui n'étoient pas dans les mêmes engagemens, ne peuvent être accusez d'avoir été des chiens muets dans cette occasion. C'est par là que Mr. *Frik* achéve sa Réponse aux Questions. Il nomme six Théologiens * des autres Universitez ou endroits d'Allemagne, qui ont écrit vigoureusement là-dessus. Et afin que personne ne doute de l'éloignement unanime où sont tous les Luthériens d'aucun accommodement avec l'Eglise Romaine, il allégue là-dessus plusieurs passages très-forts de l'incomparable *Melanchthon*. Son témoignage doit avoir d'autant plus de poids, qu'il ne s'est pas moins distingué par sa douceur & par sa modération, que par son savoir & par sa pieté. Je n'alléguerai ici que ces paroles de son

* P. 33.

son Testament, écrit en 1540. & qu'il n'a jamais changé selon le raport de Mr. *Frik.* * *Erunt fortassis novæ dogmatum conciliationes Sophisticæ post hanc ætatem, ubi restituentur veteres errores nonnihil fucati, & hæ conciliationes corrumpent doctrinæ puritatem, quæ nunc traditur. De his quoque præmoneo meos, ne Sophisticas conciliationes approbent: Sed hic eruditi hortandi sunt ut advigilent, ne specie pacis & tranquillitatis recipiant dogmatum confusionem, qualis in Sirmiensi Synodo facta fuit.* C'est-à-dire, *il se trouvera, peut-être, après nous des Sophistes, qui proposeront de nouveaux accommodemens, pour rétablir les vieilles erreurs un peu déguisées, & pour corrompre la Doctrine, qui s'enseigne à présent: mais j'avertis les miens de ne point aprouver ces accommodemens captieux, & on doit exhorter les personnes éclairées de bien prendre garde que, sous prétexte de la paix, ils n'admettent une confusion semblable à celle du Concile de Sirmium.* C'est là un passage à mettre à la tête de l'*Exposition de la Foi Catholique* de Mr. *de Meaux.*

J'ai

* p. 42.

J'ai été bien-aise, Monsieur, de vous faire part de cet Ecrit ; parce qu'on en peut tirer deux conséquences fort agréables, & fort avantageuses à la Réunion, s'il plaisoit à Dieu d'exaucer quelque jour ce désir unanime des vrais Chrétiens. La premiére, c'est que l'Eglise Anglicane s'intéresse avec chaleur à l'état de la Religion Protestante hors de l'Angleterre : ce qui, sans doute, n'est pas d'une légére conséquence, puis que si la réunion pouvoit jamais réussir, il faudroit que ce fût l'Angleterre qui donnât le branle à cette merveille. La seconde, c'est que tout le Luthéranisme ancien & moderne, rigide & mitigé, s'accorde avec les Réformez dans le point capital, qui est l'éloignement de l'Eglise Romaine & de la Tyrannie Papale. Il faut donc laisser à la Populace mal instruite, & à quelques Théologiens emportez par l'esprit de contradiction & de parti, & par des intérêts temporels, ces paroles brutales, qu'on attribue quelquefois mal-à-propos à tous les Luthériens, qu'ils aimeroient mieux être Papistes que Réformez.

ARTICLE III.

Bibliothe'que Critique, *ou Recueil de diverses Piéces Critiques, dont la plupart ne sont point imprimées ou ne se trouvent que très-difficilement, publiées par M. de* SAINJORE *qui y a ajouté quelques Notes. Tome troisiéme.* A Trevoux, & se vend à Amsterdam, chez Jean Louïs de Lorme. 1708. in 8. pagg 556. du caractére des Volumes précédens.

NOUS parlâmes des deux premiers Volumes de cet Ouvrage dans nos Nouvelles de l'année derniére *, & nous dîmes alors, que la suite étoit sous la presse. Nous parlerons du troisiéme dans cet Article, & du quatriéme le mois suivant. Nous ne savons pas, s'il aura de la suite. On nous a assuré qu'il avoit été condamné en France; ce que croiront facilement ceux qui sauront ce que ces deux derniers Vo-

* Du premier Volume dans les Nouv. de Janvier 1709. pag. 33. & du second dans celles de Février 1709. pag. 123.

Volumes contiennent. Nous indiquerons le sujet de tous les Chapitres, que nous marquerons par des Chifres. Quand il y aura deux ou plusieurs Chifres tout de suite; ce sera une marque que nous joindrons les Chapitres indiquez par ces Chifres. Cette maniére abrégée épargnera au Lecteur bien des paroles inutiles. Ce Volume comprend XLII. Chapitres.

1. C'est l'Abrégé d'un Factum pour le Prince de *Neubourg* Abbé Commendataire de Fescan, contre les Bénédictins de la Congrégation de S. *Maur*, Religieux que Mr. *Simon* maltraite fort dans toute cette Bibliothéque. Ce *Factum* fut imprimé à Paris; mais il est devenu fort rare.

2. On recherche ce que c'est que cette Terre de *Siriade* où *Joséphe* dit qu'on voyoit de son tems la fameuse Colomne de Seth. On soupçonne que ces Colomnes sont une fable inventée par les Juifs ou par les Egyptiens. Ce qui paroit certain à l'Auteur, c'est que *Joséphe*, qui parle des Colomnes de *Seth* a inseré dans ses Ouvrages plusieurs choses qu'il avoit prises des Egyptiens

tiens & des Juifs Hellénistes. On l'a aussi accusé avec assez de justice, d'avoir détourné en faveur de sa Nation, ce que *Manéthon* avoit écrit des Rois Pasteurs d'Egypte, & d'avoir métamorphosé des Egyptiens & des Hébreux. Il pourroit avoir fait la même chose à l'égard des Colomnes, dont il s'agit, ou quelque Juif Hellénisté avant lui.

3. Les Livres Apocryphes citez par les Péres & celui d'*Enoch* en particulier font le sujet de ce Chapitre. On croit que la plûpart de ces Livres ont été fabriquez par des Juifs Hellénistes, ou par ces demi-Chrétiens, qui avoient emprunté beaucoup de choses de ces Juifs & des Philosophes Platoniciens. Tels étoient les Gnostiques, qui se rendirent fameux dès la naissance du Christianisme. L'Auteur nous dit ce que les Anciens & les Modernes ont pensé du Livre d'*Enoch*; mais il n'explique pas clairement sa pensée sur ce Livre. * Il semble que l'opinion la plus probable, c'est que ce Livre n'a été composé qu'après *Jesus-Christ*, par quelcun qui n'a pas compris ce que dit S. *Jude*, qui ne

* Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

ne parle pas d'un Livre, mais d'une Prophétie d'*Enoch*. Il n'y a pas beaucoup d'aparence à ce qu'ajoute *Pererius*, que S. *Jude* aprit cette Prophétie par Révélation. Si cela eut été, il n'eut pû se servir de cette Prophétie, comme de preuve de ce qu'il disoit. Il est plus probable, qu'il l'avoit aprise par Tradition.

4. On parle d'un Recueil de Lettres d'*Isaac Vossius* à Mr. *Bigot*; dans l'une desquelles on prétend que *Vossius* ment quand il dit que l'Evêque de *Londres* l'avoit prié de la part de Mr. *Simon* de ne point écrire contre son Histoire Critique, à cause des affaires qu'on lui faisoit sur ce sujet.

5. On fait voir dans ce Chapitre qu'il y a beaucoup de fautes dans la Traduction Latine de l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal *Palavicin*, & que c'est mal à propos qu'on les a imputées à l'Auteur; puis qu'elles viennent du Traducteur. Ce Chapitre est principalement contre l'Abbé *Boileau*, qui a entrepris de relever plusieurs fautes de *Palavicin* & de Mr. *Simon* dans l'Ouvrage, qui a pour titre, *Colloquium Criticum de Sphalmatis viro-*

rum

rum in re Litteraria illustrium. On prétend que ce Critique des Critiques s'est lui-même trompé en beaucoup d'endroits. On remarque que la Traduction de *Joséphe* par *Arnauld d'Andilly* n'est rien moins que correcte, comme l'ont aperçu le Pére *Lamy* & le P. *Simon.* Ou je suis fort trompé, ou Mr. *Le Clerc* avoit déja fait la même remarque dans un Volume de la *Bibliothéque Universelle.*

6. Ce Chapitre contient l'Extrait de l'excellent Ouvrage de *Pocock*, qui a pour tître *Specimen Historiæ Arabum*, & qui est à présent assez rare. Il a été imprimé à Oxford en 1650. du moins, si on en doit croire le Tître; car les Notes, qui font la meilleure partie de l'Ouvrage, avoient été imprimées dans le même lieu dès l'année 1648. Notre Auteur en fait un très-grand cas.

7. 8. On revient dans ces Chapitres au Livre des Jesuites imprimé à Rome en 1586. qui a pour tître, *Ratio Studiorum*, dont Mr. *Simon* avoit déja parlé à la fin du premier Tome de ses *Lettres Choisies*, & dans le Chapitre 4 du premier Tome

me de la *Bibliothéque Critique*. On refute principalement ici le P. *Quesnel*, qui attribue à *Jaques Lainez* élu Général des Jésuites en 1558. des Déclarations sur les Constitutions de ceux de cette Societé, qui sont véritablement de S. *Ignace*. *Theophile Raynaud* avoit assuré la même chose auparavant; mais on dit que ce Jesuite a pris plaisir à avancer des Paradoxes, & qu'il a même écrit quelques Livres contre sa Compagnie, & entr'autres un sous le nom d'*Hipparque*, qui a pour titre, *le Religieux Marchand. De Negotiatore Religioso*. On trouve mauvais que le P. *Quesnel & ses bons Amis* traitent de nouveauté tout ce qui ne s'accorde point avec la Doctrine de S. *Augustin*, *comme si l'Eglise n'avoit point été avant ce Pére. L'on ne peut rien voir de plus mal conçu que de donner à un Livre le titre de* Tradition de l'Eglise Romaine sur la Prédestination, *& de ne commencer cette Tradition qu'au tems de* S. Augustin. Il faut que cette matiere ait plû à l'Auteur, car il y revient souvent.

Les Jesuites firent imprimer à Rome dans leur Colége en 1591.

une seconde Edition de leur *Ratio Studiorum*, qui n'est pas si ample que la précédente, & qui n'est guéres moins rare.

9. On nous donne ici des remarques critiques sur les Ecrits d'un Professeur de Sorbonne, qui a entrepris de refuter les nouveaux Antitrinitaires dans ses Leçons. On prétend que divers passages que ce Professeur allégue contre ces Hérétiques, & que les Péres ont employez contre les Photiniens & contre les Ariens, ne sont plus d'usage contre les Antitrinitaires. *Ceux*, dit-on, *qui ont quelque connoissance des matiéres, qui s'agitent présentement entre les Orthodoxes & les Sociniens, laissent ces sortes de preuves dans le Livre du Maître des Sentences, & de quelques autres Théologiens, qui l'ont copié: mais elles ne doivent point trouver place dans les disputes, que nous avons avec ces rusez & artificieux Hérétiques.* En voici un exemple.

Tous les Anciens ont opposé aux Photiniens ces paroles de la *Genése XIX. 24. Le Seigneur fit pleuvoir sur Sodome & sur Gomorre de la part du Seigneur*; comme marquant

quant évidemment deux perſonnes diſtinctes en Dieu: *mais*, dit-on, *dans ces derniers Siécles les plus habiles Commentateurs de l'Ecriture ont parlé tout autrement. Ils ont reconnu que cette expreſſion* le Seigneur de la part du Seigneur, *étoit un Hébraiſme qui ne ſignifioit autre choſe que* Dominus à ſeipſo, le Seigneur de par lui-même; & qu'ainſi on n'en peut pas inférer une diſtinction de perſonnes en Dieu. Mr. *de Sacy*, qu'on n'accuſera pas d'être ni Juif, ni Socinien, a traduit, *Alors le Seigneur fit deſcendre du Ciel ſur Sodome & ſur Gomorrhe une pluye de ſoufre & de feu.*

10. On fait voir ici qu'*Euthymius* n'a point compoſé d'Ouvrage particulier contre les Latins, comme Meſſ. de *Port-Royal* l'ont aſſuré. On prétend, qu'ils s'en ſont raportez à *Allatius*, qu'*Allatius* l'avoit apris de *Jean Aubert*, & qu'*Aubert* n'a point été exact dans ce qu'il en a écrit à *Allatius*. On dit que c'eſt cet *Aubert*, qui a mis en Latin le fameux Ouvrage de *Petrus-Aurelius*: & on ſoutient que ſon Latin eſt bien inférieur à celui du P. *Sirmond*, quoi qu'il ait été fort vanté

par

par les *Gens* de *Port-Royal.*

11. 12. Ce ſont des Réflexions ſur le S. *Auguſtin* des Bénédictins, & ſur leur Réponſe imprimée à Rome au Livre d'un Jeſuite, qui les avoit accuſez d'avoir rempli leur Edition de Janſéniſme. On prétend que les Remarques que les Benedictins avoient ſur ce Pére de l'Egliſe, ne méritoient pas qu'on fit réïmprimer tous ſes Ouvrages. Qu'ils pouvoient donner dans un ſeul petit Volume ce qu'ils avoient de particulier & de meilleur ſur ce Pére, afin qu'on le put joindre à l'Edition des Docteurs de Louvain. On ſoutient que ces Péres ont fait voir leur foibleſſe, j'aimerois mieux dire, leur inadvertance, dans pluſieurs de leurs Notes. En voici un exemple capable de faire rire. S. *Auguſtin* cite ces paroles de *Jeſus-Chriſt Jean XIV.* 1 *Credite in Deum & in me credite.* Les Benedictins ont remarqué ſur cet endroit, qu'il y a dans l'Edition de Louvain, *creditis*, *vous croyez*, mais que dans d'autres Editions & dans les Manuſcrits on lit conformément au Texte Grec. *Credite*, *croyez. Ignorance groſſiére!* s'écrie-

t-on là-dessus. *Il n'y a point de petit Ecolier, qui ait étudié deux jours la Langue Grecque qui ne sache que πιστεύετε en Grec se dit également à l'Indicatif & à l'Impératif, & que, par conséquent, il peut être traduit également par* vous croyez, *& par* croyez. Peut-être, que Mr. *Simon* auroit mieux persuadé son Lecteur, s'il n'avoit point accompagné ses Remarques de grosses injures contre les PP. Benedictins. Il a beau dire, il est bien difficile de ne pas se tromper dans la lecture de Vieux Manuscrits, à moins qu'on n'entende la Langue en laquelle ils sont écrits, & la matiére, dont ils traitent. Il est bien certain, que toutes les Editions que les Benedictins nous ont données depuis quelque tems ne sont pas toutes du même prix. Mais il est certain aussi, qu'il y en a qui sont très-estimables, comme entr'autres celle de S. *Athanase*. On nous aprend, que le prétendu Abbé d'Allemagne, qui a écrit contre le S. *Augustin* des Benedictins, est un Jesuite du Colége de Clermont, nommé le P. *l'Anglois*. Le P. de S. *Marthe* y a fait une Réponse, qui a été impri-

mée

mée en cachette à Rouën sans Privilége. Elle a pour titre, *Réflexions sur la Lettre d'un Abbé d'Allemagne aux R. R. P. P. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, sur le dernier Tome de leur Edition de S Augustin à Monseigneur l'Evêque de* **. On prétend que ces Péres ne sont pas si desintéressez, qu'ils paroissent dans les Editions qu'ils procurent, & qu'au lieu qu'il leur en coute, comme ils veulent le faire croire, ils en tirent des profits considérables. On en allégue des particularitez, que nous ne mettrons pas ici, ayant plus d'égards pour cet Ordre Religieux, que n'en a eu Mr. *Simon*.

On nous aprend encore que D. *Bernard de Montfaucon*, qui étoit depuis long-tems à Rome, est le véritable Auteur de la Piéce imprimée en 1699. sous ce Titre. *Vindiciæ Editionis S. Augustini à Benedictinis adornatæ adversus Epistolam Abbatis Germani; Auctore D. B. de Riviére, Romæ* 1699.

13. 14. 15. Ces trois Chapitres continuent à répondre * à la Censu-

 re

* Il avoit déja commencé à répondre dans les Volumes précédens de cette Bibliothéque.

re de Mr. de *Meaux* contre les Livres de Mr. *Simon*. On prétend faire voir que *Grotius*, *Arminius*, & les véritables Arminiens, ne sont point dans les sentimens des Semipelagiens. On soutient qu'on peut s'éloigner des sentimens de S. *Augustin*, sans être ni Pélagien, ni Semipélagien: & qu'on ne peut accuser Mr. *Simon* de Semipélagianisme, que la même accusation ne retombe sur les anciens Ecrivains Ecclésiastiques. Voici ce que l'Auteur dit de *Grotius*, & qui m'a paru mériter d'avoir place dans cet Article. *Ce Savant Homme a eu le malheur d'être attaqué de toutes parts: mais après tout son nom est encore aujourd'hui en vénération dans toute la République des Lettres, même en Italie, & principalement dans Rome, où l'on cite avec éloge dans des Ecrits publics son excellent Ouvrage* De Jure Belli & Pacis. *Je ne vous dis rien de son Livre de* la Vérité de la Religion Chrétienne, *qui a été traduit en tant de Langues. Cet Ouvrage ne peut pas venir de la main d'un Athée, tel que* Calovius *l'a voulu faire passer. On ne le croyoit pas tel en France, lors qu'on*

y a permis que la plûpart de ses Commentaires sur l'Ecriture fussent imprimez dans Paris ..... J'ai demeuré plusieurs années avec une personne savante, qui avoit connu très-particuliérement Grotius. *Cette personne, qui le voyoit souvent, étoit persuadée, qu'une partie des fautes où il est tombé, venoit de la trop grande passion qu'il avoit, d'ôter toutes les partialitez & dissensions en matiére de Religion. Il haïssoit surtout les Calvinistes, qu'il regardoit comme les plus opiniâtres Sectaires de ces derniers Siécles. Il semble même, qu'il ne se soit si fort éloigné de S.* Augustin, *que parce que ceux-ci se vantoient que ce S. Docteur étoit entiérement pour eux.*

Mr. *Simon* se déclare hautement pour les Péres Grecs sur les matiéres de la Prédestination & de la Grace. Il prétend qu'il faut bien distinguer entre les opinions, qui ont été particuliéres à S. *Augustin*, & celles qui lui ont été communes avec toute l'Antiquité. Il dit que *Grotius* & les *Arminiens* ne sont pas les premiers, qui ont osé dire, que, depuis que ce Pére fut engagé dans le combat avec les Pélagiens, il

poussa les choses trop loin par l'ardeur de la dispute. Le Cardinal *Sadolet* est allé jusqu'à dire, qu'il lui paroissoit évident que *S. Augustin* ôtoit le Libre arbitre; & que, sous prétexte de relever davantage la grandeur de Dieu, il la diminuoit plutot en ne lui donnant pas tout ce qui lui est dû. *Genebrard* a dit à peu près la même chose.

16. On nous assure ici, que Mr. *Arnauld* n'est point le seul Auteur de la Version de Mons. Que même il n'y a presque point eu de part, si ce n'est d'y avoir causé de la brouillerie; parce qu'il vouloit qu'elle fut faite sur l'Original. Mr. de *Sacy* fut d'avis qu'on traduisit sur la Vulgate, en renvoyant aux marges les différences du Grec d'avec le Latin. On dit que Mr. *le Maître* a eu aussi part à cet Ouvrage, qu'on prétend être la production de trente années de travail. On croit que le sentiment de Mr. *Arnauld* prévalut; & que c'est ce qui y a aporté cette bizarrerie qu'on y voit. On y suit, tantôt le Grec, tantôt le Latin, & quelquefois ni l'un, ni l'autre. *Peut-être ont ils voulu i-

mi-

* Addit. de l'Aut. de ces Nouvelles.

miter les Apôtres, quand ils citent l'Ancien Testament, car quelquefois ils suivent l'Hébreu, souvent les LXX. & quelquefois, ni l'un, ni l'autre. Mr. *Morus* en a fait un Axiome. Par malheur, Mess. de Port-Royal n'avoient pas le don d'infaillibilité, comme les Apôtres.

Ces Messieurs, si Mr. *Simon* en est cru, se sont rendus habiles dans l'art de parler; mais ils n'ont qu'une Science très-médiocre de ce qui regarde la Critique de l'Ecriture. On en trouve des preuves dans la plupart des Livres, qu'ils ont donnez au Public. S'ils ont quelque chose de bon là-dessus, ils l'ont copié de quelques Ouvrages publiez par des Protestans: ce qui n'est pas blâmable en soi: mais il leur est quelquefois arrivé d'être trop bons copistes, copiant jusques à leurs fautes. On dit que ceux de leur Parti estiment fort une certaine revision de la Version de Mons, qu'on attribuë à Mr. *Arnauld*. On croit que c'est l'Edition de 1684. qui porte le Titre de vint-cinquième Edition. Mais ce qu'on y a retouché ou ajouté est si leger, qu'on

qu'on ne le croit pas digne de Mr. *Arnauld*. Ces Meſſ. vouloient avoir un Privilége du Roi de France pour leur Traduction ; mais le P. *Amelotte* empêcha qu'ils ne l'obtinſſent.

17. On nous aprend dans ce Chapitre, que Meſſ. de *Port-Royal*, qui étoient mal-traitez dans l'Epître Dédicatoire qui étoit au devant du N. Teſtament du P. *Amelotte*, ont gagné le Libraire, pour la faire ſuprimer dans l'Edition *in* 4. de 1688. Le prétexte dont ils ſe ſont ſervis, c'eſt que Mr. de *Perefixe* Archevêque de Paris à qui cette Epître étoit adreſſée étant mort, il étoit à propos d'en faire une nouvelle adreſſée à ſon Succeſſeur. On nous donne d'autres Anecdotes ſur ce ſujet ; mais je ne ſai ſi on peut bien y ajouter foi. *Anecdote* & *Fauſſeté* ſont ſouvent des termes ſynonymes. On prétend que Mr. *Conrart* a eu beaucoup de part à la Verſion du P. *Amelotte*.

18. Ce ſont des Réflexions ſur un petit Traité de *Ponce de Leon*, concernant le Serment que les Théologiens de Salamanque, les Dominicains, les Auguſtins, & les Car-

Carmes déchauffez font, de suivre la Doctrine de *S. Augustin* & de S. *Thomas*. Ces Théologiens, qui ont juré solennellement d'enseigner dans leurs Ecoles la Doctrine de ces deux Docteurs, prétendent qu'étant hors de leurs Chaires, il leur est permis d'avoir d'autres sentimens & de les mettre par écrit, & cela conformément aux régles de la Théologie & de la Jurisprudence.

19. 20. On nous donne dans ces deux Chapitres des Remarques & des Réflexions sur quelques Tîtres des Pseaumes. Voici deux maximes que l'on pose sur ces Tîtres. 1. Toute Inscription, qui ne se trouve point dans l'Original Hébreu, mais seulement dans les Exemplaires Grecs & dans les Latins, ne peut être d'elle-même divine & canonique, * si ce n'est dans la pensée de quelques Ecrivains Grecs, qui regardent comme inspirez les Tîtres, qu'ils attribuent aux Septante. 2. Toute Inscription, qui est dans le Texte Hébreu, est d'elle-même divine & canonique, soit qu'elle vienne de ceux qui ont

* Cette exception me paroît assez inutile.

composé les Pseaumes, ou de ceux qui en ont fait le Recueil. A l'égard de certains mots, qui sont dans ces Titres des Pseaumes, l'Auteur avouë son ignorance là-dessus.

21. On parle ici d'un Livre peu connu publié en 1632. contre la *Concorde* d'*Arcudius* sur les Sacremens, par *Jean Baptiste Cartumsyritus* Grec-Italien, qui déféra aux Tribunaux d'Espagne & de Rome, l'Ouvrage d'*Arcudius*, comme étant rempli d'erreurs & favorisant l'Hérésie de *Luther*.

22. Ce Chapitre nous aprend qui étoit *Marulle*, grand Adversaire de *Politien*. Il étoit Disciple de *Jovianus Pontanus*. Il se déclara contre *Politien*; parce que celui-ci médisoit des Grecs de son tems qu'il n'estimoit point. On verra ici le jugement que *Jules Scaliger* faisoit de *Marulle*. On ne croit pas que les Remarques Critiques de ce *Marulle* ou *Marula* contre les Mélanges de *Politien* ayent jamais été imprimées.

23. 24. Il est parlé dans le premier de ces deux Chapitres des diverses Leçons de *Politien*, & dans le

le second de celles de *Muret*. Outre les 18. Livres des diverses Leçons de ce dernier, *André Schottus* en fit imprimer quatre autres à Ausbourg après la mort de l'Auteur*; & on nous assûre, qu'ils ne cédent en rien aux quinze premiers. Quoi qu'on ait beaucoup travaillé depuis sur les mêmes Auteurs, ces diverses Leçons seront toujours utiles; parce que *Muret* y fait entrer plusieurs belles remarques. Outre qu'il n'y a aucun Auteur, sans en excepter même les Italiens, qui ait écrit avec tant de politesse que lui, & qui ait tant aproché du Stile de *Ciceron*.

25. L'*Imitation* de *Jesus-Christ* mise en meilleur Latin par *Sebastien Castalio* est le sujet de ce Chapitre. On en a fait une nouvelle Edition à Cambridge en 1685.

26. On nous donne ici une grande idée du Commentaire que *Bucer* a publié sur les Pseaumes, sous le nom d'*Aretius Felinus*, & on en extrait divers endroits. Ce qu'il y a de singulier, c'est que *Bucer* dans sa Traduction rend le mot de *Jehova* par le mot Grec αὐτοφυὴς,

 com-

* In 8. en 1600.

comme si ce mot Grec signifioit, *qui existe de lui-même.*

27. On nous parle ici du Livre de *François Baudouin* contre *Calvin*; où ce Réformateur est accusé d'avoir été Plagiaire; & d'avoir seulement dans ses Commentaires sur l'Ecriture interpolé, poli, augmenté, & mis en François les Commentaires de *Bucer* & d'*Oecolampade.*

28. On parle ensuite des Commentaires de *Conrard Pellican* sur la Bible, dont Mr. *Simon* a dit peu de chose dans son *Histoire Critique*; parce que cette Histoire n'étoit qu'un Abrégé d'un plus grand Ouvrage, qu'il espéroit de publier en Latin. Mr. *Simon* dit en général, que l'Ecole Zuinglienne de Zurich a eu d'abord de grans hommes, qu'il préfére pour la Science de l'Ecriture, aux premiers Luthériens de l'Ecole de Wittemberg: Tels ont été *Leon de Juda*, *Pellican*, *Theodore*, *Bibliander*, *Bullinger*, & quelques autres. Mais ils paroissent un peu trop Philosophes, & sauvent un peu trop facilement les Payens. Ils semblent avoir puisé cette Doctrine dans les Livres d'*Erasme*; quoi qu'ils prétendent être apuyez sur les pre-

premiers Péres Grecs, & entr'autres sur *Justin* Martyr, & sur *Clément* d'Alexandrie. *Pellican*, quoi que versé dans la lecture des Rabins, n'a point rempli ses Commentaires d'une certaine érudition Rabbinique, *qui se trouve aujourd'hui dans la plûpart des Docteurs Allemans*. Il a plutot cherché à être utile à ses Lecteurs; qu'à étaler son *Rabbinage*; quoi qu'il ne soit pas tout-à-fait exemt de ce défaut. On nous donne ici plusieurs de ses Remarques. Il étoit très-habile dans la Critique des Livrez sacrez. Il avouë librement, que les Scribes des Juifs, qui ont copié les Livres de l'Ecriture, n'ont pas été plus infaillibles, que ceux qui ont copié les Auteurs Profanes. Il paroît moins habile dans ses Commentaires sur le N. Testament, que dans ceux qu'il a donnez sur l'Ancien.

29. Le Livre de *Saubert* sur les diverses Leçons de S. *Matthieu* fait le sujet de ce Chapitre. Il a été imprimé à Helmstadt en 1672. Mr. *Simon* en a parlé avec éloge dans son Histoire Critique du Texte du Nouveau Testament; & il nous assure ici que ce qu'il en a dit n'est point outré.

30. Il est parlé dans ce Chapitre du *Fortalitium Fidei*, qui est un Traité des Controverses de Religion qui étoient alors agitées en Espagne, savoir contre les Juifs & contre les Sarasins ou Mahométans. Il a été composé en Espagne, & a été imprimé trois fois. en 1487. en caractéres demi Gothiques. A Nuremberg en 1498. *in-fol.* & à Lyon en 1525. Quelques uns croyent qu'il est d'un Religieux de S. *François* nommé *Barthelemi de l'Espine*, qu'il ne faut pas confondre avec deux autres du même nom, qui ont été Dominicains, & dont il est parlé dans *Antoine de Sienne*. D'autres font Auteur de ce Livre un *Jean* de *l'Espine*. *Bartoloccio* l'attribuë avec plus de raison à *Alphonse de l'Espine*; sur quoi on peut consulter *Mariana* dans son Histoire d'Espagne, & *Possevin* dans sa Bibliothéque Choisie.

31. Ce sont des Réflexions sur le Livre de Mr. l'Abbé *Boileau* touchant les Habits des Ecclésiastiques. On dit que l'Auteur ne s'y dément point. On y reconnoit son stile affecté, son esprit, & ses maniéres, qui ont quelque chose de singu-

gu-

gulier, & on ajoute que cette question, qui regarde les Habits des Ecclésiastiques, pouvoit être décidée en peu de mots. On joint à tout cela diverses remarques assez curieuses. On observe, par exemple, que, du tems du Synode de Langres tenu en 1404. les Habits des Ecclésiastiques n'avoient encore aucune couleur affectée: on leur défendoit seulement de s'habiller de rouge, de verd, ou de quelque autre couleur semblable. La couleur noire pour les Habits des Ecclésiastiques en Occident n'est que de ces derniers tems.

32. 33. Ces deux Chapitres contiennent un Suplément à l'Histoire de l'origine & du progrès des Revenus Ecclésiastiques, publiée en 2. Volumes *in* 12. par *Jerôme Acosta*. On nous dit que ce Suplément avoit été envoyé par l'Auteur de cette Histoire à l'Imprimeur, qui ne le reçut qu'après que ces deux Volumes avoient déja paru dans le Public. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Suplément. Nous ne faisons ici que la fonction de Copiste, sans ajouter la moindre réflexion.

Les

Les Ecclésiastiques & surtout les Moines abusérent de la simplicité du Peuple, principalement dans l'onziême & le douziême Siécle, en supposant des Reliques, qui venoient la plûpart, selon eux, du Levant, & pour leur donner plus d'autorité, ils en dressoient des procès Verbaux tels qu'il leur plaisoit. On divulguoit partout les fréquens miracles qu'opéroient ces Reliques. Le Peuple crédule, qui ajoutoit foi à ces fictions, accouroit de toutes parts aux Eglises des Moines, pour y faire leurs ofrandes.

Les Moines de l'Abbaye de S. *Denis*, ont possedé pendant longtems la Couronne d'épines de *Jesus-Christ*; & ils avoient feint, qu'elle leur avoit été donnée par *Charles le Chauve*. Ils prétendoient aussi avoir un des Clous de la Croix, & un bras du Vieillard S. *Simeon*. Ces Reliques, surtout, celle de la Couronne d'épines, qui étoit la plus fameuse, ne manquoient point alors de produire de tems en tems des miracles. Mais depuis que le Roi *S. Louis* eut aporté du Levant la véritable Couronne d'épines, les Bénédictins de S. *Denis* ont

 gar-

gardé un grand silence là-dessus.

On a feint que la Chemise de la Vierge, qui se conserve à Chartrès, a été aportée de Constantinople par *Charles le Chauve*; cependant, il est constant que ce Prince ne fut jamais à Constantinople. Il n'y a pas plus de vraisemblance à tout ce qu'on dit des cheveux de la S. Vierge, qu'on garde aussi dans le Diocése de Chartres, & qu'on suppose avoir été aportez de Jérusalem par *Ilgerius Bigod*, que *Tancréde* avoit établi pour garder l'Eglise du S. *Sépulcre*.

Les Moines, qui conservent aujourd'hui plusieurs de ces fausses Reliques, dont ils tirent quelque profit, disent, pour se justifier, qu'ils les ont trouvées dans les Maisons, qu'ils occupent présentement, & qu'ils n'en sont pas les Auteurs. Mais, ajoute-t-on, n'est-ce pas apuyer des faussetez que de les conserver? Les receleurs d'un vol ne sont-ils pas aussi bien punissables que les Voleurs même. C'est pour cette raison que plusieurs personnes sages trouvent à redire à la conduite des Moines de S. *Germain* des Prez, qui attirent chez eux

eux la dévotion d'un grand nombre de femmes, sous couleur de je ne sai quel Ruban, que leurs Prédecesseurs ont nommé la *Ceinture de Sainte Marguerite*. Ils vont même jusqu'à cet excès, qu'ils font l'Office de ce Ruban, comme si c'étoit une Relique authentique, & dont on eût de bonnes preuves.

Il n'y a guéres d'apparence que ces Moines profitent des bons avis qu'on leur a donnez dans une Dissertation publiée sur leur *Sainte Larme de Vandôme*, qui est une fausseté manifeste. Loin d'en profiter, ils ont tâché de justifier cette fausseté par une réponse, qui est indigne du P. *Mabillon*; s'il est vrai que ce Savant Religieux en soit l'Auteur, comme le bruit s'en est répandu. Cependant cette prétenduë Larme leur vaut trois ou quatre mille livres de rente. Ce n'est point par des Régles de Critique, & par de simples raisonnemens, que les Moines se conduisent, pour conserver les biens de leurs Monastéres. Autrement ils se verroient obligez d'en restituer une bonne partie. Tout le tort qu'ils ont, c'est de vouloir répondre en forme aux

aux raisons, qu'on leur oppose. Ils ne devroient jamais se servir d'autre raison, que de la possession où ils sont, & de la vieille maxime, *qu'il faut laisser le Moutier où il est*; vieux proverbe, qui met à couvert les Moines.

On relêve ici Mr. *Thiers*, qui dans son Livre sur la *Superstition* a confondu l'*Apologie pour Herodote*, avec le *Préparatif à l'Apologie*. Le premier est un petit Discours Latin, qui est à la tête de l'Edition d'*Hérodote*; & le second est un grand *in* 12, imprimé en François en 1566. Dans l'Histoire manuscrite du Monastére de Glaston en Angleterre, il est parlé d'un grand nombre de Reliques, qui étoient dans l'Eglise de ce Monastére, & entr'autres du Sépulcre de *Rachel*, de l'Autel sur lequel *Moyse* versoit de l'huile, de la Manne des Israëlites, du Sépulcre du Prophéte *Isaie*, des Reliques des trois jeunes gens, qui furent delivrez du feu de la Fournaise, & de quelques autres semblables. A l'égard des Reliques du N. Testament, les * Moines en étoient aussi très-bien fournis, & en-

* Aparemment il s'agit de ceux de Glaston.

entr'autres ils montroient quelque chose du lieu où *Jesus-Christ* est né; deux morceaux de la Créche, un morceau de l'Or que les Mages avoient présenté à notre Seigneur; & plusieurs autres piéces de cette nature. Ils avoient aussi quelque chose du Sépulcre de la Sainte Vierge, lequel étoit dans la Vallée de *Josaphat*, un peu de son Lait, & une Croix de Cristal, qu'elle avoit donnée au fameux Roi *Arthus*.

Il ne faut pas s'étonner si les Ecclésiastiques & les Moines avoient une si grande passion pour les Reliques. Elles étoient alors d'un merveilleux revenu à ceux qui les possedoient. *Glaber* raporte qu'un morceau de la Verge de *Moyse*, enrichit la Ville de Sens, où l'on accouroit de toutes parts, non seulement de la France, mais aussi de l'Italie, & des Pays de delà la Mer. Aussi cette admirable Verge faisoit-elle beaucoup de miracles pour la guérison des malades. Si nous ne voyons plus aujourd'hui ces grans miracles, c'est que les peuples n'ont plus tant de foi aux Reliques, principalement à celles

qui viennent de la part des Moines. Ceux qui voudront pleinement s'instruire de l'abus qu'on faisoit des Reliques, doivent lire le Livre de *Guibert* Abbé de Nogent dans le Diocése de Laon. Il a pour tître, *De Pignoribus Sanctorum.* Le P. *Dom Luc d'Acheri* publia les Ouvrages de cet Abbé *in folio*, en 1651. On nous en donne ici quelques fragmens. Cet Abbé condamne de Sacrilége ceux qui supposent de fausses Reliques, parce qu'ils donnent lieu à un faux culte. Il déclare qu'en matiére de Reliques, on n'y voit que fraudes & tromperies. Il attaque en particulier les Moines de St. *Medard* de Soissons, qui assurent avoir une des Dents de *Jesus-Christ.*

C'est, dit-on encore, principalement à la naissance de l'Ordre des Bénédictins, que le Monde est redevable de tant de Fables & de Contes ridicules, dont les Histoires Ecclésiastiques ont été remplies depuis ce tems-là. S. *Grégoire* le Grand a ajouté foi trop facilement à ce que les Moines lui suggeroient. On lit dans la Vie de S. *Benoit* écrite par ce Pape, que le Prêtre *Florent*

par

par une envie Diabolique envoya à *Benoit* du pain empoisonné. Un Corbeau, qui vivoit familiérement avec lui (*Car*, dit-on, *en ce tems-là les Bêtes qui parloient avoient commerce avec les Hommes*) sortit de la Forêt voisine, selon sa coutume, à l'heure du repas, pour prendre du pain de la main de ce Saint. Mais, au lieu de le prendre à son ordinaire, il commença à roder à l'entour & à croacer, voulant marquer par là, qu'il ne refusoit pas d'obéir; mais qu'il ne pouvoit pas prendre le pain qui lui étoit présenté. D'autres Ecrivains, après S. *Gregoire*, ont ajouté de nouvelles fables dans cette même vie, qui ne contient rien que d'extraordinaire.

Les Chartreux de Paris avoient chez eux une Relique de S. *Bruno*, qui a guéri pendant long-tems les Enfans qu'on y aportoit de divers endroits. Mais il y a peu d'années, qu'ayant reconnu, que cette Relique commençoit à leur devenir à charge, parce que, sous ce prétexte, on laissoit plusieurs Enfans dans leur Eglise, ils en firent présent aux Chanoines de S. *Etienne des Grez*. L'u-

L'usage fréquent des Indulgences accordées trop facilement par les Papes ont une autre cause, qui a enrichi les Eglises & les Monastéres. Elles avoient été portées à un tel excès, que lorsque *Luther* les attaqua, la plupart des Théologiens Scholastiques se trouvérent fort embarrassez à répondre aux difficultez, qu'il leur proposa sur ce sujet. On fait voir ici, que les Indulgences au commencement n'étoient que les relaxations des peines Canoniques; mais que dans la suite on s'en forma une idée tout-à-fait différente & tout-à-fait fausse: en sorte qu'il ne resté plus rien aujourd'hui de ces premiéres Indulgences. Tout ce qu'on nous dit sur ce sujet est curieux, & ne fait guéres d'honneur à l'Eglise qui a autorisé les pratiques que l'on nous raporte ici.

Les Testamens, qui se font souvent en faveur des Communautez soit Séculiéres, soit Réguliéres, ont aussi un moyen très-efficace, pour les enrichir aux dépens des particuliers, qui se trouvent par là privez des successions qui leur apartiennent de droit. Un grand nombre de bonnes Dévotes, qui croyent

que

que Dieu leur parle par la bouche de leurs Directeurs, ne font aucun scrupule de priver de leur succession leurs Héritiers, qui n'ont pas souvent de quoi vivre, pour enrichir des Communautez, qui n'ont besoin de rien.

34. Il s'agit dans ce Chapitre d'un Livre publié par *Magdalius* Dominicain, sous le tître de *Correctorum Bibliæ.* On nous donne en même tems diverses Réflexions, sur les anciens Livres, qui portoient ce nom.

35. 36. Ces deux Chapitres contiennent des Remarques sur une *Bibliothéque Sacrée*, que le P. *le Long* Bibliothécaire des Péres de l'Oratoire de Paris avoit dessein de publier. Ce Livre a été publié depuis *in* 8. sous ce Tître. *Syllabus omnium Scripturæ Editionum ac Versionum Serie Linguarum quibus vulgatæ sunt dispositarum, cum notis historicis ac criticis.* On donne divers avis assez importans à l'Auteur sur cet Ouvrage. C'est-à-dire qu'on le critique sur plusieurs endroits. On y porte un jugement très-desavantageux à la *Bibliothéque Ecclésiastique* de Mr. *Du Pin*. Il y a com-

commis, dit-on, une infinité de fautes; quoi qu'il se soit aquis quelque réputation parmi les Demi-Savans. On a de la peine à croire, qu'il soit l'Auteur de cette Bibliothéque. On s'imagine, qu'il n'a fait qu'indiquer à quelque Ecolier les endroits des Livres, dont il raporte les Extraits, tant ils sont remplis de fautes. L'Auteur de ces Extraits en notre Langue, ne paroît pas même souvent avoir entendu le Latin, bien loin d'avoir entendu les Livres Grecs, dont il a donné les Extraits. On y critique aussi le P. *Martianay*, qui, dit-on, se croit fort habile dans les Manuscrits de S. *Jerôme*, & qui a cité comme un véritable Manuscrit de ce Pére, un Manuscrit, qui a été copié à Florence sur l'Imprimé. On nous dit que le P. *Bouhours* n'est point seul l'Auteur de la Version du N. Testament, qui porte son nom. Le P. *Julier* & le P. *Benier* y ont aussi part, le premier en qualité de Théologien, & le second en qualité de bel Esprit, qui se mêloit aussi un peu des Langues Orientales. On nous parle aussi du N. Testament de la Version de

Genéve retouché par Mr. *Daillé* le Fils & par Mr. *Conrart*. On dit que cette réformation causa des brouilleries parmi ceux de Charenton. Que Mr. *Morus*, *homme emporté s'il en fut jamais*, s'échaufa d'une maniére très-violente contre son Confrére, jusques à lui enfoncer son poing dans les reins, dont Mr. *Daillé* demeura toujours incommodé depuis. Ce sont là des Anecdotes, dont on peut douter, sans courir risque de son salut.

37. On défend dans ce Chapitre la Bible Hébraïque imprimée à Amsterdam en 1705. par les soins de Mr. *Van der Hoogt*, contre une Analyse Critique qui en a été faite, & qui est inserée dans le Suplément du *Journal* de Paris, du dernier Mai 1707. On prétend que l'Auteur de cette Analyse n'étoit pas capable de juger du Livre qu'il critique, & on le maltraite assez. On finit par des paroles qui méritent d'être raportées.* *Je sai que vous autres François vous nous reprochez, aussi bien que les Italiens notre stupidité*, aurem Batavam ; *mais sa-*

chez

* On suppose que ce Discours a été envoyé de Hollande à Paris.

chez que les belles Lettres & la Critique ne sont pas moins cultivées en Hollande qu'à Paris. *Il y a beaucoup de François, qui rendent justice aux Hollandois là-dessus; comme il y a beaucoup de Hollandois, qui rendent justice aux François.

38. On critique dans ce Chapitre les Remarques Literales de feu Mr. *Du Hamel* sur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture. On prétend, par exemple, que ce Savant a parlé trop durement de *Mercerus*, qui, suivant les Interprêtes Juifs, n'entend point de la Résurrection le fameux passage de *Job* XIX, 25. On sait que les Juifs croyent la Résurrection: mais aucun d'eux n'a entendu de la Résurrection ce passage de *Job*. C'est la Remarque de *Gerard Vossius*. Mr. *Du Hamel* croit que le Texte a été corrompu dans l'Hébreu, & que les LXX. & S. *Jerôme* l'ont lû autrement qu'on ne le lit aujourd'hui. Mais on soutient qu'il se trompe.

39. 40. 41. 42. Ces quatre derniers Chapitres répondent à un Livre que Mr. l'Abbé *Faydit* a publié contre Mr. *Simon*. Je n'entrerai

* Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

point dans cette Dispute. Mr. *Faydit* accuse Mr. *Simon* d'être Semipélagien & Pélagien ; & Mr. *Simon* accuse Mr. *Faydit* d'établir le *Fatum* Stoïcien. Il soutient aussi que cet Abbé ne prouve point bien le Purgatoire aux Protestans : & il ajoute en passant, que *Justiniani*, qui a commenté les Epîtres de S. *Paul*, dit que ce n'est point un Article de Foi que le feu du Purgatoire soit un feu réel.

ARTICLE IV.

An ESSAY *upon the* EPISTLES *of* IGNATIUS. *By* WILLIAM WHISTON *M. A. Professor of the Mathematicks in the University of Cambridge.* London. 1710. C'est-à-dire, *Essai sur les Epîtres de S. Ignace. Par Mr. Whiston, Professeur en Mathématiques, dans l'Université de Cambridge.* A Londres. 1710. in 8. pagg. 48. gros caractére.

NOUS avons déja dit dans nos Nouvelles *, que Mr. *Whiston* s'é-

* Novemb. 1709. pag. 596, 597.

s'étoit déclaré pour l'Arianiſme, comme pour le ſeul ſentiment Orthodoxe ; & nous avons annoncé dans un autre endroit * le petit Ouvrage, dont on vient de donner le Titre, & qui ne paroît être fait que dans le deſſein de ſoutenir ſon opinion. Voici la Théſe qu'il prétend y ſoutenir. *Les Lettres de S. Ignace les plus amples, qu'on apelle préſentement ſes Lettres interpollées, ſont les ſeules Lettres véritables & originales de ce Pére : & les plus courtes ne ſont qu'un abrégé de quelques unes des plus amples, fait environ vers le milieu ou aprés le milieu du quatriéme Siécle.*

Il compte non ſeulement ſept, mais dix de ces Lettres véritables ; car outre les ſept reconnuës communément, il en met encore trois autres, ſavoir, la Lettre à ceux de Tarſe, la Lettre à ceux d'Antioche & celle à *Heron.* Voici ce qu'il entreprend de prouver au ſujet de ces Lettres.

1. Que les Lettres abrégées qu'on croit être les véritables portent des caractéres, qui prouvent qu'elles ne ſont point véritables, & qu'elles

* Mai 1710. pag. 584.

sont plus recentes que le tems de S. *Ignace*.

2. Il veut prouver par des caractéres des Lettres plus amples & qu'on croit supposées, qu'elles sont les véritables & qu'elles conviennent fort bien au tems de S. *Ignace*.

3. Que la description que fait *Eusébe* des Lettres qu'il a vuës, convient mieux aux plus longues, qu'aux plus courtes.

4. Il tâche de montrer par des preuves générales, qu'il n'est nullement probable que les Lettres les plus courtes soient les véritables. D'où il est facile d'inférer que les autres doivent être reconnuës pour telles. * *Saumaise*, *Blondel*, *Aubertin*, *Daillé* & plusieurs autres en titeroient une autre conséquence; c'est qu'elles sont toutes également supposées.

5. Que tous les endroits de ces Epîtres, qui ont été citez en propres termes par les Anciens, pendant les quatre premiers siécles, qui ne se trouvent pas également dans les deux Editions, si on en excepte une seule de S. *Athanase*, qui paroît fort suf-

* Addit. de l'Aut. de ces Nouvelles.

suspecte à l'Auteur, sont plus conformes à ce qu'on lit dans les Lettres les plus amples, qu'à ce qu'on lit dans les plus courtes.

6. Que les passages moins exprès & les allusions, qui ont été faites à ces Epîtres, ont été uniquement tirées de celles qui sont plus amples.

7. Enfin, l'Auteur entre dans l'examen des Epîtres plus courtes, & tâche de faire voir qu'elles sont des Extraits ou des Abrégez des plus longues. Il recherche dans quel tems & pour quel dessein cet Abrégé a été fait, & pourquoi après le cinquiéme Siécle de l'Eglise, ces Lettres abrégées ont été plus souvent citées que les autres. Je ne raporterai point toutes les raisons que l'Auteur allégue pour prouver ces sept Articles; me contentant d'en indiquer quelques unes des principales.

Sur le premier article, on remarque que dans la Lettre aux Ephésiens on lit dans tous les exemplaires en parlant de *Jesus-Christ* le mot Grec *αγέννητος*, c'est-à-dire, *non engendré*, mot qu'on prétend n'avoir été en usage que du tems de S.

S. *Athanase*. Que si on dit qu'il faut lire ἀγένητος, *non fait*, on croit que la raison est encore plus forte.

Dans la Lettre aux Magnesiens il est dit de *Jesus-Christ*, qu'il est la Parole éternelle, épithéte, que Mr. *Whiston* soutient ne lui avoir été donnée que dans le quatriême Siécle. Dans le même endroit il est dit que la Parole éternelle ne procéde point du *Silence* ἀπὸ σιγῆς. Ce qui fait allusion au fameux *Valentin*, ou plutot au *Silence* de *Marcel*, qui emprunta long tems après cette opinion de *Valentin*. Ce qui marque que cette Lettre a été écrite après la mort de S. *Ignace*. Les Savans ont vû cette difficulté. Ils ont tâché d'y répondre, & Mr. *Whiston* tâche de repliquer à leurs réponses. Il est parlé dans ces mêmes Lettres de certains Hérétiques, qui s'abstenoient de l'Eucharistie & de la Priére, c'est-à-dire, aparemment, qui ne fréquentoient pas les Assemblées des Chrétiens, parce qu'ils ne vouloient pas confesser que l'Eucharistie étoit la chair de notre Sauveur *Jesus-Christ*, &c On ne trou-

trouve pas la moindre trace de semblables Hérétiques du tems de S. *Ignace*.

Sur le second Article, on prétend que le Stile des Epîtres plus amples est très-conforme au tems des Apôtres ou des hommes Apostoliques. On n'y trouve pas la moindre teinture de Philosophie ; parce que *Justin* Martyr fut le premier qui fit usage de la Philosophie dans les matiéres de Religion. On n'y trouve citez que les Livres de l'Ecriture les plus connus & les moins suspects ; c'est-à-dire, les mêmes qui sont citez dans les *Constitutions Apostoliques*, que Mr. *Whiston* soutient aussi n'être point supposées. Toutes les Hérésies dont il y est parlé sont précisément les mêmes, que celles qui parurent au premier siécle & au commencement du second. Les Doctrines du Christianisme & les expressions qu'on employe pour les expliquer, sont précisément les mêmes, qui étoient en usage dès la naissance du Christianisme; sans aucune marque ni d'Arianisme, ni d'interpolations philosophiques, ni de phrases, ni de distinctions, qui ne nâquirent

que du tems de S. *Justin*, vint ans après le Martyre de S. *Ignace*. Il n'y est parlé d'autres faits, que de ceux dont l'Auteur étoit bien instruit, qui concernent ou ses Apôtres, ou, du moins, quelques uns de leurs Compagnons. Il est impossible de raporter ici le détail dans lequel entre l'Auteur pour prouver son troisiéme Article, sans le copier entiérement.

Sur le quatriéme, il remarque, que les Lettres qu'il croit véritables, ont été reconnuës pour telles, par tous ceux qui ont cru, que nous avions quelques Lettres véritables de S. *Ignace*, jusques dans ces derniers tems. Il est, d'ailleurs, dit-on, difficile de concevoir, qu'on ait fait de si longues Interpolations, que sont celles qui se trouvent dans les Lettres, dont l'Auteur soutient la vérité. Les Interpolateurs se contentent d'ordinaire d'ajouter quelques mots, ou, tout au plus, quelque période, qui ait quelque raport avec ce qui précéde & avec ce qui suit. On ne voit point de semblable Interpolation dans les quatre premiers Siécles de l'Eglise. Enfin, il est bien plus

plus facile, & plus ordinaire d'abréger les Ouvrages des Auteurs, que de les amplifier. Les preuves du cinquième Article sont d'une trop longue discussion pour les raporter ici. Je me contenterai de remarquer, que parce que S. *Athanase* cite un passage des Epîtres de S. *Ignace*, qui se trouve dans les petites, & non dans les grandes, Mr. *Whiston* fait tous ses efforts, pour éluder cette preuve, & parle de ce Pére d'une maniére peu respectueuse. Il ne faut pas en être surpris, puis qu'il a été le fleau des Ariens, c'est-à-dire, des bons Amis de notre Auteur. Je ne dirai rien non plus des preuves du sixiême Article, pour la même raison. Je me contenterai d'observer que des preuves tirées des allusions qu'un Auteur fait aux paroles d'un autre Auteur, paroîtront toujours des preuves très-foibles à des personnes desintéressées. Aussi Mr. *Whiston* ne parle-t-il pas ici affirmativement; *il semble*, dit-il, *il est probable*.

Sur le septiême & dernier Article, il remarque qu'au témoignage d'*Eusébe* les Epîtres de S. *Ignace* é-

toient la plupart des Homélies ou des Sermons, dans lesquelles il étoit tout naturel de citer des passages de l'Ecriture & des Constitutions Apostoliques. On trouve effectivement ces Citations dans les Epîtres, qui passent pour supposées, & elles sont suprimées dans celles, qui passent pour véritables. On prétend aussi que ces derniéres, ne sont qu'un Abrégé fait pour soutenir les opinions qui avoient alors prévalu dans l'Eglise, opposées à celles des Ariens ; que dans cette vuë, au lieu, par exemple, que dans les premiéres on lit *de notre Sauveur*, dans les secondes on a mis *de notre Dieu*; au lieu de *dans le Sang de Christ*, on a mis *dans le Sang de Dieu*. Il y a divers autres endroits où le nom de notre Sauveur est changé en celui de Dieu. De même au lieu que dans les premiéres on lit simplement que *Christ a été obéissant à son Pére*, on a ajouté dans les derniéres *selon la Chair*.

On observe aussi que celui qui a abrégé ces Lettres n'a vû que les sept Lettres, qui sont dans la Collection de *Polycarpe*, & que c'est pour

pour cela que les trois autres à ceux de Tarse, d'Antioche, & à Heron n'ont pas été ou altérées ou abrégées. Il paroit étrange, dit-il, que ces Lettres, qui sont incontestablement de la même nature, que celles qu'on croit supposées, & qui ne sont pas moins favorables aux Ariens que les autres ayent été seules conservées par les Orthodoxes dans toute leur étenduë, & que leur prétendu Original soit entiérement perdu. Qu'il n'en soit même fait aucune mention dans tous les Ecrivains & dans toutes les Histoires Ecclésiastiques. L'Auteur demande à ceux qui défendent les Lettres abrégées, qu'ils donnent une raison pertinente du sort de ces trois Lettres. Car, dit-il, elles paroissent véritables, de la même nature, du même stile, du même esprit, du même tems, & contenant la même Doctrine que les autres Lettres amples, qu'on ne veut pas recevoir. Elles se trouvent dans l'Exemplaire Grec de la Bibliothéque du Grand Duc de *Toscane*, & dans les deux Exemplaires Latins d'Angleterre conjointement avec les abrégées, de même que dans tous ceux où se

trouvent les amples, à la reserve d'un seul.

Mr. *Whiston* soupçonne que c'est S. *Athanase*, qui a abrégé ces Epîtres : après quoi il ne trouve pas étrange que, favorisant l'Orthodoxie, les Copies s'en soient répandues. Il lui paroît bien plus surprenant, que celles qu'il croit véritables, & qui sont favorables aux Ariens soient parvenues jusques à nous. Il finit en remarquant qu'il n'est pas le seul dans l'opinion qu'il a tâché d'établir, puis que le P. *Morin* a été du même sentiment. Je ne dirai rien d'une Addition d'un peu plus de deux pages qui est à la fin de ce Livre & dans laquelle l'Auteur se déclare *Arien* ouvertement & sans détour.

ARTICLE V.

ANDREÆ ADAMI HOCHSTETTERI COLLEGIUM *Puffendorfianum, super Libris duobus de Officio Hominis & Civis, anno* 1700. *in Academia Tubingensi XII. Exercitationibus institutum. Tubingæ.* C'est-à-dire, *Collége sur les deux Livres de Puffendorf des*

De-

Devoirs de l'Homme & du Citoyen, tenu en 1700. dans l'Université de Tubingue, & compris en XII. Exercitations. A Tubingue. in 4. 1710. pagg. 767. Sans y comprendre les Indices. De deux sortes de Caractéres.

MR. *Hochstetter* étant chargé du soin d'aprendre la Morale à ses Disciples, ne pouvoit point choisir de meilleur Ouvrage, pour lui servir de Texte, que celui de *Puffendorf des Devoirs de l'Homme & du Citoyen*. Il comprend dans une juste étendue les principaux & les plus solides fondemens de la Morale naturelle. Le dessein de nôtre Auteur a donc été d'être utile à ses Disciples. Pour cet effet, il dispose les principales matiéres qu'il traite en forme de Théses raisonnées, où il ne se contente pas d'établir de simples positions, mais où il allégue les principales preuves de ce qu'il avance; avec des marques qui renvoyent à des Notes qu'il met à la suite de chaque Thése. Dans ces Notes il explique quelquefois plus au long, ce qu'il avoit dit en peu de mots dans la Thése; il raporte des

des passages des Auteurs Anciens & Modernes, qui expliquent plus au long ou qui illustrent ce qu'il dit ; mais surtout il a soin d'indiquer dans ces Notes les principaux Auteurs, qui ont traité à fonds les sujets, dont il s'agit. Il est vrai qu'il y a beaucoup de termes Scholastiques, qui peuvent embarrasser les jeunes gens, & quelquefois des divisions & des subdivisions, dont il semble qu'on auroit pû se passer. Mais il faut remarquer que la plûpart de ceux qui étudient la Morale se destinent ou à la Théologie ou à la Jurisprudence ; & ces Sciences n'ont pas encore secoué le joug des termes de l'Ecole, non plus que celui d'un grand nombre de Divisions.

Notre Auteur n'oublie pas les sentimens opposez à ceux qu'il croit les plus véritables ; il en allégue les fondemens, & s'il ne les réfute pas toujours fort au long ; il ouvre du moins les sources dont on peut tirer les solutions des difficultez, qu'il se propose. Il dit dans sa Préface, qu'un grand Homme avoit témoigné souhaiter, qu'on publiât comme des Repertoires ou des In-

ven-

ventaires des Sciences. Sa modestie l'oblige à désirer qu'on regarde son Ouvrage comme un Inventaire de la Science Morale: & il est vrai qu'on peut facilement ou par sa propre méditation, ou en faisant usage des sources que l'Auteur indique, augmenter considérablement son Ouvrage: mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse le regarder comme un Ouvrage complet, où l'on peut suffisamment aprendre la Morale sans avoir besoin d'autre secours. Il remarque avec raison sur l'Ouvrage de *Puffendorf* une chose qui avoit déja été observée par Mr. *Barbeyrac*, & que ne savent, peut-être, pas ceux à qui ce Livre n'est pas familier; c'est que quoi que le Traité du devoir de l'Homme & du Citoyen soit, à parler proprement, un Abrégé du grand Ouvrage du même Auteur; il en est en même tems le Suplément; y ayant des choses dans l'Abrégé, qui ne se trouvent pas dans le grand Ouvrage.

Au reste, Mr. *Hochstetter* ne s'est pas tout-à-fait renfermé dans les bornes de son Auteur; en expliquant les devoirs naturels de l'Homme;

me; il a aussi jetté les fondemens des devoirs du Chrétien, c'est-à-dire, qu'il a joint les principes de la Morale Chrétienne à ceux de la Morale Naturelle. Ainsi il parle du principe des devoirs du Chrétien, qui est la Grace; de la Loi Divine, du vieil & du nouvel homme, de l'homme intérieur & de l'homme extérieur, du combat de la Chair & de l'Esprit, &, enfin, de la Conscience.

L'Auteur avoit composé & publié il y a quelques années un Traité *du droit des Peines*. Comme il ne s'en trouvoit plus d'exemplaires, & qu'il peut servir de juste Commentaire au Chapitre XIII. du Livre II. de Mr. *Puffendorf* on l'a ajouté à la fin de ce Volume. Il passe peu de questions sur le sujet des Peines, qu'il n'examine, & ausquelles il ne réponde. Il y explique aussi la plupart des Loix Politiques de *Moyse*; & il demande, si les Loix de ce Legislateur qui regardent les crimes, obligent encore aujourd'hui.

Si on veut voir d'abord par un échantillon, comment Mr. *Hochstetter* traite son sujet, on n'a qu'à lire la réponse qu'il fait à la question,

tion, *si on doit punir les Hérétiques*. Je doute qu'on puisse la resoudre d'une maniére plus claire & plus précise. Je serois trop long si je voulois raporter tout ce qu'il dit sur ce sujet. Il apuye solidement cette Thése, que l'Hérésie seule n'expose point l'Hérétique à la peine; parce que les Souverains ne sont pas les Maîtres des Consciences, & qu'il n'est pas en leur pouvoir de se faire obéir sur ce qu'on doit croire ou ne pas croire. Je me contenterai de raporter trois endroits remarquables sur ce sujet, que j'ai trouvé dans notre Auteur. *Pierre Ronquillo*, qui étoit Ambassadeur en Angleterre, près du Roi *Jaques II*. demanda permission à ce Prince de lui donner un avis, & l'ayant obtenuë, il lui dit, qu'il lui conseilloit de ne point prêter l'oreille aux Prêtres & aux autres, qui lui conseilloient de faire des changemens dans la Religion. Le Roi répondit en souriant, si on avoit suivi ou si l'on suivoit encore cette maxime en Espagne; à quoi *Ronquillo* répondit, *c'est parce qu'on ne la suit pas que nos affaires vont si mal*.

Le

Le second endroit remarquable, est celui où l'Auteur dit, qu'il n'y a rien qui soit plus honteux à la Religion, que de croire qu'on ne peut l'établir ou l'étendre que par la force. Que cela donne un juste sujet à tout le Monde de soupçonner, que ceux qui font profession de la Religion ne le font que par forcé & non pas pour avoir été persuadez. Il est certain qu'en France, lors que le Roi eut défendu aux Catholiques R. d'embrasser la Religion Réformée; il y eut plusieurs Catholiques R. très-persuadez de la vérité de leur Religion qui furent fort fâchez de cette défense; parce qu'on ne pourroit plus savoir désormais s'ils étoient Catholiques R. ou de gré ou par force.

Le troisième endroit de notre Auteur que je veux remarquer, est celui où il s'objecte l'opinion de S. *Augustin*, qui crut sur la fin de ses jours, qu'il faloit forcer les Hérétiques. Il se contente de répondre, qu'il paroît par cet exemple, que les derniers sentimens ne sont pas toujours les plus sages: & qu'on peut voir par là, qu'on juge tout autrement des choses, quand on les

con-

considére d'une maniére abstraite, que quand on en fait aplication à quelque cas particulier, & surtout lors que quelque passion s'en mêle.

ARTICLE VI.

J. A. PAGENSTECHERI MANUALIUM *ad Institutiones Juris suosque ad has editos Aphorismos* REPETITA PRÆLECTIO: *Subjiciuntur ejusdem. Dissertationes de Jure Naturæ, & Juris Civilis Auctoritate: item, Fridericus Primus, & Regularum Juris Canonici Paraphrasis.* C'est-à-dire, *Leçon repetée sur les Manuels des Institutes, & sur les Aphorismes concernant ces Institutes. On y a joint des Dissertations sur le Droit de la Nature & sur l'Autorité du Droit Civil, item Frederic I. & la Paraphrase des Régles du Droit Canon. Par Mr. Pagenstecher.* A Groningue, chez Velsen. 1710. in 12. pagg. 455. gros caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

CEUX

CEUX qui ne veulent pas sav le Droit à fonds, se plaign que dans les *Institutes* de *Justin* il y a bien des choses inutiles, qu'il y en manque quelques autr qui sont nécessaires pour l'usag présent. Mr. *Pagenstecher*, qui trouvé des personnes de ce gout, composé des Aphorismes co dans lesquels il a retranché & su pléé ce qui étoit inutile, ou manquoit dans les Institutes. O ici la seconde Edition de son tr vail. Il est certain, que si on pou voit se resoudre à secouer le jou importun de la Coutume, & à s parer dans chaque Science ce qu est absolument nécessaire, de ce est inutile, on feroit beaucoup pl de progrès dans les Sciences, & deviendroit plus solidement savan Mais c'est là une République *Platon*. Les gens de Letres so trop entêtez de leur savoir, po vouloir convenir qu'il y a quelq chose d'inutile dans ce qu'ils sav ou dans ce qu'ils enseignent; quand on voudroit reduire ce pro jet en pratique; on verroit ma Savant en courroux s'écrier ave

le *Caritides* de *Moliére*

Ah! Monsieur, pas un mot ne s'en peut retrancher.

Permettons donc aux Savans de cherir leurs Antiquailles, jusques à ce qu'ils s'en lassent eux-mêmes: & revenons à Mr. *Pagenstecher*. Les autres Piéces ajoutées aux Aphorismes avoient aussi déja paru séparément, ce qui nous dispense d'entrer dans le détail. Il n'y a proprement ici de nouveau que la Préface. L'Auteur nous aprend, que ses Amis vouloient qu'il mit aussi dans ce Volume la Harangue qu'il fit l'année derniére à Groningue, lors qu'il entroit pour la troisiême fois dans la Charge de Recteur de l'Université. Elle est *sur la Nature & sur le Droit des Vieillards*. Mais il ne l'a pas jugé à propos. Il se contente de nous en donner quelque Fragment dans la Préface: & il promet de la publier dans un autre Ouvrage qu'il prépare, & qu'il apelle *Pericula sua Academica*; titre équivoque, qui peut signifier ou *ses Dangers* ou *ses Essais Académiques*.

Ce qui l'oblige à en raporter ici un

un *Fragment* ; c'est qu'il a apris qu'on trouvoit mauvais qu'il eut dit, qu'on pouvoit présenter la Question à un homme septuagenaire. On lui opposé une Loi, qui semble les en dispenser. Mais Mr. *Pagenstecher* répond, que cette Loi ne parle pas des Vieillards, mais de ceux qui sont accablez sous le poids des années, *ætate defectis*. Or, dit-il, ce sont là des choses bien différentes. Il y a des Vieillards si robustes, qui peuvent fort bien suporter la Question. Nous avons vû, dit-il, un homme de quatre vints sept ans, qui eut un enfant de sa servante. *Masinissa* étoit encore pére âgé de quatre vints six ans. *Paul Zacchias* raporte de *Platerus*, que son Pére se remaria à 72. ans, qu'il eut encore six fils, & une fille à l'âge de 82. ans : & que son Ayeul avoit eu un enfant âgé de plus de 100. ans. On ne dira pas que de tels Vieillards succombent sous le poids des années. *Thomas Parrius* se maria agé de six-vints ans, & vécut douze ans avec sa femme, qui rendit de lui un témoignage fort avantageux, & que la Langue Françoise ne permet pas d'er-

d'exprimer. *Pierre della Valle* nous parle dans ses Voyages d'un *Gaspar Dragonetti*, qui à l'âge de 115. ans avoit encore toutes ses dens, & ne se servoit point de lunettes. Celui que Mr. *Pagenstecher* jugea qu'on devoit mettre à la question, & qui a donné occasion à la dispute, étoit un vieillard de 70. ans; mais très-vigoureux, qui montoit encore tout seul à cheval, qui voyageoit encore très-bien à pié sans se fatiguer, & qui, en un mot, donnoit toutes les autres marques d'un homme fort & vigoureux.

ARTICLE VII.

TESORO *della* LINGUA ITALIANA *e* GRECA-VOLGARE, *cioe ricchissimo Dizzionario Italiano e Greco-Volgare. Che contiene primo, quasi tutte le Dizzioni della Lingua Greca-Volgare ed Italiana, & principalmente le proprie Dizzioni d'ambidue queste due Lingue. Secondo molte altre Dizzioni letterali, particolarmente quelle che appartengano alla Grammatica, la Filosofia, e la Teologia. Terzo certe particolari no-*

notationi, ed altri piccoli Capitoli, molto utile, e necessarii. Opera Postuma dal Padre ALESSIO DA SOMAVERA, *Capucino Francese, Missionario Apostolico, e Custode di tutte le nostre Missioni di Grecia. E posta in luce dal Padre* TOMASO DA PARIGI, *Missionario Apostolico, del medesimo Ordine. Dedicato all' illustrissimo Signore Abbate* BIGNON. *Parigi. Appresso Michele Guignard, e si vende ancora in Marsiglia, appresso Pietro Cari.* C'est-à-dire, *Trésor de la Langue Italienne & du Grec Vulgaire. Qui contient premierement presque tous les mots du Grec-Vulgaire & de l'Italien, & principalement les mots propres à ces deux Langues. En second lieu, plusieurs autres mots, qui apartiennent aux Sciences, & principalement ceux qui concernent la Grammaire, la Philosophie & la Théologie. En troisiéme lieu certaines Remarques particuliéres, & autres petits Articles, fort utiles & nécessaires. Ouvrage Posthume du P. Alexis de Sommevoir, Capucin François, Missionaire Apostolique & Custode de toutes nos Mis-*

Missions de Gréce. Et mis en lumiére par le Pére Thomas de Paris, Missionnaire Apostolique du même Ordre. Dédié à Mr. l'Abbé Bignon. A Paris, chez Michel Guignard. Et se vend aussi à Marseille, chez Pierre Cari. 1709. in 4. Tom. I. qui commence par le Grec. pagg. 462. Tom. II. qui commence par l'Italien. pagg. 514. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

MR. l'Abbé Renaudot, Juge compétent dans ces matiéres, nous dit dans l'Approbation, qu'il a donnée à ce Dictionnaire, qu'il est le plus ample qu'on ait fait en cette Langue. Il peut être d'un grand usage tant à ceux qui vont au Levant, pour travailler à la Conversion ou à l'instruction de ceux qui y habitent, qu'à ceux qui y négocient. Le Grec-Vulgaire, & l'Italien sont les deux Langues, qui sont le plus en usage dans toutes les Echelles du Levant. Cette Langue Grecque, quelque corrompuë qu'elle soit, ne l'est pas tant qu'elle devroit l'être naturellement, depuis le tems que la Grece étoit florissan-

te ; & quoi que les changemens, qui y sont arrivez, soient grands, peut-être y a-t-il peu de peuples en Europe, dont la Langue ait si peu changé depuis un si grand nombre de siécles ; du moins de ceux, qui ont été sujets à de grandes révolutions, & qui se sont trouvez mêlez & comme confondus avec un grand nombre d'Etrangers, qui ont comme inondé leur Pays. Ceux qui savent l'ancienne Langue Grecque, pourront facilement par le moyen de ce Dictionaire découvrir les changemens, qui sont arrivez à cette Langue, & souvent les raisons de ce changement. Ce qu'il y a de moins surprenant, ce sont les mots que les Grecs ont emprunté des autres Nations, pour exprimer des choses, que les anciens Grecs ne connoissoient point. On ne sera pas surpris*, par exemple, qu'ils apellent un Comte κόντες, & un Vizir βεζίρης. Les Rabins, qui paroissent si jaloux de leur Langue, ont adopté mille mots des autres Langues, ausquels ils se sont contentez de donner une forme Hebraïque.

Ce qu'il y a de difficile dans le

Grec Vulgaire, & qui a dû grossir ce Dictionaire, c'est qu'il n'est pas par tout le même. On le parle autrement à Constantinople qu'à Smyrne, autrement à Smyrne, que dans les Isles, & autrement dans les Isles, qu'à Athénes & dans la Morée. Par exemple, à Athénes & en Morée on appelle un Coq ἀλέκτορας; mais à Constantinople, on ne sait ce que ce mot signifie, & un Coq se dit πετινός. A Constantinople κουτζοῦρα signifie *une Pantoufle*, & à Scio, ce même mot signifie une *grape de raisin.*

Au reste, on ne doit pas être surpris, qu'on aît dédié cèt Ouvrage à Mr. l'Abbé *Bignon*, par une Epître Dédicatoire en trois Langues, en Grec Vulgaire, en François, & en Italien. Outre que cèt Abbé s'est déclaré le Protecteur de tous les Savans, & qu'il semble n'avoir d'autre soin que celui du progrès des Belles Lettres, on lui est en quelque sorte rédevable de cèt Ouvrage. Quelque nécessaire, quelque précieux qu'en fût le Manuscrit, qui étoit le fruit d'une étude pénible de quarante ans, les Libraires étoient

détournez de l'imprimer, à cause de toutes les avances, qu'il leur faloit faire. Mais dès que M. l'Abbé *Bignon* eut parlé, toutes les difficultez furent aplanies ; soit par son autorité, soit par ses insinuations, soit par les dédommagemens, qu'il a procurez d'ailleurs à ceux qui en ont entrepris l'impression, cèt Ouvrage paroit enfin. Quoi que le caractére en soit petit, & que l'Ouvrage soit imprimé en trois colonnes, l'Edition ne laisse pas d'en être très-belle, en sorte qu'on s'en sert avec plaisir.

ARTICLE VIII.

I. OBSERVATIONS *pour la* RE'FORMATION *de la* COUTUME *de* BRETAGNE, *avec un* TRAITE' *de l'*INDULT, *justifiant que les Officiers de Paris, & les Graduez n'ont aucun droit sur les Bénéfices de Bretagne Par Maistre* MICHEL SAUVAGEAU, *Sieur des Burons, Procureur du Roi au Présidial de Vennes, & très-célébre Avocat au Parlement.* A Nantes, chez Jaques Mareschal. 1710. in 4. Et se

se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

ON sait que la Bretagne a eu autrefois ses Ducs particuliers, & qu'elle fut réunie à la Couronne de France, par le mariage d'*Anne* fille unique de *François II.* dernier Duc, premiérement avec *Charles VIII.* & ensuite avec *Louis XII.* Rois de France. Comme c'étoit un Etat particulier, elle avoit aussi ses Loix & ses coutumes particuliéres. Mais, outre qu'elles n'étoient pas parfaites, ni, peut-être, non plus entiérement fondées sur la parfaite équité dans toutes leurs parties; depuis que cette Province a été soumise à la France, les Rois très-Chrétiens ont fait divers réglemens pour une plus exacte administration de la Justice dans tous leurs Etats, & il ne se peut faire que ces réglemens n'ayent aporté divers changemens à la Coutume de Bretagne, qui en ont rendu la Réformation nécessaire. D'ailleurs il y en avoit quelques unes d'obscures, qu'il étoit nécessaire d'éclaircir suivant les Interprétations, que les Arrêts leur avoient donné. Enfin, il étoit bon d'y en

ajouter, d'autres, qui sont conformes aux usages de la Province. On croyoit encore qu'il étoit nécessaire de joindre à tout cela *la très-ancienne Coutume, avec les Notes de l'Anonyme; les Constitutions des Rois & Ducs de Bretagne; la Conférence des trois Coutumes & des Ordonnances à la Marge, & un Extrait de la Cotation des Rubriques des Coutumes de Bretagne par l'ordre alphabétique*; afin de faire connoitre, que cette Province s'est toujours gouvernée selon ses coutumes & ses Loix.

Pour cet effet les Etats de la Province résolurent de prier le Roi de leur accorder cette permission, & de nommer des Commissaires pour ce sujet. Mr. *Sauvageau* fut chargé du soin de dresser des Mémoires pour l'exécution de ce dessein. Il le fit avec beaucoup d'aplication. Mais cette affaire fut suspenduë, & Mr. *Sauvageau* n'a pas cru devoir priver le Public de son travail: sur tout, puisque ces Mémoires ne sont pas tirez de son propre fonds, mais de celui des usages de la Province, & d'un très-grand nombre d'Arrêts & de Réglemens de la Cour. C'est ce travail qu'il nous donne dans ce Volume.

Il

Il y a plusieurs Articles de la Coutume sur lesquels il n'a point fait de remarques, aparemment parce qu'il n'y avoit rien à changer, ni à ajouter. A l'égard de plusieurs autres, après l'Article, on voit les Remarques de Mr. *Sauvageau*, qui aprennent en peu de mots, les Additions ou Changemens, qu'il faut faire à ces Articles; & les raisons qu'il en a. Tout cela comprend 240. pages; sans la Table, qui en contient encore 80.

On trouve ensuite dans le même Volume les Usances & Loix particuliéres de quelques Villes de la Bretagne, avec un Traité *de la Nature & Usage des Marches séparantes les Provinces de Bretagne, Poitou, & Anjou*; & divers Edits, Arrêts, & Réglemens. Tout cela est renfermé dans 108. pages. Après quoi on voit les Observations de l'Auteur sur plusieurs Articles de la Coutume de Bretagne, sur lesquels Mr. *d'Argentré* est d'avis contraire à plusieurs Auteurs. Cela comprend 40. pages.

Ce Volume finit par le Traité de l'*Indult*, qui est marqué dans le Titre général. Cette matiere est, peut-

 être,

être, une des plus difficiles de toutes celles qui concernent les Affaires Ecclesiastiques. Mr. *Cochet de S. Vallier* Président des Requêtes du Palais en fit imprimer en 1703. un Traité en deux Volumes en grand *in* 12. sous ce Titre. *Traité de l'Indult du Parlement de Paris, ou du droit que le Chancelier de France, les Présidens, Maîtres des Requêtes, Conseillers & autres Officiers du Parlement de Paris, ont sur les Prélatures Séculiéres & Réguliéres du Royaume, en vertu des Indults accordez par les Papes Eugéne IV. Paul III. & Clement IX. aux Rois Charles VII. François I. & Louis le Grand.* On peut dire qu'il a épuisé son sujet, & qu'il a donné à cette matiére épineuse & peu expliquée jusques alors, toute la clarté qu'elle est capable de recevoir. Dans le Chapitre VII. qui est le premier du second Volume, & qui contient 137. pages, l'Auteur examine, si les Collateurs de Bretagne sont sujets à l'Indult, & il ne manque pas de conclurre pour l'afirmative.

C'est à ce Traité de Mr. *Cochet* que répond principalement Mr. *Sauvageau* dans son Traité de l'Indult.

Il

Il prétend que dans l'Indult accordé par le Pape *Eugène IV.* aux Officiers du Parlement de Paris, les Bénéfices de Bretagne n'y ont point été compris, la Concession ayant été faite plusieurs années avant que cette Province eut été unie à la France. Ils ne sont point aussi entrez dans l'Indult de *Paul III.*, parce que les Rois ont déclaré qu'ils ne vouloient contrevenir ni aux Franchises, ni aux anciennes libertez de la Province. Ils ont, au contraire, juré de les garder & entretenir, sans y soufrir aucunes innovations, par les Contracts & les Edits des mois de Novembre 1493. 1498. 1532. & 1579. conformément ausquels *Louis XIII.* sur les plaintes des Etats de la Province, ordonna qu'on en useroit comme par le passé, à l'égard des Indultaires & des Graduez. En 1633. les Etats de la Province justifierent par enquêtes, procès verbal, & autres espêces de preuves, que l'Indult des Conseillers & Graduez n'avoit point de lieu en Bretagne, parce que c'est un Pays d'Obédience, dans lequel, *ex compacto*, d'entre le Pape & le Duc de Bretagne, sa Sainteté a huit
 mois

mois pour conférer les Bénéfices, & les Ordinaires quatre mois libres de toutes reserves, à la diférence des autres Provinces du Royaume, qui après l'abrogation de la Pragmatique Sanction, furent soumises au Concordat de l'an 1516. fait entre *Leon X.* & *François I* dans lequel la Bretagne n'étant point entrée, elle conserva l'éxécution de l'ancien partage. Il est vrai qu'elle fut interrompuë en 1539. à la poursuite d'un Avocat du Roi, créé pour y faire entretenir le Concordat. Mais sur la plainte qu'en fit *Paul III. Henri II.* par Edit de l'an 1549. rétablit les huit mois en Bretagne, déclara que le Concordat n'y auroit point de lieu, & par conséquent que les Ordinaires n'y pourroient être grevez dans leurs quatre mois, par la reserve des Graduez & des Indultaires, comme le Pape ne le peut être dans les huit mois suivans.

L'Auteur pretend, que c'est un mépris mal-feant à Mr. *Cocbet*, de dire que la Bretagne ne faisoit pas une assez grande figure dans le Monde Chrétien, pour faire en son particulier une Nation distincte de la

Françoise ; puis qu'il est certain que le Duc de Bretagne, *comme faisoit sa Nation**, avoit ses Ambassadeurs & son Chancelier au Concile de Constance, duquel même quatre Evêques Juges & Commissaires furent nommez, pour lui déclarer solennellement, qu'il ne vouloit & n'entendoit comprendre le Duché de Bretagne sous les Commissions & Légations générales adressées au Roi & au Royaume de France.

On oppose aux Bretons, contre leurs prétensions, que le Roi jouït du Droit de la Regale en Bretagne, depuis qu'elle a été réunie à la Couronne ; & que la Nomination pour joyeux avénement à la Couronne y a aussi lieu. Mais on répond que ces deux Droits sont des Droits Royaux ; ce qu'on ne peut pas dire de l'Indult. Après avoir répondu à Mr. *Corbin*, l'Auteur répond à Mr. *Regnaudin*, qui a aussi fait un Traité sur l'Indult, & qui prétend que l'Indult a lieu non seulement contre les Ordinaires, mais aussi contre le Pape. On soutient que cet Auteur n'est pas d'accord avec lui-même ; puis que dans le tems qu'il

*Ce sont les termes de l'Auteur.

qu'il prétend que le Pape a été sujet à l'Indult dans les mois où il confére*, dit-il, comme Ordinaire en Bretagne, suivant l'Edit de *Henri II.* de 1549. il ne fait pas attention à deux choses. La premiére qu'il ne dit point comment, par quelle Bulle, ni par quel Edit il prétend que le Pape a été rendu sujet à l'Indult. La seconde, que ce même Edit de *Henri II.* qu'il cite, conserve le Pape dans ses huit mois; ce qui se trouve diamétralement opposé à l'Indult, qui priveroit le Pape de son Droit, s'il avoit lieu dans les mois de sa Sainteté. On oppose à cet Auteur d'autres Auteurs François, qui sont d'une opinion toute contraire. Je passe sous silence toutes les autres objections faites contre l'immunité que prétend avoir la Bretagne, & les Réponses, qu'y fait notre Auteur, & je me hâte de quitter une matiére très-épineuse & très-difficile.

On joint à ce Volume celui de *La très-ancienne Coutume de Bretagne*, dont j'ai donné le Titre tout

* Je me sers des paroles de l'Auteur, dont le stile ne me paroît pas partout bien net.

tout au long dans cet Extrait. C'est aussi un *in* 4. imprimé chez le même Libraire en 1710. du moins, si on veut en croire le Titre, qui paroît avoir été renouvellé. Il comprend 462. pages sans la Table. Le Langage en est si vieux & si barbare, que je n'ai osé m'embarquer sur une Mer, qui m'est si peu connuë.

ARTICLE IX.

M. TULLII CICERONIS TUSCULANARUM DISPUTATIONUM LIBRI V. *Ex recensione* JOANNIS DAVISII *Coll. Regin. Cantab. Socii. Cum ejusdem Commentario. Accedunt Emendationes Viri Præstantissimi* RIC. BENTLEII. *Cantabrigiæ.* C'est-à-dire, *Les cinq Livres des Tusculanes de Ciceron. Revuës & corrigées par Mr. Davies, avec son Commentaire, & les Corrections de Mr. Bentley.* A Cambridge. 1709. in 8. pagg. 494. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

Mr.

MR. *Davies* a corrigé le Texte de *Ciceron* en confrontant les anciennes Editions, & quatre Manuscrits. Il eut bien voulu consulter les Notes de *Muret* sur la premiére Tusculane; mais il les a cherchées inutilement. A l'égard de ses Notes; il y en a qui raportent les diverses Leçons, avec le jugement du Commentateur sur celle qui paroît la meilleure. Il y en a où il cite en Grec les passages des Anciens, que *Ciceron* avoit traduits en Latin. Enfin, il y en a où il explique les opinions des Philosophes, qui sont un peu obscures, & il raporte les Histoires moins connuës, dont parle son Auteur: mais il a entiérement négligé & avec raison les Fables & les Histoires, que personne n'ignore, telles que sont celles d'*Hercule*, d'*Alcmæon* & d'*Oreste*, de *Sardanapale*, &c. Quoi qu'il ait mis au bas des pages, les diverses Leçons qu'il a cru servir à la correction du Texte de son Auteur; il en a pourtant renvoyé un grand nombre à la fin, qui contiennent 32. pages de petit caractére, afin de donner de l'exercice au Lec-

Lecteur. On voit sur la fin plusieurs autres Corrections, que Mr. *Davies* avoit demandées à Mr. *Bentley*, & qui contiennent 94. pages, c'est-à-dire, presque autant de matiére, que les *Tusculanes* même de *Ciceron*. Ce Savant y répand l'Erudition à pleines mains; & comme il a porté le savoir presque jusques au degré de l'infaillibilité, il traite un peu rudement ceux qu'il croit trouver en faute. Tant il est vrai que la politesse se rencontre rarement avec un profond savoir! *Gebhard* surtout y est très-maltraité. Cependant Mr. *Bentley* se plaint de quelques personnes, qui n'ont pû souffrir qu'il leur indiquât les fautes qu'elles avoient commises. Ces personnes ont, sans doute, tort, si on les a reprises avec cette douceur & avec cette modestie, qui sied si bien à tout le Monde: mais si en les reprenant on leur a dit des injures, elles ont sujet de se plaindre des injures, & non pas d'avoir été reprises.

Je ne rapporterai qu'une remarque de Mr. *Davies*, qui fera voir que les Anciens, qu'on vante tant, étoient de pauvres Philosophes. Ils ont

ont crû que les Etoiles étoient animées & qu'elles se nourrissoient des vapeurs qui s'élévent de la Terre. Ce ne sont point là des Fables des Poëtes. *Ciceron* le dit sérieusement. * Les Etoiles sont de la Nature de la Flamme; elles se nourrissent des vapeurs élevées de la Terre, de la Mer & des Eaux, par la chaleur du Soleil. Les Etoiles & tout l'Æther en étant nourries, & renouvellées, elles les renvoyent sur la Terre, & les attirent de nouveau, en sorte que rien ou presque rien ne perit; si ce n'est le peu que le feu des Astres & la flamme de l'Æther consument. *Servius* dit la même chose sur le premier Livre de l'*Eneide* vers 607. *Juste Lipse* a fait voir que c'étoit là l'opinion des Anciens †. Raporter une telle pensée c'est la refuter. ‡ Les Anciens jugeoient de ces choses par la vuë. Comme la Terre leur paroissoit fort grande, & les Astres fort petits & fort près de la Terre; ils s'imaginoient que les Vapeurs de la Terre montoient jusqu'aux Astres

&

* De Nat. Deor. Lib. II. cap. 46.
‡ Physiol. Stoicæ Lib. II. Dissert. 14.
† Addit. de l'Aut. de ces Nouvelles.

& qu'elles suffisoient pour les nourrir. Ils ne savoient pas que le Soleil seul est si grand, que s'il avoit besoin de nourriture, la Terre toute entiére avec tout ce qu'elle contient de vapeurs, d'exhalaisons, de corps liquides & solides, ne sufiroit pas, pour ainsi dire, pour un de ses Déjeunez. Ajoutez à cela, qu'avant que les Vapeurs élevées de la Terre pussent parvenir jusques au Soleil, cet Astre auroit bien le tems de mourir de faim. Ces fictions sont bonnes dans les Poëtes; mais elles ne sont pas pardonnables à un Auteur tel que *Ciceron*.

ARTICLE X.

LETTRES HISTORIQUES & GALANTES. *Par Madame de C***. Ouvrage Curieux. Tome Troisiême.* A Cologne, chez Pierre Marteau. 1710. *in* 12. pagg. 460. gros caractére. Et se trouve à la Haye, chez le Sieur Husson.

CES Lettres sont à peu près du même caractére, & certainement de la même main, que celles des

des deux premiers Volumes, qui ont paru. Ce sont deux Dames, dont l'une est à la Cour & l'autre en Province, qui s'écrivent ce qu'elles savent de nouveau. On trouve ici l'Histoire Tragique d'une Dame Angloise de la Cour de S. Germain, qui occupe une bonne partie de ce Volume. On nous a assuré qu'elle étoit véritable. On y voit aussi le caractére & les avantures de Mr. *Cavalier* ci-devant Commandant des Camisards, & diverses particularitez de la Ville de Lyon. On nous promet une suite de ces Lettres.

ARTICLE XI.

Extrait de diverses Lettres.

*DE *Londres*. Mr. *Harris* nous a donné un second Volume de son *Dictionarium Technicum*, ou *Dictionaire des Arts & des Sciences*. Il ne lui a pas été difficile de le grossir, en y insérant, comme il a fait, des Traitez entiers & déja imprimez de Mathématique, d'Astronomie &c. On

* Ces Nouvelles ne purent avoir place dans le Mois de Juillet.

On a publié un Ouvrage Posthume du Docteur *Beveridge* Evêque de S. *Asaph*, où ce Prélat défend les Pseaumes, que *Sternbold* & *Hopkins* mirent autrefois en rime, pour chanter dans les Eglises & qu'on y chante depuis fort long-tems. Il y a quelques années que Mess. *Tate* & *Brady* en firent une Version, dont le langage est plus poli & plus intelligible. Ils obtinrent du feu Roi, qu'on pourroit s'en servir dans les Chapelles & les Eglises, qui jugeroient à propos de les recevoir. Mais Mr. *Beveridge*, ennemi déclaré de toute nouveauté, ne put soufrir ce changement, & sous prétexte, que les nouveaux Pseaumes n'étoient pas assez conformes à l'Original, il eut voulu qu'on leur préférât la versification de *Sternbold* & d'*Hopkins*, quelque surannée & ridicule qu'elle soit à présent.

Il paroît depuis près d'un an un Ouvrage intitulé *The History of Adresses*, c'est-à-dire, *l'Histoire des Adresses*. L'Auteur a en vuë de se moquer des Adresses, que l'on présente ici si libéralement au Souverain, & de montrer que les Rois d'An-

d'Angleterre se tromperoient beaucoup s'ils comptoient sur des Déclarations aussi équivoques que celles-là. Il commence par *Cromwell* & finit par *Guillaume III.* Il fait voir que ce Protecteur, *Richard* son Fils, *Charles II.*, *Jaques II*, & *Guillaume III.* ont reçu d'égales protestations de fidélité & de soumission des mêmes Villes ou Bourgs, & souvent des mêmes personnes. Il raporte un bon mot de *Richard Cromwell.* Lors qu'il se démit du Gouvernement, & sortit du Palais de *Whitehall*, on fut surpris de voir, qu'au lieu d'avoir soin de faire emporter les ameublemens les plus précieux, il recommandoit seulement qu'on n'oubliât pas un vieux Cofre, qui étoit dans un cabinet. Quelcun ne put s'empêcher de lui témoigner sa surprise. *Ne vous étonnez pas*, lui dit-il, *des égards, que j'ai pour ce Cofre; il contient* les Vies *&* les Biens *de tous les* Fidelles *&* Loyaux Sujets d'Angleterre. Ce Cofre étoit plein d'Adresses, qu'on lui avoit présentées de tous côtez, & où, selon le stile ordinaire, châcun l'assuroit qu'il pouvoit compter sur leurs Vies &

sur

ſur leurs Biens. *Their Lives and Fortunes.*

L'Edition *in folio* du Procès du Docteur *Sacheverel*, étant preſque toute venduë, le Sr. *Tonſon* en fait une ſeconde Edition *in* 8.

Mr. *Reeves*, Recteur ou Miniſtre dans le Comté de Middleſex a traduit & publié en Anglois les *Apologies* de *Juſtin Martyr*, de *Tertullien*, & de *Minutius Felix*, pour la Religion Chrétienne avec le Traité de *Vincent de Lerins* ſur la Régle primitive de la Foi, *in* 8. 2 *Voll.* On trouve des Notes au bas des pages, & un long diſcours Préliminaire ſur chacun des Auteurs, qui compoſent ce Recueil, & ſur le génie & la nature de leurs Ouvrages. Le Traducteur s'attache, comme font ordinairement ſes Confréres, à juſtifier en tout ce qu'il a traduit, & à répondre à ce que des Critiques tant Catholiques Romains que Proteſtans ont objecté à ces Péres, ſur certains faits, dont on prétend qu'ils n'étoient pas trop bien informez.

Mr. le Docteur *Withby* Chantre de la Cathédrale de Salisbury a publié un aſſez gros Ouvrage ſur *l'E-*

lec-

lection & la Réprobation. Après avoir marqué le sens qu'il croit que ces mots ont dans l'Ecriture, il traite de l'étenduë de la Rédemption de *Jesus-Christ*, de la suffisance & de l'efficace de la Grace; du Libre Arbitre; de la Persévérance finale; &c. Il suit partout le Systême Arminien.

Le même Auteur vient d'exécuter le Plan, dont vous avez parlé dans un de vos Mois, contre le Nouveau Testament du Docteur *Mill*. C'est un Ouvrage Latin, qui est à la suite de quelques Additions à ses Notes Angloises sur le Nouveau Testament. *Examen Var. Lectionum J. Millii. S. T. P. in N. T. in Folio.*

Table des Matiéres principales.

Aout 1710.

